

# MANUEL D'HISTOIRE D'HAÏTI

DR J.-C. DORSAINVIL

avec la collaboration

DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE



PORT-AU-PRINCE

Procure des Frères de l'Instruction Chrétienne

1934

MANIOC.org  
Réseau des bibliothèques  
Ville de Pointe-à-Pitre





*Haïti 36*





MANUEL

D'HISTOIRE D'HAÏTI

de M. Mandel

PAR

M. Mandel

Professeur de Littérature Française à l'Université de Paris

Paris

Éditions de la Librairie Armand Colin

1961

MANUEL D'HISTOIRE D'HAÏTI



Nihil obstat,

Y. COLLIN, vic. gén.

*censor.*

---

Imprimatur,

Portu-Principis, die 15a Julii 1934.

† JOSEPHUS, *Arch. Portus-Principis.*

---

Propriété des Frères de l'Instruction Chrétienne.

DROITS RÉSERVÉS



972.94  
DOR

MANUEL  
D'HISTOIRE D'HAÏTI

PAR

le Docteur J.-C. DORSAINVIL

avec la collaboration

des FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

Ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction  
Publique d'Haïti, le 29 mars 1924.



PORT-AU-PRINCE

PROCURE DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

1934

0382



## PRÉFACE

---

*Chers Enfants,*

*Ce livre se propose de vous faire connaître et aimer votre Pays.*

*Il est l'œuvre d'un historien de talent, secondé par des maîtres qui vous ont dévoué leur vie tout entière.*

*Il expose et raconte. Il juge rarement. Il dit ce qu'il croit être la vérité. S'il se trompe, c'est de bonne foi.*

*Il arrivera, sans doute, que votre cœur se serre en le lisant : notre île a vu tant d'horreurs ! nos Pères ont été si longtemps victimes !*

*Mais, par contre, comme vous serez heureux et fiers à parcourir les pages qui résument la glorieuse épopée de notre Indépendance Nationale !*

*Les méchants vous apprendront à détester le mal, les bons à honorer la vertu. Nos Héros vous enseigneront la fierté patriotique et le prix de la liberté ; les efforts apostoliques d'un Las Casas, d'un Boutin, d'un Alexis-Jean-Marie Guilloux, la valeur de vos âmes au regard de l'éternité.*

*Aimez ce petit livre et soyez bien dociles aux leçons qu'il vous donne.*

Frère ARCHANGE

## OBSERVATIONS

---

1. — Le présent “Manuel d’Histoire d’Haïti” fut intitulé d’abord “Cours Moyen d’Histoire d’Haïti à l’usage des divisions supérieures des écoles primaires, des écoles secondaires de Jeunes Filles et des Lycées et Collèges”.

2. — A la suite d’un accord intervenu entre Monsieur le Dr J.-C. Dorsainvil et les Frères de l’Instruction Chrétienne, on décida d’ajouter au texte primitif les *Sommaires* qui se trouvent au commencement des différents chapitres.

3. — Cette addition permettra d’utiliser le “Manuel” dès le Cours élémentaire.

4. — Le chapitre d’Histoire Religieuse a été rédigé sur le désir de Sa Grandeur Monseigneur Conan, archevêque de Port-au-Prince.

5. — L’*imprimatur* est une simple affirmation que l’ouvrage n’énonce rien de contraire à la foi ou aux mœurs.

6. — Les Auteurs adressent leurs plus sincères remerciements à Mr H. P. Davis, au Révérend Père Julliot, curé du Cap, aux Révérends Pères du Saint-Esprit, à Monsieur Edmond Mangonès, à la Direction Générale des Travaux Publics, à Mr G. Tippenhauer et à tous ceux qui ont accepté de mettre à leur disposition des documents utiles à l’illustration du présent “Manuel”.

---



# MANUEL D'HISTOIRE D'HAÏTI

---

## LIVRE I<sup>er</sup>

### PÉRIODE ESPAGNOLE

---

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

---

#### *Sommaire*

1\*. — Haïti est une belle et grande île de la mer des Antilles.

2\*. — Elle fut découverte le 6 décembre 1492 par un marin génois au service de l'Espagne : Christophe Colomb.

3\*. — Elle était alors habitée par les Chemès, que Colomb appela Indiens parce qu'il croyait avoir abordé aux Indes.

Les indigènes d'Haïti parlaient une langue riche et sonore. Ils avaient leurs poètes ou sambas. Ils adoraient des dieux qu'ils représentaient sous des formes grossières.

Haïti était divisée en cinq royaumes ou caciquats : la Magua gouvernée par Guarionex, le Marien par

Guacanagaric, le Xaragua par Bohéchio, la Maguana par Caonabo, le Hyguey par Cotubanama. Tous ces chefs vivaient en parfaite harmonie.

Les Indiens savaient travailler l'or, tisser le coton, mouler avec de la terre glaise des pipes et des ustensiles de cuisine. Ils s'habillaient d'une jupe très courte ou pagne. Ils ornaient leurs chevelures de plumes de perroquets, et souvent ils se barbouillaient le corps avec de la teinture de roucou.

4\*. — Les Indiens du Marien firent bon accueil à Colomb et aux Espagnols qui l'accompagnaient. Guacanagaric leur donna même sur son territoire un emplacement où ils bâtirent le fortin de la Nativité.

Quand Colomb repartit pour l'Europe, le 11 janvier 1493, il confia la garde du fortin à une trentaine d'Espagnols.

Ceux-ci se conduisirent très mal à l'égard des Indiens; le cacique Caonabo les attaqua, les mit tous à mort et incendia le fortin.

---

## 1. — Haïti.

Haïti est, après Cuba, la plus grande des Antilles. Elle est parcourue par quatre chaînes dirigées du nord-ouest au sud-est. Ses plaines, couvertes de plantations, sont arrosées par des cours d'eau nombreux et abondants. Ses

mornes "aux sommets couronnés de nuages" portent sur leurs flancs des forêts, des champs de café, de maïs et de bananiers.

Haïti, à cause de ses richesses naturelles, de sa fertilité, de la douceur de son climat, de l'incomparable beauté de ses paysages a mérité d'être appelée la "Perle des Antilles".

Les premiers Européens qui ont vu notre Haïti étaient des Espagnols, conduits par Christophe Colomb.



## 2. — Christophe Colomb.

Christophe Colomb naquit à Gênes en 1435 <sup>(1)</sup>. Son père, Dominique Colomb, n'était qu'un pauvre tisserand. Christophe reçut-il une instruction complète et fréquenta-t-il vraiment l'Université de Pavie, comme plusieurs historiens l'ont affirmé ? On peut en douter, car dès l'âge de quinze ans, Colomb navigua, d'abord en Méditerranée, puis sur l'océan Atlantique.

Un voyage maritime, à la voile surtout, laisse à celui qui l'entreprend de nombreuses heures de loisir. De nos jours, on lit; mais, en 1450, Gutenberg commençait d'imprimer le premier livre. Pour s'occuper, Colomb s'adonne avec passion à son métier et recueille avidement les longs récits, plus ou moins exacts de ses compagnons

(1) 1451, d'après Vignaud : "Le vrai Christophe Colomb", p. 29.



de bord. Les vieux marins disaient qu'en partant d'Europe et en marchant vers l'est, des missionnaires d'abord, des marchands ensuite étaient parvenus jusqu'en Asie, dans les pays immenses, autant que riches, de la fabuleuse Cipangu.



Ils disaient encore que des marins portugais avaient trouvé et trouvaient sans cesse de nouvelles terres en descendant au sud de leur pays : Côte de Guinée, Cap-Vert, Açores. . . . L'imagination de Colomb travailla sur ces données vagues. Il se convainquit peu à peu que la terre est ronde et qu'en mettant hardiment le cap à l'ouest, on atteindrait cette *Cipangu*, tant de fois rêvée par les navigateurs.

Devenu habile marin et fort de sa conviction, Colomb résolut d'entreprendre un voyage sur l'Océan. Il lui fallait des bateaux et de l'argent. Gênes, sa ville natale, est pressentie : la réponse lui rappela

que nul n'est prophète dans son pays. Où aller ? en Espagne ? en Angleterre ? en France ? Ces contrées

étaient bouleversées par la guerre. Après de longues hésitations, Christophe Colomb se décida pour le Portugal.



On l'y traita de fou et de visionnaire. Il passa en Espagne. Après huit ans de démarches

incessantes et grâce à des concours désintéressés, comme celui du moine franciscain, Juan Perez de Marchena, prieur du couvent de la Rabida, il finit par gagner à son idée la reine de Castille, Isabelle la Catholique. Telle était la foi de Colomb en son succès qu'il exigea et obtint de l'altière



souveraine une convention écrite : Isabelle s'engageait à fournir deux bateaux au navigateur et à lui reconnaître les titres et prérogatives d'amiral et de vice-roi des terres qu'il découvrirait.



L'IMMENSE OCÉAN.

La ténacité de Colomb fit une autre conquête : les frères Pinzon convaincus, eux aussi, que des terres existaient dans l'Océan, au large des Açores, offrirent à Colomb un troisième bateau et le précieux concours de leur influence,



LES TROIS CARAVELLES DE COLOMB.

grande à Palos, leur ville natale. Grâce à leur activité, trois caravelles, avec leurs équipages au complet, étaient prêtes, le 3 août 1492, à prendre la mer. C'était la *Santa-Maria*, la *Nina*, la *Pinta*. (*Pinta*, bateau des Pinzon).

Le voyage fut mouvementé. Après une relâche aux îles Canaries, les marins de Colomb ne virent, pendant de

longs jours, que le ciel, la mer et leurs bateaux. Persuadés que leur chef les conduisait à une mort certaine et sans gloire, ils résolurent de le jeter à l'eau et de faire demi-tour. Colomb les domina par son sang-froid et son étonnante fermeté.



COLOMB EXAMINE  
LA BOUSSOLE.

Sa foi ardente, son indomptable ténacité reçurent enfin leur récompense : le 12 octobre 1492, soixante-dix jours après son départ de Palos, il aborda l'une des îles Bahama, Guanahani, qu'il appela San-Salvador, en souvenir sans doute des périls de sa traversée. Il découvrit la grande Cuba, le 26 octobre; et le 6 décembre, il jeta l'ancre au fond d'une baie magnifique qui, en l'honneur du saint du jour, fut dénommée baie de Saint-Nicolas.

Il venait de découvrir notre chère Haïti.

Les caravelles de Colomb terrifièrent les habitants du lieu, qui s'enfuirent d'abord à leur vue; mais bientôt la curiosité l'emportant, ils s'enhardirent et, avec une vénération mêlée d'effroi, ils prirent contact avec les mystérieux étrangers.

### 3. — Les Habitants d'Haïti en 1492.

Les Espagnols, eux aussi, étaient profondément étonnés. A San-Salvador, à Cuba et en Haïti, aux confins de pays qu'ils prenaient pour les Indes, ils voyaient une race d'hommes à peau cuivrée. — On ignorait, en 1492, l'existence d'un continent à part, formé des Amériques et des Antilles, et la division des Peaux-Rouges en peuplades indépendantes.

Quelques-unes comme les Aztèques du Mexique et les Incas du Pérou étaient parvenues à une civilisation matérielle remarquable, attestée, de nos jours encore, par des monuments en ruines aux dimensions gigantesques.

Ces hommes nouveaux ne furent donc que des Indiens pour les Espagnols qui croyaient avoir touché, par l'ouest, une partie de ces Indes fabuleuses dont on leur avait tant parlé.



DÉBARQUEMENT DE COLOMB A GUANAHANI.

Les indigènes d'Haïti, dénommés *Chemès* ou *Chemis*, ne s'étaient montrés si peureux à la vue des caravelles espagnoles que parce qu'ils redoutaient les incursions répétées des Caraïbes, peuplade des îles voisines du sud, de race rouge pourtant, mais anthropophage et guerrière.



LES INDIENS PRENNENT LA FUITE A LA VUE DE LA PLUME ET DU PAPIER DE COLOMB.

D'où ces Chemès d'Haïti étaient-ils venus ? N'étaient-ils que des Caraïbes adoucis par la nature et le climat ? Cette double question restera longtemps controversée. Il paraît certain toutefois qu'ils n'étaient pas de purs sauvages.



A en juger par les mots nombreux que nous en possédons, leur idiome constituait un parler humain, riche,



BUSTE DE PRÊTESSE  
AZTÈQUE.

POTERIE AZTÈQUE.

complexe, sonore, dépassant la simple juxtaposition syllabique des langues absolument primitives. Il était assez



AVANT LA DÉCOUVERTE.

souple pour se mouler en des chants rythmés que composaient des poètes appelés *Sambas*, à l'occasion des fêtes publiques et en l'honneur des *Zémès* ou dieux du pays.



En 1492, le *samba* le plus réputé d'Haïti était une femme, Anacaona.

L'organisation politique, sociale et religieuse des *Chemis* était simple. Haïti comprenait cinq caciquats ou royaumes :

<i>Nom du cacique</i>	<i>Etendue</i>	<i>Nom du caciquat</i>
1° la Magua	au nord-est, de la pointe Isabélique au cap Raphaël;	Guarionex
2° le Marien	au nord-est, de la pointe Isabélique à l'embouchure de l'Artibonite;	Guacanagaric
3° le Xaragua	au sud-ouest, de l'embouchure de l'Artibonite à la baie du Neyba;	Bohéchio
4° la Maguana	au centre, région du Cibao;	Caonabo
5° le Hyguyey	au sud-ouest;	Cotubanama,

Chaque cacique était assisté, dans l'administration de son royaume, d'un conseil de vieillards, dépositaires des traditions du pays.

Les cinq grands chefs vivaient en parfaite harmonie. Des liens de parenté les unissaient : Caonabo avait épousé Anacaona, sœur de Bohéchio. Quand le pays était menacé, les forces militaires des cinq royaumes devenaient communes pour repousser l'ennemi commun.

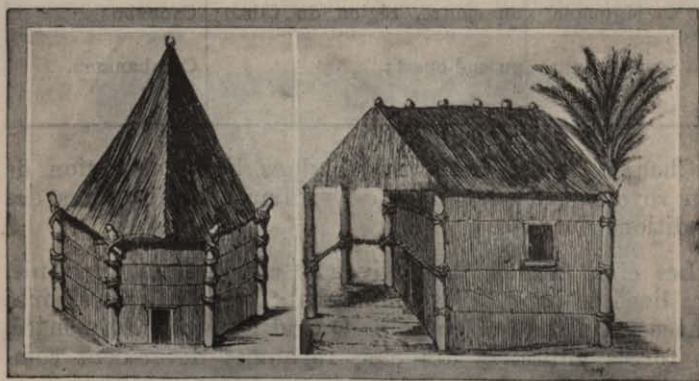
**Pas de gendarmes.** Dans de gros villages, formés d'ajoups semblables à ceux que l'on rencontre encore aujourd'hui dans nos campagnes, les *Chemis* étaient docilement soumis à l'autorité soit d'un *sous-cacique*, soit d'un *ancien* ou *nytaino*. Ils savaient travailler l'or, tissaient

le coton, et moulait la terre glaise pour en façonner des pipes, des ustensiles de cuisine ou des statuettes.



CARTE DES CACIQUATS.

Jusqu'à la quinzième année, les jeunes gens des deux sexes allaient nus; les adultes portaient le pagne, sorte



AJROUPAS.

de jupe en coton qui les couvrait de la ceinture aux genoux. Ils se barbouillaient souvent le reste du corps d'une bouillie de *roucou*, dans l'unique intention de s'embellir, et ils ornaient leurs chevelures de plumes de perroquet.

Leur religion n'était qu'un ensemble confus de superstitions; s'ils croyaient vaguement à un dieu unique, ainsi qu'à l'immortalité de l'âme, ils s'imaginaient avec candeur que le paradis se trouvait au bout de la presqu'île du sud et que les trépassés y dégustaient, sous l'ombrage d'arbres touffus, de savoureux abricots.

Les prêtres de cette religion primitive, les *butios*, formaient une classe d'hommes respectée de tous; leurs fonctions étaient multiples: ils présidaient les cérémonies du culte, ils étaient médecins ou guérisseurs, devins ou interprètes de la volonté des *Zémès*.

Il y avait en Haïti, au moment de sa découverte par

Christophe Colomb, un million de *Chemis* environ. Cinquante ans plus tard, il en restait seulement quelques centaines; Colomb avait rêvé de donner au Christ de nouveaux royaumes; ses cupides compagnons achevaient d'exterminer un peuple et une civilisation dont nous retrouvons aujourd'hui à peine quelques vestiges sur notre sol.



VASE CARAÏBE TROUVÉ  
À CUBA.



INDIENS GUÉRISSEURS.

#### 4. — Premiers rapports des Espagnols et des Indiens.

La baie de Saint-Nicolas se trouvait dans le Marien. Guacanagaric crut naïvement que Colomb et ses hommes



défendraient son peuple contre les redoutables Caraïbes; il leur demanda de ne plus le quitter, et quand la Santa-



UNE PROCESSION RITUELLE. (Charlevoix)

Maria fit naufrage non loin des plages actuelles du Cap, il s'en montra inconsolable.



UN CANOT INDIEN.

Colomb profita de ces dispositions excellentes pour obtenir la concession d'un terrain où, avec les débris de la caravelle naufragée, il construisit un fortin : *La Nativité*. Puis il quitta les côtes haïtiennes le 11 janvier 1493 pour rentrer en Europe et y faire connaître sa géniale découverte. Il ne laissa à "*La Nativité*" qu'une trentaine d'Espagnols auxquels il recommanda de traiter les Indiens avec justice et bonté.

Ses conseils furent vite méconnus. Les aventuriers espagnols se répandirent dans le Marien, dépouillant partout les indigènes de leurs biens et de leur or. Le timide



Guacanagaric se contenta de gémir et ne réagit pas. Enhardis par leurs faciles succès, les Espagnols entrèrent dans la Maguana, plus riche en or. Ils y affrontèrent un homme de cœur et de décision.

Brave, entreprenant, le cacique Caonabo les força à déguerpir; puis, à la tête de son armée, il envahit le Marien, s'empara de la Nativité, y massacra les onze Espagnols qui n'avaient pas déserté pour vivre ailleurs de rapine, et, par le feu, détruisit le fort lui-même. Il livra ensuite bataille à Guacanagaric, allié des Espagnols, qui fut blessé d'un coup de pierre à la jambe.



MASSACRE DES ESPAGNOLS.

---

## CHAPITRE II

---

### *Sommaire*

5\*. — Le retour de Colomb en Espagne provoqua un enthousiasme extraordinaire. Aussi à son deuxième voyage emmenait-il avec lui plus de quinze cents personnes. Il éprouva une grande tristesse le 22 novembre 1493 quand il sut le sort des gardiens de la Nativité.

Après avoir contourné la côte nord, il s'arrêta non loin de Monte-Christi et fonda une ville. Il la nomma Isabella, en souvenir de la reine d'Espagne, sa bienfaitrice.

6\*. — Caonabo, qui considérait les Espagnols comme des envahisseurs et des oppresseurs, fit alliance avec Guarionex et marcha contre Isabella. Il subit un échec complet.

Mais pour s'emparer de sa personne, Colomb dut employer la ruse : il envoya Ojeda, un de ses lieutenants, solliciter une entrevue au cours de laquelle Caonabo fut fait prisonnier. Caonabo disparut en mer avec le bateau qui le portait en Espagne.

7\*. — Conduits par Manicatex, les Indiens tentèrent de venger Caonabo; mais les Espagnols avaient des armes qui tuaient de loin, des chiens redoutables et des chevaux rapides : les Indiens frappés de terreur se laissèrent égorger par milliers.

8\*. -- Colomb aimait les Indiens; c'est cependant lui qui les a perdus : il n'eut pas, en effet, le courage de les préserver de l'esclavage où les réduisit la cupidité des Espagnols.

9\*. — Les mécontents étaient nombreux. Ils dénoncèrent Colomb à la reine Isabelle. L'un de ses plus perfides ennemis fut Bobadilla qui arrêta Colomb et le renvoya en Espagne chargé de chaînes.

Colomb mourut le 20 mai 1506.

---

5. — Deuxième voyage de Colomb. — Son retour. — Isabella.

Le retour de Colomb provoqua en Espagne un enthousiasme extraordinaire : le roi Ferdinand d'Aragon, la reine Isabelle la Catholique le reçurent avec les plus grands honneurs. De toutes part, on accourut pour entendre le récit de ses merveilleuses découvertes et pour



voir des signes tangibles de la richesse des nouvelles terres, pour voir surtout et désirer avidement l'or d'Haïti.

L'enthousiasme fut tel qu'à son deuxième voyage, Colomb, à la tête d'une véritable flotte, conduisit vers Haïti plus de quinze cents personnes. Après une heureuse traversée, il se trouva, le 22 novembre 1493, en vue des côtes du Marien.

La série des déboires de Colomb s'ouvrit le même jour pour ne s'arrêter qu'avec sa vie. Il chercha anxieusement La Nativité; il ne fut vraiment convaincu de sa destruction qu'après avoir vu et entendu Guacana-garic.

Pour ne pas effrayer ses compagnons de voyage,



UNE EMBUSCADE.

il longea, en allant vers



l'est, la côte nord d'Haïti, explora la baie de Manceville, contourna la petite presqu'île de Monte-Christi et s'arrêta à la pointe Isabélique. En quelques heures, les bateaux furent vidés; les hommes foulaient enfin la terre de leurs rêves et de leurs convoitises. Colomb fit aussi débarquer les bestiaux d'Europe, fort amaigris par le voyage, qu'il comptait acclimater en Haïti. Sans perdre de temps, il traça le plan d'une ville qu'il appela "Isabella" en souvenir de sa protectrice, Isabelle la Catholique.

## 6. — Caonabo et la résistance indienne.



CAONABO.

La fondation d'Isabella confirma, en les justifiant, les craintes du cacique Caonabo pour l'avenir de la race rouge : à ses yeux, les Espagnols n'étaient que des envahisseurs et des oppresseurs. Il voulait détruire la ville naissante; seuls, le nombre et les armes meurtrières de ses ennemis le retinrent. Et même, sans protester, il laissa des

envoyés de Colomb construire dans la Maguana, sur les pentes du Cibao les plus riches en or, la forteresse Saint-Thomas.

Il n'était pas inactif pourtant. Il réussit à intéresser à la cause qui le passionnait, Guarionex, cacique de la Magua, dont le territoire avait été envahi et portait une forteresse, la Magdalena, dans la plaine actuelle de Santiago. Ce fut la seule conquête diplomatique de Caonabo : les autres caciques restèrent neutres.



Caonabo entreprit de conduire à la victoire les forces réunies des deux royaumes. Mais contre des Espagnols bien retranchés, armés de fusils et de longues épées, que pouvaient de pauvres indigènes obligés d'attaquer à découvert avec seulement des bâtons, des flèches ou des pierres ? L'échec fut complet, mais Caonabo ne se découragea point. Soutenu par sa foi indomptable dans la justice de sa cause, il courut vers le nord avec ses soldats et menaça pendant quelques heures de détruire Isabella. Il revint ensuite dans la Maguana.



GUERRIER INDIEN.

L'alarme avait été grande à Isabella dont les habitants étaient loin d'être aguerris. Ils éclatèrent contre Colomb qui, pour les apaiser, résolut de se débarrasser de Caonabo, même en recourant, s'il le fallait, à la ruse et à la perfidie. Un Espagnol audacieux, Alphonse d'Ojeda, fut chargé de l'exécution de ce projet.

Escorté de neuf cavaliers, Ojeda traversa, à toute vitesse, la vaste plaine de Santiago, gravit le Cibao et se présenta devant Niti, village où résidait Caonabo et où s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Jean de la Magnana. Ojeda sollicita une entrevue qui lui fut d'abord refusée.



CAVALIER ESPAGNOL.

Pour son malheur, Caonabo ne resta pas inflexible. Séduit par les présents, il

reçut le messager espagnol et se laissa persuader qu'il lui fallait se rendre à Isabella pour signer la paix. Pour l'y transporter plus vite, Ojeda le prit en croupe et l'attacha solidement : il lui fit mettre les menottes, ornements d'origine céleste, disait-il, et que les glorieux souverains d'Espagne ne portaient qu'aux grandes cérémonies.

Ces précautions infâmes prises, Ojeda donna le signal du départ et le petit groupe des cavaliers disparut vers le nord dans un tourbillon de poussière.

D'abord emprisonné à Isabella, Caonabo fut embarqué quelques mois plus tard pour l'Espagne. Il disparut en mer avec le bateau qui le portait.

### 7. — Combat de la Vega Real.



ENLÈVEMENT DE CAONABO.

Le premier moment de stupeur passé, les Indiens de Niti comprirent qu'ils avaient été indignement trompés. Pour diriger leur vengeance, ils mirent à leur tête Manicatex, frère de Caonabo, borgne, mais habile guerrier. Manicatex trouva des alliés en Guarionex, cacique de la Magua et Mayobanex, cacique subalterne du Ciguéy. Cent mille guerriers indiens furent assemblés et dirigés contre Isabella. Ils n'y arrivèrent pas. Ils se heurtèrent dans la plaine de Santiago (Vega Real) à un détachement de deux cents fantassins et vingt cavaliers espagnols, qu'accompagnaient des chiens féroces. Dès le début

qu'accompagnaient des chiens féroces. Dès le début

de la mêlée, les Indiens furent terrifiés et par les armes de leurs ennemis qui les tuaient de loin, et par les chevaux qui les écrasaient et par les chiens qui les déchiraient. Ils se laissèrent égorger; c'est par milliers qu'ils périrent.



UN COMBAT (De Bry.)

### 8. — Esclavage des Indiens.

A peine Colomb eut-il échappé au danger indien qu'il dut en affronter un autre plus terrible en un sens. Les quinze cents passagers du second voyage avaient caressé l'espoir de s'enrichir rapidement pour retourner aussitôt après en Espagne, vivre, parmi leurs proches, une vie exempte d'inquiétude matérielle. Mais cet or d'Haïti, leur appât, où donc était-il ? Pas à Isabella, certes, car ils avaient eu beau creuser la terre, soit pour les fortifications, soit pour les



AVANT LA DÉCOUVERTE.

édifices publics, soit pour les demeures particulières, aucune parcelle du précieux métal ne s'était offerte à leurs mains avides. Et en revanche, un travail acharné sous un soleil implacable, une nourriture insuffisante, des nuits



sans sommeil avaient rapidement déprimé leur vigueur physique et morale.

Ils se plaignirent amèrement, se révoltèrent même. Pour



CHEF CARAÏBE.

calmer les esprits aigris et déçus, Christophe Colomb exécuta un projet qu'on lui avait suggéré et qui répugnait à son âme droite et généreuse : opprimer les Indiens et les acheminer vers la servitude. Cet acte, qu'on ne saurait trop flétrir, fut le premier terme d'une série de concessions lamentables que les Espagnols arrachèrent à la faiblesse de Colomb et qui ont terni sa gloire de bien-facteur de l'humanité.

Les premiers Indiens obligés de travailler pour les Espagnols furent les vaincus de la Maguana et de la Magua. Ceux du Marien, si fidèles, ne furent pas épargnés ; Guacanagaric en mourut de misère



APRÈS LA DÉCOUVERTE.

et de chagrin. Les uns furent astreints à exploiter les centres aurifères, ceux du Cibao surtout ; les autres furent répartis sur des plantations de coton et de tabac. Moins accoutumés à la fatigue corporelle qu'à la sieste journalière, aux jeux et aux danses, il furent rapidement décimés.



## 9. — Les déboires de Colomb. — Son rappel. — Sa mort.

Pour faire taire ses compagnons d'Isabella dont l'unique passe-temps était de se plaindre, Colomb, avait à deux reprises passé outre aux reproches de sa conscience. On ne lui en sut aucun gré. Les récriminations continuèrent, plus âpres; l'envie, la haine s'appliquèrent à diminuer la grandeur et la portée de sa découverte et à mettre en relief ce qu'on estimait un vice capital : puisque Colomb n'était pas Espagnol, pourquoi commandait-il des Espagnols ?

D'Hispaniola, les reproches, les accusations, les calomnies passèrent la mer et s'accréditèrent en Espagne jusqu'à alarmer la reine Isabelle. En même temps, un certain François



ARMES DE COLOMB.

Roldan, protégé de Colomb qui en avait fait un juge à Hispaniola, se révolta. Il fit beaucoup de mal à la jeune colonie en dénaturant les intentions et les actes de Colomb : Colomb n'osa pas sévir énergiquement.

Les esprits s'excitant de plus en plus, Isabelle de Castille ordonna une enquête sur l'administration de Colomb et la confia à Jean Aguado. Aguado, qui était un obligé de Colomb, ne justifia point la confiance qu'on avait en son impartialité. En débarquant à Isabella, il ne trouva pas Christophe Colomb qui était alors en expédition militaire dans le Cibao. Barthélemy Colomb, frère de Christophe et son lieutenant à Isabella, vit, dès le premier instant, son autorité méconnue. Il fut à peine écouté, tandis que les accusateurs étaient accueillis avec une singulière bienveillance. La conduite d'Aguado fut si

étrange que, l'enquête terminée, Colomb résolut d'aller en Espagne se justifier.

Vite convaincue de la mauvaise foi des plaignants, Isabelle permit à Colomb de rentrer à Hispaniola. La campagne de calomnies et d'accusations recommença aussitôt au grand ennui de la Cour d'Espagne qui chargea don François Bobadilla d'une nouvelle enquête.

Bobadilla était un grand dignitaire d'Espagne, complètement ignorant des choses d'Hispaniola, insinuant, cupide et brutal. Il appuyait depuis longtemps tous ceux qui intriguaient contre Colomb. A peine rendu à Hispani-



COLOMB AUX FERS.  
(Bas-relief du monument de Gênes).

niola, il procéda à l'arrestation de Christophe et de son frère Barthélemy, les fit charger de chaînes et condamner à mort; se ravisant ensuite, il se contenta de les renvoyer en Espagne.

On rapporte que, durant la traversée, l'équipage du navire, ému de pitié pour Colomb, voulut lui ôter ses fers, mais que l'amiral s'y refusa, déclarant qu'il les porterait jusqu'aux pieds des souverains d'Espagne. Il tint parole; Isabelle, indignée, le réhabilita, sans même entendre sa défense, mais sans le remettre toutefois en possession des titres et privilèges accordés en 1492.

Après une douloureuse période d'inaction, Colomb partit pour un quatrième voyage de découvertes, sous la réserve formelle qu'il ne toucherait point Hispaniola. Vieilli et accablé par les épreuves de toute nature qu'il avait subies depuis dix ans, Colomb rentra en Espagne et mourut presque dans la misère à Valladolid (20 mai 1506). Il était âgé de soixante et onze ans.

## CHAPITRE III

---

*Sommaire*

10\*. — Bobadilla qui avait persécuté Colomb ne tarda pas à tomber en disgrâce. Nicolas Ovando le remplaça; il importa les premiers noirs dans l'île; il fonda plusieurs villes importantes; il développa et embellit Santo-Domingo.

Les Indiens du Hyguey et du Xaragua conservaient encore leur indépendance. Il résolut de la leur ravir : pour perdre Anacaona, la reine du Xaragua, il recourut à la perfidie et il infligea une mort cruelle à Cotubanama, le cacique du Hyguey.

11\*. — Les Indiens eurent un défenseur intrépide dans le moine dominicain Las Casas. Mais son dévouement aux Indiens contribua à l'asservissement des Noirs.

12\*. — Henri, le cacique du Bahoruco, défend les derniers vestiges de l'indépendance. Il est par sa bravoure, sa fierté, la noblesse de ses sentiments, la plus belle incarnation des vertus d'une race qui achevait de s'éteindre.

13\*. — Les Indiens appelaient leur île Quisqueya ou Haïti; les Espagnols l'appelèrent Hispaniola; les Français la nommèrent Saint-Domingue.

14\*. — Les découvertes de Colomb, après avoir assuré à l'Espagne un siècle de prospérité et de



gloire, la conduisirent à un état d'épuisement dont elle ne s'est pas relevée : les Espagnols, éblouis par l'or de l'Amérique, ne comprirent pas que c'est la mise en valeur du sol qui fait la richesse d'une nation.

### 10. — Nicolas Ovando.



NICOLAS OVANDO.

Don François Bobadilla, si odieusement hostile à Colomb, montra une lâche complaisance à l'égard des Espagnols, dont il ne sut pas réprimer les instincts cupides, et il fut d'une révoltante cruauté à l'égard des Indiens qu'il fit périr par milliers dans les travaux des mines. Mais sa lâcheté enhardit les intriguants et causa sa perte : en 1501, il fut destitué et remplacé par Nicolas Ovando.

Celui-ci débarqua le 15 avril 1502 à Santo-Domingo. Homme énergique et même dur, il eut à cœur de développer la

prospérité matérielle d'Hispaniola. Deux caciquats étaient encore indépendants : le Xaragua commandé par Anacaona, sœur de Bohéchio et le Hyguey par Cotubanama. Ovando résolut de les soumettre au tribut.

Le Xaragua fut sa première victime. A la reine Anacaona, il annonça une visite d'amitié. Flattée de cet honneur, Anacaona, escortée d'une troupe de jeunes Indiennes couvertes de fleurs, se porta sur la frontière de son royaume et c'est au chant des *areytos* qu'Ovando fut



accompagné jusqu'à Yaguana (Léogane). — Il y annonça, pour le dimanche suivant, une grande fête pour tous les chefs du caciquat.



UNE DANSE A LA COUR D'ANACAONA.

Une salle spacieuse fut construite par les Espagnols. Au jour dit, les chefs indiens, Anacaona à leur tête, y entrèrent, et à leur suite, les cavaliers espagnols qui émerveillèrent l'assistance par leurs évolutions. Soudain, Ovando porta la main à sa croix d'Alcantara. C'était un signal. Les Indiens furent saisis et attachés à des colonnes. On leur fit subir un simulacre de jugement. Les Espagnols se retirèrent ensuite et mirent le feu à la salle. Ainsi disparut toute la noblesse indienne du Xaragua. Anacaona, momentanément épargnée, fut chargée de chaînes, conduite à Santo-Domingo et pendue.

Après le Xaragua, le Hyguy. Son cacique, Cotubana, était un géant : on rapporte que l'arc dont il se servait pour lancer ses flèches était si grand qu'aucun Indien de son royaume ne pouvait le bander. Ce géant était un pacifique : il avait laissé les Espagnols s'établir et se développer à l'embouchure de l'Ozama, à Santo-Domingo. Son humeur tranquille fut prise sans doute pour de la faiblesse, car après la sanglante hécatombe

d'Yguana, Ovando fit envahir le Hyguey par un officier intrépide, Jean Esquibel. Poussé à bout, Cotubanama se

défendit avec une si farouche énergie qu'il fut impossible de le vaincre. Une trêve fut signée, qui accordait satisfaction partielle aux Espagnols : les Hygueyens consentirent à payer un tribut annuel.

Ce n'était pas assez pour Ovando. A quelque temps de là, il prit prétexte de mauvais traitements infligés aux Espagnols pour envahir de nouveau le Hyguey. Esquibel conduisait l'opération. Cette fois, Cotubanama ne put résister victorieusement. Trahi par quelques-uns des siens, il se réfugia dans l'île de la Saona. Fait prisonnier après une poursuite acharnée, il subit le sort d'Anacaona.



INDIEN  
CHASSEUR.

DANSE  
GUERRIÈRE.

Avec lui disparut le dernier vestige de l'indépendance indienne : tous les indigènes étaient esclaves au profit d'une poignée de maîtres, les Espagnols. Ils ne résistèrent pas longtemps à leur malheureux sort.

#### — Introduction des noirs à Hispaniola.

A la mortalité provoquée par les travaux forcés, vint s'ajouter une terrible épidémie de variole qui fit périr 200 000 personnes. Les bras manquant, on pensa à introduire à Hispaniola des noirs d'Afrique. Cette idée de l'emploi de la main-d'œuvre noire n'était pas nouvelle. Le Portugal l'avait déjà adopté pour ses colonies, et

l'Espagne elle-même, alors qu'elle était sous la domination des Maures, avait pratiqué l'esclavage des noirs.

C'est en 1503, sous Ovando, que l'on reçut les premiers Africains en Haïti. Les Espagnols n'en furent pas enchantés et les accusèrent de pervertir les Indiens et de les pousser à la révolte. Suspendue pendant quelques années, la traite des noirs reprit en 1517, autorisée à nouveau par Charles-Quint. Mais les déportés d'Afrique ne se résignèrent pas facilement à leur sort, et dès 1522, ils se révoltèrent sur les plantations de don Diégo Colomb, fils de Christophe, que Charles-Quint avait remis en possession des titres et des privilèges de son père.



DÉBARQUEMENT D'ESCLAVES.

### 11. — Barthélemy de Las Casas et les Indiens.

Quelques Espagnols se montrèrent plus humains que Bobadilla et Ovando. Parmi eux, il convient de signaler Barthélemy de Las Casas. Né à Séville en 1474, il avait accompagné Colomb à son second voyage et administré un domaine concédé à son père à Hispaniola.

Il entra dans les ordres en 1510, devint moine dominicain, et se consacra dès lors à la défense des Indiens opprimés. Douze fois, il traversa l'Océan pour plaider leur cause. Nommé évêque de Chiapia (Mexique) à l'âge



de soixante-dix ans, il donna sa démission sept ans après



LAS CASAS.

et mourut à Madrid en 1566. — L'histoire lui a donné le titre de Protecteur des Indiens.

Sa gloire d'apôtre n'est pas sans tache. Son dévouement au sort déplorable des Indiens, l'a jusqu'à un certain point, empêché d'étendre sa charité à tous les hommes sans distinction de race, d'origine ou de couleur : c'est ainsi que pour épargner ses chers Indiens, il conseilla à Charles-Quint de rapporter l'édit qui avait prohibé l'introduction des noirs à Hispaniola. Il devint par là le complice involontaire certainement d'un crime aus-

si révoltant que celui contre lequel s'était dressée sa nature droite et généreuse.

## 12. — Le cacique Henri.

Le cacique Henri fut, lui aussi, un vaillant défenseur de sa race opprimée.

Fils d'un cacique subalterne du Batoruco, orphelin depuis le massacre des chefs du Xaragua, Henri avait été élevé à Santo-Domingo chez les moines dominicains qui lui avaient appris à lire et à écrire.

Devenu esclave comme tous les Indiens d'alors, Henri fut persécuté, ainsi que sa jeune femme, par son maître Valenzuela. N'y tenant plus, Henri se retira dans le Batoruco avec quelques Indiens, décidés comme lui à "vivre libres ou mourir". Valenzuela les poursuivit à

la tête d'une douzaine d'hommes et, les ayant rejoints, il les attaqua. Deux Espagnols furent tués, plusieurs autres grièvement blessés. Valenzuela lui-même, atteint à la tête, fut, quelques instants, le prisonnier de Henri : "Allez, lui dit Henri en lui rendant la liberté, remerciez Dieu de ce que je vous laisse la vie et si vous êtes sages, ne revenez plus ici".



MAISON DE DON DIÉGO COLOMB.



SÉVICES.

Pendant plusieurs années, Henri, fortement retranché au Bahoruco, repoussa toutes les attaques. Impuissants à le réduire par la force, les chefs espagnols tentèrent la persuasion. Son ancien professeur, le Père Remy, lui fut envoyé. Henri l'accueillit avec bienveillance mais, connaissant trop bien la perfidie de ses adversaires, il ne lui promit rien; il l'assura toutefois qu'il ne se livrerait

à aucun acte hostile sans y être contraint et qu'il ne rendrait jamais le christianisme responsable des injustices et des impiétés de ceux qui le professaient.

La réputation de Henri et un vif désir de la liberté



EXTERMINATION DES INDIENS.

(D'après une gravure du XVII<sup>e</sup> siècle).

attirèrent dans le Bahoruco un si grand nombre d'Indiens que l'on craignit pour l'existence même de la colonie. Inquiet lui-même, l'empereur Charles-Quint délégua vers Henri un ambassadeur spécial, Barrio-Nuevo qui reconnut la pleine et entière indépendance des insurgés. Après avoir hésité parce qu'ils redoutaient un piège, les Indiens du Bahoruco allèrent se fixer à Boya, à quelques lieues au nord de Santo-Domingo. Leur ténacité avait triomphé de l'injustice.

### 13. — Grandeur et décadence d'Hispaniola.

Seules, les trente premières années de colonisation d'Hispaniola furent vraiment prospères. Les aventuriers, en quête de fortune rapide, y affluèrent, attirés par l'or; et négligeant les travaux agricoles, ils activèrent les travaux des mines au grand préjudice des Indiens asservis.



Des villes importantes furent fondées. Isabella ayant été reconnue insalubre et mal située géographiquement, Ovando développa et embellit Santo-Domingo qui devint la capitale de la colonie. Successivement furent construites les villes de Santiago de la Vega, Saint-Jean de la Maguana, Valparaiso, Santa-Maria de la Vera Paz, Santa-Maria de Yaguana, Aguava, Aquimo, Salva Tierra de la Zabana, Bahiaha, etc. . . .

Sauf Santo-Domingo, ces villes ne firent que décliner à partir de 1530. Trois causes surtout expliquent cette rapide décadence.

a) Les aventuriers espagnols s'aperçurent vite que les mines d'or du Cibao étaient loin d'être inépuisables, et, incapables de l'effort soutenu qu'exige la culture de la terre, ils abandonnèrent Haïti soit pour Cuba

(1511) ou le Mexique (1515), soit pour le Pérou (1531) ou l'Argentine (1535) ou le Chili (1540).

b) Les nonchalants Indiens devenus, contre leur gré, de vraies bêtes de somme des Espagnols, succombèrent rapidement : la main-d'œuvre manqua.

c) La Cour d'Espagne prit des mesures inopportunes. En 1506, elle ordonna de démanteler les villes du littoral de l'ouest pour supprimer tout négoce avec les Hollandais. En 1544, un décret de Charles-Quint permit à tout Espagnol qui le désirait de quitter Hispaniola : un an après, en 1545, la colonie ne comptait plus que 1 100 âmes.



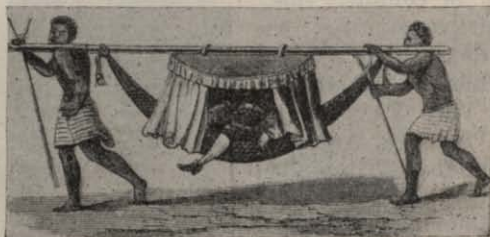
HENRI PREND LA FUITE.



LE CACIQUE HENRI

#### 14. — Influence de la découverte de l'Amérique sur l'Espagne.

Cette influence peut se résumer en deux mots : d'abord



UN ESPAGNOL DANS SA LITIÈRE.

un siècle de prospérité inouïe, ensuite une décadence profonde.

Les premiers et plus actifs ouvriers de la prospérité furent Isabelle la Catholique et Ferdinand d'Ara-

gon. Leur mariage, en réalisant l'union de l'Aragon et de la Castille, permit de dresser contre les Maures de



PLAN DE LA VILLE DE SANTO-DOMINGO  
(Fin du XVI<sup>e</sup> siècle).

l'Andalousie une armée de conquête qui, en 1492, les chasse de Grenade, leur dernière citadelle en Espagne. Créateurs de l'unité politique de l'Espagne, les deux souverains encouragèrent, en outre, au dehors, l'expansion de leurs sujets. Isabelle mourut en 1504 et Ferdinand en 1516.

Leur successeur fut leur petit-fils, Charles-Quint (1516-1555). Par sa mère, Jeanne la Folle, fille unique de Ferdinand et d'Isabelle, Charles hérita de l'Espagne et de ses colonies. Par son père, Philippe le Beau, fils de Maximilien, empereur d'Allemagne, il acquit des droits importants dans les Pays-Bas et en Allemagne.

Habile diplomate, il évinça le roi de France, François I<sup>er</sup>, qui à la mort de Maximilien, avait brigué la couronne impériale. Charles entreprit ensuite de dominer le reste de l'Europe, mais il se heurta, pendant près de quarante ans, à deux obstacles qu'il ne put briser : la résistance armée de la France et de ses rois et les embarras politiques créés en Allemagne par Luther et ses adeptes protestants.

Lent à se décider, mais d'une ténacité extrême dans ses résolutions, il ne renonça à son rêve d'hégémonie européenne que trois ans avant sa mort, en 1555. Alors désabusé, malade, il pensa que ce que lui, Charles, avec sa formidable puissance, n'avait pu réaliser, ne pourrait l'être non plus par son fils Philippe, tenace sans doute, mais médiocre diplomate et homme de guerre plus médiocre encore.

Il fit de ses états deux parts : à son frère Ferdinand, il confia l'Allemagne et les Pays-Bas ; à Philippe, l'Espagne et ses immenses colonies.



CITADELLE DE SANTO-DOMINGO.



Philippe II (1555-1598) voulut imiter son père. L'or d'Amérique servit à l'entretien de nombreuses armées et à la construction de flottes immenses. Pendant que les premières se répandaient en Europe pour imposer la volonté du roi d'Espagne, les secondes lui assuraient le contrôle



HISPANIOLA (début du XVI<sup>e</sup> siècle).

de toutes les mers. On connaît la triste aventure de l'INVINCIBLE ARMADA. Cette flotte géante, armée pour punir l'Angleterre de l'assassinat de Marie Stuart, fut détruite par la tempête avant même d'avoir pu toucher les côtes britanniques.

Philippe II gaspilla, au service d'une politique souvent inconsidérée, toutes les ressources de ses états. De plus, les Espagnols, trop facilement enrichis par leurs colonies, s'étaient détournés du travail de la terre. Quoi d'étonnant, dès lors, qu'à la mort de Philippe II, l'Espagne se soit trouvée dans un état d'épuisement dont elle souffre encore et qui fait douter qu'elle retrouve jamais son ancienne splendeur.

## LIVRE II

PÉRIODE FRANÇAISE JUSQU'EN 1789

---

### CHAPITRE IV

---

#### *Sommaire*

15\*. — Dès le temps de la découverte, de hardis corsaires et aventuriers rançonnent les côtes de l'Amérique. Un certain nombre d'entre eux, des Anglais et des Français, se fixèrent à la Tortue vers 1625.

16\*. — A partir de l'établissement des Français, Haïti prend le nom de Saint-Domingue.

Aventuriers et corsaires français restèrent soustraits aux autorités de la métropole jusqu'en 1641. A ce moment, ils reçurent un vrai chef dans la personne de Le Vasseur qui expulsa les Anglais de la Tortue. Mais c'est Bertrand d'Ogeron qui organisa la colonie.

17\*. — Les aventuriers français de Saint-Domingue formèrent deux groupes : les boucaniers et les flibustiers. Les boucaniers se livraient à la chasse ; les flibustiers étaient des pirates.

18\*. — Bertrand d'Ogeron eut le mérite de préparer les flibustiers et les boucaniers à devenir de paisibles cultivateurs.

19\*. — L'Espagne céda à la France par le traité de Ryswick (1697) le tiers occidental d'Hispaniola.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la colonie française de Saint-Domingue comprend trois provinces : le Nord, l'Ouest et le Sud. Chaque province se divise en quartiers et en paroisses. A la tête de la colonie se trouvent le Gouverneur général et l'Intendant des Finances. Le premier est chargé de défendre la colonie contre les agressions du dehors et de maintenir l'ordre et la paix à l'intérieur. Du second, relèvent les finances, la justice, les hôpitaux et les services municipaux.

La justice est rendue par une sénéchaussée dans les villes importantes et par deux Conseils supérieurs siégeant à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien.

20\*. — Les Anglais enviaient la prospérité de Saint-Domingue. A deux reprises, une première fois sous l'administration de Cussy (1691), une deuxième fois sous Louis XV (1748), ils débarquèrent dans la colonie, sans pouvoir s'y maintenir longtemps.

21\*. — Quinze cents affranchis de Saint-Domingue combattirent à Savannah pour aider les Etats-Unis à conquérir leur indépendance sur l'Angleterre.

22\*. — A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Saint-Domingue était la plus riche des colonies françaises. On y cultivait la canne à sucre, le cotonnier, l'indigotier, le caféier, le cacaoyer.

On trouvait sur chaque grande habitation une sucrerie et une guildiverie.

---



### 15. — L'Amérique et les peuples de l'Europe.

Pendant soixante-dix ans, les Espagnols furent tranquilles possesseurs de leurs terres américaines. Leur quiétude ne fut troublée qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

La prétention intolérable des souverains espagnols d'imposer leur volonté en Europe leur créa de nombreux ennemis : France, Angleterre, Pays-Bas, etc... Mais tous ces pays étaient en retard sur l'Espagne pour l'organisation de leur marine. A cette époque, l'Angleterre n'était pas maîtresse des mers ; les Pays-Bas protestants luttèrent péniblement pour secouer le joug de l'Espagne catholique ; la France était déchirée par des guerres civiles entre catholiques et calvinistes.

Toutefois de hardis corsaires allèrent jusqu'en Amérique où ils firent d'heureux coups de main : tel l'anglais Francis Drake, plus tard amiral, qui, en 1586, bombarda et rançonna Santo-Domingo. Avec



UN NAVIRE CORSAIRE.

les corsaires, vinrent d'intrépides aventuriers qui, durant de longues années, parcoururent, pour les piller, toutes les côtes de l'Amérique. C'est en 1625 seulement qu'on en voit se fixer : Anglais et Français se partagent alors l'île de Saint-Christophe.

### 16. — Les Français s'établissent à Hispaniola.

A la même date (1625), presque tous les Indiens d'Haïti avaient été exterminés : la partie occidentale, notamment,

était alors si déserte que le silence n'y était troublé que par le mugissement des bœufs sauvages répercuté par les forêts.

Quelques aventuriers français s'établirent (1625) à l'île de la Tortue et sur la côte nord-ouest, à Port-Margot. En s'emparant d'une partie d'Hispaniola, ils changèrent le nom de l'île; ils francisèrent Santo-Domingo et ne parlèrent plus que de Saint-Domingue.

Ils essaimèrent, et quelques années plus tard, on pouvait en voir sur le littoral du golfe de la Gonave et même dans la presqu'île du Sud : au Cul-de-Sac, au Trou-Bordet, à l'Ester et à la Petite-Rivière de Léogane, à l'Acul de Petit-Goâve, à Rochelois et au Fond de l'Île-à-Vaches.



UN AVENTURIER.

Ces premiers établissements français en Haïti furent modestes. Bien des fois, ils furent attaqués. Mais les aventuriers étaient d'une bravoure légendaire et d'une énergie indomptable. Les combats victorieux qu'ils livrèrent aux Espagnols formeraient une liste très longue. Parfois, cependant, leur vaillance fut accablée par le nombre; et les Espagnols, passant de l'angoisse de la peur à une véri-

table folie de destruction, sacrifiaient alors tout ce qui pouvait leur rappeler les Français.

L'orage passé, les aventuriers, véritables fourmis, se remettaient au travail.

Pendant cette période confuse, ils n'eurent pour chefs que de rudes corsaires ou parfois, mais rarement, des cadets de la noblesse de France.

En 1641 seulement, ils trouvèrent un vrai chef, Le Vasseur. Le Gouverneur général des Îles françaises, de Poincy, l'avait chargé d'expulser les Anglais de la Tortue. Le Vasseur y réussit avec une poignée d'hommes (49)

et s'établit à la Basse-Terre. Son administration ne fut qu'un long combat contre les Espagnols. Il mourut assassiné et fut remplacé successivement par du Rausset et de Fontenay qui n'ont rien fondé de durable. Enfin, la colonie trouva en Bertrand d'Ogeron un administrateur habile qui lui procura un peu de stabilité.

### 17. — Boucaniers et flibustiers.

Dès le début, les aventuriers français de Saint-Domingue formèrent deux groupes distincts : les boucaniers et les flibustiers.

a) *Les Boucaniers.* — Plus attaché au sol que le flibustier, le *boucanier* était propriétaire d'un *boucan*, enclos, où il dressait son ajoupa. Homme rude, il se contentait d'un costume simple : chemise et pantalon de grosse toile teints du sang des victimes de sa chasse, chapeau de paille à la forme bizarre, chaussures formées de deux morceaux de peau de bœuf retenus par des lanières de cuir. — A ses yeux, le costume importait moins que de bonnes armes : à sa ceinture, pendaient un grand sabre et plusieurs coutelas, mais l'arme qu'il prisait par-dessus tout était le *boucanier*, sorte de tromblon de fort calibre pouvant lancer des balles énormes.

Les moyens d'existence du boucanier étaient aussi primitifs que son costume. Dans la région déserte qu'il avait choisie, bœufs et porcs introduits par les Espagnols s'étaient multipliés pendant plus de cent ans, sans obstacle de la part de l'homme. Dès le point du jour, le boucanier partait pour la chasse, accompagné de ses esclaves ou engagés et d'une meute de vingt à trente chiens. Le plus souvent, son absence durait plusieurs jours. Quand il rentrait à son boucan, le maître comme les esclaves étaient chargés de dépouilles sanglantes. Pour conserver la viande et la vendre au besoin aux flibustiers, pour leurs courses, le boucanier utilisait un procédé qu'employaient depuis longtemps les Caraïbes.

Une sorte de claie, formée de branches entrecroisées et réunies par de fortes lianes, était maintenue sur des pieux



à deux ou trois pieds du sol. C'était le *boucan* proprement dit. Sur ce grill primitif, on posait la viande et, au-dessous,



UN BOUCANIER.

on allumait un feu de bois vert. La chaleur, la fumée avec ses produits antiseptiques, (créosote), produisaient un effet tel que la viande pouvait se garder pendant plusieurs semaines. Quant aux peaux, bien salées, séchées au soleil, elles étaient vendues.

b) *Les flibustiers.*  
— C'étaient de hardis pirates, au courage à toute épreu-

ve. D'une indépendance farouche, ils ne reconnurent, pendant un siècle, aucune autorité régulière. L'un d'eux, renommé pour son habileté, sa bravoure ou ses succès antérieurs, leur proposait-il une expédition fructueuse, ils le prenaient comme chef pour la durée de la course et lui obéissaient aveuglément. Cachés dans les palétuviers des petites anses et montés sur de légers bateaux qu'ils manœuvraient avec dextérité, ils se dirigeaient sans hésitation et avec un ensemble impressionnant sur les voiles qui leur étaient signalées y compris les gros navires de guerre espagnols pourvus d'une nombreuse artillerie. Quand ils pouvaient les aborder et leur jeter des grappins, le courage individuel décidait du reste.

Le butin, quand il y en avait, était partagé avec équité : une part plus importante était faite au chef, aux estropiés, aux blessés. Les flibustiers regagnaient ensuite la Côte de Saint-Domingue, surtout pour boire et jouer. Ils ne redevenaient hommes qu'à la course suivante.

c) *Matelotage*. — Flibustiers et boucaniers, également rudes et violents, vivaient en bons termes et formaient quantité de petites associations ; cette pratique, appelée *matelotage*, assurait au flibustier un pied-à-terre à son retour, au boucanier les armes ou objets dont il avait besoin, à tous des soins en cas de maladie. Quand un différend surgissait—le fait était rare—on essayait de l'aplanir par l'arbitrage ; en cas d'échec, les intéressés vidaient leur querelle par un duel à la carabine.

Chaque association avait des esclaves : Indiens et noirs enlevés aux Espagnols, et blancs indifféremment appelés *trente-six mois* ou *engagés*. Ces blancs ne possédaient, en quittant l'Europe, ni sou ni maille. Incapables de payer leur voyage au capitaine, ils lui vendaient leur liberté pour trois ans. Moyennant compensation, le capitaine cédait ses droits aux aventuriers déjà fixés à Saint-Domingue.

Cet esclavage temporaire terminé, l'engagé devenait à son choix, boucanier ou flibustier.



BOUCANIER ET BOUCAN.



DEUX BOUCANIERS RÈGENT LEUR QUERELLE.



UNE SCÈNE DE CHASSE.

## 18. — Le traité de Ryswick (1697).

C'est avec de tels éléments humains que Bertrand d'Ogeron, ancien corsaire, devenu représentant du Roi de France à Saint-Domingue, entreprit de fonder une colonie stable. Par tous les moyens, il essaya de transformer les aventuriers en agriculteurs paisibles. Il n'y réussit guère. La France, étant alors en guerre avec la moitié de l'Europe, on eut trop besoin de flibustiers pour ravager en Amérique les colonies espagnoles, anglaises ou hollan-



daises. Pareil état de choses subsista sous les successeurs de Bertrand d'Ogeron : de Pouansey, Du Casse, etc., ... jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1697, le traité de Ryswick, en terminant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, eut des conséquences heureuses pour Saint-Domingue : l'Espagne céda à la France le



tiers occidental d'Hispaniola. La rivalité officielle entre Français et Espagnols prit fin.

Saint-Domingue en profita pour se développer rapidement.

### 19. — Organisation de Saint-Domingue.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la colonie française commence à s'organiser définitivement. L'île se partage en trois provinces : le Nord, l'Ouest et le Sud, subdivisées en quartiers et paroisses.

Deux personnages aux attributions différentes et nommés pour trois ans, assumaient toutes les responsabilités administratives : c'était le Gouverneur général et l'Intendant des Finances.

a) *Le Gouverneur général.* — Le Gouverneur général était toujours un noble de France choisi par le roi. Militaire, il veillait à la sûreté intérieure et extérieure de la colonie. Un gouverneur particulier, ne dépendant que de lui seul, le représentait dans chaque province, ayant sous ses ordres immédiats, dans les villes des lieutenants de roi, ailleurs des lieutenants de quartiers ou des majors de paroisses. De même que le Gouverneur Général était le premier personnage de la colonie, les chefs militaires nommés par lui jouissaient d'un pouvoir presque sans limites dans les territoires qui leur



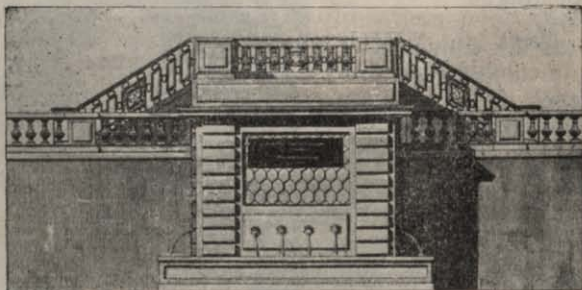
CHARLES-HENRI, Comte d'Estaing.



MARQUIS DE BARBÉ DE  
MARBOIS.

étaient confiés. En un mot, l'organisation était, avant tout, militaire.

b) *L'Intendant*. — Comme en France, l'administration civile était centralisée dans les bureaux de l'Intendant. Celui-ci devait contrôler les finances, la justice, les hôpitaux, les services proprement municipaux, et veiller à l'entretien matériel de l'armée.



ÉLÉVATION D'UNE DES DEUX FONTAINES, adossées au mur de la promenade publique, sur la place de l'Intendance de la ville de Port-au-Prince.

Pour les finances, il était aidé par des administrateurs provinciaux, des ordonnateurs du roi, des receveurs d'octroi, des syndics de paroisses.

La justice était rendue par deux sortes de tribunaux : une sénéchaussée dans chaque ville importante, et, au-dessus, deux Conseils supérieurs, siégeant l'un au Cap-Français, l'autre à Port-au-Prince.

L'armée se composa longtemps de cinq mille soldats européens en garnison dans la colonie ; en cas de danger, elle était renforcée par les milices des quartiers.

Quelques hôpitaux, relativement bien aménagés pour l'époque, furent fondés au Cap, à Port-au-Prince, aux Cayes.

*Conflit entre Gouverneur et Intendant*. — Il arrivait souvent que le Gouverneur et l'Intendant devaient résoudre sur place une question coloniale importante. En général, les deux administrateurs s'accordaient après

échange de vues. En cas de conflit, la volonté du Gouverneur prévalait provisoirement. Mais l'Intendant pouvait, en recourant au Roi, faire triompher ses idées. C'est



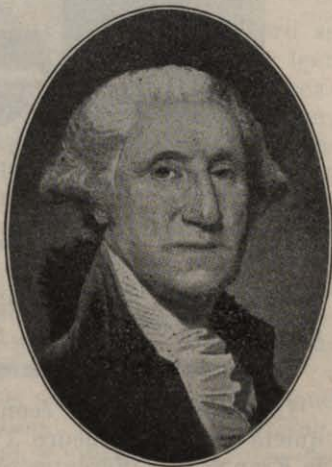
VICTOIRE DE SANTIAGO REMPORTEE SUR LES ESPAGNOLS PAR MONSIEUR DE CUSSY (1689).

ainsi que l'Intendant Barbé de Marbois fit blâmer en 1788 le Gouverneur du Chilleau, qui fut rappelé.

*Principaux Gouverneurs et Intendants.* — Les Gouverneurs et intendants envoyés à Saint-Domingue au XVIII<sup>e</sup> siècle portent généralement de grands noms.

Citons seulement :

a) *Parmi les Gouverneurs :* le comte de Gallifet (1700), le comte de Blénac (1714), de Sorrel (1719), le marquis de Vaudreuil (1753), le comte d'Estaing (1764), le prince de Rohan (1766), de Vallière (1772), le comte de la Luzerne (1786).



WASHINGTON.



b) *Parmi les Intendants* : de Clugny (1660), de Bongars (1766), de Vaivre (1774), et le plus remarquable de tous, Barbé de Marbois (1785).

Sous leur active impulsion, beaucoup de villes importantes furent fondées en moins d'un siècle : Cap-Français, Port-de-Paix, Fort-Dauphin, Jaemel, les Cayes, Jérémie, Port-au-Prince. Cette dernière ville, commencée en 1749 sur l'habitation Randot au Bel-Air, eut un essor rapide. Malgré le tremblement de terre de 1770 qui la détruisit



INDIGOTERIE.

complètement, elle supplanta vite le Cap et devint la capitale de la colonie.

## 20. — Saint-Domingue et les Anglais.

Le développement économique de Saint-Domingue inquiéta de bonne heure l'Angleterre, rivale séculaire de la France. A différentes reprises, la colonie subit le contre-coup des événements d'Europe.

Pendant plus de soixante ans, de 1643 à 1715, la France fut gouvernée par un roi plein d'ambition, passionné de gloire. Servi pendant les vingt-cinq premières années de son règne par d'illustres capitaines, tels que Turenne et Condé, Louis XIV faillit subjuguier l'Europe. Mais l'Angleterre veillait. Habilement, avec une souple ténacité, elle suscita des adversaires au trop puissante monarchie. La marine française qui, avec Colbert, s'était révélée si forte, finit par être battue et l'Angleterre devint maîtresse incontestée des mers. Elle en profita pour essayer de ruiner l'empire colonial français. Elle y réussit une première fois pour Saint-Domingue pendant l'administration de Cussy (1683-1691).

Une deuxième fois, sous le faible Louis XV (1715-1774), successeur du Grand Roi, les Anglais renouvelèrent leur tentative (1748). Ils ne s'emparèrent que du Fort Saint-Louis, dans la province du Sud, et ils en furent délogés aussitôt par les milices.

## 21. — Saint-Domingue et la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis.

En 1774, les colons anglais de l'Amérique du Nord se révoltèrent contre le Gouvernement de Londres qui leur refusait : 1° la liberté politique ; 2° le droit de fixer eux-mêmes la nature et le montant des taxes publiques à payer.

Ils s'armèrent et s'organisèrent en milices. Malgré l'habileté de leur chef, le major George Washington, et leur bravoure personnelle, ils furent souvent battus par les vieilles troupes aguerries de l'Angleterre. Leur cause était bien compromise quand ils envoyèrent un philosophe et savant, Benjamin Franklin, solliciter l'appui militaire de la France. Louis XVI était pacifique, mais l'opinion publique se passionna pour les Américains et finit par entraîner le gouvernement français lui-même.

La colonie de Saint-Domingue, si proche de l'Amérique du Nord, fut mise à contribution. Le comte d'Estaing, ancien gouverneur devenu amiral, y vint pour recruter des soldats. Avec lui partit, entre autres troupes, un corps

de quinze cents affranchis qui se comporta vaillamment à Savannah.

## 22. — Prospérité de Saint-Domingue.

Grâce à la fertilité du sol et aux nombreux esclaves fournis par la traite des noirs, la culture s'étendit rapidement à Saint-Domingue : d'immenses champs de cannes y voisinèrent avec des plantations de cotonnier, d'indigotier, de caféier, de cacaoyer, de campêchier, etc.



SAINT-DOMINGUE DISTRIBUE  
SES RICHESSES.

Certains produits naturels firent naître des industries agricoles. Chaque grande habitation posséda une sucrerie et une guildiverie extrayant de la canne, le sucre, le tafia et le rhum.

Toutes ces constructions à la campagne furent facilitées par la disémination de nombreux fours à chaux, poteries et briqueteries.

Enfin, les instruments aratoires étant tirés par les bœufs, l'élevage devint prospère pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et provoqua l'établissement de plusieurs tanneries.

Sucre, café, coton, indigo, cacao, campêche, etc., alimentèrent un commerce d'exportation important qui enrichit et les colons de Saint-Domingue et les armateurs français de Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Saint-Malo. . .



## CHAPITRE V

---

*Sommaire*

23\*. — Jusqu'en 1789, il y eut à Saint-Domingue trois classes d'hommes : les noirs, les mulâtres, les blancs.

Les noirs avaient été importés d'Afrique. A l'origine, tous furent esclaves et condamnés à des travaux très pénibles : l'esclave était la chose de son maître.

Les mulâtres appartenaient à la classe des affranchis : ils pouvaient posséder, exercer le commerce, pratiquer la plupart des métiers.

Il y avait deux catégories de blancs : les grands blancs qui détenaient tous les privilèges et les petits blancs ou blancs manants : fonctionnaires de second ordre, gérants d'habitation, ouvriers.

---

23. — La population de Saint-Domingue.

Il y avait à Saint-Domingue trois classes d'hommes : les noirs, les mulâtres, les blancs.

— Les noirs.

Quand les Français de Saint-Domingue voulurent se livrer à la grande culture, ils se heurtèrent à un double obstacle : le petit nombre de leurs esclaves indiens, noirs, ou engagés, et, plus encore, leur médiocre rendement. Ils

reprirent à leur profit l'idée de tirer d'Afrique des noirs qui s'accommoderaient mieux du climat d'Haïti. Ce trafic d'êtres humains, appelé "traite des noirs", s'accrut constamment pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle (siècle de philanthropie pourtant).



PRÉPARATION DE LA CASSAVE.

Les noirs importés à Saint-Domingue étaient surtout des Congos, des Aradas, des Nagos, des Ibos, des Cangas, des Caplaous, des Fangs, des Moundongues ... Enlevés des côtes d'Afrique, ces malheureux étaient jetés dans la cale d'un navire construit exprès pour eux, "le négrier". Entassés dans des chambres trop étroites, mal nourris, souvent maltraités, ils mouraient en grand nombre durant la traversée. Dans la période 1750-1789, Saint-



INDIENS AU TRAVAIL.

Domingue en reçut jusqu'à trente mille par an.

Le travail de l'esclave était pénible; commencé avec le jour, il continuait jusqu'à midi sans interruption; il reprenait à deux heures, pour finir au coucher du soleil. Pendant la récolte,

il se prolongeait souvent pendant les premières heures de

la nuit. Ce travail était surveillé par le *commandeur* qui, à la moindre négligence, au moindre signe de fatigue, fouettait durement l'esclave.

Il y avait, à Saint-Domingue, plus de sept cent mille de ces malheureux. Les uns, natifs du pays, étaient les *nègres créoles*; les autres, importés d'Afrique, étaient les *nègres bossa'es* ou *dandas*.

#### — Les mulâtres.

Sans pudeur, le maître blanc abusa fréquemment de son droit de propriété sur les esclaves de sexe faible. De ce débordement de sensualité sortit le mulâtre de Saint-Domingue.

Le mulâtre alimenta la classe des affranchis. Quelque dépravé qu'il fût, le colon ne pouvait décemment maintenir dans l'esclavage un être qu'il savait être son fils; souvent d'ailleurs, la naissance de cet enfant illégitime entraîna l'affranchissement de la mère.

En 1789, Saint-Domingue comptait quarante mille affranchis environ, au nombre



NOIRS JOUANT AU BATON.



DANSE DE NOIRS.



desquels figuraient plusieurs milliers de noirs qui avaient acheté leur liberté ou bien l'avaient obtenue de la générosité de leurs maîtres.



COSTUMES DES AFFRANCHIS ET DES ESCLAVES.

D'après le Code Noir de 1685, qui ne distinguait dans les colonies françaises que deux sortes de personnes : les



AFFRANCHIS.

libres et les esclaves, les affranchis avaient les mêmes droits que les colons blancs. De fait, ils possédaient des habitations, avaient des propriétés dans les villes et les bourgs, faisaient le commerce, exerçaient la plupart des métiers, et même avaient des esclaves. Quelques-uns plus fortunés donnèrent à leurs enfants une éducation soignée.

Mais dans la pratique, l'affranchi de Saint-Domingue resta victime de son origine. Même quand il était instruit, on ne lui confiait jamais une fonction publique.

L'exercice de certains métiers, comme l'orfèvrerie, lui était interdit. Le blanc exigeait toujours de lui la plus grande déférence. Au besoin, l'autorité publique intervenait pour rappeler à l'affranchi qu'il n'était pas l'égal du blanc : défense de porter des habits de même couleur que le blanc, place à part dans les salles de spectacle et jusque dans les églises.



UNE PLANTATION : La Victoire au Grand'Pré, près de Sans-Souci.

### — Les blancs.

Avec le temps, disparurent les boucaniers et les flibustiers qui furent remplacés par des gens de tempérament moins emporté, venus à Saint-Domingue avec leur famille. Ils défrichèrent le sol et, grâce à leurs esclaves, acquirent une honnête aisance.

Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, une transformation s'opéra, grave dans ses conséquences. Grâce à l'énergie, souvent farouche, des colons, Saint-Domingue se couvre alors de grandes plantations, mises en valeur par une armée, chaque jour accrue, d'esclaves. Des fortunes considérables s'édifient et engendrent une véritable aristocratie d'argent. Le grand planteur de Saint-Domingue

jouit bientôt dans toute l'Europe d'une réputation de faste, d'opulence et de splendeur qu'on a peine à concevoir et plus encore à s'expliquer aujourd'hui.

Du coup, l'immigration blanche augmente dans la co-



UN COLON EN VOYAGE.

lonie. On vient dans l'espoir d'y faire une rapide fortune. De tous ces nouveaux venus, les plus chanceux réussissent, les autres doivent se contenter d'une modeste situation.

Aussi divisait-on la classe des blancs en deux catégories : les grands blancs et les petits blancs. Par *grands blancs*, on entendait les hauts fonctionnaires, les grands planteurs et les grands négociants. Par *petits blancs* ou *blancs manants*, on distinguait la foule des petits fonctionnaires, des employés des grandes plantations et des ouvriers. Il y avait plus de trente mille blancs dans la colonie.

Les grands planteurs jouissaient de tous les privilèges sauf celui de diriger la Colonie comme Gouverneur ou Intendant, fonctions réservées par le Roi à des Français de la métropole. De là, une jalousie très marquée des co-



lons contre le Gouverneur et l'Intendant accusés de sacrifier, par ignorance, les intérêts bien entendus de la Colonie.

Il y eut, de bonne heure, une nouvelle catégorie de blancs à Saint-Domingue : ceux qui y étaient nés. On les appelait "blancs créoles".

#### — Conclusion.

Malgré la haine profonde qui divisait les trois classes d'hommes de la colonie : Blancs, Mulâtres et Noirs, les premiers, qui disposaient de la force, maintinrent Saint-Domingue en paix jusqu'à la Révolution Française de 1789.



ARPEUTEURS.

# LIVRE III

## PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

---

### CHAPITRE VI

---

#### *Sommaire*

24\*.—En 1789, une grande révolution commença en France, au moment de la réunion des États généraux.

25\*.— Elle avait été préparée par ces écrivains et philosophes qui, depuis 1750, n'avaient cessé de réclamer l'abolition des privilèges, l'égalité civile et politique.

26\*.— Cette révolution eut son contre-coup à Saint-Domingue où les grands planteurs tentèrent de s'emparer de l'administration.

27\*.— Le 14 avril 1790, les blancs des paroisses de Saint-Domingue constituèrent l'assemblée connue sous le nom d'Assemblée de Saint-Marc.

28\*.— Bientôt les partisans du Gouverneur, surnommés les Pompons blancs et les partisans de l'Assemblée de Saint-Marc ou Pompons rouges en vinrent aux mains.

29\*.— Le colonel Mauduit du Plessis triompha de l'Assemblée de Saint-Marc le 30 juin 1760, mais il périt dans une émeute à Port-au-Prince, le 4 mars 1791 : le dernier soutien de l'autorité régulière disparut avec lui.

**Section I : EN FRANCE.****24. — 1789.**

1789 est une date particulièrement mémorable de l'histoire de la France. Elle marque le début d'une révolution qui dure encore et qui a substitué à l'ancienne société française, basée sur l'inégalité, une autre société qui ne veut avoir pour fondement que l'égalité stricte.

Cette transformation profonde fut activement préparée par les écrivains politiques et les philosophes qui, depuis 1750, ne cessaient de réclamer la liberté politique, l'égalité devant la loi, la liberté du travail, la liberté de la presse.

**25. — L'ancienne société.**

Avant 1789, le peuple français se partageait en trois ordres : le clergé, la noblesse, le tiers-état.

Les deux premiers, peu nombreux, très riches, jouissaient de privilèges dont plusieurs ne semblaient plus justifiés. Sur le troisième retombaient, peut-on dire, toutes les charges de la nation ; il comprenait :

1° La haute et petite bourgeoisie, plus ou moins lettrée, où se recruteront les partisans les plus remuants et les plus décidés de la Révolution ;

2° Les ouvriers des villes qui jugeaient intolérables certains règlements des corporations parce qu'ils entravaient leur activité et s'opposaient à l'esprit d'initiative ;

3° Les paysans qui se plaignaient de servitudes vexatoires et d'impôts odieux.

**— L'occasion de la Révolution.**

La situation financière du royaume de France, grave à la mort de Louis XIV, empira, malgré la sagesse du cardinal de Fleury, pendant le règne aussi long que néfaste de Louis XV.



Louis XVI se trouva, en 1774, à la tête d'une France endettée, travaillée par des idées de réforme sociale, et d'influence bien diminuée en politique extérieure depuis la désastreuse guerre de Sept ans (1756-1763). Il voulait sincèrement le bonheur des Français, et fit appel, pour le leur procurer, d'abord à de bons ministres qui ne purent se maintenir au pouvoir, puis à des Conseils de notables, gens éclairés qui ne lui donnèrent aucune solution efficace, et enfin, en 1789, aux Etats généraux : on appelait ainsi l'assemblée des députés des trois ordres de la nation.

#### — Les Etats Généraux.

Cette dernière mesure eut des conséquences que ni le roi, ni ses ministres n'avaient prévues.

*Désordre en haut.* — La première réunion des Etats eut lieu le 5 mai 1789. Un mois après, (17 juin 1789), le tiers-état qui, de par la volonté royale, comptait plus de députés que le clergé et la noblesse réunis, et n'était point d'accord avec eux, déclara qu'à *lui seul*, il représentait la nation, et se constitua en *Assemblée nationale*. Dès lors, les événements se précipitent. Les ordres privilégiés se rallient, timidement d'abord, ensuite en bloc, au tiers-état. Pour affirmer son intention de ne pas se séparer avant d'avoir réformé le royaume, l'Assemblée des Etats s'intitule : *Assemblée Nationale Constituante*.

*Désordre en bas.* — Le 14 juillet 1789, la populace de Paris, déchaînée par des orateurs révolutionnaires, s'empare de l' Arsenal, s'arme, et va essayer ses forces contre une prison fortifiée : la Bastille. La Bastille est prise et démolie de fond en comble.

*Les concessions.* — Pour calmer l'effervescence populaire, l'Assemblée Constituante, dans la séance de nuit du 4 août 1789, supprime les droits féodaux et abolit les privilèges du clergé et de la noblesse. Un an plus tard, le 12 juillet 1790, est votée une Constitution Civile du Clergé qui devait créer en France la guerre civile. En 1791 enfin, est publiée une nouvelle Constitution du peuple fran-

çais. Depuis, bien des Constitutions ont été promulguées. Toutes, sans exception, sont fondées sur la fameuse Déclaration des Droits de l'homme.

#### — La Déclaration des Droits de l'homme.

Rédigée par des disciples de Rousseau, discutée par l'Assemblée le 18 août 1789 et adoptée le même jour, cette Déclaration met le principe de toute autorité dans le peuple. Au pouvoir absolu du droit divin du roi, elle substitue la souveraineté non moins absolue du peuple : tout par le peuple et pour le peuple.

Elle proclamait :

1° L'égalité civile ou admissibilité de tous les citoyens, sous la garantie du mérite, à tous les emplois publics ;

2° L'égalité devant la justice, c'est-à-dire, une même justice pour tous, sans considération de naissance ou de rang social ;

3° L'égalité devant l'impôt, c'est-à-dire, les charges de l'Etat retombant sur tous, sans autre considération que le degré de fortune de chacun ;

4° L'égalité dans les successions ou abolition du droit d'aînesse ;

5° La liberté, ou le droit de disposer de sa personne et de ses biens sans préjudice de la personne et des biens d'autrui ;

6° La liberté des cultes ou le droit d'adorer Dieu selon sa conscience ;

7° La liberté de la presse ou le droit d'exprimer sa pensée en toutes matières dans les limites compatibles avec l'ordre et la moralité publics ;

8° La liberté du travail ou le droit de jouir du fruit de ses efforts comme de sa personne.

#### — Naissance de la société moderne.

Promenée pendant plus de vingt ans dans toute l'Europe par les armées victorieuses de la France, la Décla-

ration des Droits de l'homme enthousiasma les peuples et ouvrit partout l'ère de la démocratie. Mais ce n'est pas sans douleur que la société moderne reçut le jour.

En France, la Révolution fut sanglante. Si l'Assemblée Constituante (1789-1791) proclama les principes et disparut, si l'Assemblée Législative (1791-1792) se contenta de les confirmer, la Convention (1792-1795) prétendit les imposer par le fer et le sang. Elle fit décapiter le roi Louis XVI (21 janvier 1793), la reine Marie-Antoinette, le dauphin, et des centaines de Français, nobles et prêtres pour la plupart, dont le seul crime fut souvent de ne pas adhérer avec enthousiasme au nouvel ordre de choses.

Après avoir décimé l'élite de la France, la terrible Convention se décima elle-même dans la lutte des partis politiques qui la composaient : girondins, montagnards, dantonistes, hébertistes, etc...

---

## Section II : A SAINT-DOMINGUE.

Plan des colons : *Tout par et pour les planteurs.*

### 26. — Les colons contre les administrateurs royaux.

A partir de 1788 les événements de France eurent leur contre-coup à Saint-Domingue.

a) En France, l'autorité, enlevée partiellement aux mains défaillantes du roi et de ses ministres, avait été accaparée par une Assemblée délibérante issue du peuple. A Saint-Domingue, les grands planteurs voulurent s'emparer de l'administration et ils s'agitèrent contre le Gouverneur, l'Intendant, et leurs auxiliaires.

Bon jusqu'à la faiblesse, en désaccord avec l'Intendant, le Gouverneur Du Chilleau ne pouvait leur résister; blâmé par son chef hiérarchique, le ministre de la marine, il



fut rappelé en juin 1789 et remplacé par le comte de Peynier, brave soldat, mais lent et incertain dans ses décisions et trop peu instruit des affaires locales.

L'Intendant, Barbé de Marbois, était un homme énergique, remarquablement doué, et qui, par son esprit d'ordre et sa fermeté, avait relevé, en moins de quatre ans, les finances de la colonie. En d'autres circonstances, il aurait pu contenir et endiguer les éléments de révolution; mais il fut mollement soutenu par la métropole.

En octobre 1789, menacé dans sa vie par la jeunesse révoltée du Cap (on ne lui pardonnait pas la suppression, en 1787, du Conseil supérieur de cette ville), comprenant que la faiblesse du nouveau Gouverneur rendait toute résistance impossible, il s'embarqua pour la France avec plusieurs officiers, ses amis, éceurés comme lui du désordre naissant.

b) Après la prise de la Bastille, le peuple avait installé à Paris : 1° une nouvelle municipalité présidée par Bailly, astronome de valeur, mais politicien médiocre; 2° une garde nationale commandée par le populaire La Fayette. L'exemple de Paris fut imité dans toute la France pendant le dernier semestre de 1789 et aussi par Saint-Domingue où chaque paroisse eut une municipalité élue par les planteurs et une garde nationale, forme nouvelle des anciennes milices.

#### — Les planteurs et les Etats Généraux.

a) *Les élections.* — En 1788, après l'annonce de la réunion des Etats Généraux, les grands planteurs avaient demandé au roi que Saint-Domingue fût considérée, non comme une colonie, mais comme une province de France, et, comme conséquence, le droit pour eux d'envoyer des députés aux Etats. La réponse du roi se fit attendre et fut négative.

Décidés à poursuivre quand même leurs revendications, les blancs créèrent trois comités provinciaux — Cap, Port-au-Prince, Cayes — chargés de préparer des élections paroissiales. Elles eurent lieu clandestinement de décembre

1788 à mars 1789 : trente-sept députés furent nommés dont plusieurs résidaient en France, (31 en réalité, plusieurs ayant été choisis par deux provinces). Ceux qui étaient à Saint-Domingue partirent des Cayes au bruit du canon.

b) *Aux Etats.* — Après de multiples démarches, six d'entre eux furent admis à l'Assemblée Nationale Constituante; les autres furent écartés, mais ils restèrent à Paris pour conseiller, au besoin, leurs collègues plus heureux.



Carte des Députés  
de l'Assemblée constituante.

c) *Le revirement.* — Tous ou à peu près, changèrent d'attitude après la publication de la Déclaration des Droits de l'homme. N'y lisait-on pas, en effet : Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ? On verrait donc, un jour, les esclaves de Saint-Domingue devenir les égaux des planteurs !

Ils déclarèrent qu'une Constitution, bonne pour les provinces de France, ne pouvait convenir à Saint-Domingue, si éloignée de la mère-patrie, et dont l'organisation sociale était si différente. Dès lors, leur effort tendit : 1° à empêcher, par tous les moyens, les hommes de couleur et les nègres libres de faire admettre par l'Assemblée Constituante leur égalité politique avec les blancs; 2° à obtenir du roi pour Saint-Domingue la formation d'une Assemblée spéciale.

## 27. — L'Assemblée de Saint-Marc.

Ils eurent gain de cause sur le second point; le roi leur accorda une Assemblée Coloniale.

Deux cent douze députés, nommés par les seuls blancs des paroisses de Saint-Domingue, se constituèrent à Saint-Marc (14 avril 1790), non en Assemblée Coloniale, mais en Assemblée Générale de la Partie Française de Saint-Domingue, et manifestèrent aussitôt des tendances révolutionnaires.

A l'instar de l'Assemblée Constituante de France, qui avait tiré à elle tous les pouvoirs et fait du roi et de ses ministres les simples exécuteurs de ses volontés, l'Assemblée de Saint-Marc se prétendit au-dessus du Gouverneur Général, s'occupa de guerre, de marine, de diplomatie, et publia enfin, le 28 mai, une Constitution en dix articles, que le Gouverneur ne pouvait accepter.

#### — Les Assemblées provinciales (Nord, Ouest, Sud).

Fondées à la fin de 1789, pour imiter la France où de telles assemblées conseillaient alors et contrôlaient dans chaque province le gouverneur et l'intendant, celles de Saint-Domingue furent, dès l'origine, nettement hostiles aux représentants du roi. Mais celle du Nord, la plus violente au début, privée d'une partie de ses membres qui allèrent siéger à Saint-Marc, fut complétée par de nouvelles élections paroissiales, devint plus modérée, s'effraya des prétentions de l'Assemblée Générale, et se rangea aux côtés du Gouverneur.

A la même époque, le parti des petits blancs, méprisé des planteurs, ne restait pas inactif. La révolution, par ses principes mêmes, était sienne : il y voyait sa revanche sur l'esprit de caste et la morgue des grands planteurs. Il offrit son concours au Gouverneur.

D'autre part, nombre d'hommes de couleur, trouvant plus de bienveillance chez les fonctionnaires du roi, entrèrent dans leur parti, et formèrent des corps de volontaires.

Tous adoptèrent un signe particulier de ralliement qui les fit surnommer les *Pompons blancs*. De leur côté, les partisans de l'Assemblée de Saint-Marc se distinguèrent par une cocarde rouge : d'où leur surnom de *Pompons rouges*.

#### 28. — La lutte des Pompons. — Le colonel de Maudit.

A toutes les bonnes volontés qui s'offraient, il fallait un chef, et le comte de Peynier était l'indécision même. Il fut avantageusement remplacé par le colonel du régiment de Port-au-Prince, Antonin Maudit du Plessis, ré-



cemment arrivé, royaliste ardent, et soldat de grand courage. Avec une poignée de soldats et de volontaires, il dispersa (30 juin 1790) le "Comité de l'Ouest", principal soutien à Port-au-Prince de l'Assemblée de Saint-Marc. S'étant assuré de la loyauté du Major Codère aux Cayes et de l'appui du baron de Cambefort au Cap, il entra en campagne contre l'Assemblée elle-même.



PORT DE NIPPES.

Il était temps. Après avoir posé en principe que même les décrets ou lois de l'Assemblée Constituante de France ne pouvaient, en aucune façon, régir Saint-Domingue, elle en était venue à méconnaître toute autorité et à déclarer ouvertement qu'il fallait rendre Saint-Domingue indépendante.

Aux neuf cents soldats qui, du Cap et de Port-au-Prince, furent dirigés contre elle, l'Assemblée — amputée aux deux tiers par l'abstention voulue de ses membres modérés — ne sut opposer que des mesures tardives et des forces insuffisantes. Trop orgueilleux pour se soumettre, les quatre-vingt-cinq députés restants partirent pour France sur un vaisseau de guerre, "le Léopard", alors en station à

Saint-Marc, et dont l'équipage était gagné à leurs idées : on les appela dans la suite les Léopardins.

### 29. — Assassinat du colonel de Mauduit.

Après avoir fait agréer sa démission et dans le but de présenter sa justification, le Gouverneur Comte de Peynier partit à son tour pour France (9 novembre 1790). Il fut remplacé par de Blanchelande, homme de peu d'autorité, dont l'impéritie compromit irrémédiablement la victoire de l'ordre, personnifié dans le colonel de Mauduit.

Depuis quelques mois, un renfort de troupes françaises pour Saint-Domingue était annoncé. On avait choisi deux bataillons des régiments d'Artois et de Normandie, notoirement connus pour leur esprit d'indiscipline. De Blanchelande ne sut arrêter à temps aucune décision virile, et les soldats suspects débarquèrent à Port-au-Prince le 2 mars 1791. Le peuple et les troupes déjà casernées entrèrent aussitôt en effervescence.

De Blanchelande effrayé, s'enfuit au Cap. Fidèle à son devoir, le colonel de Mauduit resta. Abandonné de ses meilleurs amis, il fut tué : une populace, ivre de vengeance, traîna son cadavre dans les rues de Port-au-Prince et le mutila (4 mars 1791). Avec lui disparut le plus ferme soutien de l'autorité régulière ; le champ restait libre aux ambitions malsaines et aux éléments de désordre.

## CHAPITRE VII

---

*Sommaire*

30\*. — Les affranchis ne jouissaient d'aucun droit politique. Contre cette injustice, ils réclamèrent à Saint-Domingue et en France.

A Saint-Domingue, on persécuta cruellement tous ceux qui furent suspects de quelque sympathie pour leur cause.

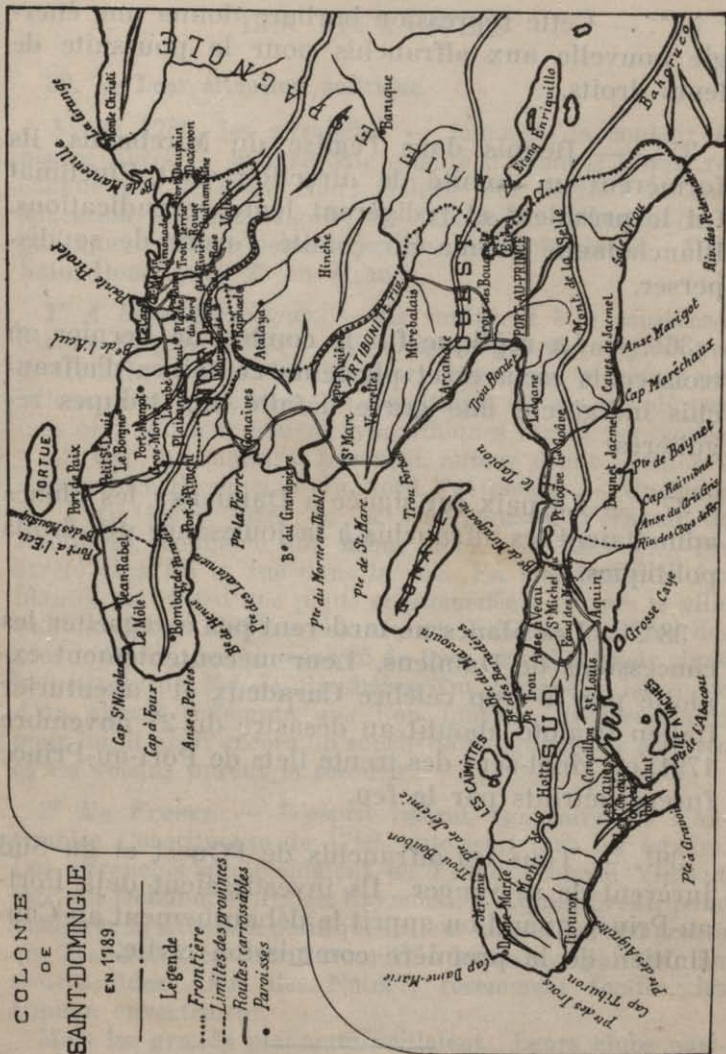
En France, leur cause fut présentée et soutenue par Vincent Ogé et Julien Raymond, mais vivement combattue par les clubs parisiens des grands planteurs.

31\*. — Ogé débarqua clandestinement à Saint-Domingue en octobre 1790 et concerta aussitôt avec son ami Chavannes un plan d'action politique.

32\*. — Quatre cents affranchis en armes qui les avaient rejoints furent défaits par les troupes du Gouverneur.

33\*. — Ogé et Chavannes, après un procès inique, furent roués sur la place du Cap-Haïtien, le 25 février 1791.





34\*. — Cette répression barbare donna une énergie nouvelle aux affranchis pour la poursuite de leurs droits.

35\*. — Réunis dans l'église du Mirebalais, ils formèrent un comité de direction dont Pinchinat fut le président et rédigèrent leurs revendications. Blanchelande intima au comité l'ordre de se disperser.

36\*. — La réplique fut le combat de Pernier où trois cents esclaves et plusieurs centaines d'affranchis infligèrent une grave défaite aux troupes régulières.

37\*. — La paix fut signée à Damiens : les blancs admettaient les affranchis à la jouissance des droits politiques.

38\*. — Les blancs ne tardèrent pas à regretter les concessions de Damiens. Leur mécontentement exploité par le trop célèbre Caradeux et l'aventurier italien Praloto aboutit au désastre du 27 novembre 1791, où vingt-sept des trente îlets de Port-au-Prince furent détruits par le feu.

39\*. — Tous les affranchis de l'Ouest et du Sud jurèrent de se venger. Ils investissaient déjà Port-au-Prince quand on apprit le débarquement au Cap-Haïtien de la première commission civile.

## LES AFFRANCHIS

## 30. — Leur situation politique.

Avant 1789, les affranchis — hommes de couleur et nègres libres — malgré leur qualité d'hommes libres, reconnue par le Code Noir, malgré leur fortune et leur éducation souvent soignée, ne jouissaient d'aucun droit politique. Contre cette injustice, ils réclamèrent : 1° à Saint-Domingue; 2° en France.

1° *A Saint-Domingue.* — Ils voulurent être considérés comme *citoyens actifs* — les citoyens *passifs* n'ayant pas le droit de vote — et rédigèrent, en ce sens, plusieurs pétitions. Les rédacteurs, les signataires de ces suppliques, tous ceux qui leur étaient sympathiques furent persécutés.

Au Cap, un mulâtre, Lacombe, auteur d'une pétition à l'Assemblée Provinciale du Nord, fut pendu. — Un blanc du Petit-Goâve, juge de la sénéchaussée, Fernand de Baudières, coupable du même acte que Lacombe, fut arrêté chez lui et tué dans la rue. Sa tête tranchée fut plantée au bout d'une pique et promenée à travers la ville (19 novembre 1789). — A Aquin, Labadie, mulâtre des plus instruits, âgé et respecté de tous, accusé d'avoir signé la pétition de Mr de Baudières, fut attaché à la queue d'un cheval indompté que l'on fouetta. Heureusement pour lui, il avait encore un souffle de vie quand ses esclaves et ses voisins purent le secourir.

2° *En France.* — L'esprit libéral, égalitaire, de l'Assemblée Constituante de 1789, autorisait tous les espoirs. Les affranchis qui résidaient en France, comme Vincent Ogé, du Dondon, et Julien Raymond, d'Aquin, firent, pour améliorer la situation politique de leur classe, des démarches qui éveillèrent en leur faveur d'ardentes sympathies. La société "des Amis des Noirs", récemment fondée, les appuya ouvertement.

Mais les grands planteurs veillaient. Leurs clubs parisiens, le "Club Massiac" surtout, gagnèrent l'un des meilleurs orateurs de la Constituante, le député Barnave. Par



sa perfide habileté, Barnave rendit pratiquement inefficace le décret du 28 mars 1790, dans lequel il fit admettre un mot *vague* : *personnes*, tandis que les affranchis et leurs amis auraient voulu y insérer des termes plus explicites : *hommes de couleur* et *nègres libres*, par exemple.

### 31. — Ogé à Saint-Domingue.

Vincent Ogé désespéra d'obtenir en France le succès de sa cause et résolut de rentrer à Saint-Domingue. Il y réussit, non sans peine. Un récent décret avait interdit à tout homme de couleur de sortir de France, sans une autorisation spéciale que le ministre de la marine accordait rarement. Ogé était signalé déjà comme un agitateur dangereux. Il se déguisa, se fit appeler Poissac, et put gagner, Londres d'abord, puis les Etats-Unis, Saint-Domingue enfin où il débarqua clandestinement au début d'octobre 1790.



VINCENT OGÉ.

Son premier soin fut d'aller au Dondon voir sa mère inquiète et la consoler. Il ne put y rester. Les autorités coloniales, vite prévenues de son retour, prenaient déjà leurs précautions pour l'empêcher de nuire aux blancs. Ogé se rendit donc à la Grande-Rivière du Nord pour arêter avec son ami, J.-B. Chavannes, un plan efficace d'action politique.

Chavannes préconisa le soulèvement de tous les ateliers d'esclaves. Ogé trouva le projet trop redoutable dans ses conséquences. Il préféra écrire deux lettres : l'une à l'Assemblée Provinciale du Nord, l'autre au Gouverneur de Blanchelande, réclamant, avec menaces, l'exécution du décret du 28 mars 1790. — Entre temps, quatre cents affranchis s'armèrent et vinrent se grouper autour d'Ogé et de Chavannes.

### 32. — Ogé et les troupes coloniales (octobre 1790).

A la nouvelle de ce rassemblement, l'émotion fut vive au Cap; cinq cents hommes, appartenant surtout à la garde nationale, et commandés par le colonel Vincent, sortirent de la ville pour le disperser. Ils furent repoussés.

L'agitation s'accrut alors au Cap à tel point que le Gouverneur mit en mouvement quinze cents soldats de troupes régulières, avec de l'artillerie, sous les ordres du colonel de Cambefort; les affranchis furent battus et se débandèrent; Ogé et Chavannes se réfugièrent en territoire espagnol.

### 33. — Procès et mort d'Ogé et de Chavannes.

On avait eu peur au Cap; la sécurité revenue, on voulut se venger. — L'Assemblée Provinciale du Nord se fit l'interprète de la population et exigea un châtement sans pitié ni merci au moins pour les chefs. Elle réclama des autorités espagnoles de l'Est, l'extradition d'Ogé, de Chavannes et de leurs compagnons. Après des pourparlers, où l'avocat espagnol Vicente de Faura plaida généreusement la cause des fugitifs, l'Assemblée du Nord eut gain de cause.

Ogé, Chavannes et leurs partisans furent traduits par devant un tribunal extraordinaire au Cap. Après un procès inique, Ogé et Chavannes furent condamnés au supplice de la roue, vingt-et-un de leurs compagnons à la pendaison, treize autres aux galères.

La sentence fut ponctuellement exécutée. Attachés à une roue, la face tournée vers un soleil aveuglant, Ogé et Chavannes eurent les membres brisés à coups de barre de fer, et moururent au bout de leur sang (25 février 1791).



CHAVANNES

### 34. — Les conséquences de la révolte d'Ogé.

Cette répression terrifiante ne produisit pas le résultat espéré. Les affranchis comprirent nettement que tous les blancs de Saint-Domingue, sans en excepter le Gouverneur et les fonctionnaires qui avaient sollicité leur appui contre la dangereuse Assemblée de Saint-Marc, n'avaient jamais pensé à leur reconnaître la jouissance des droits politiques.

Bien résolus toutefois à devenir citoyens *actifs*, ils s'organisèrent sous d'autres chefs : Beauvais, Lambert, Pinchinat, Rigaud, Doyon.

### 35. — Le Conseil des Représentants de la Commune.

Un nombre important d'affranchis s'assembla, le 7 août 1791, dans l'église du bourg Saint-Louis de Mirebalais, pour concerter leur action politique. Ils formèrent un comité de direction de quarante membres, dénommé *Conseil des Représentants de la Commune*. Pinchinat en fut le président. Il réclama l'exécution des deux décrets favorables aux hommes de couleur : l'un était libellé en termes vagues ; l'autre (15 mai 1791), très explicite.

Dans sa réponse, de Blanchelande, blâma le Conseil et lui intima l'ordre de se dissoudre.

Plus irrités que déconcertés, les affranchis résolurent de courir, une fois encore, la chance des armes.

### 36. — Combat de Pernier.

Plusieurs centaines d'affranchis et trois cents esclaves qu'on dénomma "les Suisses", se trouvèrent réunis, le 20 août 1791, sur l'habitation Diègue, à quelques kilomètres de Port-au-Prince.

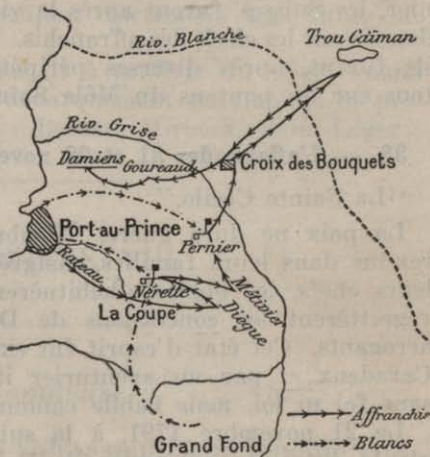
Beauvais, qui avait pris part à la guerre de l'Indépendance américaine, fut nommé commandant de la petite troupe. Il choisit pour premier lieutenant, Lambert, noir de la Martinique, qui, comme lui, avait combattu à Savannah.

A la suite d'une escarmouche, sur l'habitation Nérette, entre des blancs de Grand Fond et quelques hommes de



Beauvais, affranchis et Suisses jugèrent prudent d'abandonner Diègue et de se retirer à Métivier. Puis, comme les troupes de Port-au-Prince étaient trop nombreuses et trop proches pour n'être pas à craindre, Beauvais résolut de camper au Trou Caïman, au pied du morne à Cabrits. Les affranchis s'y dirigeaient quand leur arrière-garde (Doyon, chef) fut assaillie, près de l'habitation Pernier, par un détachement port-au-princien de trois cents soldats réguliers, de gardes nationaux et de canonniers de l'Arse-

nal. Des champs de cannes masquaient et abritaient les blancs. Les "Suisses" y mirent le feu. Poussés par un vent favorable, les flammes, en un instant, encerclèrent les blancs qui eurent une centaine de morts et de blessés.



### 37. — Le concordat de Damiens.

C'était une grave défaite; elle porta les blancs de l'Ouest, d'abord hésitants, à conclure la paix avec les affranchis.

Les délégués des deux partis se rencontrèrent à Damiens — à trois ou quatre kilomètres de Port-au-Prince — et y signèrent un concordat par lequel les blancs admettaient les affranchis à jouir des droits politiques. L'accord *sembla* sincère. On vit même le farouche Caradeux, chef de la garde nationale et si terrible jusque-là à tous les gens de couleur, circuler, bras dessus, bras dessous avec Beauvais, dans les rues de Port-au-Prince, à la grande joie de tous, vainqueurs et vaincus (24 septembre 1791). Les forces de Beauvais établirent pour la

plupart leurs cantonnements, au Palais du Gouvernement et au Bel-Air.

A la même époque, les affranchis du Sud se soulevèrent à la voix de Rigaud, et devinrent maîtres des paroisses des Cayes, de Nippes, de Petit-Goâve, etc. ...

Il y a une ombre à ce tableau. Les vainqueurs de Pernier, les Suisses, furent après la victoire, lâchement abandonnés par les chefs des affranchis. Déportés par les blancs, ils furent, après diverses péripéties, assassinés presque tous sur les pontons du Môle Saint-Nicolas.

### 38. — L'affaire des 21 et 22 novembre 1791.

“La Sainte Cécile.”

La paix ne dura guère. Nombre d'affranchis, s'étant rendus dans leurs familles, malgré les ordres formels de leurs chefs, les blancs s'habituerent à ne plus craindre, regrettèrent les concessions de Damiens et redevinrent arrogants. Cet état d'esprit fut exploité et par le célèbre Caradeux et par un aventurier italien, Praloto, homme sans foi ni loi, mais habile canonnier.

Le 21 novembre 1791, à la suite d'une querelle sanglante entre un canonnier de Praloto et Scapin, soldat de Beauvais, tout Port-au-Prince s'arma.

Praloto sortit aussitôt de l'Arsenal et vint braquer vingt pièces de canon sur les troupes des affranchis, retranchées au Palais. Celles-ci opposèrent une vive et énergique résistance, mais, écrasées par le feu de l'artillerie, elles durent abandonner leur poste.

Pendant ce combat, le feu avait éclaté au Bel-Air. Ce fut un immense désastre dont on voulut rendre responsables les affranchis : sur trente îlets qui composaient la ville, vingt-sept disparurent dans les flammes.

A l'incendie, s'ajoutèrent le pillage et le massacre des gens de couleur par les sicaires de Praloto.

### 39. — La réaction. — Siège de Port-au-Prince.

La rage au cœur, les affranchis de l'Ouest se concentrèrent dans la plaine du Cul-de-Sac, s'appelèrent les

“Confédérés de la Croix-des-Bouquets” et jurèrent de se venger. N’étant pas assez nombreux pour investir, seuls, la Capitale de Saint-Domingue, ils firent appel à leurs congénères du Sud. — Et c’est ainsi qu’à la fin de 1791, l’on vit les troupes de couleur de Beauvais et Doyon entourer Port-au-Prince, de Drouillard au Gros-Morne, tandis que Rigaud occupait fortement les lignes de Bizoton.

Port-au-Prince commençait à souffrir du siège, quand parvint la nouvelle du débarquement au Cap de la première commission civile : Roume, Mirbeck, Saint-Léger.

---

## CHAPITRE VIII

---

### *Sommaire*

40\*. — Les esclaves subissaient leur ignoble condition, — mais à aucun moment ils ne l’avaient acceptée. Ils n’attendaient qu’un mot d’ordre et un chef pour secouer le joug.

41\*. — Le chef se présenta : ce fut Boukman. Le mot d’ordre, ce fut le serment qu’il leur imposa de lui obéir aveuglément.

42\*. — La nuit du 22 août 1791 marque une grande date : celle du soulèvement des esclaves dans le Nord. Les noirs vengèrent par le fer et le feu le long martyre qu’on leur avait infligé jusque-là au mépris des droits les plus sacrés et les plus inviolables de la personne humaine.

43\*. — L’Ouest et le Sud imitèrent bientôt le Nord.



44\*. — La Commission civile comprenait trois membres : Roume, Mirbeck, Saint-Léger, qui ne connaissaient rien de la vraie situation à Saint-Domingue.

45\*. — Saint-Léger entra en relations avec les esclaves révoltés du Nord dont les chefs : Jean-François, Biassou, Jeannot, montrèrent des dispositions conciliantes; la morgue des colons fit échouer les négociations. Saint-Léger se rendit ensuite dans l'Ouest et obtint la levée du siège de Port-au-Prince, puis il repartit pour la France. Mirbeck l'avait devancé. Roume seul resta.

46\*. — Le 4 avril 1792, la France avait publié un décret favorable aux affranchis. Roume et le Gouverneur résolurent de l'appliquer à Saint-Domingue. Ils réussirent dans l'Ouest en s'appuyant sur les hommes de couleur. Aux Cayes, ils échouèrent misérablement.

---

## LES ESCLAVES

### 40. — Avant la révolte en masse.

a) Avant 1789, les esclaves de Saint-Domingue, par les révoltes armées et par le poison, avaient démontré aux colons les moins clairvoyants que, seule, la force brutale les maintenait dans leur ignoble et misérable condition. Pour rester dans la vérité, il faut noter cependant que, chefs de révoltés et distributeurs de poison mis à part, la masse des esclaves souffrait en silence et ne pensait que rarement au droit de tous les hommes à la liberté.

b) En 1789, la mentalité de l'esclavage changea. Les mots, liberté, égalité, fraternité, droits de l'homme, sonnèrent souvent à ses oreilles. A la longue, presque toujours

à son insu, ces vocables magiques et mal définis impressionnèrent son esprit fruste; victime résignée pendant trois cents ans, le jour n'était plus loin où du fond de la conscience obscure de l'esclave, se dresserait cette conviction qu'un effort était possible qui ferait tomber les chaînes de la servitude et restituerait le droit à la liberté !

c) Des esclaves, d'intelligence plus déliée, comme Tous-saint Louverture, Boukman, Biassou, eurent l'intuition de cette transformation intime, ignorante d'elle-même, et résolurent de l'exciter d'abord et de l'utiliser ensuite pour conduire leurs compagnons d'infortune à l'assaut de cette liberté, dont les privait le plus révoltant abus que l'homme puisse faire de l'homme.



PLUS D'ESCLAVAGE.

d) Ils voulurent, avant toutes choses, enlever la crainte des châtimens atroces, conséquence fatale d'un échec; ils tentèrent de persuader que le roi, voulant adoucir le sort des esclaves, leur avait accordé trois jours par semaine de liberté presque complète, mais que les blancs de Saint-Domingue, mécontents, n'avaient pas obéi à leur chef suprême, le roi.

L'argument n'ébranla personne.

#### 41. — Boukman.

C'est alors que Boukman entra en scène et résolut de frapper et l'imagination et les sens.

Né à la Jamaïque, Boukman était un N'Gan ou prêtre du Vaudou, religion principale des Dahoméens. Sa haute taille, sa force herculéenne, l'avaient signalé au maître

de l'habitation Turpin qui en avait fait tour à tour un commandeur et un cocher. Sur tous les esclaves qui l'approchaient, il exerçait un ascendant qui tenait du prodige.

Pour faire tomber toutes les hésitations et obtenir un dévouement absolu, il réunit, dans la nuit du 14 août 1791, un grand nombre d'esclaves, dans une clairière du Bois-Caïman, près du Morne-Rouge. Tous étaient rassemblés quand un orage se déchaîna. La foudre zèbre de ses éclairs éblouissants un ciel de nuages bas et sombres. En quelques instants, une pluie torrentielle inonde le sol, tandis que, sous les assauts répétés d'un vent furieux, les arbres de la forêt se tordent, se lamentent, et que leurs grosses branches mêmes, violemment arrachées, tombent avec fracas.

Au milieu de ce décor impressionnant, les assistants, immobiles, saisis d'une horreur sacrée, voient une vieille négresse se dresser. Son corps est secoué de longs frissons; elle chante, pirouette sur elle-même et fait tourner un grand coutelas au-dessus de sa tête. Une immobilité plus grande encore, une respiration courte, silencieuse, des yeux ardents, fixés sur la négresse, prouvent bientôt que l'assistance est fascinée. On introduit alors un cochon noir dont les grognements se perdent dans le rugissement de la tempête. D'un geste vif, la prêtresse, inspirée, plonge son coutelas dans la gorge de l'animal. Le sang gicle, il est recueilli fumant et distribué, à la ronde, aux esclaves; tous en boivent, tous jurent d'exécuter les ordres de Boukman.

#### 42. — Insurrection des esclaves du Nord.

Le soulèvement éclata dans la nuit du 22 août 1791. A la même heure, les esclaves des habitations Trême, Turpin, Clément, Flaville, Noé, se révoltèrent, et, par le fer et par le feu, vengèrent leurs longues années de souffrances et d'oppression.

L'insurrection s'étendit comme une traînée de poudre. Des bandes innombrables, sans cohésion, armées de piques, de bâtons, de tout ce qui pouvait tuer, ravagèrent en tous sens la plaine du Nord.



Partout le massacre. Les femmes, les enfants même ne furent pas épargnés. Mais, dans ce déchaînement de fureur, à côté de supplices atroces, inventés par une imagination en délire — Jeannot, par exemple, faisant scier des colons entre deux planches — il y eut des actes touchants de dévouement : nombre de colons, moins durs que les autres, ou plus humains, furent, avec leurs familles, conduits en lieu sûr par des esclaves reconnaissants.

Partout l'incendie. Plusieurs nuits durant, une immense lueur rouge que les nuages reflétaient au loin — jusqu'aux îles Bermudes, a-t-on dit — terrifia les blancs des villes et des bourgs ; un silence angoissant les oppressa, qui n'était rompu que par le craquement lointain des bois en feu, le pétitement rauque, prolongé, des lugubres lambis.

Les chefs principaux de l'insurrection furent Boukman, Jean-François, Jeannot, Biassou. Boukman, le plus célèbre, se montra digne de son rôle et de l'obéissance absolue qu'il avait exigée. Confiant en sa force, brave jusqu'à la témérité, il paya de sa personne, et on le vit, dans les combats, toujours à la tête de ses hommes. Il périt en défendant le Fond Bleu, non loin de l'Acul. Comme dans la croyance générale, il passait pour invulnérable, on porta après sa mort sa tête au Cap en guise de trophée ; elle y fut "exposée sur une des places publiques avec l'écriveau : "Tête de Boukman, chef des révoltés". (P. Sannon, Vie de Toussaint Louverture).

#### 43. — Insurrection des esclaves de l'Ouest et du Sud.

A la révolte des esclaves du Nord, les autorités de Saint-Domingue, désarmées, consternées, n'opposèrent de prime abord aucune résistance organisée. Pendant une dizaine de jours, les esclaves furent maîtres souverains de toute la plaine du Nord ; enhardis, ils apparurent aux environs du Cap. Ce fut un coup de fouet pour les blancs qui passèrent, sans transition, de la stupeur à la colère. Les troupes régulières et la population en armes repoussèrent facilement les esclaves révoltés.

Ensuite, pour limiter le désastre, le Gouverneur fit installer dans la chaîne de hauteurs, parallèle à la côte

qui domine au Sud les plaines du Cap et du Limbé, une série de postes fortifiés dont l'ensemble forma le "Cordon de l'Ouest"; précaution tardive, mais efficace, car, s'il y eut, dans l'Ouest et le Sud des soulèvements d'esclaves, ils furent sporadiques.

Dans l'Ouest, les ateliers de l'Arcahaie, du Cul-de-Sac, de Léogane, de Jacmel, se soulevèrent et se vidèrent sur les Matheux, le Trou-Caïman, les montagnes du Grand-Fond, d'où les révoltés guerroyèrent sans ensemble, sous les ordres des chefs : Hyacinthe, Halaou, Caïman, Lamour Dérance, Dieudonné Lafortune, Pompée, Romaine la Prophétesse, Laplume.

Dans le Sud, les esclaves de la plaine des Cayes se



AJOPAS DU LAGON PEINIER, appelé le Cirque de Bamboos.

retranchèrent aux Platons, un des chaînons de la Hotte, d'où ils descendirent fréquemment pour ravager les plantations et inquiéter la ville des Cayes.

#### 44. — La première commission civile.

Tout Saint-Domingue était donc à feu et à sang quand la première commission civile débarqua au Cap à la fin de novembre 1791. Elle comprenait trois membres, Roume, Mirbeck et Saint-Léger, chargés d'une mission claire, mais chimérique : rétablir la paix.

D'une part, ils ignoraient profondément la situation complexe de la colonie. D'autre part, leur action était subordonnée au bon vouloir d'une Assemblée Coloniale, siégeant alors au Cap, et qui, par son esprit révolutionnaire, se montrait la digne continuatrice de l'Assemblée de Saint-Marc.

La métropole, enfin, par les décrets contradictoires de l'Assemblée Constituante, ne fit qu'aggraver la tâche des Commissaires.

Le décret du 28 mars 1790 n'ayant eu aucune suite heureuse pour les affranchis, celui du 15 mai 1791 reconnut explicitement la qualité de citoyens *actifs* (pouvant voter) aux hommes de couleur "nés de père et mère libres". Les colons récriminèrent, menacèrent de s'insurger, et le 14 septembre 1791, quinze jours avant de se disperser, la Constituante annula son décret du 15 mai et s'en remit à l'Assemblée Coloniale du soin de définir *l'état politique* des hommes de couleur et des nègres libres.

#### 45. — Actes de la Commission civile.

a) Pour obtenir la soumission des esclaves du Nord, le commissaire Saint-Léger entra en relations avec leurs chefs, Jean-François, Biassou, etc... La fièvre de destruction passée, les révoltés, un peu déprimés, souffraient de la vie monotone des camps, et bon nombre semblaient regretter celle d'autrefois, plus calme, en famille. Les chefs montrèrent des dispositions conciliantes : moyennant cinquante libertés qu'on leur accorderait, ils feraient rentrer tous les esclaves aux ateliers. La morgue et la mauvaise foi de l'Assemblée coloniale firent tout échouer.

b) Ecœuré, Saint-Léger se rendit dans l'Ouest. Toute la plaine du Cul-de-Sac était en armes, et depuis les journées des 21 et 22 novembre 1791, Port-au-Prince était serré de près par les affranchis. La commission multiplia les démarches de conciliation, apaisa, non sans courir de mortels dangers, les régions de Léogane et de Jacmel, et obtint, le 15 février 1792, la levée du siège de Port-au-Prince.



Saint-Léger quitta Port-au-Prince le 1<sup>er</sup> mars, et partit de Saint-Marc, le 8 avril, pour aller en France rendre compte de sa mission. Huit jours plus tôt, Mirbeck avait quitté le Cap. Roume, après avoir hésité, resta.

#### 46. — Avant la deuxième commission civile.

a) *En France.* — Pendant le voyage des commissaires, l'Assemblée Législative, dont plusieurs membres très influents, Brissot, Pétion, étaient affiliés à la "Société des Amis des Noirs", censura la seconde Assemblée Coloniale de Saint-Domingue. Allant plus loin, elle soumit, le 4 avril 1792, à la sanction du roi, un décret aussi favorable aux affranchis que celui du 15 mai 1791.

b) *A Saint-Domingue.* — Quand cette nouvelle parvint au Cap, le gouverneur de Blanchelande et le commissaire Roume entreprirent de faire exécuter partout la volonté de l'Assemblée.

Dans l'Ouest, ils durent s'appuyer sur les hommes de couleur et menacer Port-au-Prince où dominaient Caradeux, Praloto et leurs partisans. Grâce à Roume, il n'y eut pas d'effusion de sang, (fin de juin 1792). Les blancs les plus compromis furent arrêtés : Caradeux se rendit aux Etats-Unis, Praloto mourut assassiné à Saint-Marc.

Dans le Sud, de Blanchelande obtint satisfaction partielle à Jérémie où les hommes de couleur, prisonniers de blancs, furent relaxés. Des Cayes, où il se rendit ensuite, il fit sortir, le 6 août, trois colonnes armées qui furent honteusement battues par les esclaves des Platons.

Cet échec affecta péniblement de Blanchelande qui rentra au Cap.

## CHAPITRE IX

---

*Sommaire*

47\*. — Une deuxième Commission civile débarqua au Cap le 18 septembre 1792. Elle était composée de Sonthonax, Polvérel et Ailhaud et accompagnée de d'Esparbès qui remplaçait Blanchelande comme Gouverneur.

48\*. — Sonthonax était le membre le plus remarquable et le plus agissant de la Commission. Les colons s'imaginèrent qu'il avait pour instructions secrètes de réaliser l'abolition de l'esclavage.

49\*. — Pour dissiper leurs craintes il déclara solennellement le 20 septembre 1792 qu'il était absolument opposé à une telle mesure. Cette déclaration n'apaisa point les inquiétudes des colons. Alors Sonthonax prononça la dissolution de toutes les assemblées des blancs et il ordonna de nouvelles élections.

50\*. — Les blancs, menacés dans leurs privilèges, résolurent de déporter Sonthonax et ses collègues. Sonthonax, instruit du complot, destitua d'Esparbès et créa une légion d'affranchis qui, à l'occasion, devait combattre les soldats venus de la métropole.

51\*. — Cependant, les blancs de l'Ouest, ayant à leur tête le marquis de Borel, s'agitaient. Sonthonax et Polvérel concertèrent une action énergique contre Port-au-Prince.

52\*. — Aidés par les hommes de couleur de l'Ouest et une flottille de cinq bateaux, ils entrèrent dans la ville après deux jours de combat et la frappèrent d'une contribution de 450 000 francs.

53\*. — Mais l'arrivée du général Galbaud, qui remplaçait d'Esparbès comme gouverneur, troubla profondément les commissaires.

Ils eurent une entrevue avec lui au Cap-Haïtien pendant laquelle ils prétendirent lui démontrer que sa qualité de propriétaire lui interdisait d'exercer les fonctions dont il était investi.

Mais Galbaud se laissa circonvenir par les deux cents blancs que les commissaires bannissaient de la colonie. Il accepta de mettre à leur service son influence et les moyens dont il disposait.

Pendant trois jours, partisans et adversaires des commissaires se battirent dans la ville du Cap. Sonthonax l'emporta en utilisant des bandes d'esclaves qui rôdaient dans les campagnes avoisinantes. La ville fut incendiée. Dix mille colons partirent avec Galbaud pour les Etats-Unis.

54\*. — Quelques jours après la mort de Louis XVI (21 janvier 1793) l'Europe se coalisait contre la France.

55\*. — L'idée que la France admettait les hommes de couleur et les noirs libres à jouir des mêmes droits qu'eux révoltait la plupart des colons. Aussi, ne faut-il point s'étonner de les voir se rallier aux ennemis de la France et appeler à Saint-Domingue les Anglais et les Espagnols.

Les Anglais occupèrent Jérémie, le Môle, Saint-Marc, l'Arcahaie; les Espagnols s'établirent dans un



certain nombre de localités du Nord. Saint-Domingue semble perdu pour la France.

56\*. — Le 29 août 1793, Sonthonax proclama dans le Nord la suppression générale de l'esclavage; un mois plus tard, Polvérel prit la même mesure dans l'Ouest et le Sud.

57\*. — La Convention, qui était alors le gouvernement de la France, loua sans réserve les commissaires de leur initiative, mais elle les invita à comparaître devant elle pour expliquer leurs actes politiques.

---

### La seconde Commission Civile.

#### 47. — Sa composition. — Sa mission.

Eclairée par les déclarations de Mirbeck et de Saint-Léger, sur les causes de leur impuissance et sur l'animosité extrême des classes à Saint-Domingue, l'Assemblée Législative nomma une deuxième commission civile : Sonthonax, Polvérel, Ailbaud. Chargés d'exécuter la loi du 4 avril, ils firent appuyer leur autorité par une armée expéditionnaire de six mille hommes.

Avec eux, voyagèrent le général d'Esparbès, qui devait remplacer le gouverneur de Blanchelande, et les généraux de Montesquiou-Fezensac, de Lasalle, d'Hinisdal désignés pour commander en second les provinces du Sud, de l'Ouest, du Nord.

Tous débarquèrent au Cap le 18 septembre 1792.

#### 48. — Sonthonax.

Jeune, — vingt-neuf ans en 1792, — téméraire, sans expérience politique, corrompu dans sa vie privée et dans sa vie publique, Sonthonax, par la promptitude et l'à-propos de ses décisions coloniales eut vite le pas sur ses

collègues : sur Ailhaud, que les difficultés effrayèrent au point qu'il n'osa débarquer aux Cayes, et même sur Polvérel, homme énergique cependant, mais que l'âge (54 ans) avait rendu prudent et moins souple pour s'adapter à de nouvelles conditions politiques.



SONTHONAX

En 1789, Sonthonax était avocat au Parlement de Paris; adepte enthousiaste des idées révolutionnaires, il avait écrit, en 1791 : "*Les terres de Saint-Domingue doivent appartenir aux noirs; ils les ont acquises à la sueur de leur front*".

Cette phrase permit aux colons d'insinuer, qu'outre leur mission officielle, les commissaires en avaient une autre secrète : *abolir l'esclavage*.

#### 49. — Premiers actes de la 2<sup>e</sup> commission civile.

Le 20 septembre 1792, — jour où l'Assemblée Législative fit place à la Convention — les Commissaires furent solennellement reçus, dans l'église du Cap, par le Gouverneur, l'Assemblée Coloniale et les corps constitués.

Dans sa réponse à d'Augy, président de l'Assemblée Coloniale et pour arrêter net une rumeur tendancieuse, nuisible à son autorité, Sonthonax affirma : 1<sup>o</sup> qu'il reconnaissait *deux* classes d'hommes dans la colonie, les libres et les esclaves; 2<sup>o</sup> que si la France se proposait, un jour, de supprimer l'esclavage, lui et ses collègues s'y opposeraient pour Saint-Domingue.

L'hostilité des blancs ne désarma point. Alors, les commissaires, dont les pouvoirs étaient très étendus — les troupes, le Gouverneur Général, les tribunaux, les corps populaires étaient soumis à leur réquisition — n'hésitèrent pas. Ils déclarèrent dissoutes toutes les assemblées des blancs qui existaient à Saint-Domingue : l'Assemblée Coloniale, les trois Assemblées Provinciales, un Conseil de Paix et d'Union de Saint-Marc, un Conseil adminis-

trafic de la Grand'Anse, les Municipalités, les Comités de paroisses. ...

A l'Assemblée Coloniale, ils substituèrent une commission mixte de douze membres : six blancs, six mulâtres. De nouvelles élections eurent lieu dans les paroisses dont les municipalités ne comptaient pas d'affranchis. Les nouvelles municipalités devaient renseigner les commissaires sur l'opportunité : 1° de la formation d'une nouvelle Assemblée Coloniale ; 2° de la nomination de députés pour représenter Saint-Domingue à la Convention Nationale de France.

#### 50. — Complot de d'Esparbès.

Ces initiatives des Commissaires portaient une grave atteinte aux privilèges des blancs. Ceux du Nord gagnèrent à leur ressentiment le Gouverneur d'Esparbès, apparenté aux colons et partisans de l'ancien régime. On le pressa d'user de son autorité sur les troupes pour déporter les Commissaires en France.

Mais d'Esparbès était un vieillard lent à décider : après avoir hésité, il refusa de prendre la mesure qu'on lui suggérait. Sonthonax, instruit de tout, destitua d'Esparbès et l'embarqua pour France. Ensuite, comme tous les soldats venus de France, même ceux du corps expéditionnaire, avaient affiché leur sympathie pour les colons, Sonthonax créa, pour la leur opposer au besoin, la Légion de l'Égalité du Nord, exclusivement formée d'affranchis.

#### 51. — Agitation à Port-au-Prince.

Malgré le concordat de Damiens, les blancs de l'Ouest — sauf ceux de la Croix-des-Bouquets que dominait Hanus de Jumécourt — étaient restés foncièrement hostiles aux affranchis. Les premiers actes de la deuxième Commission civile les révoltèrent ; et, comme Praloto était mort, Caradeux bien loin, ils appelèrent, pour le mettre à leur tête, le marquis de Borel, ancien membre de l'Assemblée Coloniale.

Cet homme avait un passé singulièrement chargé. En arrivant à Port-au-Prince, il ordonna des élections pour



la réunion d'une troisième Assemblée Coloniale. Bientôt, l'autorité du général de Lasalle, gouverneur de la province de l'Ouest, fut ouvertement méconnue.

Un tel mépris de leurs ordres ne pouvait laisser les Commissaires indifférents. Sonthonax et Polvérel — Ailhaud était parti pour France — concertèrent une action énergique contre la capitale de Saint-Domingue.

### 52. — Attaque de Port-au-Prince.

Sonthonax, venant du Cap, et Polvérel, des Cayes, se rencontrèrent à Saint-Marc avec le gouverneur de Lasalle qui avait enfin réussi à tromper la vigilance de Borel.

La situation était grave. La ville entière et la majeure partie des plaines qui l'entourent avaient subi l'ascendant de Borel. Il fallait réduire "la faction Borel".

Les hommes de couleur de l'Ouest offrirent leur concours, et, par la plaine du Cul-de-Sac, se portèrent avec Beauvais contre la capitale de Saint-Domingue; une flottille de cinq bateaux de guerre, dont l'un, bien armé, l'*Amérique*, devait bombarder les forts.

Le combat dura deux jours (12, 13 avril 1793). — Borel et ses partisans les plus compromis s'enfuirent par les mornes jusqu'à Jacmel, d'où ils s'embarquèrent pour la Jamaïque.

Le 14 avril, les Commissaires se firent recevoir solennellement à Port-au-Prince, imposèrent à la ville révoltée une contribution de guerre de 450 000 francs, y recrutèrent une légion de l'Egalité parmi les hommes de couleur, et firent exécuter la loi du 4 avril 1792.

### 53. — Conspiration Galbaud.

a) En accueillant Borel à bras ouverts, les blancs de Jacmel s'étaient compromis. Ils reçurent la visite des Commissaires. La loi du 4 avril fut publiée solennellement; on se préparait à l'appliquer, quand la nouvelle se répandit que le général Galbaud, successeur du gouverneur d'Esparbès, venait de débarquer au Cap. Inquiets, Sonthonax et Polvérel s'empressèrent de le rejoindre.

Au Cap, les esprits étaient surexcités. Les planteurs avaient déjà circonvenu Galbaud, un des leurs, puisque la mort récente d'un parent l'avait rendu, pendant la traversée, propriétaire à Saint-Domingue. Galbaud leur montra une sympathie non déguisée, qui était un encouragement à leur attitude d'hostilité aux Commissaires.

A peine arrivé, Sonthonax, toujours prompt, eut une entrevue avec Galbaud, et lui démontra, texte en main, que la qualité de propriétaire à Saint-Domingue l'empêchait, légalement, d'être Gouverneur général. Galbaud se laissa convaincre.

L'agitation politique n'en continua pas moins, et même s'accrut tellement que, d'ordre de Sonthonax, Galbaud fut consigné à bord d'une gabare, *la Normandie*. C'était le 12 juin 1793.

b) Depuis le 1<sup>er</sup> février, la France et l'Angleterre étaient en guerre. Tous les bateaux français, en partance de Saint-Domingue, s'étaient rassemblés au Cap et s'y armaient pour former un convoi imposant. Des milliers d'hommes étaient à bord; et parmi eux, l'on voyait deux cents blancs, que leur hostilité notoire aux affranchis avait fait déporter par les Commissaires, et qui laissaient tous leurs biens, toute leur fortune à Saint-Domingue. La perspective, bien sombre, de vivre ailleurs, dans la misère, explique et, peut-être, excuse l'âpreté de l'espoir qu'ils placèrent aussitôt en Galbaud.

Bruyamment fêté, cajolé, Galbaud accepta de mettre son influence à leur service. Les équipages furent vite gagnés, et le 20 juin, à trois heures du soir, à un signal convenu, plus de deux mille hommes débarquèrent aux cris de : Vive Galbaud ! Embarquons les Commissaires !

c) La bataille s'engage dans les rues et dure trois jours. L'objectif est le palais du Gouverneur, résidence des Commissaires. Quelques centaines de soldats seulement le défendent, dont trois cents affranchis. Malgré le courage de ses partisans, Galbaud ne peut y entrer.

Le lendemain, 21 juin, Galbaud s'empare de l' Arsenal et lance plusieurs colonnes contre le Palais. La ré-

sistance est acharnée, mais sur le soir, la position étant devenue intenable, Sonthonax et Polvérel, sur les instances des affranchis, leurs défenseurs les plus dévoués, se retirent au Haut-du-Cap.

Galbaud triomphe. Croyant les Commissaires en fuite, il expédie dans toutes les directions, l'ordre de les arrêter. Il ignore l'esprit de décision de ses adversaires. A la même heure, pour rétablir la situation compromise, Sonthonax appelle à son secours, en leur promettant la liberté, les bandes d'esclaves armés qui rôdent près du Cap sous les ordres de Pierrot, Macaya, etc. . . .

Elles font irruption en ville, le lendemain, au son des tambours et en poussant des hurlements affreux. Les partisans de Galbaud, abrutis par une nuit d'orgies, sont complètement écrasés.

Cette victoire entraîna malheureusement la ruine du Cap qui fut pillé et incendié. Dix mille colons, effrayés de la politique des Commissaires, partirent avec Galbaud à destination des Etats-Unis.

#### 54. — L'Europe en guerre contre la France.

Malgré ses brillants orateurs, l'Assemblée Législative de France s'était montrée impuissante : sentant que la direction des événements lui échappait, elle se sépara le 20 septembre 1792, pour faire place à la Convention.

Dominée par ses membres les plus révolutionnaires : montagnards, girondins, etc., la Convention marqua ses débuts par des mesures violentes et d'une extrême gravité. Dès la première séance, le 21 septembre, la royauté fut abolie, la République proclamée. Quatre mois plus tard, le dernier roi, Louis XVI, jugé par elle et condamné à mort, était guillotiné en plein Paris (21 janvier 1793).

Les idées du Contrat Social de Rousseau n'étaient donc point des rêveries inoffensives, puisqu'elles se traduisaient en actes. Les rois de l'Europe, et, avec eux, les classes privilégiées, s'alarmèrent, d'autant plus que la France nouvelle, en guerre avec l'Autriche et la Prusse depuis 1792, débordait déjà ses frontières de 1789, et



proclamait partout sa volonté d'aider tous les peuples à conquérir leur liberté.

“En jetant à l'Europe une tête de roi” (Danton), la Convention avait prévu les conséquences. Elle prit les devants, et publia, le 1<sup>er</sup> février 1793, sa fameuse *Déclaration de guerre* que deux mots résument : *guerre des peuples contre les rois*. L'Angleterre, les puissances allemandes (Autriche, Prusse, Empire), plusieurs états italiens (Sardaigne, Toscane, Naples), l'Espagne (un mois après) formèrent la première coalition contre la France révolutionnaire.

### 55. — Conséquences pour Saint-Domingue.

Reine des mers, l'Angleterre isola Saint-Domingue de la France; bientôt même, appelée par les colons, elle tenta de la conquérir.

Depuis 1790, chaque fois que les Assemblées de France avaient affirmé les droits des hommes de couleur et des nègres libres, les colons avaient juré que, plutôt que d'accepter une égalité politique qu'ils tenaient pour humiliante, *ou bien* ils se proclameraient indépendants, *ou bien* ils se donneraient à l'Angleterre.



Leurs démarches à Londres commencèrent après le décret du 15 mai 1791; bien accueillies, elles furent sans effet jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1793; alors seulement, l'Angleterre daigna marquer de l'intérêt à la proie, magnifique encore, qui s'offrait. Elle occupa successivement, Jérémie (20 septembre), le

Môle Saint-Nicolas (22 septembre), Saint-Marc (18 décembre), l'Arcahaie (24 décembre).

L'Espagne l'avait devancée, parce qu'elle avait eu l'habileté de gagner les chefs des esclaves révoltés du Nord : Jean-François, Biassou, Toussaint Louverture. Quand l'affaire Galbaud ensanglanta et ruina le Cap, déjà l'Espagne avait fait flotter son drapeau sur nombre de bourgs de Saint-Domingue. Après l'affaire Galbaud, beaucoup d'officiers français, royalistes, liés à Louis XVI par un serment de fidélité qui ne les engageait point vis-à-vis de la République, eurent le tort d'oublier qu'ils étaient avant tout Français et abandonnèrent leurs postes; à l'Anglais, l'ennemi héréditaire, ils préférèrent l'Espagnol et les Bourbons d'Espagne.

En août 1792, les Espagnols occupaient : Vallière, le Trou, le Fort-Dauphin, la Grande-Rivière, Ouanaminthe, Marmelade, Ennery, Plaisance, Gonaïves, Limbé, le Borgne.

Saint-Domingue parut alors définitivement perdue pour la France qui n'y possédait que les quartiers du Cap et du Port-de-Paix dans le Nord; Léogane, Jaemel, Port-au-Prince — pour peu de temps — dans l'Ouest; et, dans le Sud, Aquin, Nippes et les Cayes.

## 56. — L'Affranchissement général.

Les Commissaires avaient gagné sur Galbaud une victoire à la Pyrrhus : le Cap était ruiné pour longtemps; avec Galbaud et des milliers de colons, nombre de soldats blancs étaient partis. Dans son entourage, Sonthonax devinait la trahison possible, même chez les hommes de couleur et les nègres libres. Les Commissaires n'avaient-ils pas vaincu Galbaud grâce à des esclaves en révolte, transformés par la victoire en hommes libres ? Une fois de plus, la rumeur publique fit croire à une mission secrète des Commissaires : l'abolition de l'esclavage. Tous les propriétaires d'esclaves — les hommes de couleur y compris — en furent alarmés.

Isolé de son collègue, isolé de la France, privé d'un nombre suffisant de soldats pour maîtriser l'Espagne et

les colons hostiles à un régime d'égalité, Sonthonax songea sérieusement à l'affranchissement général.

Chez lui, les idées ne restaient pas longtemps à l'état de pures conceptions. Dès le 29 août 1793, il proclama la suppression de l'esclavage dans la province du Nord. Un peu malgré lui, et sur des bases légèrement différentes, Polvérel, un mois après dut en faire autant dans l'Ouest et le Sud.

### 57. — Mise en accusation de Sonthonax et de Polvérel.

a) Les propriétaires d'esclaves subirent — en les désapprouvant — les décrets d'affranchissement, et par tous les moyens, minèrent l'autorité des Commissaires. Partout, les Anglais et les Espagnols, favorisés, étendirent leurs conquêtes. Le 1<sup>er</sup> juin 1794, après une résistance que Montbrun, colonel de la Légion de l'Egalité dans l'Ouest, aurait pu rendre plus efficace — il se laissa surprendre au fort de Bizoton — Port-au-Prince tomba au pouvoir des Anglais : c'était la scission entre le Nord et le Sud de Saint-Domingue.

Obligés de fuir, Sonthonax et Polvérel se rendirent, par les mornes de la Selle, à Jacmel. Nullement abattus, rapprochés par une défaite commune, ils y organisaient la lutte contre l'envahisseur quand une corvette française — *l'Espérance* — entra en rade.

Depuis un an, les Commissaires avaient multiplié les rapports pour exposer à la Convention leurs moindres faits et gestes. Aucune réponse ne leur étant faite, ils se crurent approuvés. Mais leurs ennemis veillaient. Les colons, nombreux alors à Paris, firent entendre à beaucoup de *Conventionnels*, que les Commissaires seuls étaient responsables des désastres de Saint-Domingue... Mais Sonthonax appartenait au petit groupe d'hommes qui, au Comité de Salut Public, terrorisait alors la France. C'était un *Jacobin enragé*, un pur entre les purs. On ne pouvait le condamner sans l'avoir entendu.

b) Lorsque Chambon, capitaine de *l'Espérance*, descendit à terre, il remit aux Commissaires un pli qui fut



fiévreusement décacheté. Leurs actes d'affranchissement des esclaves étaient loués sans réserve, et même, le 4 février 1794, la Convention avait supprimé l'esclavage dans toutes les colonies françaises. Les Commissaires avaient ordre cependant de comparaître devant la Convention pour justifier leurs actes politiques (décret du 16 juillet 1793).

Ils ne récriminèrent point. A ce moment, ils ne songèrent qu'à la pauvre Saint-Domingue, si mutilée et aux anciens esclaves. Le général de Laveaux (Port-de-Paix), Gouverneur intérimaire, et le colonel Rigaud — alors tout-puissant dans le Sud — reçurent l'ordre de publier, dans toutes les paroisses, le décret d'abolition de l'esclavage, et de lutter, jusqu'à la dernière cartouche, contre les Espagnols et les Anglais.

Ensuite, sans émotion apparente, ils se constituèrent prisonniers à bord de *l'Espérance*.

## LIVRE IV

### PÉRIODE FRANÇAISE RÉVOLUTIONNAIRE

(SUITE).

---

### CHAPITRE X

---

#### *Sommaire*

58\*. — C'est le moment où Toussaint entre en scène. Il était né en 1743 au Haut-du-Cap. Il apprit la lecture, l'écriture; il étudia les propriétés des simples. Il participa en 1791 à la grande révolte des esclaves. En 1793, il était au service de l'Espagne où ses chefs le distinguèrent bien vite.

59\*. — A la suite d'un guet-apens où son jeune frère fut tué, il se détacha de l'Espagne.

60\*. — Le général Laveaux le reçut au service de la France.

61\*. — On l'utilisa d'abord contre Biassou et Jean-François qui étaient les champions les plus décidés de la cause espagnole à Saint-Domingue. Le traité de Bâle (juillet 1795), qui détachait l'Espagne de la coalition contre la France, vint arrêter la série de ses glorieux exploits.

62\*. — Toussaint lutta ensuite contre les Anglais.

Il infligea au Vieux-Bac une sanglante défaite au colonel Brisbane (9 décembre 1794).

63\*. — Toussaint possédait un merveilleux talent d'organisateur : partout où il passe, il inspire confiance et fait renaître la prospérité.

64\*. — La Convention pour récompenser Toussaint le promut général de brigade, en même temps que Rigaud et Villatte (1795).

65\*. — Villatte était un officier de valeur qui commandait la région du Cap. Il s'était habitué à décider en maître des affaires de son commandement. Il était bien vu et il avait accordé à titre de récompense la jouissance des biens vacants des émigrés. Aussi quand Laveaux vint exiger l'application des lois fiscales, il fut jeté en prison, Toussaint le délivra et, pour ce service, Laveaux nomma Toussaint son lieutenant au gouvernement de Saint-Domingue.

66\*. — Le Directoire, qui succéda en France à la Convention, nomma une troisième commission civile composée de cinq membres, — dont Sonthonax et Julien Raymond.

67\*. — Villatte fut, après enquête, condamné à la déportation en France.

68\*. — Rigaud avait vaillamment défendu le Sud contre les Anglais. On lui reprochait cependant trois choses : le préjugé de caste, le caractère trop militaire de son administration, les mauvais traitements infligés aux cultivateurs noirs. Sonthonax chargea une délégation de mettre fin à ces abus et Rigaud fut éloigné des Cayes.



69\*. — La délégation procéda maladroitement et bientôt la plaine des Cayes fut en ébullition.

On rappela Rigaud à son poste. Il rétablit l'ordre, mais il maintint l'organisation militaire et Sonthonax le considéra comme en révolte.

70\*. — Le 14 septembre 1796, Saint-Domingue choisit les treize députés qui devaient la représenter en France. Toussaint, qui tenait à se débarrasser de lui, avait fait élire Sonthonax.

71\*. — Sonthonax ne semblait pas se hâter d'aller remplir son mandat. Toussaint simula un petit mouvement insurrectionnel qui paraissait dirigé contre la personne même du commissaire-député. Sonthonax prit peur et se résigna à partir.

---

#### 58. — Toussaint Louverture.

a) Le présent et l'avenir de Saint-Domingue inquiétaient beaucoup moins les Commissaires que le sort qui les attendait en France : à cette époque, être accusé c'était presque toujours être condamné à mort. Avant leur départ, ils avaient appris du général Laveaux que nombre de villes, comme les Gonaïves, Ennery, Plaisance, la Marmelade, Donjon, la Grande-Rivière, le Trou, ... venaient de rentrer au giron de la République.

Ce rétablissement inespéré de l'influence française était l'œuvre d'un seul homme. Cet homme qui s'affirmait par une action si éclatante et qui, pendant huit ans, allait capter la Révolution à son profit, s'appelait Toussaint Louverture.

b) Toussaint était né en 1743, au Haut-du-Cap, sur l'habitation Bréda. D'après la tradition, il était petit-fils de Gaou-Guinou, roi des Aradas : ce petit-fils de roi vécut plus de quarante ans dans l'esclavage.



TOUSSAINT LOUVERTURE

Enfant, il était chétif, et, par dérision, on le surnommait *Fa-tras-Bâton*. Stimulé par la moquerie, il fortifia si bien son corps et l'endureit tellement à la fatigue par des exercices violents comme l'équitation et la natation que, jeune encore, son habileté de cavalier le fit appeler le *Cent-aure de la Savane*.

Grâce à son parrain, Pierre Baptiste, un vieux nègre du Haut-du-Cap, il apprit à lire et à écrire. Il se passionna même pour la lecture : avant 1789, il lut plusieurs fois, l'Histoire philosophique des Indes de l'abbé Raynal, et la prédiction, faite par l'auteur, d'un Spartacus, vengeur de la race noire, frappa vivement son imagination.

Il profita de tout pour s'instruire. De son père, il apprit l'art d'utiliser les simples ; en soignant les chevaux de l'habitation, il devint vétérinaire.

c) En 1789, il était le cocher de Bayon Libertat, gérant des propriétés Bréda, et son homme de confiance. Sa ponctualité, son exactitude l'avaient fait estimer de tous. Personne ne pouvait deviner alors en cet homme silencieux, maigre, vilain, vieilli prématurément, le terrible politique qui devait dominer un jour les événements de Saint-Domingue.

En 1791, il déploya une activité fébrile pour préparer la grande révolte des esclaves, mais il ne prit aucune part à la dévastation générale, et même il sauva ses maîtres. En novembre 1791 seulement, il entra dans la bande de

Biassou, avec le titre un peu singulier de “médecin de l'armée”.

Il était le premier lieutenant de Biassou quand, avec son chef il passa au service de l'Espagne (printemps 1793). Toussaint fut vite remarqué des officiers espagnols qui s'intéressèrent à lui, lui apprirent à discipliner ses bandes et l'initèrent à l'art de la guerre. Il se vit bientôt à la tête d'une vraie petite armée de trois à quatre mille noirs, organisée à l'Européenne qu'il conduisit, maintes fois, à la victoire : il s'empara du Dondon (fin juin 1793), battit le général français Desfourneaux à Ennery (13 août) et se rendit



maître des Gonaïves (6 décembre). Il reçut, en récompense, une épée d'honneur et une décoration, et fut nommé lieutenant-général des armées du Roi d'Espagne.

### 59. — Toussaint se détache de l'Espagne.

La préférence non dissimulée des chefs espagnols pour Toussaint excita la jalousie de Jean-François et de Biassou, qui intriguèrent pour le perdre dans l'esprit du comte Hermonas, de don Cabrera, don Léonard et enfin attentèrent à sa vie. Au camp Barade, dont la garnison avait été travaillée par Jean-François, on fit feu sur Toussaint : il ne fut pas atteint, mais Jean-Pierre Louverture, son plus jeune frère, fut tué raide à ses côtés.



Toussaint se plaignit vivement; les autorités espagnoles l'écoutèrent d'une oreille distraite. Par ailleurs, de toutes les conversations qu'il avait entendues depuis juin 1793, son esprit sagace avait conclu : 1° que l'Angleterre était intéressée au maintien de l'esclavage; 2° que l'Espagne ne lui reconnaîtrait jamais, à titre définitif, les honneurs et titres qu'elle lui avait conférés; 3° que l'autorité de la France à Saint-Domingue était bien amoindrie et que la rétablir dans son intégrité serait périlleux certes, mais aussi très glorieux.

#### 60. — Toussaint sous le pavillon tricolore.

Dès le début de 1794, le général de Laveaux, gouverneur par intérim, dûment autorisé par les Commissaires, entretint une correspondance avec Toussaint. L'esprit qui anime les lettres échangées nous est clairement indiqué par Laveaux lui-même : « Il (Toussaint) a combattu contre nous jusqu'au 6 avril 1794. Il ne combattait que pour la liberté des noirs; on lui avait dit qu'un roi seul pouvait donner cette liberté générale. Quand, à cette époque, j'ai pu lui prouver que la France républicaine accordait cette liberté, il s'est rangé sous le pavillon tricolore ». (Déclaration de Laveaux au Conseil des Cinq-Cents, 9 septembre 1797.)

Lent à se décider, prompt à agir, Toussaint n'abandonna les Espagnols qu'au début de mai. Dans une merveilleuse campagne de quinze jours, il refoula partout les bandes de Biassou et de Jean-François; dans une dizaine de villes du Nord et du Centre, il hissa le drapeau tricolore; partout, il proclama la liberté générale. (D'après une lettre de Toussaint à Laveaux, Marmelade, 18 mai 1794.)

#### 61. — Toussaint contre Jean-François, Biassou et les Espagnols.

Jean-François et Biassou, qui étaient les champions les plus décidés de la cause espagnole à Saint-Domingue, firent un retour offensif. Toussaint vainquit Biassou aux environs de Saint-Michel; quant à Jean-François, surpris

au Dondon, il dut se jeter dans les halliers et ne sauva que sa chemise et son pantalon. (Juillet 1794).

Toussaint délivra ensuite les Gonaïves que menaçaient les Anglais. Pour le récompenser, Laveaux le nomma Commandant du Cordon de l'Ouest.

Dans les derniers mois de 1794, il prépara minutieu-



sement une grande expédition contre Jean-François, qui se tenait solidement retranché sur les hauteurs de la Grande-Rivière du Nord. Sous la direction générale de Toussaint, plusieurs colonnes que commandaient Moyse, Charles Belair, Dessalines, gravirent, en même temps, et avec entrain, la série des pentes que couronnaient les fortins de Jean-François. (1<sup>er</sup> janvier 1795). On s'occupa de tous les campements de l'ennemi, sauf celui de Charles Lesec. Pendant cinq jours, la lutte fut des plus chaudes. Toussaint lui-même, perché pendant trois heures, ne se dégagna qu'après un combat opiniâtre.

Refoulé jusqu'à la frontière, Jean-François resta long temps sur la défensive. Il revint, avec Blassou, en octobre



1795, et, par surprise, s'empara du Dondon que défendait Moïse. Après avoir perdu un tiers de ses hommes, Moïse retraits, en combattant, lorsque survient Toussaint Louverture. Malgré le manque de munitions — au lieu de balles, on chargeait les fusils de pierres — tous font volte-face, et, entraînés par Toussaint, marchent sur Donjon qui est enlevé aux cris de : Vive la République ! (13 octobre 1795).

Ce fut le dernier exploit de Toussaint contre les Espagnols. Par le traité de Bâle, (24 juillet 1795, notifié à Saint-Domingue, le 14 octobre) l'Espagne se détachait de la coalition contre la France, et lui cédait la partie *est* de Saint-Domingue. Les bandes de Biassou et de Jean-François furent licenciées.

## 62. — La lutte contre les Anglais.

Les Anglais avaient fait des sacrifices trop importants pour abandonner spontanément Saint-Domingue. Malgré les maladies qui décimaient leurs forces, ils essayaient de s'étendre à l'intérieur du pays.

Ils n'hésitaient pas dans le choix des moyens. Au général Laveaux, ils proposèrent cinq mille livres en échange de Port-de-Paix ; pour avoir la presqu'île du Sud, ils offrirent des millions à Rigaud. — Ces propositions furent rejetées avec indignation.

Isolé à Port-de-Paix, Laveaux se contenta de tenir.

Plus libre de ses mouvements, Rigaud fortifia les Cayes, s'empara de Léogane (7 octobre 1794), de Tiburon (30 décembre 1794), et, avec le concours de Beauvais, attaqua Port-au-Prince (14 mars 1795). Durant deux mois, de son camp de Carrefour-Bizoton, il inquiéta la ville sans pouvoir y pénétrer : elle se ravitaillait trop facilement par mer et par la plaine du Cul-de-Sac.

Dans l'Artibonite, la ténacité anglaise eut raison, plusieurs fois, de la bouillante ardeur de Toussaint Louverture. Les Anglais étant sortis de Saint-Marc, se dirigeaient contre les Gonaïves (juillet 1794), quand Toussaint les assaillit au pont de l'Ester ; il fut repoussé. Pour refaire



le moral de ses troupes, il les lança contre Biassou et Jean-François (affaire des halliers).

En septembre 1794, il assiégea Saint-Marc. Le manque de munitions, l'attitude équivoque des mulâtres de son armée, une blessure à la main qui l'empêcha de conduire ses troupes à l'assaut, suffirent à expliquer son échec. Il s'en consola en enlevant coup sur coup Saint-Michel et Saint-Raphaël aux Espagnols (21 octobre 1794).

Après quelques semaines de repos, il se porta contre le colonel anglais Brisbane qui venait de prendre les Verrettes et, à nouveau, menaçait les Gonaïves. Brisbane fut battu au *Vieux-Bac*, grièvement blessé et rentra à Saint-Marc pour y mourir (9 décembre 1794).

Enhardi, Toussaint, après avoir acculé Jean-François à la frontière, revint contre Saint-Marc (février, mars 1795) et lui livra assaut sur assaut. Cette fois encore, le manque de munitions l'obligea de se retirer avant d'avoir réussi. Il entreprit alors de réduire les Anglais par d'autres moyens. Leur ravitaillement en bœufs se faisait aisément par le Mirebalais que tenaient les Espagnols. En août 1795, Toussaint occupa le Mirebalais sans coup férir et Lascaobas après un combat sanglant qui coûta aux Espagnols plus de cent morts dont sept officiers.

Le coup était sensible. Les Anglais sortirent en nombre de Saint-Marc, de l'Arcahaie, de la Croix-des-Bouquets, reprirent le Mirebalais et s'y cramponnèrent en dépit des furieux efforts de Toussaint (fin août 1795).

### 63. — Toussaint organisateur.

L'étonnante activité militaire de Toussaint n'est surannée que par ce merveilleux talent d'organisateur dont il fait preuve dès 1794.

Dans toutes les campagnes où il pénètre, la tranquillité revient comme par enchantement; les colons, rassurés, rentrent à leurs foyers; les cultivateurs, anciens esclaves, travaillent sur les habitations (15 000 à la Petite-Rivière seulement). Partout, noirs et blancs chantent les louanges de l'homme qui, avec l'ordre, a fait renaître la prospérité.

Pour accroître la fortune de Saint-Domingue, Toussaint méconnaît déjà les lois françaises. Au Mirebalais, il trouve trois cents colons qui s'étaient ralliés à l'Espagne. Il ne les maltraite point, permet à plusieurs de rentrer chez eux, et comme leurs biens sont séquestrés, Toussaint — qui n'ignore point la loi — demande à Laveaux s' "il peut les en remettre en possession".

Deux ans plus tard, cette politique personnelle sera plus accusée.

#### 64. — Le traité de Bâle. — Chefs indigènes récompensés.

En même temps que le texte officiel du traité de Bâle, Laveaux reçut (14 octobre 1795) une liasse de parcheminés. La Convention avait décrété "que les défenseurs de Saint-Domingue avaient bien mérité de la Patrie". Laveaux était nommé général de district, Toussaint Louverture, Rigaud, Villatte et Beauvais, généraux de brigade.

#### 65. — Affaire Villatte.

Au départ de Sonthonax et de Polvérel, Villatte, qui, était un officier de valeur, commandait la région du Cap. Pendant deux ans, il avait résisté victorieusement aux Espagnols. Mais, isolé de Laveaux, son chef hiérarchique, il s'était habitué à décider en maître des affaires de son commandement. Il était bien vu de tous d'ailleurs : du peuple, toujours bien ravitaillé, malgré la rareté de l'argent, et des officiers ou fonctionnaires à qui, en guise de traitement ou de récompense, il accorda la jouissance des biens restés vacants depuis le départ des émigrés.

Quand la tranquillité, au moins une tranquillité relative, fut revenue, Laveaux et son ordonnateur des finances, Perroud, voulurent appliquer les lois fiscales antérieures non abrogées. Au Cap, la résistance fut très vive parce que très intéressée. A jouir des biens des colons, les collaborateurs de Villatte avaient fini par s'en croire les maîtres : ils se récrièrent avec force quand on voulut faire rentrer les biens vacants dans le domaine national.

Laveaux et Perroud se rendirent au Cap pour y faire triompher la loi. Ils furent malmenés et jetés en prison.

La municipalité du Cap, prétendant agir au nom du peuple souverain, osa même nommer Villatte gouverneur. Trop faible de volonté pour résister à ses amis, Villatte accepta.

Toussaint, alors aux Gonaïves, avait été tenu au courant de l'affaire, jour par jour, heure par heure. Quand il jugea que Villatte, dans lequel il voyait un rival influent, était irrémédiablement compromis, il entra en scène.

Des milliers de soldats noirs arrivèrent aux portes du Cap (30 mars 1796). La municipalité, effrayée, délivra elle-même ses illustres captifs; Villatte, avec ses partisans, se retira au Terrier-Rouge (Camp Lamartellière).

Laveaux, pour lui marquer sa reconnaissance, proclama Toussaint son lieutenant au Gouvernement Général de Saint-Domingue.

#### 66. — La troisième Commission civile.

Avant de se séparer, la Convention décréta que Saint-Domingue, partie intégrante du territoire français, aurait le droit de se faire représenter à Paris par sept députés; elle acquitta Sonthonax, après un long procès (25 octobre 1795) dont Polvérel, miné par l'âge et les souffrances, ne vit que le début.

A peine établi (27 octobre 1795), le Directoire nomma, pour le représenter à Saint-Domingue, une troisième Commission civile, composée de Sonthonax, Roume, Giraud, Leblanc, Julien Raymond. Par le même décret, Toussaint fut nommé général de division et reçut un sabre et des pistolets d'honneur; en outre, ses enfants, Isaac et Placide, devaient être envoyés en France pour y être élevés aux frais de la République.

La troisième Commission civile débarqua au Cap (11 mai 1796). Giraud, ignorant des affaires coloniales, démissionna; Roume, à Santo-Domingo, prépara lentement l'annexion de la partie espagnole; Leblanc fut chargé d'une mission aux Etats-Unis et retournait en France quand il mourut subitement. Julien Raymond, mulâtre d'Aquin, malgré une réelle valeur personnelle, n'avait pas



de caractère, et ne portait ombrage à personne. Seul, Sonthonax, par son influence, pouvait contrarier Toussaint.

#### 67. — Affaire Villatte (suite).

Un enquête ordonnée par les Commissaires conclut à la culpabilité de Villatte, de Pinchinat et de vingt-deux officiers qui furent condamnés à la déportation en France. Villatte se soumit. En France, après un long emprisonnement, il comparut par devant un conseil de guerre qui l'acquitta.

#### 68. — Délégation dans le Sud.

Depuis 1794, le Sud était isolé. Obligé de pourvoir à tout, Rigaud le défendit vaillamment contre les Anglais et l'organisa si bien que jamais une demande de munitions ne fut faite au gouverneur Laveaux. On lui reprochait toutefois :

1° D'avoir sacrifié au préjugé de caste : à toutes les fonctions, on ne voyait que des mulâtres ;

2° D'avoir une administration exclusivement militaire ; ses officiers étaient, les uns, juges de paix, les autres, magistrats communaux, d'autres enfin, inspecteurs d'agriculture ;

3° De maltraiter les cultivateurs noirs : les cachots, les fers étaient des châtiments fréquemment infligés.

Sonthonax chargea une délégation comprenant Leborgne, Rey, Kerverseau, Desfourneaux de faire triompher dans le Sud "le grand principe de l'égalité politique" (23 juin 1796). L'honnête Kerverseau mis à part, les délégués scandalisèrent la population des Cayes par un luxe insensé et une conduite privée abominable : le jeu, l'orgie étaient leur passe-temps.

Une réaction populaire était inévitable, d'autant que par ordre de Sonthonax, on avait éloigné Rigaud des Cayes. Il était à Tiburon quand un officier de couleur, Lefranc, qu'on allait embarquer de force, se sauva, se jeta dans le fort "La Tourterelle", et tira le canon d'alarme.

En un instant, la ville fut en armes (27 août). Le lendemain, Augustin Rigaud, frère du général, souleva la plaine des Cayes. Beaucoup de blancs furent égorgés. Desfourneaux et Rey, effrayés, s'enfuirent lâchement; les deux autres délégués rappelèrent à la hâte André Rigaud. Rigaud prit son temps pour revenir. Il rétablit l'ordre, mais remit en vigueur l'organisation militaire que les délégués avaient tenté de détruire. Dès lors, Sonthonax, et avec lui le Directoire de France, considéra Rigaud comme un chef de révoltés, en révolte lui-même contre la métropole.

### 69. — La guerre contre les Anglais.

Grâce à trente mille fusils que la troisième Commission civile avait apportés avec elle, Saint-Domingue disposait, en 1797, d'une armée de 51 000 hommes — 48 000 noirs ou mulâtres, 3 000 Européens, — armée homogène car tous, sans autre distinction, occupaient les mêmes casernes et combattaient ensemble.

Toussaint, général de division, — le seul de ce grade avec Laveaux — avait été le principal ouvrier de la nouvelle organisation militaire. Le 23 mai 1797, il s'empara de Mirebalais, Lascaobas, Grands-Bois, sans y laisser de garnison. Les Anglais qui, de leur côté, avaient reçu des renforts importants, partirent en nombre de Port-au-Prince. Ils occupèrent, une fois de plus, Mirebalais, les Verrettes et la ligne de l'Artibonite. Avec dix mille hommes, Toussaint dut quitter les Gonaïves et rentrer en campagne : il ne reprit que les Verrettes.

A la même époque, le colonel Pétion sortit de Léogane, et, par les hauteurs des mornes l'Hôpital, menaça sérieusement Port-au-Prince. Grâce à leurs auxiliaires — les deux mille soldats du fameux colonel Dessources — les Anglais parvinrent, mais non sans peine, à refouler Pétion.

### 70. — Election des députés de Saint-Domingue.

Ce furent, comme en France, des élections à deux degrés : 1° Les communes nommèrent des délégués; 2° ceux-

ei formèrent, au Cap, l'Assemblée électorale chargée de choisir les députés.

Toussaint, dont l'influence sur le peuple était grande, fit de la candidature officielle. Il guerroyait alors dans la région du Mirebalais; mais un de ses lieutenants, Henri Christophe, membre du Collège électoral, avait reçu l'ordre de faire élire, par tous les moyens, Sonthonax et Laveaux.

Avec cinq autres, (Brothier, Pétoniaud, Annecy, Thoman, L. Boisrond), ils furent proclamés députés de Saint-Domingue (14 septembre 1796). Une loi (15 février 1797) ayant porté à treize le nombre des représentants de Saint-Domingue, des élections complémentaires eurent lieu six mois après (9 avril 1797) : deux blancs, (Leborgne, Vergniaud), deux noirs (Etienne Mentor, Pierre Antoine fils), deux mulâtres (J. Tonnelier, A. Chanlatte) furent élus.

#### 71. — Toussaint contre Sonthonax.

Des treize députés de Saint-Domingue, Sonthonax seul ne se pressa point de partir pour France. Toussaint insinua en vain que personne, mieux que Sonthonax, ne pouvait faire connaître à la métropole les réels besoins de la colonie. Fatigué de cette résistance voulue, Toussaint usa d'un stratagème. Nommé par Sonthonax lui-même général en chef de l'armée de Saint-Domingue (1<sup>er</sup> mai), maître d'une armée nombreuse, sûr du peuple, il pouvait tout oser.

Il fut aidé par les fautes mêmes de Sonthonax qui, après avoir blâmé le noir Laplume, très influent dans la région de Léogane, avait fait arrêter un autre noir, le général Pierre Michel. Des Gonaïves, Toussaint se rendit au Cap pour le procès de son fidèle lieutenant. Il y arriva le 15 août, et aussitôt, comme par un mot d'ordre, tous les chefs se plaignirent du dénuement dans lequel Sonthonax laissait l'armée. Le 19 août, après une revue générale des troupes, Toussaint, accompagné d'un nombreux état-major, se rendit à l'hôtel de Sonthonax, et "l'abordant avec toutes les démonstrations de la plus respectueuse déférence", lui remit une missive qui n'était qu'un *ordre*



déguisé d'aller en France remplir son mandat de député de Saint-Domingue.

Sonthonax hésita : il fut abandonné de la plupart des soldats. Comme il semblait qu'un avertissement si clair n'avait pas été compris, Toussaint fit tirer le canon d'alarme à la Petite-Anse (nuit du 23 au 24 août 1797). La population du Cap s'affola. Sonthonax, impuissant, obéit et quitta Saint-Domingue avec quelques officiers blancs.

---

## CHAPITRE XI

---

### *Sommaire*

72\*. — Toussaint adressa au Directoire un long rapport dans lequel il accusait Sonthonax d'avoir voulu faire de Saint-Domingue un état souverain. Le Directoire ne fut pas dupe de l'accusation, mais il ne jugea pas opportun de sévir.

73\*. — Il délégua à Saint-Domingue le général Hédouville. Toussaint qui, depuis le départ de Sonthonax, faisait l'apprentissage du gouvernement personnel éprouva bien de l'ennui de l'arrivée du nouvel agent de la France.

74\*. — Toussaint avait mis les Anglais en fâcheuse posture sur tous les points de l'île qu'ils détenaient. Le major Maitland, après des pourparlers où Toussaint se garda de dévoiler le fond de sa pensée, lui livra les villes de Port-au-Prince, l'Arcahaie, Saint-Marc en avril 1798, — et le 31 août il lui remit solennellement le Môle.

75\*. — Toussaint amnistia tous les blancs qui avaient soutenu les Anglais. Il agissait ainsi en violation des lois françaises.

Il fut très mortifié des attentions qu'Hédouville prodigua à Rigaud au cours d'une entrevue pendant que lui était traité de "magot coiffé de linge" par de tout jeunes officiers de la suite d'Hédouville.

76\*. — Hédouville ayant ordonné le licenciement du 5<sup>e</sup> colonial, celui-ci refusa de se soumettre et il se porta contre le Cap renforcé par des bandes de cultivateurs qu'il avait soulevés. Toussaint se mit à la tête des révoltés et de la sorte contraignit Hédouville à s'embarquer le 23 octobre 1798.

## LA MISSION DU GÉNÉRAL HÉDOUVILLE

### 72. — Avant Hédouville.

Le seul commissaire resté dans la partie française de Saint-Domingue était le mulâtre Julien Raymond; il subit, sans protester, l'ascendant de Toussaint.

Toussaint, qui se sentait en faute, adressa un long rapport au Directoire : à l'en croire, le commissaire-député, que dévorait l'ambition, avait projeté de transformer Saint-Domingue en un état souverain qui aurait eu Sonthonax pour chef politique et Toussaint pour chef militaire; Sonthonax aurait même proposé l'évergissement des blancs et des mulâtres à Toussaint qui l'aurait arrêté d'un mot : "Que ferai-je de vous ?"

Le Directoire ne fut pas dupe, mais ses embarras politiques intérieurs et européens l'empêchèrent de sévir.

Mieux inspiré en reprenant la lutte contre les Anglais, Toussaint entra au Mirebalais, d'où ses lieutenants, Desalines et Christophe, menacèrent l'Arcahaie et la plaine

du Cul-de-Sac; en même temps, les bandes de Laplume, répandues dans les collines de la Rivière-Froide, étaient en escarmouches continuelles avec la garnison anglaise de Port-au-Prince.

Le général White, fatigué, laissa entendre à son gouvernement qu'il fallait terminer une expédition ruineuse, inutile. De Londres, vint un enquêteur, le major Maitland, qui confirma les déclarations de White, et fit décider, pour 1798, l'évacuation définitive de Saint-Domingue.

### 73. — Le général Hédouville.

Membre de la vieille noblesse de France, général de brigade en 1793, trois ans plus tard, chef d'état-major du général Hoche, et, avec son chef, pacificateur de la Vendée : voilà en quelques mots, l'homme que le Directoire choisit, *trop tard*, pour comprimer l'ambition de Toussaint. Il devait "assurer la tranquillité intérieure et extérieure, nommer aux emplois publics, faire exécuter rigoureusement la loi contre les émigrés, etc." Il était autorisé à traiter avec Rigaud en s'inspirant des circonstances; il pouvait même le déporter.

Il débarqua à Santo-Domingo (21 avril 1798) et se rendit par terre au Cap (8 mai 1798). Roume (Santo-Domingo) et Kerverseau (Santiago) le renseignèrent amplement sur la situation générale.

Pour Rigaud, ils mirent deux faits en lumière : l'organisation peu égalitaire du Sud, d'une part, et, de l'autre, les immenses services rendus à la France contre les Anglais. — Hédouville jugea prudent de ménager Rigaud.

Pour Toussaint, ce fut un dithyrambe : "Les forces qui vous manquent, lui avait dit Kerverseau, vous les trouverez dans votre union intime avec le général Toussaint Louverture. C'est un homme de grand sens, dont l'attachement à la France ne peut être douteux, dont la fermeté égale la prudence, (...), qui jouit de la confiance de toutes les couleurs et qui a sur la sienne un ascendant qu'aucun contrepoids ne peut balancer. Avec lui, vous pouvez tout; sans lui, vous ne pouvez rien".



Toussaint apprit avec déplaisir l'arrivée d'un nouvel agent de la France. Depuis le départ forcé de Sonthonax, il faisait l'apprentissage du gouvernement personnel : "Je répons, *sous ma responsabilité personnelle*, écrivait-il au Directoire, de la soumission à l'ordre et du dévouement à la France de mes frères les noirs. (...) Vous verrez bientôt si j'engage en vain ma responsabilité et vos espérances." (Lettre de Vendémiaire, an 6).

#### 74. — Evacuation de Saint-Domingue par les Anglais (mai-septembre 1798).

Elle se fit en deux temps.

a) Malgré la présence du commissaire Raymond, Toussaint, bien persuadé qu'il était la première autorité de Saint-Domingue, avait engagé des pourparlers avec le général Maitland. Les Anglais voulaient bien s'en aller, mais en échange de conditions avantageuses. Maitland proposa une alliance et l'appui militaire de l'Angleterre, si Toussaint voulait conduire son île à l'indépendance. Devinant que, par le monopole du commerce, s'il était accordé, on arriverait tôt ou tard à la conquête politique, Toussaint n'accepta ni ne refusa catégoriquement les propositions de Maitland.

Sous le bénéfice de cette situation indécise, Toussaint et Maitland signèrent, en avril 1798, une convention qui livrait au premier les villes de Port-au-Prince, l'Arcahaie, Saint-Marc.

Le 8 mai 1798, pendant qu'Hédouville pénétrait au Cap, presque furtivement, Toussaint entra solennellement à Saint-Marc, y laissait Dessalines, puis occupait, en courant, l'Arcahaie, la Croix-des-Bouquets, et enfin Port-au-Prince (16 mai) qui le reçut avec les honneurs réservés autrefois au Gouverneur.

b) Un mois après, Maitland dirigea une vigoureuse attaque contre Tiburon et Cavaillon; il fut repoussé, et tenta vainement de corrompre Rigaud par l'argent. Il décida alors l'évacuation de Jérémie, fit part de cette décision à Hédouville et à Toussaint, puis donna la pré-

férence à l'agent de Toussaint avec lequel il traita de la reddition de Jérémie et du Môle Saint-Nicolas.

La remise du Môle (31 août 1798) fut un vrai triomphe pour Toussaint. Il y fut reçu en grande pompe par le major Maitland. Les troupes britanniques lui rendirent les honneurs militaires. A la suite d'un dîner offert sous une tente dressée tout exprès, Maitland lui fit don, au nom du roi d'Angleterre, d'un canon de bronze de l'hôtel du Gouverneur et de l'argenterie qui ornait la table des convives.

#### 75. — Toussaint contre Hédouville. — Leurs griefs.

1° Dans les villes évacuées par les Anglais, Toussaint avait trouvé beaucoup de blancs qui, engagés dans l'armée anglaise, avaient porté les armes contre la France. D'après les lois françaises, aucune amnistie ne pouvait leur être accordée. — Toussaint le savait; il passa outre, et malgré Hédouville, ces émigrés restèrent à Saint-Domingue.

2° Toussaint ne vit l'Agent du Directoire que deux fois : à la fin de mai, et le 20 juillet. Pour la seconde entrevue, Toussaint et Rigaud voyagèrent ensemble, de Port-au-Prince au Cap, dans la voiture même de Toussaint : Hédouville fut plein d'égards pour Rigaud; Toussaint, qui s'attendait au contraire, fut vexé, mais comprima son ressentiment jusqu'à n'en rien laisser soupçonner.

Par ailleurs, les jeunes officiers de l'état-major d'Hédouville, légers, présomptueux, étourdis, accablèrent Toussaint de leurs moqueries. L'un d'eux déclara sans ambages, qu'aidé de quelques cavaliers seulement, il se chargeait d'arrêter dans son camp "le magot coiffé de linge". Ces brocards et d'autres, plus inconsidérés, furent, aussitôt lancés, rapportés fidèlement au vieux Toussaint dont la police secrète était admirablement organisée.

Toussaint pardonnait rarement. Deux aides de camp d'Hédouville, l'apprirent à leurs dépens : revenant d'une mission dans le Sud, ils furent tués dans une embuscade (à la Ravine Sèche).

3° *Règlement des cultures.* — Pendant leur séjour au Cap, Toussaint et Rigaud approuvèrent sans réserves, un règlement des cultures élaboré par Hédouville. Les noirs adonnés à la culture devaient rester trois ans sur leurs plantations dont le produit serait divisé en trois parts égales : une pour les travailleurs, une pour les propriétaires, une autre pour la République. Les noirs y virent un acheminement vers l'esclavage ; par ses officiers, Toussaint nourrit secrètement, attisa même leur mécontentement.

#### 76. — Le départ d'Hédouville.

Sous prétexte d'insubordination, Hédouville ordonna le désarmement général du 5<sup>e</sup> régiment colonial, uniquement composé de noirs. Le régiment refusa de se soumettre ; forcé par les soldats blancs de quitter le Fort-Liberté, il se jeta dans la plaine du Nord et y propagea partout l'esprit de révolte. Une nuée de cultivateurs prirent les armes et se portèrent contre le Cap.

Toussaint était aux Gonaïves. Quand il arriva dans le Nord, les révoltés l'acclamèrent. Maître du Haut-du-Cap, il menaça de tout massacrer, de tout détruire, si Hédouville ne s'embarquait aussitôt pour la France.

Hédouville, dont les forces étaient dérisoires, s'exécuta (23 octobre 1798). Plus qu'au départ de Sonthonax, ce fut un exode de blancs, deux mille au moins : soldats, fonctionnaires, planteurs.

Il n'y avait plus de doute possible : Toussaint était en rébellion contre la métropole ; mais il ne jugea pas opportun de rompre définitivement ; il écrivit donc à Roume pour l'inviter à venir dans l'Ouest.

---



## CHAPITRE XII

---

*Sommaire*

77\*. — Avant de partir, Hédouville avait délié Rigaud, qui commandait dans le Sud, de toute obéissance à Toussaint : c'était rendre inévitable la lutte entre les deux chefs. Roume crut conjurer le danger en convoquant à Port-au-Prince les généraux Toussaint, Rigaud, Beauvais, Laplume. A cette conférence, Rigaud reconnut l'autorité de Toussaint.

78\*. — Mais la mort accidentelle de vingt-neuf noirs que Rigaud avait fait emprisonner à Jérémie parut à Toussaint une occasion favorable pour attaquer violemment Rigaud dans un discours : ce discours était en fait une déclaration de guerre.

79\*. — Rigaud était un mulâtre instruit et un habile général. Le Sud lui était tout dévoué et il avait de nombreux partisans dans le Nord et l'Ouest.

Toussaint prépara la guerre contre Rigaud. Il assura son ravitaillement par l'Angleterre et les Etats-Unis et il réunit dix mille hommes à Port-au-Prince sous les ordres de Dessalines.

Ces dispositions prises, il accusa Rigaud de trahir la France et de méditer le rétablissement de l'esclavage.

Rigaud riposta par une proclamation et il concentra ses troupes en deçà de Miragoane (juin 1799).

80\*. — Dans toutes les villes, les anciens libres affirmèrent leurs sympathies pour Rigaud. Rigaud ne sut point tirer parti de cet enthousiasme. Il se retira aux Cayes. Toussaint au contraire déploya une activité fébrile. Après avoir rétabli l'ordre dans le Nord-Ouest et l'Artibonite, il se porta contre Jacmel qui ne céda qu'après un rigoureux siège de cinq mois.

Pétion avait été l'âme de la résistance. Il traversa les lignes ennemies dans la nuit du 10 au 11 mars 1800 et continua jusqu'à Grand-Goâve où l'armée de Rigaud le reçut en triomphe.

81\*. — L'armée du Nord, ou armée de Toussaint, continua, après la chute de Jacmel, de faire la conquête du Sud. Le 1<sup>er</sup> août, Toussaint entra aux Cayes. Malgré des promesses d'amnistie, le massacre des Rigaudins fut général.

La guerre entre Toussaint et Rigaud fut à tous égards un événement déplorable. Elle fit périr au moins quinze mille personnes.

82\*. — Roume refusa à Toussaint l'autorisation de réaliser l'unité politique et administrative de l'île qui appartenait tout entière à la France depuis le traité de Bâle. Toussaint ayant fomenté une insurrection des paysans du Nord, Roume céda. Toussaint n'en interna pas moins Roume peu de temps après, sous prétexte de le soustraire à l'influence des intrigants. Il lui permit de rentrer en France en mars 1801.

83\*. — Dans les premiers jours de janvier 1801, Toussaint envahit la partie de l'Est.

84\*. — Le 28 janvier, après quelques escarmouches, il entra en triomphateur à Santo-Domingo.

85\*. — Toussaint divisa l'île en un certain nombre de districts commandés par des généraux qui étaient en même temps des inspecteurs de cultures. Il organisa sévèrement le travail de la terre. Il réprima vigoureusement le vagabondage et l'oisiveté : les paresseux étaient passés aux verges ou pendus.

86\*. — Le 10 mai 1801, Toussaint fit voter une constitution par les délégués des cinq départements de l'île. Elle accordait à Toussaint le titre de Gouverneur général à vie et le droit de désigner son successeur.

87\*. — L'activité de Toussaint tenait du prodige. Sa sobriété était proverbiale. Son unique délassement était de longues chevauchées.

88\*. — Toussaint malgré sa puissance était inquiet. Il avait réglementé le travail et cependant le rendement des plantations avait beaucoup diminué; l'industrie sucrière était agonisante. Toussaint comprenait ce qu'il y avait de fragile dans son œuvre.



## LA GUERRE DU SUD

## 77. — Les causes. — Conférences de Port-au-Prince.

Dix jours avant de partir, Hédouville avait lancé une proclamation qui dénonçait les projets de Toussaint relatifs à l'indépendance de Saint-Domingue et ses négociations avec l'Angleterre. Par le même acte, Rigaud, délié de toute obéissance envers Toussaint, était invité à commander en chef le département du Sud (12 octobre 1798).

Cet acte d'Hédouville eut de graves conséquences. S'il n'a pas créé entre les deux chefs noir et mulâtre une rivalité qui existait à l'état latent depuis 1795, il lui donna certainement l'occasion de se révéler avec une acuité extraordinaire.

Pour écarter le conflit qui menaçait, Roume eut l'idée d'une conférence : les généraux Toussaint, Rigaud, Beauvais, Laplume se réunirent à Port-au-Prince (12 janvier 1799). Après de violentes colères, Rigaud accepta les propositions de Roume : il reconnut Toussaint comme chef hiérarchique, et renonça au contrôle des arrondissements de Léogane, Grand-Goâve, Petit-Goâve, Miragoane.

## 78. — L'incident de Corail.

Tout danger de guerre civile semblait conjuré pour longtemps, quand se produisit l'affaire de Corail (13 février 1799). Le 4<sup>e</sup> régiment colonial, cantonné à Corail, se mutina et arrêta son colonel et quelques officiers. Le colonel Dartiguenave, commandant de la place de Jérémie, survint aussitôt, rétablit l'ordre et repartit avec les trente principaux mutins, vingt-neuf noirs et un blanc). Enfermés à Jérémie, dans un cachot trop étroit, et récemment blanchi au lait de chaux, ils périrent asphyxiés la nuit suivante.

Le bruit perfide fut répandu qu'on massacrait les noirs dans le Sud. A Port-au-Prince, Toussaint fit battre la

générale, entraîna à l'église la population alarmée et y prononça un discours virulent contre Rigaud et les mulâtres. Visiblement, Toussaint voulait la guerre.

### 79. — L'adversaire de Toussaint.

Le mulâtre Rigaud, né aux Cayes en 1761, avait été élevé à Bordeaux, où il apprit le métier d'orfèvre. Avec Beauvais, Lambert, il fit partie du contingent d'affranchis qui participa à la guerre de l'Indépendance américaine.

Doué d'un incontestable talent militaire, il s'était signalé après 1789, dans la lutte de sa classe contre les colons et dans la guerre contre les Anglais. Malheureusement, il avait un tempérament dont il ne sut pas assez modérer les transports, et il ne possédait ni la souplesse, ni l'habileté politique de Toussaint.

Ses admirateurs étaient nombreux et influents : le Sud lui était dévoué corps et âme : dans les villes et bourgs du Nord et de l'Ouest, c'est par centaines que l'on comptait ses partisans, mulâtres riches, instruits et bons soldats. Si Toussaint avait pour lui le nombre, la masse noire paysanne, Rigaud prétendait être fondé à se prévaloir de la qualité.

Dès la mi-février, Toussaint prépara la guerre. Des arrangements commerciaux avec l'Angleterre et les Etats-Unis assurèrent son ravitaillement en armes, vivres et munitions. Dix mille hommes furent réunis à Port-au-Prince sous les ordres de Dessalines.

Quand il fut prêt, Toussaint, dans une lettre à Rigaud, l'accusa de vouloir trahir la France et rétablir l'esclavage. C'était un défi. Rigaud, pour se justifier, lança une proclamation aux habitants de Saint-Domingue (15 juin 1799) ; après avoir rappelé la modération dont il avait fait preuve pour épargner au pays le fléau de la guerre civile, il faisait connaître à tous les dernières instructions du général Hédouville et se déclarait investi d'une véritable dictature dans le Sud. — Puis il concentra ses troupes en deçà de Miragoane.

## 80. — Les hostilités.

Le général Laplume, ayant occupé Petit-Goâve au nom de Toussaint, en fut délogé (18 juin 1799) par Faubert, brillant officier du Sud. En même temps, Geffrard, autre lieutenant de Rigaud, s'empara de Grand-Goâve. Dans toutes les villes, les anciens libres affichèrent leur sympathie pour Rigaud.

Des paroisses comme Jean-Rabel, le Môle Saint-Nicolas, Bombardopolis, se soulevèrent contre Toussaint.

Rigaud ne sut profiter ni des premiers succès de son armée, ni de l'enthousiasme des hommes de couleur. Il se retira aux Cayes. Le vieux Toussaint, au contraire, déploya une activité fébrile. Des Gonaïves, il se porta sur Léogane pour y exciter l'ardeur des soldats de Dessalines; avec quelques régiments, il rentra aussitôt dans l'Artibonite pour y tenir en respect les mulâtres. Enfin, aidé de Christophe, il réprima, en six semaines, la rébellion du Nord-Ouest; tous les mulâtres suspects furent ou emprisonnés ou "bayonnetés".

L'ordre rétabli, il revint dans le Sud où les Rigaudins s'étaient tenus sur la défensive. Par les mornes, l'armée de Dessalines fut dirigée sur Jacmel, clef de la province. Le général Beauvais, qui commandait la place, aurait voulu rester neutre. Blâmé par Roume, il quitta furtivement son poste de combat avec sa famille, et périt avec le bateau qui le portait en France. La population, la garnison de Jacmel, un instant déconcertées, se ressaisirent; dévouées à Rigaud, elles transformèrent la ville en une vraie citadelle.

Dessalines et Christophe, étant privés d'artillerie de siège, livrèrent en arrivant (22 novembre 1799) quelques assauts, qui furent autant d'échecs humiliants. Ils résolurent alors de réduire Jacmel par la famine. Les différents successeurs de Beauvais se découragèrent, et l'on vit, à tour de rôle, Birot, Dupuche, Pierre Fontaine, Borna Déliard, se dérober, par la fuite, à leurs devoirs de chefs. C'est alors que Pétion, embrigadé au début dans l'armée de Toussaint, quoiqu'il fût partisan secret de Rigaud, vint



offrir ses services (20 janvier 1800) et fut acclamé chef de la résistance.

Les habitants se nourrissaient alors de chevaux, de chiens, de chats, et même d'herbe. La garnison, qui avait perdu les deux tiers de son effectif, ne comptait plus que quinze cents soldats. Pétion se vit dans la pénible nécessité d'expulser les femmes, les enfants, les vieillards. Si Dessalines, ému de pitié, en sauva quelques-uns, Christophe se montra féroce; les fugitifs qu'on lui amena furent précipités dans des puits et brûlés vifs.



JACMEL (La Petite-Batterie.)

A la même époque, Jacmel fut bombardée. Par les mornes de Taret, l'infatigable Toussaint avait fait traîner par ses soldats de grosses pièces d'artillerie. Les défenseurs de Jacmel, mal nourris, attaqués nuit et jour, furent vite épuisés; en mars on en comptait à peine 800. A leur tête, Pétion sortit de la place (nuit du 10 au 11 mars), traversa, en combattant, les lignes de Christophe, et parvint avec quelques centaines de soldats hâves, déguenillés, mais toujours fiers, au Grand-Goâve où l'armée de Rigaud les reçut en triomphe.

### 81. — Fin des hostilités.

Sûre désormais de ne pas être attaquée par derrière, l'armée de Toussaint s'ébranla de Jacmel comme de Léo-

gane, et s'empara de Baint, du Grand-Goâve, du Petit-Goâve, de Miragoane. En vain Rigaud ordonna-t-il de créer un désert de feu devant l'armée du Nord : celle-ci poursuivit son implacable marche en avant, pénétra le 5 juillet à Aquin, et aux Cayes à la fin du mois.

Le 1<sup>er</sup> août, Toussaint, reçut solennellement par la capitale du Sud, y proclama une amnistie générale. Fut-il sincère ? Le fait est qu'il revint du Sud par petites étapes, installa des officiers de confiance dans presque toutes les villes. Partout, le massacre des Rigaudins, parfois commencé par Toussaint lui-même, s'organisa : il y eut des milliers de victimes.

Rigaud échappa avec sa famille et de nombreux amis ; il était parti de Tiburon pour la France.

La guerre civile du Sud fut, à tous égards, un événement malheureux : elle fit périr, au moins, quinze mille personnes.

## 82. — Roume interné.

Depuis le traité de Bâle (1795), la partie orientale de Saint-Domingue était française ; mais le Directoire en guerre avec toute l'Europe, en avait ajourné la prise officielle de possession.

Dès le début de la guerre du Sud, Toussaint s'était senti capable de réaliser lui-même, et pour son profit personnel, l'unité politique et administrative des deux parties de l'île. Pour ne pas rompre ouvertement avec la France, il sollicita l'autorisation de Roume. Roume, docile jusque-là à toutes les volontés du général en chef, refusa. Aussitôt, sans cause apparente, les paysans du Nord s'insurgèrent en masse et se portèrent en armes contre le Cap.

Roume était un discoureur habile, intarissable, qui croyait au pouvoir magique de la parole ; il se rendit au camp des révoltés qui lui réclamèrent : 1° la moitié des terres des colons ; 2° le droit de travailler librement pour eux-mêmes ; 3° l'autorisation d'aller occuper la partie espagnole. Roume refusa et fut enfermé dans un poulailler.

Toussaint arriva, feignit de tout ignorer, et à son tour, somma le commissaire français d'accorder au moins la troisième demande des cultivateurs. Roume céda (décret du 27 avril 1800). Puis le Gouverneur espagnol, don Garcia, ayant répliqué qu'il fallait, au préalable, l'agrément des deux métropoles, il se rétracta (16 juin 1800).

Toussaint chassait Rigaud dans ses derniers retranchements; il contint sa colère. Mais après avoir pacifié le Sud dans le sang, il ne garda aucune mesure; Roume fut interné au Dondon pour y être soustrait, disait Toussaint, à l'influence des intrigants (25 novembre 1800); trois mois après, on lui permit de rentrer en France.

### 83. — Occupation de l'Est.

Dans les premiers jours de janvier 1801, une armée de vingt-cinq mille hommes, divisée en deux colonnes, envahit la partie de l'Est. La première, commandée par le général Moyse, entra le 15 janvier à Santiago; la seconde, avec Toussaint lui-même, partit du Mirebalais, et s'empara d'Azua (14 janvier).

Don Garcia, surpris, écrivit à Toussaint une lettre de protestation, au ton humble d'ailleurs, et organisa la résistance. Il réunit, à grand'peine, deux mille cinq cents hommes qu'il confia à Antoine Chanlatte, alors commissaire français dans l'Est. Cette petite armée sortit fièrement de Santo-Domingo, mais se fondit si bien en route qu'elle ne comptait plus, aux environs de Bani, que sept à huit cents hommes. Après un engagement insignifiant avec l'avant-garde de Toussaint, elle se dispersa pour toujours.

Don Garcia s'empressa d'entrer en pourparlers avec Toussaint, et, le 22 janvier, signa avec lui, à la Jayma, une convention qui ressemblait fort à une capitulation.

### 84. — Toussaint à Santo-Domingo. — Ses actes.

Le 27 janvier, don Garcia, entouré des autorités locales, se tenait debout à la porte ouest de Santo-Domingo pour y souhaiter la bienvenue à son puissant adversaire.



La ville de Nicolas Ovando vit alors, en frémissant peut-être, un spectacle d'une singulière éloquence puisqu'il démontrait que la force ne saurait, en définitive, triompher du droit : un de ces noirs que les Espagnols avaient contribué à mettre en esclavage, était reçu comme un Gouverneur, les clefs de la ville lui étaient apportées, et, en présence de toutes les autorités, des troupes et du peuple, les voûtes de la cathédrale retentissaient des accents d'un solennel *Te Deum*.

Sans perdre de temps, Toussaint organisa sa conquête. Devant une foule immense, massée sur la plus grande place de Santo-Domingo, il proclama, pour toute l'île, la liberté des esclaves.

Après vérification des comptes du Trésor, trente mille *pesetas* (la peseta, en 1804, valait un franc nominalemeut) furent prélevées pour l'approvisionnement des troupes; le reste, trois cent mille, Toussaint le réserva pour les dépenses courantes et pour percer des routes stratégiques et commerciales, telle la route de quatre-vingts lieues qui relia bientôt Santo-Domingo et Laxavon.

### 85. — Administration de Toussaint.

Etape par étape, avec une ténacité extraordinaire, par une politique habile, mais parfois peu scrupuleuse dans le choix des moyens, d'autant plus audacieux qu'il se sentait plus maître du théâtre sur lequel il évoluait, Toussaint était devenu le chef incontesté de toute l'île d'Haïti. Tant de gloire ne lui suffit pas, et l'on eut, en 1801, le spectacle inouï d'un pauvre noir, ayant subi cinquante ans d'esclavage, stupéfiant les blancs de Saint-Domingue auxquels il révélait un génie d'administrateur de tout premier ordre.

Il conserva, sans hésiter, la forme militaire qu'avait toujours eue le gouvernement. L'île fut divisée en un certain nombre de districts dont les chefs principaux s'appelèrent : 1° dans l'Est, les généraux Clerveaux, Paul Louverture, Pageot; 2° dans le Nord, les généraux Moyse, Christophe, Maurepas; 3° dans l'Ouest et le Sud, les généraux Dessalines, Laplume, Charles Belair. Tous ces chefs étaient en même temps, inspecteurs des cultures.

Le travail de la terre fut sévèrement organisé. Plusieurs prescriptions du règlement sur la culture rappelaient l'esclavage, mais, en les édictant, Toussaint avait, sans nul doute, présente à l'esprit, la tendance à l'oisiveté de la plupart des noirs libres.

Les noirs formèrent deux catégories : ceux qui avaient de réelles aptitudes militaires — c'était le petit nombre — devinrent soldats : les autres furent agriculteurs, contre leur gré parfois, et obligés de travailler, *cinq années* durant, sur les habitations de leurs anciens maîtres. Une surveillance rigoureuse fut exercée pour réprimer le vagabondage et l'oisiveté ; à l'ordinaire, le noir, signalé comme paresseux, était passé aux verges ou pendu.

#### 86. — Constitution de 1801.

A son retour de Santo-Domingo, Toussaint, persuadé, comme les colons, que Saint-Domingue ne pouvait être entièrement régie par les lois françaises, ordonna des élections en vue de former une Assemblée Constituante.

Il y avait alors cinq départements qui furent représentés chacun par deux députés :

- Viard et Raymond, pour le Nord ;
- Borgella et Lacour, pour l'Ouest ;
- Collet et Nogérée, pour le Sud ;
- Mancebo et Morillas, pour l'Engano ;
- Roxas et Munoz, pour le Samana.

En tout : sept blancs, trois mulâtres ; pas un noir.

A leur première réunion (22 mars 1801), ils se constituèrent en Assemblée Centrale, avec Borgella, planteur du Cul-de-Sac, pour président.

Le madré Toussaint, qui n'ignorait point le dévouement à sa personne de chacun des Constituants, de Borgella surtout, affecta, pendant leurs travaux, de résider au Cap.

La constitution de 1801, votée le 9 mai, fut solennellement promulguée au Cap deux mois plus tard (8 juillet). Le colonel Vincent, un Français qui avait son franc parler avec Toussaint, lui représenta vainement que jamais cette constitution n'aurait l'approbation du Gouvernement Consulaire. Elle fondait, en définitive, l'autonomie de Saint-

Domingue puisqu'elle accordait à Toussaint, au nom du peuple de l'île, le titre et les fonctions de *Gouverneur Général à vie* avec le droit de désigner son successeur.

Avant de se dissoudre, l'Assemblée Centrale élaborait (juillet, août 1801) toute une série de lois relatives à l'armée, aux finances, à la justice, aux domaines, au clergé, etc. . . . , lois peu nombreuses, mais efficaces, car, après avoir été imprimées sur le papier, elles furent obéies de tous, tant la volonté de Toussaint, despote éclairé, se montra souveraine.

### 87. — Activité de Toussaint. — Sa puissance.

Son activité tenait du prodige. Il ne dormait que deux heures par jour. Sa sobriété était incroyable : bien souvent, sa nourriture se réduisit à une cassave et un verre d'eau en vingt-quatre heures. Enfermé avec ses secrétaires, il travaillait avec eux fort avant dans la nuit. Son délassement unique était les longues chevauchées, car il ne s'en remettait à personne du soin de contrôler les services publics. Sans cesse à cheval, il traversait l'île en tous sens, n'hésitant jamais à frapper le fonctionnaire coupable ou négligent.

Sa sévérité devint même parfois odieuse, tant elle le portait aux extrêmes. Des cultivateurs de la plaine du Nord s'étant révoltés (30 octobre 1801), massacrèrent plusieurs centaines de blancs. Le général Moïse, leur inspecteur de cultures, accusé de n'avoir pas fait tout son devoir, fut traduit, à Port-de-Paix, devant un premier Conseil de guerre qui l'acquitta. Toussaint, en colère, cassa le jugement et réunit un autre Conseil de guerre qu'il présida lui-même. Moïse fut condamné à mort et fusillé le même jour.

Ensuite, il visita les paroisses du Nord. Partout, devant la garnison en armes, il rassembla les cultivateurs, les interrogea quand il le crut utile, et sans jugement, en envoya un certain nombre se faire fusiller ; les victimes désignées, nous dit la tradition, baissaient humblement la tête et partaient, sans dire un mot, pour recevoir la mort.



**88. — Inquiétude de Toussaint.**

Cet homme extraordinaire à qui tout avait réussi depuis huit ans, ce chef si puissant, si bien obéi, n'était pas heureux. La nature l'avait doué de trop de perspicacité pour qu'il s'illusionnât un instant sur la solidité de son œuvre.

a) Malgré tous les règlements, le vagabondage s'accrut dans les campagnes; malgré le travail obligatoire, le rendement des plantations, quoique notable encore, ne pouvait cependant être comparé à celui de 1789, sauf pour le café; malgré les ordres formels de Toussaint (arrêté du 7 février 1801), les grandes propriétés tendaient au morcellement, et de ce fait, l'industrie sucrière était agonisante.

b) Des blancs désintéressés, amis des noirs, comme le colonel Vincent, signalèrent les dangers de cette politique trop personnelle. Toussaint avait beau se raidir, au fond il était inquiet. De là, sans doute, une agitation qui étonnait chez cet homme si maître de lui, et ces paroles amères contre les blancs que les contemporains clairvoyants nous ont fidèlement rapportées.

Une si complète absence d'illusions suffit à expliquer sa conduite ultérieure.

---

**CHAPITRE XIII**

---

*Sommaire*

89\*. — En France, le consul Bonaparte s'était emparé du pouvoir le 9 novembre 1799.

90\*. — Il se préoccupa aussitôt de raffermir l'autorité de la France à Saint-Domingue, — et vers la fin de 1801, la plus formidable expédition coloniale

que la France ait jamais tentée était prête : quatre-vingt-six vaisseaux portant vingt-deux mille hommes. La flotte était commandée par l'amiral Villaret-Joyeuse; Leclerc, beau-frère de Bonaparte, était général en chef de l'armée.

91\*. — Leclerc se proposa d'agir immédiatement sur plusieurs points à la fois. Toussaint qui savait que toutes ces forces étaient mobilisées contre lui, donna ordre de détruire toutes les villes que l'on ne pourrait défendre et de dévaster les plaines.

En conséquence, Christophe incendia le Cap à l'arrivée de Leclerc. Port-de-Paix, Saint-Marc, les Gonaïves eurent plus tard le même sort.

92\*. — Les débuts de la campagne ne furent pas heureux pour Toussaint. L'un de ses lieutenants, Maurepas, dut se soumettre à Port-de-Paix. Lui-même fut battu à Ravine à Coulevres. Dessalines échoua contre Port-au-Prince.

93\*. — Leclerc ayant pénétré les plans de Toussaint avait ordonné la marche convergente de ses troupes sur les Cahos. C'est sur l'un des monticules de cette chaîne que s'élevait le fort de la Crête-à-Pierrot. C'est là aussi que devait se livrer, du 11 au 24 mars, le combat le plus glorieux de notre histoire.

94\*. — Les indigènes, au nombre de douze cents, étaient commandés par Dessalines secondé par Magny, Lamartinière, Monpoint, Larose. Ils n'évacuèrent le fort qu'après avoir épuisé leurs munitions et tué plus de treize cents Français.

---

### 89. Coup d'œil sur la situation en France.

En France, par le coup d'Etat du 18 brumaire (9 novembre 1799), le Directoire, gouvernement anarchique, impuissant, corrompu, fut renversé et remplacé par le Consulat.

Après dix années d'oppression, la vraie France, amie de l'ordre et du bon sens, respira. Le premier Consul Bonaparte, déjà reconnu le plus grand génie militaire de tous les temps, voulut conquérir une autre gloire plus solide : avec un rare bonheur, il devina les aspirations légitimes du peuple français et il s'efforça de les ajuster aux principes de 1789.



### 90. — Causes de l'expédition de Leclerc.

Cette France, en paix avec elle-même, en paix enfin avec l'Europe (traités de Lunéville et d'Amiens, 1801), prospère après deux années seulement de bonne administration, tourne les yeux vers ses colonies. Entre toutes, Saint-Domingue, l'une des plus grandes, la plus riche en 1789, attire l'attention. Les colons réclament leurs propriétés séquestrées. Les armateurs désirent reprendre le commerce d'autrefois, si lucratif. Nombre de jeunes gens pauvres, mais actifs, espèrent, en allant y travailler, s'enrichir rapidement à Saint-Domingue.





De partout, l'on demande au Premier Consul de raffermir à Saint-Domingue l'autorité de la France. L'arrivée à Paris du colonel Vincent, porteur du texte officiel de la Constitution de 1801, ne change rien. Pendant plusieurs mois, on avait travaillé avec fièvre sur plusieurs chantiers maritimes :

en France : à Toulon, Lorient, Brest, Rochefort;

en Espagne : à Cadix;

en Hollande : à Flessingue, à préparer la plus formidable expédition coloniale que la France eût jamais tentée : quatre-vingt-six vaisseaux de guerre portant vingt-deux mille soldats.



TOUSSAINT LOUVERTURE REÇOIT UNE LETTRE DU PREMIER CONSUL.

La flotte était commandée par l'amiral Villaret-Joyeuse qui avait sous ses ordres les contre-amiraux Latouche-Tréville, Linois, Gantheaume, Hartzinck, Gravina. Leclerc, beau-frère de Bonaparte, nommé capitaine général de Saint-Domingue, et général en chef de l'armée, était assisté des généraux Boudet, Hardy, Desfourneaux, Kerverseau, André Rigaud, Clausel, Psalm, Humbert, Dugua, Rochambeau.

### 91. — Arrivée de l'expédition à Saint-Domingue.

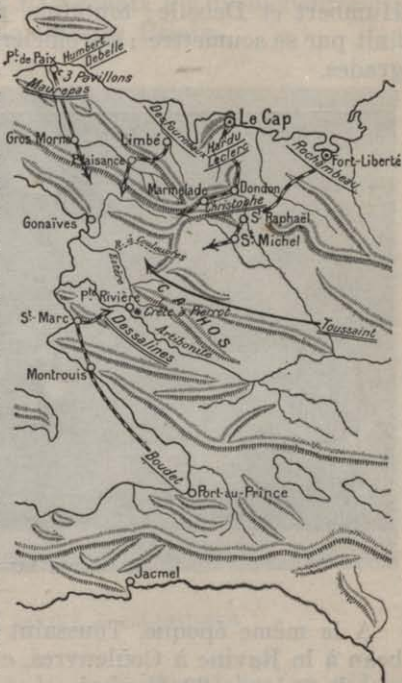
a) *Le plan de Leclerc.* — Dans les derniers jours de janvier 1802, une partie de la grande flotte mouilla dans la baie de Samana. Alors seulement, Leclerc exposa son plan d'attaque : agir immédiatement, sur plusieurs points à la fois, pour déconcerter Toussaint qui n'aurait pas le temps de se reconnaître.



UN GRENADIER DE L'ARMÉE DE LECLERC.

b) *Le plan de Toussaint.* — Grâce aux confidences des colons, grâce aux journaux anglais, Toussaint bien renseigné, ne fut pas pris au dépourvu : il avait arrêté un plan de défense adapté à la nature montagneuse de l'île. Les villes attaquées où l'on ne pourrait tenir seraient incendiées et évacuées. Les grandes plaines subiraient le même sort, afin d'ôter toutes ressources aux forces de Leclerc : c'était, en deux mots, la guerre d'usure, la plus déprimante de toutes pour l'ennemi, en attendant l'action meurtrière du climat.

Pour obéir à ce plan, Christophe incendia le Cap quand Leclerc s'y présenta avec l'amiral Villaret-Joyeuse ; Maurepas fit de même à Saint-Marc et aux Gonaïves. A Port-au-Prince, Magny et Lamarinière n'eurent pas le temps d'exécuter les instructions de Toussaint. Quant à Paul Louverture à Santo-Domingo, et Laplume aux Cayes, ils n'opposèrent à l'armée française aucune résistance



PLAN DE LECLERC.

## 92. — Les échecs de Toussaint.

En sortant du Cap, Christophe se porta sur les lignes de la Marmelade, mais ne put tenir contre les divisions réunies des généraux Hardy et Rochambeau.

Le général Maurepas, après une résistance vigoureuse à Port-de-Paix, se retrancha aux Trois-Pavillons, et y défia, quinze jours durant, les assauts répétés des généraux Humbert et Debelle; toutefois, ne pouvant se dégager, il finit par se soumettre : ses officiers et lui conservèrent leurs grades.



INCENDIE DU CAP.

A la même époque, Toussaint fut attaqué par Rochambeau à la Ravine à Coulevres, et battu, malgré des prodiges de valeur (23 février).

Enfin, tandis que le général Boudet se portait contre Saint-Marc, Dessalines, par la longue route de l'Artibonite et du Mirebalais, essaya de surprendre Port-au-Prince : la capitale de l'Ouest fut vaillamment défendue par le général Pamphile de Lacroix assisté des équipages de l'amiral Latouche-Tréville.

### 93. — La Crête-à-Pierrot.

Dès les premiers jours de février, Leclerc, ayant pénétré le plan de Toussaint, avait ordonné la marche convergente



de ses divisions sur les Cahos, montagnes situées sur la rive droite de l'Artibonite. C'est là, en effet, que Toussaint avait concentré ses derniers moyens de défense : sa famille même et celle de ses principaux lieutenants s'y trouvaient réfugiées sous la protection de Charles Belair.



COMBAT DE LA RAVINE À COULEUVRES.

Sur un des monticules de la chaîne des Cahos, au sud-est du bourg de la Petite-Rivière, s'élevait le fort de la Crête-à-Pierrot. Cette position, dominant en pente douce la plaine et le cours du fleuve, avait été fortifiée par les affranchis de l'Artibonite. Les Anglais, pendant leur occupation de la Petite-Rivière, y construisirent une redoute. Dessalines, à son tour, en augmenta hâtivement les moyens de défense et la transforma en une véritable citadelle.

En mars 1802, la Crête-à-Pierrot était sous le commandement de Dessalines, secondé par Magny, Lamartinière, Monpoint, Larose. Douze cents indigènes y tenaient garnison.

## 94. — Le siège de la Crête-à-Pierrot.

L'une après l'autre, les divisions françaises pénétrèrent dans l'Artibonite.

a) *Echec du général Debelle.* — Dans la première semaine de mars, les généraux Debelle et Devaut se présentèrent avec deux mille hommes. Debelle pensa que, par une simple charge à la baïonnette il enlèverait la position.



BOMBARDEMENT DE LA CRÊTE-À-PIERROT.

La colonne française s'ébranla, et, sans tirer, les baïonnettes luisant au clair soleil tropical, gravit les pentes du fort. Une volée de mitraille la faucha impitoyablement : Debelle fut grièvement blessé, trois cents soldats français restèrent sur le terrain.

b) *Boudet (11 mars).* — A quelques jours de là, le général Boudet, déployait au pied du fort ses fiers soldats, vétérans des guerres d'Allemagne et d'Italie. De la Crête-à-Pierrot, Dessalines assis sur un tas de boulets, contemplait, armé d'une longue-vue, les lignes superbes des grenadiers français quand soudain il se dressa : "Nous serons attaqués

ce matin, dit-il à la garnison. Je ne veux garder avec moi que des braves. Que ceux qui veulent redevenir esclaves des Français sortent du fort. Que ceux, aux contraire, qui



DESSALINES À LA CRÊTE-À-PIERROT.

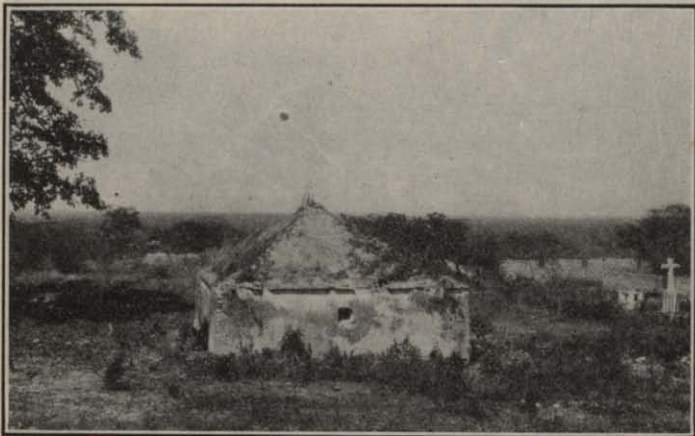
veulent mourir en hommes libres se rangent autour de moi ! — Nous mourrons tous pour la liberté !” cria d’une seule voix la garnison entière. Saisissant une torche qu’il alluma, et l’agitant sur un caisson, Dessalines ajouta : “Je vous fais tous sauter, si les Français pénètrent dans ce fort !”

A midi, l’assaut commença ; la Crête-à-Pierrot, enveloppée de flammes et de fumée, repoussa toutes les attaques ; la canonnade, répercutée par les montagnes, donnait l’illusion de cent combats. Les généraux Leclerc, Dugua furent blessés ; Boudet perdit sept cents hommes.

c) *Rochambeau*. — Désespérant d’enlever de vive force la position, Leclerc avait ordonné d’en faire le siège quand



Rochambeau survint avec une division fraîche : indigné de voir des Français arrêtés par une poignée de nègres, il renouvela la faute de Debelle et Boudet : trois cents soldats et cinquante officiers furent tués.

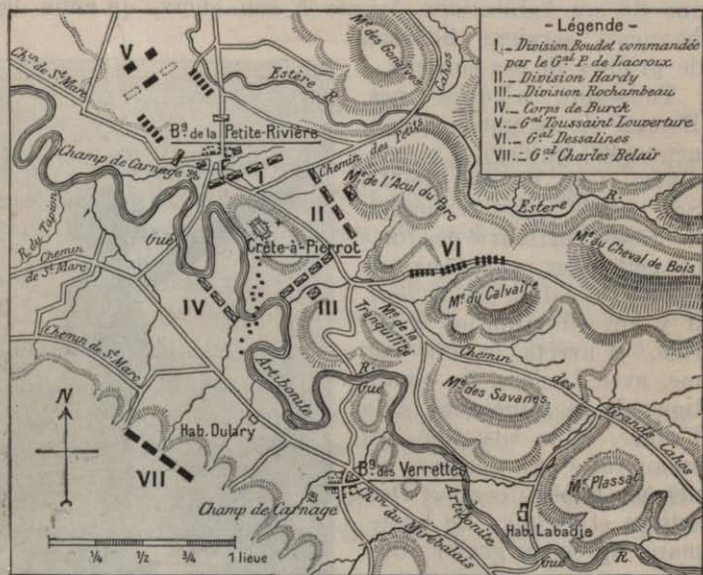


LA CRÊTE-À-PIERROT (état actuel).

d) *Fin du siège.* — Le fort fut rapidement investi. Du 22 au 24 mars, la mitraille l'écrasa. De loin, les Français surveillaient leur œuvre de destruction, quand, stupéfaits, ils virent, sur les murailles du fort, une femme qui excitait les combattants. C'était Marie-Jeanne, la compagne de Lamartinière. Le sabre au côté, la carabine en main, elle partageait tous les périls des héroïques défenseurs de la Crête-à-Pierrot.

Bientôt leurs souffrances furent intolérables. "Manquant d'eau et de nourriture, avec une chaleur accablante, ils mâchaient des balles de plomb dans l'espoir d'étancher une soif insupportable. Ils provoquaient par cette trituration une salive bourbeuse qu'ils trouvaient encore délicieuse à avaler." (Descourtilz) — Pendant une absence de Dessalines, sorti pour recruter de nouvelles troupes, l'évacuation fut décidée. Avec Magny et Lamartinière, la garnison

se fraya un chemin à travers les lignes françaises et n'abandonna que ses morts et ses blessés (nuit du 24 mars



1802). Au dire du général Pamphile de Lacroix, cette retraite, à main armée, constitue un fait d'armes des plus remarquables.

#### — Soumission de Toussaint.

A la fin de mars 1802, toute la côte de Saint-Domingue, plus une région étendue de l'intérieur, reconnaissait l'autorité de Leclerc. L'armée régulière de Toussaint n'existait plus. Le vieux gouverneur en était donc réduit à une guerre de partisans, démoralisante pour les Français, mais sans résultat immédiat pour lui-même. Il préféra négocier.

Il était hors la loi (arrêté de Leclerc du 17 février 1802). Il était vaincu. Toujours fier — car il se sentait assez fort, assez puissant pour brûler, ravager, et vendre chèrement sa vie — il se contenta de laisser entrevoir qu'il était encore possible d'entrer en pourparlers avec lui."

Leclerc lui répondit qu'il n'avait rien à craindre, que s'il voulait se soumettre, il serait libre de se retirer sur une de ses habitations, laissée à son choix, qu'enfin les Français seraient heureux de profiter de ses conseils.

Toussaint n'hésita pas. Escorté de sa garde d'honneur (400 guides) il se rendit au Cap (6 mai 1802). Son entrée y fut triomphale : toute l'artillerie des forts et celle des vaisseaux de guerre le salua, et, le soir, il y eut illumination générale. Il arrêta, le jour même, avec Leclerc, les conditions de sa soumission à la France, et la situation qui serait faite aux derniers généraux fidèles, comme Des-salines et Belair. Le lendemain, après un grand dîner d'apparat où son mutisme, sa sobriété — il ne prit qu'un verre d'eau d'une carafe entamée et d'un peu de fromage qu'il découpa au milieu d'un morceau — furent remarqués et commentés, Toussaint passa en revue sa garde d'honneur et, après des adieux émouvants, il la licencia.

Toussaint alla se fixer sur une de ses habitations d'Ennery ; ses gardes, toujours dévoués, s'établirent aux environs comme cultivateurs.



L'ESCLAVE (NORMIL CHARLES)



## CHAPITRE XIV

---

*Sommaire*

95\*. — Une épidémie de fièvre jaune, qui éclata en avril 1802 au Cap et à Port-au-Prince, obligea Leclerc d'ajourner l'exécution de son programme.

96\*. — Leclerc avait ordre de déporter en France les principaux officiers indigènes, de licencier les troupes coloniales, de désarmer les cultivateurs, de rétablir l'esclavage.

Il aurait voulu temporiser, mais les colons le contraignirent de précipiter ses décisions.

97\*. — Il résolut de déporter Toussaint dont d'ailleurs il avait de graves raisons de suspecter la fidélité.

Toussaint, arrêté par surprise à Ennery le 7 juin 1802, fut conduit aux Gonaïves, embarqué sur le *Héros* qui le conduisit en France et enfermé au fort de Joux où on le trouva mort le 7 avril 1803.

Toussaint est peut-être l'homme le plus extraordinaire de notre race. Il s'appelait lui-même "le premier des Noirs".

98\*. — L'arrestation de Toussaint, suivie d'une ordonnance de désarmement général de la population, surexcita tous les esprits.

99\*. — Charles Belair se proclama général en chef des insurgés. Dessalines en prit ombrage et se fit autoriser par Leclerc à le combattre.

Il fit tomber Belair dans un guet-apens. Traduit avec Sanite, sa femme, devant un conseil de guerre, ils furent tous les deux condamnés à mort et fusillés.

100\*. — Leclerc exaspéré de voir la rébellion s'étendre eut recours à la terreur. Fusillades, noyades et pendaisons n'eurent pourtant d'autre résultat que d'accroître l'audace des noirs et de leur inspirer le mépris de la mort.

---

#### 95. — L'armée expéditionnaire de 1802.

On a blâmé Leclerc, vainqueur, d'avoir ménagé un adversaire battu. Pouvait-il agir autrement ? L'armée expéditionnaire avait été décimée autant par les combats meurtriers que par les maladies, suite forcée des marches faites sous un soleil de feu. En avril 1802, cinq mille malades encombraient déjà les hôpitaux. Quinze jours après la soumission de Toussaint, une épidémie de fièvre jaune éclata au Cap et à Port-au-Prince sur des organismes affaiblis par les imprudences et les privations; elle affecta, dès le début, un tel caractère que Leclerc comprit la nécessité d'ajourner l'exécution de son programme.

#### 96. — Le programme de Leclerc.

D'après les instructions secrètes de Bonaparte, sitôt l'île pacifiée, Leclerc devait :

- 1° Déporter en France les principaux officiers indigènes;
- 2° Licencier les troupes coloniales;
- 3° Désarmer les cultivateurs;
- 4° Rétablir l'esclavage.

Obligé de temporiser, d'accommoder sa conduite aux circonstances, Leclerc laissa aux officiers indigènes leur commandement; les généraux Christophe et Clerveaux sié-

gèrent au Conseil Supérieur consultatif du Cap. Mais les mêmes colons qui avaient flatté Toussaint jetèrent les hauts cris et réclamèrent avec force le prompt retour à l'esclavage. Sous leur pression, Leclere céda.



FORT DE JOUX.

### 97. — Déportation de Toussaint. — Sa mort.

a) *Les causes.* — Le 6 mai 1802, Leclere et Toussaint avaient signé une trêve plutôt qu'une paix véritable et durable. A tous les témoins de cet événement mémorable, il avait paru, en effet, que la sincérité manquait, et que l'ancien gouverneur n'attendait qu'une occasion pour reparaître sur la scène politique de Saint-Domingue.

Leclere était soucieux. Pendant que la fièvre jaune ravageait les blancs, des bandes de noirs s'étaient formées, dévastant les campagnes. Cette coïncidence fut attribuée à une action occulte de Toussaint; on le pria même d'engager Scylla, l'un des chefs de bandes, à cesser ses déprédations à la Grande-Rivière; ensuite, deux lettres aux termes ambigus que Toussaint écrivit à Fontaine, son ancien aide-de-camp, ayant été interceptées, Leclere décida la déportation de Toussaint.



b) *L'arrestation.* — Arrêter Toussaint était une opération difficile à conduire et dont l'échec entraînerait des conséquences d'une extrême gravité. A la moindre alerte, il pouvait se jeter dans les bois et déclencher ce que Leclerc redoutait le plus : l'insurrection générale, car l'ancien gouverneur n'avait rien perdu de son influence sur les masses.

Leclerc foula au pied les rigides prescriptions de l'honneur militaire et imagina un guet-apens pour lequel il employa le général Brunet.



LES FORTS DE JOUX ET DE LARMONT (Jura).

Sous prétexte de consulter sa vieille expérience sur certaines dispositions à prendre dans le canton d'Ennery, Brunet manda Toussaint sur l'habitation George (près Ennery). — Le vieux Toussaint, défiant par nature, ne fut guère flatté de l'apparente déférence qu'on lui témoignait ; il hésita, pesa les conséquences ou de l'acceptation ou du refus, et, pour son malheur, accepta le rendez-vous. Il y fut arrêté par surprise (7 juin 1802), conduit aux Gonaïves et embarqué sur *La Créole*. Au Cap, il fut transbordé sur le vaisseau *Le Héros*, et y retrouva sa famille arrêtée le même jour que lui. En mettant le pied sur *Le Héros*, Toussaint s'écria : "En me renversant, on n'a

abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs ; il poussera par les racines parce qu'elles sont profondes et nombreuses". — Paroles prophétiques, que les événements allaient réaliser sans délai.

c) *Toussaint en France.* — En France, Toussaint fut séparé de sa famille et interné au fort de Joux, sur les sommets du Jura où régnait toute l'année un froid humide et glacial. Ne pouvant sortir de sa cellule, privé de toute distraction, il ne résista pas longtemps. Le matin du 7 avril 1803, quand on entra "dans son cachot, on le trouva sans vie, assis sur une chaise, près du feu, la tête appuyée contre la cheminée."



TOUSSAINT AU FORT DE JOUX.

Ainsi disparut, captif sur une terre étrangère, l'homme le plus extraordinaire peut-être de notre race, celui qui s'appelait lui-même—et avec raison—le *premier des Noirs*.

#### 98. — Le désarmement. — Les bandes d'insurgés.

En 1796, la 3<sup>e</sup> Commission civile avait apporté trente mille fusils. En les distribuant, Sonthonax avait dit aux noirs : "Voici votre liberté. Celui qui vous enlèvera ce fusil voudra vous rendre esclaves".

En 1802, Toussaint étant déporté, Leclerc ordonna le désarmement général de la population. La surprise de la première heure permit de recueillir, dans les bourgs, un grand nombre de fusils. Dans les mornes, les cultivateurs préférèrent se jeter dans les bois et grossir les bandes d'insurgés qui n'avaient jamais reconnu l'autorité de Leclerc. L'activité de ces "hors la loi", après avoir sommeillé pendant trois mois, se fit sentir partout.

Dans le Nord, les quartiers du Limbé, de Plaisance, de la Grande-Rivière, menacés par Scylla, Sans-Souci, Petit-Noël Prieur, Yayou, Romain, n'offrirent aucune sécurité.

Dans l'Ouest, Courjolles, Larose, Conflans, Lafortune, Lamour Dérance reprirent les armes.

Dans le Sud, Goman, Janvier Thomas, Jean Panier, Gilles Bénech, se rendirent maîtres d'une partie des quartiers de Tiburon et des Irois.

Charles Belair, neveu de Toussaint, tenta d'unifier leurs efforts dispersés.

### 99. — La prise d'armes de Charles Belair.

Charles Belair était un noir intelligent, intrépide; en 1801, Toussaint, au faite de la puissance, avait songé à lui pour en faire l'héritier de sa politique; cette préférence marquée aurait même excité la jalousie de quelques généraux indigènes.

Quoi qu'il en soit, Charles Belair, soutenu par l'ambition d'une femme courageuse, Sanite, prit les armes dans les Matheux et se proclama général en chef des insurgés.

Dessalines insista pour obtenir de Leclerc l'autorisation de combattre son rival. Il s'empara de Sanite. A cette nouvelle, Belair, dont l'attachement pour sa femme était profond, sollicita une entrevue que Dessalines accorda avec empressement. Belair et sa femme furent livrés au gouvernement colonial, traduits devant un conseil de guerre formé d'officiers indigènes sous la présidence de Clerveaux, condamnés à mort et fusillés.



## 100. — Régime de terreur.

La fièvre jaune continuait ses ravages dans les rangs de l'armée française et l'insurrection, loin d'être étouffée, prenait chaque jour de l'extension. Leclerc s'exaspéra et recourut à la terreur; approuvé par le seul général Rochambeau qui le surpassa en cruauté, il multiplia les fusillades, les pendaisons, les noyades.

Ce régime sanglant produisit un résultat bien différent de celui qu'on attendait. La méfiance se généralisa. Les troupes indigènes qui, avec Christophe, Maurepas, s'étaient ralliées à la France, se détachèrent progressivement de Leclerc. Enfin le spectacle, souvent renouvelé de la mort, rendit les noirs indomptables : ils l'affrontaient avec le courage des martyrs d'une cause religieuse.

## LIVRE V

### LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE

---

### CHAPITRE XV

---

#### *Sommaire*

101\*. — La politique de sang inaugurée par Leclerc fit comprendre aux officiers de couleur qu'il n'y avait aucune sécurité pour leur personne dans les camps français.

Dans la nuit du 13 au 14 octobre, Pétion et Clerveaux firent défection.

Christophe et Dessalines ne tardèrent pas à les imiter; désormais les "bandes" qui pillent les campagnes auront de vrais chefs et la vraie guerre de l'Indépendance va commencer.

102\*. — Le 16 octobre, Clerveaux attaqua le Cap, mais il ne réussit pas à pénétrer dans la ville. Sur ces entrefaites, Leclerc mourut de la fièvre jaune.

103\*. — Le général Rochambeau succéda à Leclerc. Plein de mépris pour les indigènes, il était universellement détesté. Plusieurs de ses actes témoignent d'une scélératesse morbide confinant à la folie. Sa tyrannie aliéna à la France les dernières sympathies des indigènes.

104\*. — Leur origine et leur éducation tendaient à séparer plutôt qu'à rapprocher Pétion et Dessalines.

L'amour de la liberté et de l'indépendance les unit pour une action commune. Pétion reconnut à Dessalines le titre de général en chef des insurgés. Son exemple entraîna la plupart des chefs de bandes à se ranger sous l'autorité de Dessalines.

105\*. — L'Angleterre, jalouse du rapide relèvement de la France, lui confisqua, sans déclaration de guerre, un grand nombre de navires de commerce.

106\*. — Elle bloqua les ports des Antilles, — ce qui décida Rochambeau à évacuer les villes de l'intérieur de Saint-Domingue et à concentrer ses troupes dans les villes du littoral.

107\*. — Jusqu'en 1803, le Sud avait assisté aux événements en simple spectateur. C'est Geffrard qui l'entraîna dans le mouvement insurrectionnel et fit reconnaître l'autorité de Dessalines par les nombreux chefs de bandes de cette province.

108\*. — Le drapeau haïtien fut créé par Dessalines le 18 mai 1803 à l'Arcahaie pendant une réunion des chefs militaires de l'Ouest. Il était constitué par deux bandes rouge et bleu placées verticalement.

109\*. — Dessalines, depuis novembre 1802, avait déployé une activité extraordinaire et parcouru tout le nord-ouest et l'ouest. Au mois de juin 1803, il était dans la plaine des Cayes au Camp-Gérard où il fraternisa avec Geffrard et s'attacha Boisrond-Tonnerre comme secrétaire.

110\*. — La lutte commence maintenant contre Rochambeau dont l'armée de plus en plus réduite



était disséminée dans quelques rares villes de la côte. Jérémie, Jacmel, Saint-Marc, Fort-Liberté, Anse-à-Veau firent leur soumission.

111\*. — Le 11 octobre, Port-au-Prince capitulait et le 17 Geffrard entraît aux Cayes.

### 101. — Défection des troupes coloniales.

a) *Leur situation.* — Lors de la soumission de Toussaint, les régiments indigènes — on disait alors demi-brigades — avaient un effectif total de vingt mille hommes. Leclerc, qui suspectait leur dévouement à la France, avait eu l'idée de les licencier, mais sans y donner suite à cause de l'épidémie de fièvre jaune et parce que vingt mille hommes, déshabitués du travail agricole, seraient allés grossir les bandes en armes dans les montagnes.

Obligé de les utiliser, il les dispersa et les rattacha aux divers corps français cantonnés à Saint-Domingue. Avec les progrès de l'insurrection, il dut accorder aux officiers de couleur une certaine autonomie : Clerveaux et Pétion cantonnèrent au Haut-du-Cap, et Christophe à Saint-Michel pour contenir les bandes de Scylla et de Sans-Souci; Maurepas fut un chef militaire très influent à Port-de-Paix; et, de la Petite-Rivière de l'Artibonite, Dessalines surveilla les Matheux.

b) *Leur défection.* — La politique de sang inaugurée par Leclerc fit comprendre à ces officiers qu'il n'y avait aucune sécurité pour leur personne dans les camps français. Leur existence et celle de leur famille se trouvaient à la merci d'une dénonciation.

Dans la nuit du 13 au 14 octobre 1802, Pétion et Clerveaux enclouèrent les canons du Haut-du-Cap et rejoignirent au Morne-Rouge la bande de Petit-Noël Prieur. Quelques jours après, Christophe et Dessalines firent à leur tour, défection.

L'acte de ces officiers marque le vrai commencement de la guerre de l'Indépendance. Désormais Leclerc aura devant lui, non plus de simples chefs de bandes, mais de vrais soldats formés à l'école militaire des Français. On a pu dire que, comme tacticien, Dessalines surpassait Toussaint; dans n'importe quel pays, Pétion eût été un remarquable officier d'artillerie; enfin, Christophe, Clerveaux, etc ... avaient donné, depuis 1792, des preuves indiscutables de leurs talents militaires.

### 102. — Mort de Leclerc.

La haine des chefs de bandes contre certains officiers indigènes qui les avaient vivement combattus faillit amener de graves complications et tout compromettre. Si Christophe et Petit-Noël n'en vinrent pas aux mains, ce fut grâce à Pétion dont le tempérament répugnait aux mesures extrêmes.

L'entente, ou mieux, la coopération, provisoirement assurée, l'insurrection prit de la consistance. On ne se contenta plus de battre les campagnes, on se porta contre les villes. Le 16 octobre 1802, le Cap fut vigoureusement attaqué par Clerveaux et Petit-Noël. Les blancs, moins nombreux, surpris, reculèrent, mais pied à pied. La population s'affola. Une garnison indigène de douze cents hommes dont on craignait la révolte fut désarmée et conduite à bord des navires en rade. Quand les insurgés parvinrent à la Barrière-Bouteille, les marins français, fous de rage, précipitèrent leurs prisonniers à la mer en s'écriant : "Tuons ceux qui peuvent nous tuer". Du Haut-du-Cap, on entendait les cris désespérés de ces centaines de victimes, luttant en vain contre la mort.

Huit jours plus tard, Christophe et Clerveaux renouvelèrent l'attaque du Cap (23 octobre).

Leclerc, tremblant pour l'avenir de la colonie, fatigué par le climat tropical, déprimé par un commandement pénible, tomba malade, et mourut, emporté par la fièvre jaune (nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 1802). Ses restes, transportés en France par les soins de sa femme, Pauline Bonaparte, furent déposés au Panthéon.

## 103. — Rochambeau.

Avant de mourir, Leclerc avait désigné, pour le remplacer, le plus ancien divisionnaire de son armée, le général Donatien Rochambeau. Nul choix ne pouvait être plus malheureux pour la France. Brave, d'une morgue insolente, fermé à tout conseil, méprisant les indigènes, il était universellement détesté. Plusieurs de ses actes témoignent d'une scélératesse morbide confinant à la folie :



ROCHAMBEAU.

a) Commandant à Port-au-Prince, il eut, un soir, l'idée d'offrir un bal aux femmes de couleur de la ville. On dansa gaiement. A minuit, les invitées furent introduites dans une pièce attenante à la salle de bal : là, des gens costumés en prêtres entonnèrent le *Dies iræ* devant une rangée de cercueils recouverts d'un drap noir. Aux malheureuses, folles de terreur, Rochambeau expliqua froidement qu'elles venaient d'assister aux funérailles de leurs frères ou de leurs maris ! Et c'était vrai !

b) Renouvelant une barbarie espagnole du XV<sup>e</sup> siècle, il importa de Cuba des chiens dressés à la chasse des nègres marrons, et en fit les sanglants auxiliaires de ses vengeances.

c) Enfin il perfectionna le régime de terreur instauré par Leclerc en y joignant l'asphyxie par le soufre dans la cale des navires.

L'un de ses premiers actes fut l'assassinat du général Maurepas. Ce noir, instruit, bien élevé, dont les belles manières et la conversation intéressante avaient étonné beaucoup d'officiers français, fut arrêté au Port-de-Paix sur une fausse dénonciation du général Brunet, embarqué avec sa famille entière sur le "*Duguay-Trouin*", et conduit au Cap. Il ne put y descendre pour prouver son



innocence; après des tortures révoltantes, il fut, encore vivant, précipité à la mer.

d) *Appréciation.* — La conduite de Rochambeau eut le double résultat de rallier à l'insurrection les indigènes les plus timorés et de provoquer, chez tous, une farouche énergie dans la résistance.

#### 104. — L'unité de commandement dans l'insurrection.

Le mulâtre Pétion, né libre, lieutenant de Rigaud pendant la guerre civile du Sud, revenu de France pour combattre dans l'armée de Leclerc, et le noir Dessalines, né esclave, devenu le bras droit de Toussaint, étaient deux hommes qui s'estimaient, sans doute, mais que rien n'avait rapprochés jusqu'au désarmement général.

La politique de Leclerc les unit dans la même pensée : l'amour de la liberté, l'amour de l'indépendance. Antérieurement au 13 octobre 1802, dans une entrevue au Haut-du-Cap, Pétion et Dessalines avaient arrêté les grandes lignes de leur plan de guerre contre les Français. Ils avaient convenu que Dessalines serait le général en chef des insurgés.

Ce choix était motivé par l'ancienneté de son grade, son énergie indomptable, et la crainte qu'il inspirait à tous les indigènes. Christophe, Romain, Brave Yyou, Capois adhèrent successivement à l'entente, et plus tard, Geffrard, Cangé, Féroü.

Par contre, quelques chefs de bandes se montrèrent intractables : Petit-Noël, Sans-Souci, Larose, Lamour Dérance. Pour les réduire, Dessalines recourut à la force. Christophe attira Sans-Souci dans un piège et le tua; ensuite, il anéantit au Dondon les bandes de Petit-Noël : celle de Larose fut dispersée à l'Arcahaie et son chef se soumit. Philippe Guerrier arrêta par surprise Lamour Dérance que l'on interna à Marchand.

L'unité de commandement était déjà réalisée à Saint-Domingue quand la guerre se ralluma en Europe (mai 1803).

## 105. — La guerre entre la France et l'Angleterre.



La paix d'Amiens ne dura qu'un an. Sous l'impulsion énergique de Bonaparte, la France, plus grande qu'en 1789, relevait rapidement sa marine, ses colonies et pratiquait une politique douanière qui supprimait pratiquement l'entrée en France des produits britanniques. L'Angleterre, déçue, jalouse, confisqua sans déclaration de guerre douze cents navires de commerce français et hollandais. Elle envoya de fortes escadres dans les Antilles, et les ports de Saint-Domingue furent étroitement bloqués.

## 106. — Les Français abandonnent l'intérieur de Saint-Domingue.

Rochambeau, isolé de la France, réduit à des troupes décimées et démoralisées par la maladie, se résigna à évacuer l'intérieur de Saint-Domingue pour concentrer ses forces dans les villes. Dès lors, il donna libre cours à son tempérament autoritaire, violent. Les blancs eux-mêmes ne furent point épargnés : il lui arriva (novembre 1803) de taxer huit négociants européens du Cap, chacun à trente mille francs ; l'un d'eux, ne pouvant payer, fut arrêté et fusillé séance tenante.

## 107. — Nicolas Geffrard dans le Sud.

Jusqu'en janvier 1803, la province du Sud n'avait pris aucune part effective à l'insurrection. Laplume, qui commandait aux Cayes, resta, jusqu'au bout, fidèle aux Français. La révolte de Goman était strictement limitée aux quartiers des Irois et de Tiburon. En décembre 1802

seulement, le quartier des Coteaux s'était soulevé à la voix de Férou.

Généraliser l'insurrection dans le Sud, y faire accepter partout l'autorité suprême de Dessalines, telle est la tâche qu'assuma Nicolas Geffrard. Il s'était exilé avec Rigaud en août 1801; il revint au Cap en 1802, et, malgré la surveillance tracassière dont les mulâtres étaient alors l'objet, réussit à gagner le camp des insurgés. Geffrard, homme d'ordre, discipliné, n'hésita point à reconnaître l'autorité de Dessalines, et se rendit dans le Sud, où il jouissait d'une réputation méritée de bravoure. En quelques semaines, il souleva les campagnes d'Aquin, de Saint-Louis, des Cayes, de Nippes; après un combat violent, il s'empara de l'Anse-à-Veau, en massacra la garnison française, mais ne put s'y maintenir. Le général français Sarrazin vint au Cap avec douze cents hommes et reprit la ville.

Geffrard, battu, erra quelques temps dans les mornes voisins; avec l'aide de Cangé, il reconstitua son armée et la conduisit dans la plaine des Cayes. Il rencontra Férou sur l'habitation Charpentier. Férou, à qui obéissaient de nombreux chefs de bandes, comme Vancol, Wagnac, Théodat Trichet, Bergerac Trichet, Guillaume Laffleur, Lafrédinière, reconnut Dessalines comme général en chef.

#### 108. — Le Congrès de l'Arcahaie (mai 1803).

L'unité de commandement assurée, il importait de pousser la guerre contre les Français. Pour y réussir, Pétion et Dessalines réunirent à l'Arcahaie les officiers de l'Ouest et des quartiers voisins. On décida la création d'un drapeau spécial pour l'armée indigène.

Aux yeux de la masse ignorante des noirs, le drapeau tricolore symbolisait l'union des trois classes de la colonie: les blancs, les jaunes, les noirs. D'un geste vif, Dessalines supprima la couleur blanche. Le *premier* drapeau haïtien fut donc formé de deux bandes rouge et bleu placées verticalement, portant un trophée militaire encadré d'un palmier surmonté du bonnet phrygien. — Après l'Indé-



pendance, Dessalines et Christophe remplacèrent le bleu par le noir. Plus tard, Pétion rétablit le bleu et disposa les bandes horizontalement.

### 109. — L'entrevue du Camp-Gérard.

Depuis novembre 1802, Dessalines, infatigable, toujours à cheval, toujours au point le plus menacé, avait déployé une activité extraordinaire.

En janvier 1803, il était dans le Nord-ouest où il nomma Capois général de brigade et commandant de Port-de-Paix. Il organisa ensuite le Nord : les positions stratégiques furent confiées aux généraux de division Christophe, Clerveaux, Vernet, et à Romain, Yayou, Toussaint Brave, généraux de brigade.

Dans l'Ouest, Dessalines s'en remit au savoir-faire de son "compère Pétion", comme il l'appelait, qui fut promu général de division, et se rendit dans le Sud. Parti de la Coupe, il voyagea par les mornes, escorté seulement de son état-major ; à la fin de juin, il était dans la plaine des Cayes, au Camp-Gérard, où Geffrard avait établi son quartier général. Ce voyage dissipa, momentanément du moins, la grande prévention que depuis quatre ans, le Sud nourrissait contre Dessalines.

Au Camp-Gérard, il rencontra Férou, Gérin, Jean-Louis François, Moreau Herne. Boisrond-Tonnerre, qui lui fut présenté par Geffrard, le séduisit par son caractère prime-sautier et il se l'attacha en qualité de secrétaire. Après avoir organisé les demi-brigades du Sud et fait les nominations militaires indispensables, Dessalines retourna dans l'Ouest.

### 110. — Vive impulsion donnée à la guerre.

Partout Dessalines avait communiqué aux indigènes l'ardeur guerrière qui l'animait ; partout on voulait abattre la tyrannie de Rochambeau. Les circonstances étaient des plus favorables. De plus en plus réduite, l'armée française s'était disséminée dans quelques rares villes de la côte :

*dans l'Ouest* : à Saint-Marc, la Croix-des-Bouquets, Port-au-Prince, Jacmel;

*dans le Sud* : aux Cayes et à l'Anse-à-Veau;

*dans le Nord* : au Cap, à Fort-Liberté, au Môle Saint-Nicolas.

Partout la guerre fut menée avec vigueur. Le 4 août 1803, Féroü prit possession de Jérémie. Le 4 septembre, Gabart était à Saint-Marc. Le 9, Toussaint Brave occupa Fort-Liberté; le 17, Cangé et Magloire Ambroise s'emparèrent de Jacmel. Gérin était déjà maître de l'Anse-à-Veau. Aux Cayes, le général Laplume, si dévoué aux Français, venait d'être déposé par le fameux Brunet — l'homme des besognes honteuses — ce qui n'empêcha point la ville d'être serrée de près par le général Geffrard.

#### 111. — Siège de Port-au-Prince.

De Saint-Marc, les troupes de l'Artibonite furent dirigées sur l'Arcahaie. Dix mille hommes ayant pour chefs Pétion, Gabart, Vernet, Pierrot, Marcadieu Larose, sous la direction suprême de Dessalines, envahirent la plaine du Cul-de-Sac (16 septembre). Ils furent bientôt renforcés sur la ligne de Bizoton par une division de cinq mille hommes venue de Jacmel avec Cangé.

Après une série de combats à Santo, Damiens, Sarthe, Chancerelle, et Bizoton, le siège de la ville commença. Dessalines établit son quartier général à Turgeau. Les troupes de Gabart s'alignèrent au nord, du Portail Saint-Joseph au Fort-National; celles de Pétion, à la suite, jusqu'aux mornes l'Hôpital, donnant la main aux soldats de Cangé qui, par les hauteurs de Piémont, Bolosse, Platon-Dessources, terminaient l'encerclement sur terre de Port-au-Prince.

Pétion et Cangé coupèrent les conduites d'eau, et dressèrent des batteries sur les collines de Turgeau, de Fourmy et de Piémont. La disette d'eau et de nourriture se fit bientôt sentir. Pour démoraliser la défense, Pétion, habile artilleur, prit pour objectif de son tir l'hôpital général alors encombré de malades.

Après trois semaines de résistance, le général Lavalette, ne pouvant compter ni sur les hommes de couleur ni même sur les blancs, vaincu par la famine et par les cris d'une population folle de terreur, capitula. Un délai de cinq jours fut accordé pour l'évacuation.

Le 11 octobre, l'armée indigène entra à Port-au-Prince par les portes de Turgeau, Montbalais et Saint-Joseph.

Quelques jours plus tard (17 octobre 1803), Geffrard occupa les Cayes.

---

## CHAPITRE XVI

---

### *Sommaire*

112\*. — A la fin d'octobre 1803, il ne reste plus à la France que le Cap et le Môle.

Dessalines résolut d'enlever le Cap, et dans ce but il concentra vingt-sept mille hommes au Limbé.

113\*. — Le Cap était bien fortifié et Rochambeau y commandait. Dessalines comprit qu'à un siège en règle il fallait préférer une offensive à outrance.

\*114. — Elle débuta le 18 novembre par le bombardement du fort Bréda. Rochambeau prit position dans les retranchements de Vertières. Capois se distingua par sa crânerie au point d'exciter l'admiration de Rochambeau et de sa garde.

La prise du fort de Charrier par Gabart obligea Rochambeau à évacuer le fort de Vertières.

Le 19 novembre, Rochambeau livrait le Cap à Dessalines. Le 4 décembre, le Môle succombait.

La glorieuse et sanglante guerre de l'Indépendance était terminée.



## 112. — Campagne de Dessalines dans le Nord.

A la fin d'octobre 1803, le bilan de la domination française est simple : rien dans le Sud, rien dans l'Ouest, et, dans le Nord, le Cap seulement avec le Môle Saint-Nicolas.

Impatient d'en finir, Dessalines, après avoir confié à Pétion le commandement de la 2<sup>e</sup> division de l'Ouest, établit son quartier général aux Gonaïves. Après un court repos, les soldats eux-mêmes furent acheminés, par l'Artibonite, vers le Nord : leur centre de ralliement était au Limbé. Seule, la division du Sud ne put s'y rendre. En route, Gouffard avait reçu l'ordre d'étouffer à Jacmel une révolte des partisans de Lamour Dérance.

Le 6 novembre, Dessalines quitta les Gonaïves, escorté de la cavalerie de Paul Prémpt et Charlotin Marcadiou. Au Limbé, il passa en revue les vingt-sept mille hommes qui y étaient massés. Son regard magnétique, ses gestes vifs, sa parole enflammée excitèrent un enthousiasme délirant.



MONUMENT DES HÉROS DE 1803  
(Maquette de Corneille Theunissen.)

Depuis des semaines, il pleuvait dans le Nord ; les chemins étaient détrempés, les provisions rares. Et pourtant, sur un simple signal de Dessalines, l'on vit ces hommes à chapeau de paille, au havresac de peau de cabri, vêtus de haillons informes souillés de boue, s'engager gaiement sur les routes défoncées du Cap et y traîner, en chantant, une nombreuse artillerie. Que chantaient-

ils?... Le mépris de la mort, car ils ne réclamaient qu'une chose : le droit de vivre libres ou de mourir.

### 113. — Le plan de Dessalines contre le Cap.

Pour réduire le Cap, il fallait ce déploiement de forces et cet enthousiasme. La place était bien défendue, protégée à l'ouest et au nord par des hauteurs, et couverte, à sa principale entrée, par une série de fortifications : les forts Bréda, Pierre-Michel, Bel-Air, Jeantot, Champlain, Vertières, d'Estaing, et la butte de Charrier; enfin, pour animer les défenseurs, le cruel mais brave Rochambeau.



LE CLAIRON DE 1803 (Monument des Héros de 1803.)

Avec un adversaire si opiniâtre, Dessalines comprit qu'un siège, conduit suivant les règles ordinaires, en énervant l'armée indigène, la disperserait ou la fondrait : il décida une offensive à outrance.

Dès le 10 novembre, de son quartier général à l'habitation Lenormand de Mézy, il lança ses ordres :

1° Les généraux Christophe et Romain, contournant le Cap, attaqueront "La Vigie" pour obliger Rochambeau et la garnison à rester dans la ville basse;

2° Capois, le plus entreprenant des généraux indigènes, devra, méprisant l'artillerie des forts, se glisser entre eux avec ses troupes et attaquer la Barrière-Bouteille;

3° Des batteries seront placées aux endroits favorables, et, éteignant les feux des forts, préluderont à l'assaut général;

4° Clerveaux prendra le fort Bréda.

## 114. — Vertières. — La butte de Charrier.

Le 18 novembre, à 4 heures du matin, on claironne la diane au camp français, quand soudain le général Clerveaux ouvre le feu sur le fort Bréda. A l'instant, tous les forts du Cap tonnent et sèment la mort dans les rangs indigènes. Rochambeau, surpris, sort du Cap, et prend position avec sa garde d'honneur dans les retranchements de Vertières.

Le soleil levant éclaire une bataille en pleine action. Christophe et Romain, ayant enlevé la position de *d'Estaing*, y ont dressé une batterie dont les boulets tombent dans la ville même du Cap. Capois vient de commencer sa manœuvre quand un contre-ordre l'arrête.

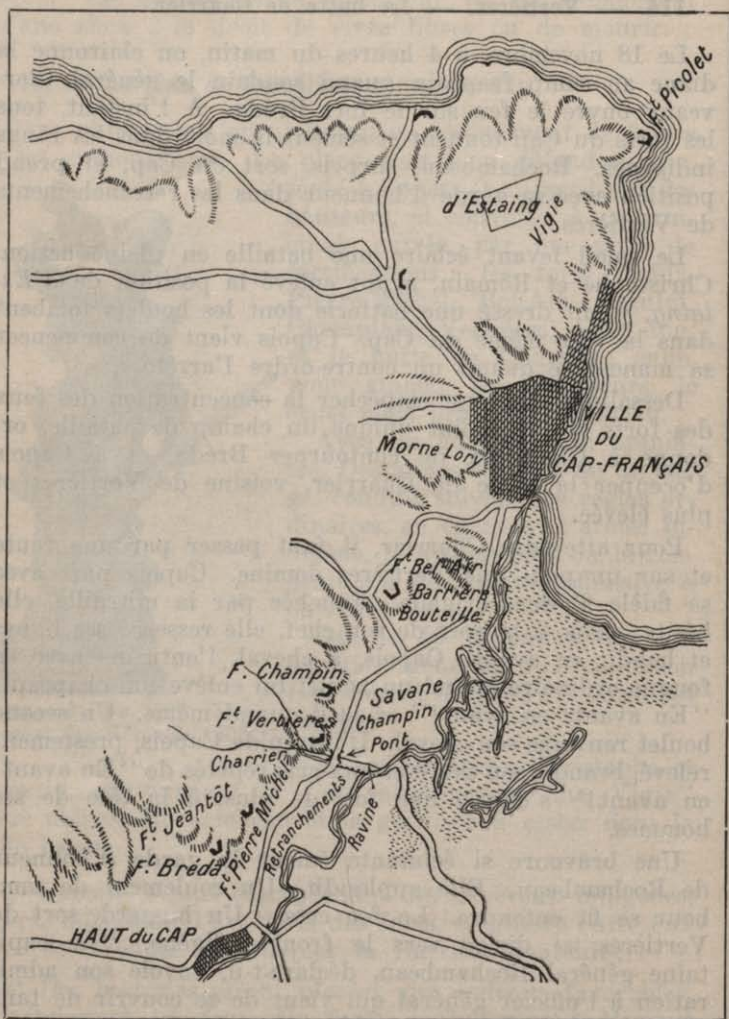
Dessalines, qui veut empêcher la concentration des feux des forts sur un point unique du champ de bataille, ordonne à Clerveaux de contourner Bréda, et à Capois d'occuper la butte de Charrier, voisine de Vertières et plus élevée.

Pour atteindre Charrier, il faut passer par une route et sur un pont que Vertières domine. Capois part avec sa fidèle 9<sup>e</sup> demi-brigade. Fauchée par la mitraille, elle hésite; mais, à la voix de son chef, elle resserre ses lignes et bondit en avant. Capois, à cheval, l'entraîne avec sa fougue ordinaire quand un boulet lui enlève son chapeau: "En avant! en avant!" crie-t-il quand même. Un second boulet renverse son cheval. L'intrépide Capois, prestement relevé, brandit son sabre et aux cris répétés de "En avant! en avant!" s'élance une fois de plus, à la tête de ses hommes.

Une bravoure si éclatante émeut la garde d'honneur de Rochambeau. Elle applaudit. Un roulement de tambour se fit entendre. Le feu cesse. Un hussard, sort de Vertières, se dirige vers le front indigène. "Le capitaine général Rochambeau, déclare-t-il, envoie son admiration à l'officier général qui vient de se couvrir de tant de gloire." Il se retire ensuite, et la lutte recommence.

Malgré les charges furieuses et répétées de Capois, la bataille reste longtemps indécise; les pertes des indigènes





SIÈGE DU CAP-FRANÇAIS (Ligne des Forts),

sont élevées. Dessalines appelle Gabart, le plus jeune divisionnaire de son armée (27 ans), et lui ordonne de passer sous les canons du fort Pierre-Michel et d'occuper coûte que coûte la butte de Charrier.



SIÈGE DU CAP-FRANÇAIS (Carte générale des opérations.)

Gabart défile habilement sa troupe sous les arbres et, en un instant occupe la position. Aidé de Jean-Philippe Daut, puis de Clerveaux, il s'y cramponne et y dresse une batterie qui met à mal le fort de Vertières, contraignant les Français à l'évacuation. Ils se retirent en bon ordre, malgré une charge furieuse des dragons de l'Artibonite où Paul Prompt et Dominique trouvent la mort.

La butte de Charrier, par sa hauteur, domine tous les ouvrages de défense du Cap. Rochambeau lance jusqu'à sa garde d'honneur pour en déloger les indigènes; sacrifices inutiles. Vers trois heures de l'après-midi, une pluie

torrentielle suspend le combat. Rochambeau en profite pour abandonner les fortifications extérieures. Le lendemain, 19 novembre, il signe une convention qui livre le Cap à Dessalines.



COMBAT DE VERTIÈRES.

Dix jours après (20 novembre), Rochambeau étant parti et déjà prisonnier des Anglais, l'armée indigène entra triomphalement au Cap. Le 4 décembre enfin, les Français livrent aux indigènes le Môle Saint-Nicolas.

*La glorieuse et sanglante guerre de l'Indépendance était terminée.*



## CHAPITRE XVII

---

*Sommaire*

115\*. — Dessalines voulut une imposante cérémonie pour la proclamation de notre Indépendance Nationale.

116\*. — Le matin du 1<sup>er</sup> janvier 1804, par un temps splendide, au milieu d'un concours immense de peuple, escorté de tous ses généraux, Dessalines gravit les marches de l'autel de la Patrie dressé sur la place d'armes des Gonaïves et Boisrond-Tonnerre donna lecture de l'Acte qui faisait de nous une nation et constituait Haïti en état libre et indépendant.

Le soir du même jour, ses lieutenants reconnurent Dessalines gouverneur général à vie et lui jurèrent obéissance et fidélité.

---

PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE

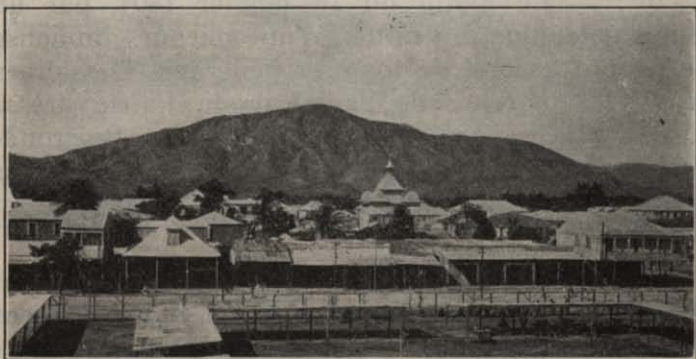
(1<sup>er</sup> janvier 1804).

115. — Avant le 1<sup>er</sup> janvier 1804.

Dessalines, après avoir récompensé tous les combattants du Haut-du-Cap, les dispersa dans leurs cantonnements respectifs, où le peuple les fêta; mais tous devaient être présents à un rendez-vous général, aux Gonaïves, le 1<sup>er</sup> janvier 1804. Dessalines voulait, par une cérémonie so-

lennelle, célébrer la proclamation de l'Indépendance; en attendant, pour bien montrer qu'il fallait oublier la France, il redonna à Saint-Domingue son nom indien d'Haïti.

Le 31 décembre, les généraux se réunirent aux Gonaïves, chez Dessalines, pour entendre lire l'Acte de l'Indépendance et la Proclamation du général en chef à la population d'Haïti. Dessalines avait confié le soin de rédiger ces deux documents à Charéron, le plus ancien de ses secrétaires. Charéron, ayant longtemps vécu aux Etats-Unis, s'était inspiré de la déclaration d'Indépendance du



LA VILLE DES GONAÏVES VUE DU MARCHÉ. (Au milieu le musée du centenaire.)

Congrès américain, et avait composé quelque chose d'abstrait, d'allure juridique, sans vie ni chaleur et où rien ne passait des sentiments violents qui émeuvent les âmes. Ce fut dans un morne et lourd silence qu'on en écouta la lecture. Boisrond-Tonnerre intervint brusquement : "Tout ce qui a été fait n'est pas en harmonie avec nos dispositions actuelles : pour dresser l'Acte de l'Indépendance, il nous faut la peau d'un blanc pour parchemin, son crâne pour écritoire, son sang pour encre et une baïonnette pour plume!"

D'un bond, Dessalines se dresse : "Boisrond, je te charge d'exprimer au peuple mes sentiments à l'égard des blancs." Toute la nuit, l'immortel rédacteur de l'Acte de l'Indépendance écrivit avec fièvre, mais à l'aube, vaincu par la fatigue, il s'endormit à sa table de travail, et si profondément qu'on eut toutes les peines du monde à le réveiller pour la cérémonie.



LE SERMENT DES ANCÊTRES.

### 116. — Le 1<sup>er</sup> janvier 1804.

De grand matin, clairons et tambours résonnèrent de tous côtés aux Gonaïves. Soldats et civils, enthousiastes, bruyants, remplirent les rues en un clin d'œil. Le peuple afflua des campagnes, et une foule immense où femmes et jeunes filles richement parées coudoyaient les soldats, se pressa sur la place d'armes autour d'un autel de la patrie que dominait, seule, la fine et fière silhouette du palmiste de la Liberté.



A sept heures, tandis qu'un soleil radieux illuminait la cité, Dessalines, entouré du brillant cortège des généraux, fendit la foule, gravit les marches de l'autel de la Patrie et rappela, dans un véhément discours en créole, tous les tourments que les indigènes avaient endurés sous la domination française. En terminant, il s'écria, le bras tendu en avant :

“Jurons de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'Indépendance de notre Pays.” De toutes les poitrines, jaillit, formidable, accentué par la voix sèche et rageuse des canons, le serment, mille fois répété, de vivre libres ou de mourir.

Quand le tumulte fut apaisé, Boisrond-Tonnerre, debout auprès de Dessalines, donna lecture : 1° de la proclamation du général en chef; 2° de l'Acte de l'Indépendance signé de Dessalines et des principaux officiers de l'armée.\* Ensuite, tandis que la foule s'écoulait, par les rues de la ville, le cortège officiel se rendit au Palais du Gouvernement. Là, par un acte libre, les lieutenants de Dessalines le proclamèrent gouverneur général à vie de l'île d'Haïti, jurèrent d'obéir *aveuglément* aux lois émanées de son autorité, et lui donnèrent le droit de faire la paix et la guerre, et de nommer son successeur.

Quelques jours plus tard, la publication de ces actes officiels dans toutes les villes et bourgs d'Haïti provoqua de nouvelles réjouissances populaires.

Un nouvel Etat était né; il fallait le défendre, il fallait l'organiser.

---

\* Voir pièces justificatives.

## CHAPITRE XVIII

---

*Sommaire*

117\*. — Il fallait prévoir un retour offensif des Français. Aussi le régime militaire fut maintenu et d'importants travaux de fortifications furent entrepris : dans le Nord, la citadelle Laferrière; dans l'Ouest, les forts Jacques et Alexandre; dans le Sud, le fort Marfranc et la forteresse des Platons.

118\*. — La haine contre les Français était très vive. Elle tenait à des causes multiples : atrocités de Leclerc et de Rochambeau, espoir de s'emparer des biens des colons, peur des représailles, attitude du général Ferrand dans l'Est. Dessalines céda à cette haine et aux instances de ses secrétaires et il ordonna d'exterminer les blancs. Il excepta du massacre les prêtres, les médecins, et tous ceux qui pourraient contribuer à l'éducation du jeune peuple haïtien.

119\*. — L'esclavage avait été rétabli dans l'Est en 1802. En outre, Ferrand avait publié un décret qui était un défi et un outrage au peuple haïtien. Dessalines releva le défi et, en février 1805, entreprit la campagne de l'Est. Dès le 7 mars, il investissait Santo-Domingo : la ville était à la veille de capituler quand Dessalines, instruit qu'une flotte française menaçait nos côtes, leva le siège et rentra précipitamment dans l'Ouest.

120\*. — Les Anglais nous avaient aidés dans la guerre de l'Indépendance. Après 1804, ils nous proposèrent une alliance militaire que Dessalines écarta, mais il accepta des relations commerciales.

121\*. — Dessalines se fit acclamer empereur à Marchand le 22 septembre 1804. La Constitution de 1805 délègue le pouvoir exécutif à l'Empereur, deux ministres et un Secrétaire d'Etat; le pouvoir législatif à un Conseil d'Etat composé de tous les généraux, le pouvoir judiciaire aux tribunaux de paix installés dans chaque commune et à six tribunaux civils.

---

## POUR DÉFENDRE HAÏTI

### 117. — Régime militaire.

Le régime militaire fut maintenu. Christophe commanda la région du Cap, Clerveaux à Marmelade, Gabart à Saint-Marc, Vernet aux Gonaïves, Pétion à Port-au-Prince, Geffrard aux Cayes.

Un retour offensif des Français étant à craindre, et l'ancienne partie espagnole n'ayant pas reconnu son autorité, Dessalines ne s'occupa, au début, que de travaux de fortifications.

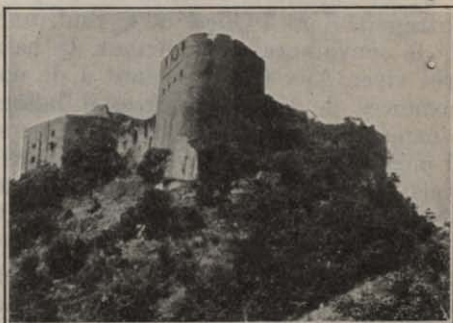
Les villes côtières étaient à la merci d'un coup de main : "l'expédition de Leclerc l'avait bien démontré." Dessalines résolut donc de construire la capitale d'Haïti sur l'habitation Marchand, à l'intérieur de l'Artibonite. Toute une suite de forts dominant la plaine et commandant les voies d'accès devaient, dans sa pensée, en faire une place à peu près inexpugnable. Sous la même impulsion, Christophe entreprit, *dans le Nord*, l'érection de la citadelle



La Ferrière; dans l'Ouest, Pétion construisit les forts Jacques et Alexandre, sur les mornes où s'adosse Pétionville; Cangé, celui de Campan à Léogane. Dans le Sud, Férrou éleva le fort de Marfranc à Jérémie, Jean-Louis François, le Bonnet carré d'Aquin, et Geffrard, la forteresse des Platons aux Cayes. — Armes et munitions de toutes sortes y furent accumulées.

### 118. — Le massacre des Français.

a) *Les préliminaires.* — A différentes reprises, Dessalines avait promis aux blancs de Saint-Domingue "protection et sécurité; mais, en les retenant dans le pays, il voulait qu'ils fussent tous engloutis dans la catastrophe qu'il préparait." (Madiou, III, 100).



LA CITADELLE LA FERRIÈRE.

Le massacre des Français, que préconisait la vibrante proclamation de l'Indépendance, fut discuté le soir même du 1<sup>er</sup> janvier 1804 au Palais du Gouverneur Général. Plusieurs généraux, Jean-Louis François, Férrou, Geffrard, Bonnet se déclarèrent partisans d'une déportation en masse; les secrétaires de Dessalines, Juste Chanlatte surtout, voulaient le massacre immédiat; Christophe et Pétion gardèrent un silence qui impressionna Dessalines. On se sépara sans avoir rien résolu.

Cette haine des Français avait des causes diverses. Retenons seulement :

1° Une vengeance à exercer. Les Haïtiens étaient nombreux, dont un proche parent, un fils, un frère, un oncle, parfois même une sœur, une mère, avaient été victimes du régime de terreur de Leclerc et Rochambeau;

2° L'espoir de s'emparer des biens des colons;

3° Les intempérances de langage de certains résidents français. A les entendre, l'œuvre héroïque de 1803 était éphémère, et les armes françaises auraient tût fait de l'a-néantir;

4° La politique du général Ferrand. Avec une poignée de Français et l'appui de la population, il était resté maître de la partie Est de l'île, et avait édicté des mesures qui aggravaient l'esclavage des noirs.

b) *Le massacre.* — A la fin de janvier 1804, Dessalines entreprit, dans l'Ouest et le Sud, une tournée qui acheva de le convaincre que, partout, la haine du blanc existait, très vive. Aux Cayes, cédant à de nouvelles et pressantes instances de ses secrétaires, il laissa l'ordre à Geffrard d'exterminer les blancs. Geffrard ne se hâta point d'obéir. Il partit pour inspecter les campagnes de son département; mais le général Moreau Herne, commandant de l'arrondissement des Cayes, se montra impitoyable.

Le sang français coula partout sur les pas de Dessalines à Jérémie, Corail, Pestel, Petit-Trou de Nippes, Anse-à-Veau, Petit-Goâve, Grand-Goâve, Léogane, Port-au-Prince (16-25 mars 1804), à l'Arcahaie, Saint-Marc, Marchand, Gonaïves, Dondon, le Cap. En allant vers le Nord, la vague de vengeance n'engloutit que les hommes; elle reflua ensuite vers le Sud, emportant cette fois les femmes et les enfants.

c) *Appréciation.* — Les passions de l'époque expliquent ce massacre sans le justifier au regard de la morale. Il s'accompagna parfois de révoltantes atrocités où se distinguèrent tristement des bandits comme Cagnet, Tellier, Jean Zépingle, Jean Zombi, etc. Mais il fut l'occasion pour de nobles âmes de se hausser jusqu'à l'héroïsme le plus touchant. La pitié poussa les unes à affronter les redoutables colères de Dessalines; le sentiment inné de la justice et l'horreur du sang humain répandu sans raison ni profit, porta les autres à braver les fureurs d'une populace déchaînée, ivre de liberté et de vengeance: c'est Jean-Louis François à Aquin; Férou, Bazile, Thomas Durocher, Giraud à Jérémie, Pétion surtout à Port-

au-Prince; tous dépassés par les femmes haïtiennes qui, pour sauver d'innocentes vies, et même la vie d'hommes qui avaient été un jour leurs bourreaux, eurent recôurs à tous les artifices de la tendresse et de la bonté.

Le massacre ne fut pas général. On épargna les prêtres, les médecins, les pharmaciens, les ouvriers d'art, tous les Français, en un mot, capables d'aider à l'éducation du jeune peuple haïtien. En fait, ils étaient des "hors la loi", simplement tolérés : maltraités, ils n'obtenaient aucune justice, et quand on les tuait, leurs assassins n'étaient pas inquiétés.

### 119. — Campagne de 1805 dans l'Est.

a) *Les causes.* — Après l'évacuation du Cap (novembre 1803), le général français Ferrand se transporta, en hâte, de Monte-Christi à Santo-Domingo, où, par la ruse et l'intrigue, il se substitua au général Kerverseau. Il fortifia toute l'ancienne frontière, de Hinche aux Lacs, par Lascaobas : acte inamical, certes, mais contre lequel Dessalines ne protesta point; il jetait alors les premières bases de l'Etat d'Haïti.

Spontanément, le département du Cibao avait reconnu, (décembre 1803), l'autorité de Dessalines. Ferrand, après diverses péripéties, le ramena sous son obédience et imposa pour chef de la région, un noir de La Vega, Serapio Reynoso, qui respecta les personnes et les biens.

L'esclavage avait été rétabli dans l'Est par les Français, en juillet 1802, et sur un total de 125 000 habitants, l'on comptait 20 000 esclaves, assez bien traités, il est vrai. A la fin de 1804, Ferrand publia un décret contre les Haïtiens : pas de quartier pour les prisonniers des deux sexes au-dessus de quatorze ans; les garçons ayant plus de dix ans et les filles au-dessus de douze seraient vendus et exportés; les Haïtiens moins âgés, pris sur la frontière, seraient employés comme esclaves.

Dessalines, instruit de ces mesures, qui étaient une outrageante provocation, décida l'expédition de l'Est.



b) *La campagne de l'Est.* — En février 1805, 25 000 hommes étaient massés à la Petite-Rivière de l'Artibonite et au Cap.

L'armée de l'Ouest, comprenant les divisions de Gabor et Pétion, traversa à grand'peine l'Artibonite, mais occupa, sans difficulté, les communes de Hinche, Las Matas, Neyba, Saint-Jean de la Maguana, qui s'empressèrent de fournir en abondance vivres, chevaux, mulets, etc... En avant d'Azua, elle emporta aisément le fortin dénommé *Le Tombeau des Indigènes*, érigé par un ancien colon, De Viet, partisan acharné de l'esclavage. Dès le 7 mars, l'armée de l'Ouest commença l'investissement de Santo-Domingo.

Ce même jour, elle était rejointe par l'armée du Nord, que commandait Christophe : celle-ci, forte de neuf mille hommes, avait dû se battre à Santiago (25 février) contre les quinze cents soldats de Serapio Reynoso.

Le siège de Santo-Domingo dura vingt jours. Bien que dépourvus d'artillerie de gros calibre, les Haïtiens auraient emporté la ville si Dessalines n'avait appris, par les Anglais, qu'une flotte française allait menacer les côtes d'Haïti. Le 27 mars, Dessalines rentra précipitamment dans l'Ouest.

Il est regrettable que le passage de l'armée haïtienne ait été marqué par des excès : chevaux, mulets, bêtes de charge enlevés dans l'Est, et exténués de fatigue, furent impitoyablement mutilés. Toute la population espagnole qui ne put fuir à temps, fut, ou emmenée prisonnière, ou sacrifiée. Puerto-Plata fut pillé et brûlé, Isabelle et Monte-Christi rasés, Macoris et Santiago de la Vega anéantis : Christophe, qui ne pardonnait pas sa résistance à Serapio Reynoso, se vengea en promenant lui-même la torche incendiaire dans les plus beaux édifices de Santiago.

## 120. — Dessalines et les Anglais.

Pendant la guerre de l'Indépendance, les Anglais, en bloquant, par mer, les villes de Saint-Domingue alors occupées par les Français, avaient secondé les efforts de Dessalines et de ses lieutenants. En 1803 et 1804, ils

furent en contact permanent avec les indigènes; ils offrirent leur protection au nouvel Etat.

Dessalines, mû par un sentiment farouche d'indépendance, refusa l'aide militaire mais accepta les relations commerciales. Les Anglais, comme d'ailleurs les Américains, vendirent des armes, des munitions, des toiles, des vivres, et reçurent en échange les denrées du pays.

Plus tard, Pétion et Boyer, dans l'espoir de s'assurer ainsi le concours du Gouvernement de Londres pour obtenir de la France l'Indépendance d'Haïti, accordèrent aux Anglais des avantages commerciaux; pour les denrées, réduction de 50 pour cent des droits d'entrée : de 10 à 5 pour cent sous Pétion, de 12 à 7 pour cent sous Boyer.

En 1822, on mit fin à cette faveur douanière quand il fut bien avéré que l'Angleterre se désintéressait de la cause haïtienne.

---

## POUR ORGANISER HAÏTI

### 121. — Proclamation de l'Empire.

Au lendemain de la Proclamation de l'Indépendance, on fit entendre à Dessalines que le titre de gouverneur général ne convenait point au chef d'un Etat indépendant. Quand, le 8 août 1804, la nouvelle parvint en Haïti du couronnement de Bonaparte comme empereur des Français, sous le nom de Napoléon I<sup>er</sup> (18 mai), Dessalines subit un nouvel assaut de ses secrétaires, et cette fois il se laissa convaincre.

Une pétition pour l'établissement d'un Empire d'Haïti, rédigée à Marchand, fut portée dans toutes les divisions militaires et proposée à la signature de tous les généraux et officiers influents. Elle circulait encore quand Dessalines, brusquant les événements, se fit acclamer Empereur par sa garde d'honneur, la fidèle 4<sup>e</sup> demi-brigade (22 septembre 1804).

Les fêtes du Couronnement eurent lieu au Cap le 6 octobre 1804 et furent assez brillantes; le Père Corneille Brelle sacra Dessalines Empereur sous le nom de Jacques I<sup>er</sup>.

Le nouvel empire fut électif, mais, par privilège spécial, Jacques I<sup>er</sup> eut le droit de désigner son successeur. Son épouse, Claire Heureuse, qui a laissé dans l'histoire un souvenir impérissable de bonté, de charité compatissante, regut le titre d'impératrice. Mais Dessalines refusa net de créer aucune sorte de noblesse. Quand il déclara avec malice, "Je suis le seul noble en Haïti", il entrevoyait, sans doute, pour le "grand troupeau d'anciens esclaves arrivés tant bien que mal à l'indépendance", (D. Bellegarde) quel danger résulterait de la constitution d'une classe privilégiée, qui tendrait fatalement à devenir une oligarchie égoïste et exclusive.

#### POUVOIR EXÉCUTIF.

##### La Constitution impériale de 1805.

a) *Empereur.* — D'après la Constitution impériale de 1805, l'Empereur fait sceller et promulguer les lois; il nomme et révoque, à sa volonté, tous les fonctionnaires civils et militaires; il dirige les recettes et les dépenses de l'Etat, et contrôle souverainement la fabrication des monnaies; il fait la paix ou la guerre; il jouit du droit de grâce et de commutation de peine.

Si un *successeur* de l'Empereur Jacques I<sup>er</sup> viole la Constitution, il s'expose à être destitué par les généraux, Conseillers d'Etat.

b) *Les ministres.* — Dans l'exercice du pouvoir exécutif, l'Empereur est aidé par deux ministres et un secrétaire d'Etat: un ministre de l'Intérieur et des Finances, le général Vernet; un ministre de la guerre, le général Gérin. Le secrétaire d'Etat que choisit Dessalines fut Juste Chanlatte, le plus violent de ses secrétaires particuliers: il servait d'intermédiaire entre les ministres et l'Empereur.



## POUVOIR LÉGISLATIF.

Il devait être exercé par un Conseil d'Etat formé de tous les généraux de division et de brigade; mais, absorbés par les travaux des fortifications, les généraux ne se réunissaient jamais. Ce fut le Conseil Privé de l'Empereur — ses secrétaires — qui prépara les lois. Il rédigea successivement : 1° un Code pénal militaire d'une excessive rigueur; 2° une loi sur les enfants naturels qui les admettait à hériter de leur père au même titre que les enfants légitimes : — tous les indigènes, disait Dessalines, avaient été légitimés par la Révolution; — 3° une loi sur le divorce; 4° plusieurs lois sur l'organisation de la justice; etc... Il n'accorda qu'un médiocre souci au développement de l'instruction publique.

## POUVOIR JUDICIAIRE.

Au début (1804), les chefs militaires furent, en même temps, officiers de justice : les commandants de place exercèrent les fonctions de juges de paix; les commandants d'arrondissement eurent droit de vie et de mort sur leurs administrés.

La Constitution impériale de 1805 édicta qu'un tribunal de paix *serait* installé dans chaque commune, et six tribunaux civils dans l'Empire.

## ADMINISTRATION.

On créa tout un corps de fonctionnaires. Les finances furent représentées par des directeurs de douanes, des administrateurs particuliers, des administrateurs généraux, des trésoriers particuliers, des trésoriers généraux.

Le service des domaines, l'un des plus importants, eut un personnel nombreux de directeurs et d'administrateurs particuliers.

Ce qui manqua le plus, ce fut un contrôle régulier, efficace, des subordonnés par leurs chefs. La moralité des

principaux fonctionnaires était suspecte, leurs décisions étaient fantaisistes. Le ministre des Finances, Vernet, était, (Madiou, III, 143) "un vieillard plein de zèle, mais d'une profonde ignorance; il ne savait ni lire ni écrire; il ne signait que son nom. Vastey, chef de ses bureaux, homme de talent, mais profondément corrompu et méchant, avait toute sa confiance et faisait tout le travail".

---

## CHAPITRE XIX

---

### *Sommaire*

122\*. — Beaucoup d'Haïtiens détenaient des terres sans titres réguliers.

123\*. — Dessalines résolut de mettre fin à ce désordre et ordonna une vérification générale des titres.

124\*. — Quant aux biens domaniaux, ils furent cédés à bail pour une durée de cinq ans.

125\*. — Propriétaires et fermiers versaient à l'Etat une redevance qui était le quart de subvention. Défense formelle fut faite aux cultivateurs de désertir la campagne pour la ville et tout citadin qui ne pouvait justifier d'un métier était contraint au travail des champs.

126\*. — C'étaient là des mesures bien sévères et même draconiennes qui provoquèrent des murmures d'abord et ensuite des complots.

L'Empereur se sachant trahi devint méfiant et procéda à d'importantes mutations dans les divisions militaires.

127\*. — C'était le Sud surtout qui conspirait. Il le visita en 1806 et trouva partout une administration en désordre. Pour découvrir les coupables, il institua une Commission d'enquête présidée par Inginac. Inginac était honnête et consciencieux : il sévit — mais se fit exécrer et rendit plus impopulaire encore l'Empereur.

128\*. — Dessalines avait prévu qu'un soulèvement ne tarderait pas dans le Sud. Il ne s'était point trompé. Tandis qu'il rentrait à Marchand, Gérin son ministre de la guerre, levait l'étendard de la révolte, suivi bientôt de Pétion, et de toutes les autorités de l'Ouest.

129\*. — En quittant Marchand pour Port-au-Prince, Dessalines ignorait la trahison de Gérin et l'insurrection de l'Ouest. Le 17 octobre 1806, il tomba dans l'embuscade que lui avait préparée Gérin au Pont-Rouge. Son cadavre tout mutilé fut transporté au cimetière intérieur par une vieille folle nommée Défilée.

Dessalines a eu des torts réels, — mais aucun Haïtien ne saurait oublier qu'il est le principal Fondateur de l'Indépendance Nationale.



### 122. — La question des domaines.

C'est en 1802 qu'avait commencé l'exode des Colons. Ils étaient partis, menacés dans leurs biens et dans leur vie, mais avec l'espoir d'un prochain retour. Pour sauvegarder ce qu'ils possédaient ils avaient consenti des actes de ventes, de donations, ou de baux à fermes en faveur des personnes aptes à résider dans l'île. Dessalines annula tous ces actes le 2 janvier 1804. De plus, des indigènes s'étaient adjudgé beaucoup de propriétés vacantes, et des affranchis, se réclamant d'une filiation douteuse, se considéraient comme héritiers naturels de vastes habitations des colons. Leurs prétentions arrachèrent à Dessalines ce cri douloureux : "Et les pauvres nègres dont les pères sont en Afrique, ils n'auront donc rien!"

### 123. — Vérification des titres de propriété.

Dessalines ordonna une vérification générale des titres de propriété.

Parmi les fonctionnaires chargés de ce travail délicat, il y en eut, comme Inginac, de consciencieux jusqu'au scrupule et qui annulèrent tous les titres frauduleux. Beaucoup d'autres, malheureusement, et, à leur tête, Vastey, se laissèrent circonvenir par les sollicitateurs et s'enrichirent en faisant approuver des actes faux. Leur conduite scandaleuse fut dénoncée à Dessalines qui voulut réagir plus tard avec l'aide d'Inginac : cette tentative lui attira beaucoup d'ennemis.

### 124. — Affermage des biens domaniaux.

L'affermage de ces biens se faisait aux enchères. Toutefois, l'Empereur se réserva le droit d'attribuer les grandes habitations aux généraux, aux colonels et aux fonctionnaires civils les plus importants.

La durée du bail était de cinq ans. Le prix du fermage était payé : a) dans le Nord, en espèces sonnantes; b) ailleurs, en nature, en café surtout; d'où la nécessité d'avoir partout des magasins de l'Etat et une administration spéciale, coûteuse.

**125. — Impôt territorial. — Règlement des cultures.**

Les propriétaires et les fermiers devaient fournir à l'Etat le quart de subvention, impôt territorial qui consistait en autant de fois deux cent cinquante livres de café qu'il y avait de cultivateurs valides sur l'habitation.

Le deuxième quart des produits du sol était attribué aux cultivateurs, comme salaire; le troisième revenait au propriétaire et le quatrième à l'exploiteur ou au gérant.

Le règlement des cultures était des plus sévères. Sur les grandes habitations, les travailleurs furent armés et organisés militairement. "Le travail forcé, dit Madiou, était en pleine vigueur; le vol, même léger, était souvent puni de mort. Les verges, le bâton étaient des supplices redoutés", que les surveillants, les soldats infligeaient trop facilement. Défense formelle aux cultivateurs de désertier la campagne pour se réfugier en ville. Comme, d'après la Constitution, tout citoyen devait posséder un art mécanique, tous les citoyens qui ne purent justifier d'un métier se virent obligés d'aller travailler la terre. Défense de donner asile, en ville, aux cultivateurs et aux cultivatrices. "Miss Chapotin, d'une famille respectable, fut accusée d'avoir donné asile à une cultivatrice. Elle fut mandée au bureau de la Place de Port-au-Prince, condamnée et passée aux verges parce qu'elle ne put compter tout de suite les douze gourdes d'amende." (Madiou, III, page 241).

Sous ce régime de travail forcé, la culture prospéra; la plaine de l'Artibonite se couvrit de cotonneries; partout les sucreries incendiées furent relevées.

**126. — Les conspirations contre Dessalines.**

Sur le mécontentement général provoqué par la grave question des domaines, se greffa une conspiration de quelques lieutenants de Dessalines. Bruno Blanchet servit d'intermédiaire entre Christophe et Geffrard et complota, avec eux, la chute de l'Empire. Dessalines apprit qu'on tramait sa ruine, mais Christophe s'était créé une très



forte position dans le Nord et, pour le réduire, il eût fallu une guerre civile dont l'issue était douteuse.

La mort subite de Geffrard aux Cayes (31 mai 1806) fit avorter le complot.

L'Empereur, exaspéré par les obstacles de toutes sortes suscités à son administration, devint méfiant, irascible, surtout après la mésaventure de sa fille Célimène avec le colonel Chancy. Il opéra des remaniements dans les divisions militaires, et confia certains postes à des officiers dévoués à sa personne ou hostiles aux généraux suspects. Il nomma Capois à Fort-Liberté pour surveiller Christophe; Germain Frère à Port-au-Prince était hostile à Pétion; à la mort de Geffrard, le général Moreau Herne, peu sympathique aux Cayes, commanda la 1<sup>re</sup> division du Sud.

#### 127. Dessalines dans le Sud (1806).

Geffrard venait de mourir. L'Empereur, qui ne savait pas lire, reprit lui-même la vérification des titres de propriété. Pour donner un aspect vénérable à des actes récents, illégaux, on avait imaginé de les enfumer. Dessalines, averti, les déchira après les avoir flairés. Pour l'examen des autres, il eut recours à Inginac, directeur des domaines dans l'Ouest.

L'Empereur traversa successivement Jacmel, les deux Goâves, l'Anse-à-Veau, Jérémie, Tiburon. Partout, contrairement à un arrêté du 22 décembre 1804, interdisant l'exploitation du campêche, il aperçut d'énormes tas de ce bois de teinture qui n'attendaient que des acheteurs étrangers : il les fit brûler.

Aux Cayes, il trouva une administration en désordre : des bâtiments étrangers, chargés de denrées haïtiennes, étaient partis sans avoir payé un centime de droit. Les magasins de l'Etat étaient vides : les employés soutenaient effrontément que le café, produit des fermages et du quart de subvention, avait été emporté par une crue de la rivière Ilet.

Une commission d'enquête, présidée par Inginac, fut instituée pour établir les responsabilités de chaque fonc-



tionnaire, et vérifier les titres de propriété. Pendant que l'Empereur s'amusa follement — on dépensait pour lui jusqu'à mille gourdes par jour — Inginac était écœuré : les flatteurs affluaient, porteurs de cadeaux, et les dénonciateurs étaient plus nombreux encore. Toutefois, se souvenant de la terrible menace de l'Empereur : "Si vous trahissez ma confiance, votre tête tombera comme celle d'un canard", l'honnête fonctionnaire sévit, souvent à contre-cœur. Pendant longtemps, sa mémoire fut exécrée dans le Sud à l'égal de celle de Dessalines.

### 128. — Révolte dans le Sud.

En revenant des Cayes, Dessalines, chez qui la passion n'empêchait point la clairvoyance, déclara au colonel Lamarre, commandant de place au Petit-Goâve; "Mon fils, tiens prête ta 24<sup>e</sup> demi-brigade... Après ce que je viens de faire dans le Sud, si les citoyens ne se soulèvent pas contre moi, c'est qu'ils ne sont pas des hommes."

Il avait bien jugé. Tandis qu'il rentrait à Marchand, une centaine de cultivateurs et propriétaires dépossédés, circonvenus par Messeroux, juge de paix de Port-Salut, s'embusquèrent aux Karatas et y firent prisonnier le général Moreau Herne.

L'insurrection progressa rapidement dans le Sud; le ministre de la guerre de Dessalines, le général Gérin, qui se reposait alors à l'Anse-à-Veau, en prit la direction. Puis les autorités de l'Ouest, Pétion, Yayou, Magloire Ambroise, etc., adhérèrent au mouvement. Toute l'armée reconnut le généralissime Christophe comme successeur éventuel de Dessalines.

Sans prendre de repos, l'Empereur quitta Marchand avec sa fidèle 4<sup>e</sup> demi-brigade et quelques bataillons. Il croyait à un soulèvement local, et ne doutait nullement des troupes de l'Ouest et du Sud.

### 129. — Mort de Dessalines (17 octobre 1806).

En avant du Pont-Rouge, Gérin avait dressé une embuscade. Des troupes étaient dissimulées des deux côtés de la route.

L'Empereur arrive, entouré d'une faible escorte, sans souci du danger, roulant dans sa tête des projets de vengeance.

Une voix forte retentit soudain : "Halte ! Formez le cercle !" Au même moment, les soldats surgissent des fourrés où ils s'abritent et cernent Dessalines.

Mais le respect et la crainte commencent par l'emporter, et personne n'obéit aux officiers qui crient : "Feu ! Feu !" — "Je suis trahi !" dit l'Empereur. Il s'arme de sa canne, en frappe ceux qui l'entourent et, d'un coup de pistolet, il tue raide un soldat. Puis, il tente de rebrousser chemin. C'est alors que Garat tire en tremblant un coup de fusil qui n'atteint que le cheval de l'Empereur. Dessalines roule avec sa monture et déploie pour se dégager des efforts désespérés. Il appelle Charlotin. "A mon secours, Charlotin !" Charlotin, d'un bond, saute de son cheval ; il saisissait Dessalines à bras-le-corps quand une décharge les cribla de balles tous les deux.

Il y eut ensuite une scène affreuse. L'Empereur est dépouillé de ses vêtements. On vole ses armes, ses pistolets, son sabre. On lui coupe les doigts des mains pour enlever plus facilement les bagues. Yayou le fait mettre sur des fusils disposés en manière de brancard, et ricane : "Qui dirait que ce petit misérable, il n'y a qu'un quart d'heure, faisait trembler toute Haïti !"

Tandis qu'on s'acheminait, ivre de joie, vers Port-au-Prince, maintes fois on laissa tomber le cadavre de l'Empereur, et la foule, se ruant sur lui, le lapida, le hacha à coups de sabre. Quand, une demi-heure après, on le jeta au milieu de la place du Gouvernement, il n'était plus reconnaissable : le crâne était défoncé, les pieds, les mains étaient coupés. Il y resta de longues heures, fréquemment lapidé par des enfants qu'avait excités la violence des grandes personnes.

Sur le soir, une vieille folle, nommée Défilée, enferma dans un sac les restes ensanglantés de l'Empereur et les transporta au cimetière intérieur. Plus tard, quand les passions politiques furent apaisées, Mme Inginac reconnut publiquement que Dessalines avait été bon pour elle et son mari ; elle fit ériger, à Sainte-Anne, une modeste

Pierre tombale avec une épitaphe, éloquente en sa simplicité : "Ci-gît Dessalines, mort à 48 ans".

On a reproché à Dessalines sa cruauté, sa tyrannie, le désordre et le gaspillage de son administration. Mais ses fautes, qui souvent ne furent que des erreurs, doivent être, pour une bonne part, imputées à ses tout-puissants secrétaires. En tout cas, aucun Haïtien vraiment patriote n'oubliera que Dessalines, par son énergie extraordinaire et son ascendant sur les foules, est le principal Fondateur de l'Indépendance de son pays et le premier des Haïtiens.

---

## CHAPITRE XX

---

### *Sommaire*

130\*. — Pétion et Gérin proposèrent à Christophe la convocation d'une Assemblée Constituante à Port-au-Prince, pour établir une République en Haïti. Christophe, se croyant assuré de la majorité dans cette Assemblée, accepta. Mais Pétion et Gérin firent nommer deux représentants par plusieurs communes de leurs départements et se constituèrent ainsi une majorité libérale.

131\*. — Cependant l'Assemblée, après avoir proclamé la République, accorda la Présidence à Christophe, réservant, il est vrai, les attributions exécutives au Sénat. Christophe mécontent marcha sur l'Ouest.

132\*. — Il triompha de Pétion à Sibert, mais Port-au-Prince, défendu par Yayou et Lamarre,



résista à tous ses assauts. Il rentra au Cap pour organiser, selon ses idées politiques, les départements du Nord, du Nord-Ouest et de l'Artibonite.

133\*. — L'Acte Constitutionnel d'Haïti donna dans l'Etat du Nord le pouvoir à un Président inamovible. Christophe contrôla très soigneusement l'administration des finances, organisa l'Instruction Publique et reconnut la Religion catholique à l'exclusion de toute autre.

134\*. — En 1811, quand Pétion fut élu Président à Port-au-Prince pour la deuxième fois, Christophe renonçant à l'espoir de gouverner toute l'île, substitua dans le Nord la Monarchie à la République et se fit couronner Roi sous le nom de Henri I<sup>er</sup>. Il créa une noblesse qui fut héréditaire comme la royauté. Il publia les trois Codes, civil, militaire, rural, et ces codes bien observés, grâce à l'énergie de Christophe, firent régner partout l'ordre et la prospérité.

135\*. — Henri I<sup>er</sup> édifia plusieurs palais somptueux. Sa résidence préférée était le château de Sans-Souci, situé près de la citadelle Laferrière.

---

## LA SCISSION

### 130. — Attitude des généraux.

L'entente entre Pétion et Gérin cessait au lendemain de l'assassinat de Dessalines. Gérin, chef de l'armée révolutionnaire, préconisait une expédition dans l'Artibonite et le Nord : il voulait, semble-t-il, s'assurer des millions de piastres accumulées à Marchand, quatorze, disait-

on, trois en réalité. Pétion fit admettre par le Conseil des généraux : 1° qu'un pareil projet déchaînerait la guerre civile; 2° que le général Christophe, chef provisoire de l'Etat, pouvait, seul, disposer du trésor impérial.

L'attitude de Christophe restait énigmatique. Spectateur éloigné des événements de Port-au-Prince, il blâma, dans une lettre à l'Impératrice (21 octobre), la défection des généraux de l'Ouest et du Sud. Deux jours après, il signa cependant un Acte des généraux du Nord, flétrissant "le joug affreux, la tyrannie révoltante" de Dessalines, et dans une lettre à Pétion, il approuva "la bonne conduite de ses frères du Sud et de l'Ouest".

Il se rallia à l'idée, venue de l'Ouest, de la convocation d'une Assemblée Constituante en vue d'établir une République en Haïti. Par sa proclamation du 3 novembre, il ordonna les élections dans toutes les paroisses (20 novembre). Cette condescendance s'explique facilement. L'autoritaire Christophe se croyait sûr de la majorité dans la nouvelle Assemblée :

on comptait, en effet, trente-trois paroisses soumises à son influence directe dans le Nord et l'Artibonite, contre vingt-trois seulement dans l'Ouest et le Sud. Ne doutant point du triomphe de ses idées politiques, il imita Toussaint Louverture, resta au Cap et permit à la Constituante de se réunir à Port-au-Prince.

Le 30 novembre, les députés du Nord arrivèrent à Port-au-Prince; leur étonnement fut grand de ne pas y trouver leurs collègues déjà réunis. C'était Pétion et Gérin qui avaient retardé les élections. Afin de se constituer, coûte que coûte, une majorité libérale, ils divisèrent à la hâte



H. CHRISTOPHE (1806-1820)

beaucoup d'anciennes paroisses qui, de ce fait, nommèrent deux représentants et le nombre des députés fut ainsi porté de vingt-trois à quarante-et-un.

### 131. — L'Assemblée Constituante.

Le 18 décembre 1806, la Constituante se réunit dans la vieille Cathédrale sous la présidence provisoire du doyen d'âge, César Thélémaque, et définitive, de l'adjutant général Blanchet jeune. Elle valida les pouvoirs de tous ses membres (soixante-quatorze députés); puis, après une discussion orageuse, proclama la République et décida que la plupart des attributions du Pouvoir Exécutif seraient confiées à une assemblée unique. Sur ces bases, un comité élabora un projet de Constitution que l'Assemblée adopta sans modification, après simple lecture (nuit du 27 décembre 1806).

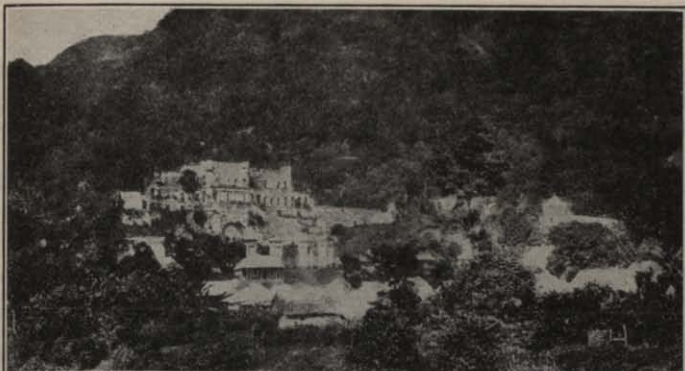
Le lendemain, on élut Christophe président d'Haïti pour quatre ans : haute distinction honorifique, dénuée d'autorité réelle. Toutes les attributions exécutives allèrent à un Sénat de vingt-quatre membres : nomination du Secrétaire d'Etat, nomination de tous les fonctionnaires, contrôle effectif de l'armée. Par manière de plaisanterie, un député du Nord, Hugonin, avait fait dire à Christophe que s'il acceptait la Constitution, il n'aurait pas plus de pouvoirs qu'un caporal.

C'était bien aussi le sentiment de Christophe que l'on avait tenu, heure par heure, au courant de la comédie de libéralisme qui se jouait contre lui à Port-au-Prince. Il ne voulut point du rôle de serviteur à gages d'un Sénat omnipotent, et tandis qu'on le nommait Président, il mit l'armée du Nord sur le pied de guerre et la poussa vivement contre l'Ouest.

### 132. — La lutte.

Quand on apprit l'entrée de Christophe à l'Arcahaie, l'angoisse fut extrême dans Port-au-Prince. Une partie de la population commença à s'enfuir de la ville; elle emportait du linge et de menus objets réunis précipi-

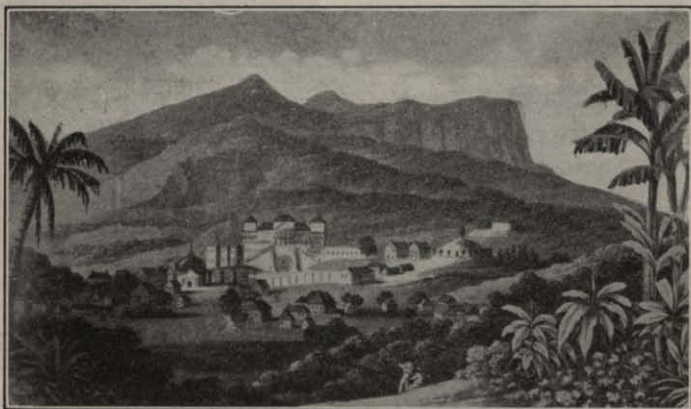




RUINES DE SANS-SOUCI. (1925)

tamment et au hasard et se dirigeait vers le Sud par Bizoton et Carrefour. Pétion se porta au devant du chef élu du Gouvernement avec les régiments de Port-au-Prince. Le choc eut lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1807, à Sibert, à quelques kilomètres de la Capitale : c'était la première bataille qui s'engageait d'une longue et douloureuse guerre civile.

Les soldats de l'Ouest, trop inférieurs en nombre, furent mis en déroute. Pétion, bon artilleur, mais mauvais

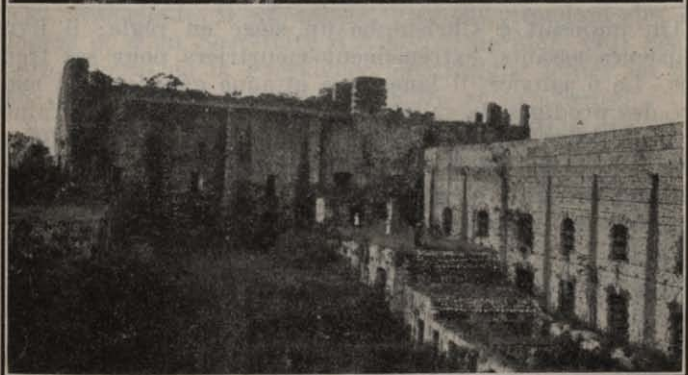


SANS-SOUCI VERS 1815. (Milot)

cavalier, était vivement poursuivi et en danger d'être pris quand Coutillien Coustard, un de ses aides de camp qui galopait à ses côtés, s'empara, sans dire mot, du chapeau galonné de son chef, s'en coiffa et, par ce stratagème, détourna sur lui, mais pour sa perte, les coups et l'ardeur des dragons de Barthélemy Mirault. Pétion réussit à se jeter dans un canot à Drouillard, débarqua à Mariani, et, le soir même, il regagna Port-au-Prince.

#### — Siège de Port-au-Prince.

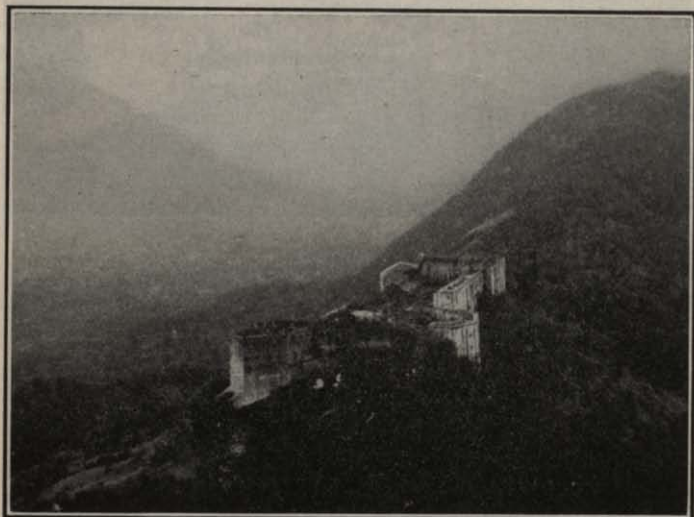
Les troupes du Nord arrivèrent à Port-au-Prince, pêle-mêle en même temps que les fuyards de l'Ouest. Mais l'intrépide Yayou veillait. Aidé de Lamarre, il organisa



LA CITADELLE DE LA FERRIÈRE. (Vue prise d'un avion.)  
VUE EXTÉRIÈRE DE LA CITADELLE.  
VUE INTÉRIÈRE DE LA CITADELLE, (1925)



au Portail Saint-Joseph une ligne de défense qui arrêta net les assaillants et donna aux forces de Jacmel et de Léogane le temps d'accourir.



LA CITADELLE (Vue prise d'un avion).

On imposait à Christophe un siège en règle; il livra plusieurs assauts, extrêmement meurtriers pour ses troupes. Le 6 janvier, il lança une attaque générale qui malgré des prodiges de valeur, aboutit à un échec : la crainte qu'inspirait Christophe avait doublé l'énergie des défenseurs. Le siège fut levé deux jours plus tard. Christophe, furieux, ravagea la plaine du Cul-de-Sac et ordonna de nombreuses exécutions capitales.

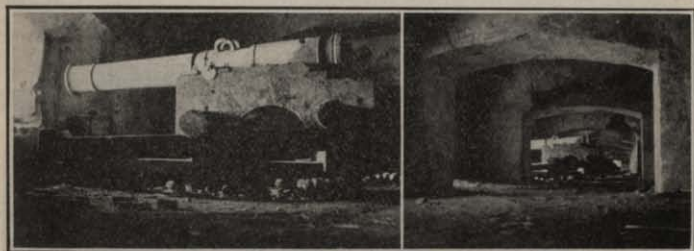
Rentré au Cap, il organisa, d'après ses idées politiques, l'Etat du Nord, comprenant le Nord, le Nord-Ouest, l'Artibonite.

Trois ans seulement après la proclamation de l'Indépendance un schisme politique, qui durera treize ans, est consommé, et Haïti divisée en deux Etats.

## 133. — L'Etat d'Haïti.

Un Conseil d'Etat de neuf membres (sept généraux et deux civils), choisis par le général Christophe, se réunit au Cap et vota, le 17 février 1807, l'« Acte Constitutionnel d'Haïti ».

a) *Pouvoir exécutif.* — Le chef du Pouvoir Exécutif est un Président inamovible, généralissime des forces de terre et de mer, chef de l'administration des Finances, seul chargé des relations politiques ou commerciales avec l'étranger. Il a l'initiative des lois et il veille à leur



LA CITADELLE (1925).

GALERIE DE LA REINE (1925).

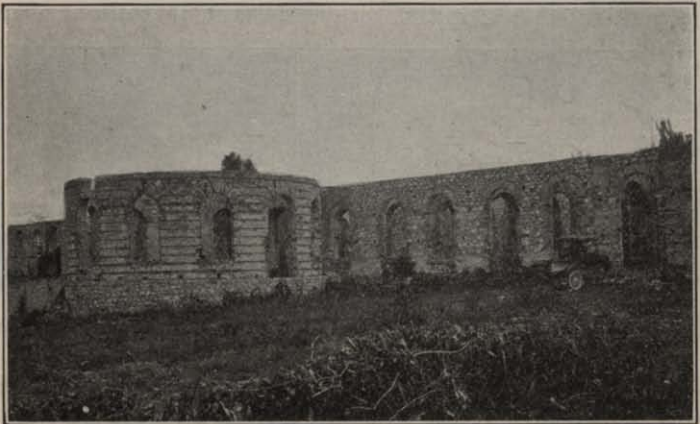
exécution; il choisit son successeur, mais parmi les généraux seulement. Il est assisté d'un Surintendant des Finances et d'un Secrétaire d'Etat; ce dernier, vrai Secrétaire général de la Présidence, contresigne toutes les pièces de la correspondance intérieure et extérieure.

b) *Pouvoir législatif.* — Le Conseil d'Etat rédige les lois que lui demande le Président, ratifie les traités, fixe les taxes et contrôle les recettes et dépenses de l'Etat.

c) *Administration.* — Toute sa vie, Christophe se conduisit en administrateur vigilant: aucun détail n'échappait à sa perspicacité. Tous les matins, chaque intendant particulier dut fournir l'état de la Caisse du Trésor, celui de la douane, celui des entrées et sorties du magasin de l'Etat et du magasin de denrées aux domaines.

d) *Instruction publique.* — Il voulut organiser sérieusement l'Instruction Publique: on devait établir une école

centrale dans chaque division militaire, une école particulière dans chaque arrondissement. Le manque de professeurs formés contraria sa bonne volonté. Du moins, la liberté de l'enseignement fut proclamée, et les particuliers furent admis à fonder des écoles. Au Cap, il créa une Académie dirigée par des professeurs étrangers; il installa une Imprimerie du Gouvernement, chargée de la publication des actes officiels et, plus tard, de *l'Almanach Royal*.



PETITE-RIVIÈRE-DE-L'ARTIBONITE (Ruines du palais aux 365 portes).

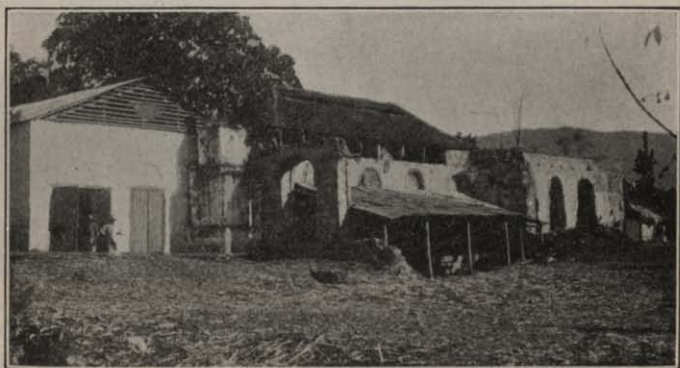
e) *Religion*. — La religion catholique fut la seule reconnue. Toutes les autorités durent assister, en corps, à la messe du dimanche et des fêtes d'obligation, et les instituteurs y conduire leurs élèves. A la Fête-Dieu, le Saint-Sacrement reçut les honneurs militaires. Quand le prêtre portait le bon Dieu aux malades, une escorte d'honneur lui était fournie par le poste le plus voisin de l'église. Enfin, Christophe, reprenant les idées de Toussaint, favorisa de tout son pouvoir le mariage religieux. Le divorce fut impitoyablement proscrit. Une loi sur les enfants naturels leur enleva tout droit sur les biens des *parents* de leur père ou de leur mère; ils étaient déchus de tous



droits sur les biens de leur père ou de leur mère, à moins d'avoir été légalement reconnus.

### 134. — Le royaume d'Haïti.

En organisant l'Etat du Nord sous la forme d'une République, Christophe s'était flatté de ménager les sentiments républicains de l'Ouest et du Sud. Il espérait qu'un retour d'opinion en sa faveur le constituerait, en 1811, le seul héritier politique de Dessalines. La réélection de Pétion, le 9 mars 1811, lui causa un profond dépit; il jeta le masque et se fit proclamer roi sous le nom de Henry I<sup>er</sup> (26 mars 1811).



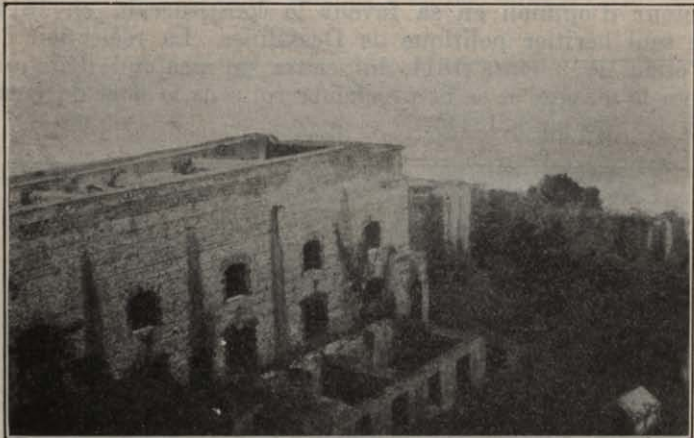
VUE DES RUINES DU PALAIS DE CHRISTOPHE À SAINT-MARC.  
On y voit aujourd'hui la guildive Saget. (1925).

La foule des Actes royaux qui virent alors le jour prouve bien que le nouveau régime du Nord avait été, depuis longtemps, élaboré jusqu'en ses moindres détails.

Une Constitution Royale crée la monarchie héréditaire, de mâle en mâle, dans la famille de Christophe (4 avril 1811).

L'édit du 5 avril établit une noblesse héréditaire, — avec *privilege de majorat* (3 mai), — qui comprend, dès le début, quatre princes, huit ducs, vingt-deux comtes, trente-sept barons, quatorze chevaliers.

Les 12 et 15 avril, d'autres édits détaillent le costume officiel des nobles. Quelques jours plus tard (20 avril), l'ordre royal et militaire de Saint-Henry est fondé, avec dotation pour les plus hauts dignitaires. En *mai*, un édit mentionne les noms des sept châteaux du roi, des neuf gouverneurs de palais, et ceux des personnages officiels de la cour, etc...



LA CITADELLE — TOMBEAU DE CHRISTOPHE (A droite, en bas).

La cérémonie du couronnement eut lieu au Cap, par le Père Corneille Brelle (2 juin). Tous les ouvriers du royaume, sévèrement embrigadés et réglementés, avaient élevé, en moins de deux mois, sur la place d'armes, une église de deux cent cinquante pieds de long, deux cent cinquante de large et quatre-vingts de haut. Les réjouissances officielles se prolongèrent huit jours.

Plus tard, le roi Henry I<sup>er</sup> remania l'organisation de la justice (8 octobre); il y eut une Cour Souveraine au Cap, dix sénéchaussées, etc... Un Code Civil spécial, le Code Henry, fut promulgué (24 février 1812), puis un Code pénal militaire, plus rigoureux que celui de Dessalines (Dessalines : vingt-huit crimes ou délits entraînant la peine de mort; Christophe : cinquante et un).

Il publia enfin un Code Rural, qui contenait de nombreuses dispositions favorables aux cultivateurs, telles que création d'hôpitaux sur les habitations, service gratuit des officiers de santé, etc., mais elles restèrent généralement lettre morte; en revanche, *l'amende* qui devait punir les infractions au Code fut trop souvent remplacée par le bâton. L'ordre régna partout et avec l'ordre, la prospérité. Mais le régime ne laissait point une suffisante place à la liberté et à l'initiative individuelle : il démontre, une fois de plus, que le despotisme — même intelligent — ne crée rien de durable.

L'administration supérieure, dans le royaume du Nord, fut moins centralisée qu'au temps de la République. Il y eut quatre ministères : Guerre, et Marine, Finances et Intérieur, Relations Extérieures, Justice.

La flotte royale, commandée par les contre-amiraux Bastien Jean-Baptiste, Pierre Saint-Jean, fut soumise à un règlement des plus sévères; l'armée, sous les ordres des ducs de Fort-Royal et de Plaisance, subit une discipline de fer. — Aux comtes de la Taste, de Limonade, de Terre-Neuve, Henry I<sup>er</sup> confia les portefeuilles des Finances et de l'Intérieur, de la Secrétairerie d'Etat, de la Justice. Les principaux fonctionnaires de l'administration furent, tous, des hommes instruits et zélés, parce qu'ils craignaient l'œil du maître : Rouanez jeune, Prévost, Vastey, Dupuy, Juste Chanlatte, Martial Besse, etc...

### 135. — Les palais de Christophe.

Comme tous les grands organisateurs, Christophe eut la passion des monuments. Il édifia des palais somptueux, — dont plusieurs inachevés, — au Cap, à Milot, à Jean-Rabel, à Fort-Liberté, à Saint-Marc, et le palais aux 365 portes de la Petite-Rivière de l'Artibonite. Sa résidence préférée fut le palais Sans-Souci, à Milot, édifice élégant, entouré de vastes jardins abondamment arrosés, et proche de la fameuse citadelle Laferrière.

Cette citadelle est son chef-d'œuvre. C'est un immense bloc de pierre, bien ordonné, perché sur le sommet du



Bonnet-à-l'Evêque. Pourvu d'une nombreuse artillerie, de vastes casernes, de jardins intérieurs pour les cultures utiles, de grandes citernes pour fournir, en cas de siège, une ample provision d'eau, Laferrière dominait, de sa masse imposante, toute la plaine du Nord. Bien qu'elle soit en ruines, elle excite, aujourd'hui encore, l'admiration de tous les visiteurs : "construction cyclopéenne, œuvre de génie dans la plus grande "acception du mot, la citadelle Laferrière demeure un des plus beaux chants de notre cycle héroïque". (F. Marcelin)

---

## CHAPITRE XXI

---

### *Sommaire*

136\*. — A la fin de janvier 1807, le Sénat mettait Christophe hors la loi et, à la fin d'une séance orageuse, élisait Pétion président.

137\*. — L'opposition des Sénateurs ne tarda pas à devenir insolente. Pour la réduire, Pétion organisa une démonstration militaire à la suite de laquelle le Sénat, faute de quorum, dut s'ajourner, conférant ainsi à Pétion une dictature de fait.

138\*. — Pétion ne réagit pas avec assez de détermination contre les abus. Il ne soutint pas assez résolument Bonnet qui fut un administrateur remarquable. Il a cependant pris ou favorisé des mesures excellentes : distributions de terres va-



cantes aux vétérans de l'armée et de propriétés aux civils, entente commerciale avec les Etats-Unis et l'Angleterre, impulsion donnée à l'instruction par la création de lycées, de collèges et d'écoles primaires.

139\*. — L'Etat du Nord ne jouit pas d'une longue paix.

140\*. — Le Nord-Ouest se souleva d'abord contre l'absolutisme de Christophe. Les révolutionnaires délogés de Port-de-Paix et poursuivis par les généraux de Christophe se replièrent sur le Môle. Pour les secourir, Pétion organisa plusieurs expéditions : a) celle des Gonaïves (juin 1807) qui n'aboutit pas; b) celle du grand Port-à-Piment où se distingua Lamarre; c) celle de Saint-Marc (7 septembre 1808) qui faillit tourner au désastre; d) celle du Mirebalais où le colonel Lys et ses hommes pour ne pas tomber entre les mains de Christophe pénétrèrent sur le territoire de l'Est.

141\*. — La réélection de Pétion en 1811 fut pour Christophe une amère déception, — que vint encore aggraver la défection des marins de *l'Artibonite*.

142\*. — Il voulut prendre sa revanche en attaquant Port-au-Prince avec quatorze mille hommes. La ville résista trois mois à tous les assauts. Déconcerté par la constance de Port-au-Prince, il leva le siège, mais il fit périr beaucoup de mulâtres des villes qu'il traversa en rentrant au Cap.

---

## 136. — Pétion Président (9 mars 1811).

Après le siège de Port-au-Prince, le Sénat de la République pensa que Christophe, par l'acceptation pure et simple de la Constitution de 1806, remédierait à la néfaste scission du Nord et de l'Ouest. Provisoirement, le Secrétaire d'Etat, Bruno Blanchet, eut toutes les attributions du Pouvoir Exécutif.

A la fin de janvier 1807, le Sénat décréta que Christophe n'avait pas témoigné d'une bonne volonté suffisante pour prêter le serment requis par la Constitution et le mit hors la loi. La vacance présidentielle était ouverte.

Le général Etienne-Elie Gérin, ancien ministre de la Guerre de Dessalines, chef de l'armée révolutionnaire qui détruisit le premier Empire d'Haïti, était le candidat préféré de la majorité du Sénat. Il était, paraît-il, si certain de son élection qu'il avait déjà fait confectonner son costume de Président.



PÉTION.

A la séance sénatoriale du 9 mars, le premier point de l'ordre du jour comportait la discussion d'un projet d'administration financière conçu et rédigé par un sénateur des mieux informés en ces questions, le général Bonnet. Gérin critiqua amèrement et le projet et son auteur. Le sénateur Daumec lui répliqua courtoisement. Un dialogue très vif s'ensuivit, et Gérin, au paroxysme de la colère, quitta la salle en hurlant des paroles insensées.

Les sénateurs se regardèrent, stupéfaits. Le général Bonnet profita habilement de cet incident, et rappela les mérites du général Pétion, grand ouvrier de l'Indépendance, ami et défenseur des noirs, bon et désintéressé entre tous.



Au vote qui suivit ce plaidoyer, sur seize votants, Pétion, absent, malade, obtint treize voix. Le lendemain, il prêta le serment de "maintenir de tout son pouvoir la Constitution".

### 137. — Pétion et le Sénat.

La Constitution de 1806 avait été un acte de méfiance contre Christophe dont on redoutait le despotisme. Pétion, son principal auteur, chargé de l'appliquer, dut reconnaître qu'elle était impraticable.

A peine élu, Pétion se trouva en face d'une forte opposition du Sénat, menée par Gérin, Daumec, Maudé. L'année suivante, la tension s'accrut au point que le Sénat, sur la proposition de Daumec, adopta un projet de remontrances à lire au Président. Quelques jours après, tous les sénateurs se rendirent, en corps, au Palais. Pétion, flegmatique, entendit tous les reproches *mérités* par son administration, et promit une réponse.

Le Sénat s'enhardit, mais une démonstration militaire l'effraya. Ses membres les plus timorés s'abstinrent de prendre part aux séances; faute de quorum, le Sénat dut s'ajourner et confier à Pétion toutes ses attributions exécutives. C'était la dictature; mais le débonnaire Pétion la rendit supportable.

Le Sénat resta dispersé jusqu'en 1811. A cette date, le Nord, l'Artibonite et le Sud étaient séparés de l'Ouest. Aux termes de la Constitution de 1806, neuf hommes seulement en Haïti avaient droit au titre de sénateurs. Cinq d'entre eux, qui résidaient dans l'Ouest, se déclarèrent en majorité et, le 9 mars 1811, réélurent Pétion pour quatre ans à la Présidence de la République. C'est également une minorité de sénateurs qui vota, en 1815, la réélection de Pétion.

### 138. — Administration de Pétion.

a) *Administration générale.* — La modération de Pétion s'apparentait à la faiblesse. L'argent de l'Etat fut gaspillé. Pétion n'osa point réagir. "Tous les hommes sont voleurs!" disait-il parfois pour excuser son inertie.

L'ordre administratif n'exista que pendant le passage aux affaires du général Bonnet. Capable, énergique, grand travailleur, il mit sur pied une organisation financière qui, légèrement retouchée, subsista plus de soixante ans. Il s'entoura d'hommes instruits, Sabourin, Inginac,



LE GÉNÉRAL BONNET.

Frémont, Boisrond-Canal, qui imprimèrent aux différents services des finances une marche régulière. Pour le 5 de chaque mois au plus tard, chaque administrateur dut fournir à Bonnet les comptes détaillés du mois précédent. Par un contrôle rigoureux, Bonnet, sans sévir, rétablit l'honnêteté dans le maniement des fonds du Trésor. Il s'imposa à Pétion lui-même : chaque matin, il s'enfermait durant plusieurs heures avec le Président et lui exposait tous les détails de l'administration.

Par malheur, Pétion subissait aussi l'influence d'un entourage hostile au rigide Secrétaire d'état. Bonnet fut sacrifié (9 mai 1810). Après lui, on émit, à jet continu, une monnaie d'argent de mauvais aloi : la piécette dite d'Haïti, la monnaie à serpent, etc... Les fabricants de fausse monnaie, qu'aucune police n'inquiétait, s'enhardirent tellement que, pour en finir avec une situation financière déplorable, Pétion dut émettre trois cent mille gourdes en billets gagés sur les domaines de l'Etat.

b) *Agriculture*. — En 1814, Pétion, d'accord avec le Sénat, distribua aux vétérans de son armée une partie des terres vacantes :

- chaque chef de bataillon reçut 35 carreaux ;
- chaque capitaine, 30 carreaux ;
- chaque lieutenant, 25 carreaux ;
- chaque sous-lieutenant, 20 carreaux.



En outre, les civils obtinrent des propriétés dont l'étendue fut proportionnée à l'importance de leur fonction.

c) *Commerce*. — En 1812, les Etats-Unis et l'Angleterre étaient en guerre. Plusieurs Antilles anglaises, comme la Jamaïque, se ravitaillaient difficilement. Provisoirement, et moyennant compensation, Pétion autorisa l'exportation sur tous les navires, mêmes haïtiens, de vivres et grains d'Haïti, exonérés de tout droit de sortie. Plus tard, voulant favoriser la production et le commerce des denrées haïtiennes, il affréta pour les Etats-Unis, et même pour l'Angleterre, des bateaux haïtiens montés par des équipages exclusivement haïtiens. Ces bateaux-exposition, le *Coureur* en Amérique, le *Conquérant* à Londres, produisirent une excellente impression.

d) *Instruction Publique*. — L'entourage de Pétion, inspiré par Boyer, le futur président, répétait à satiété : "Faut-il un juge, un administrateur, un comptable, le premier officier venu peut convenir à ces fonctions, il se formera dans les bureaux de l'administration." Pétion, au contraire, croyait que l'instruction est la meilleure préparation aux différentes carrières. Il fonda, en 1816, le Lycée de Port-au-Prince et le Pensionnat des demoiselles, avec le concours de professeurs haïtiens et étrangers. Il favorisa l'Ecole Lancastérienne, paya de son argent le loyer de plusieurs écoles privées, et lança une commande de livres classiques qu'il distribua en partie à son état-major et aux fonctionnaires pour les convaincre du besoin de s'instruire. C'est encore lui qui introduisit et popularisa en Haïti, comme livre de lecture, les "Aventures de Télémaque".

### 139. — La guerre civile.

Après le siège de Port-au-Prince (janvier 1807), Christophe, mollement poursuivi s'installa solidement à Saint-Marc. Trois semaines après, dix mille hommes commandés par Pétion, général en chef, Yayou, Gérin, occupèrent sans difficulté Boucassin, l'Arcahaie, Montrouis, puis rentrèrent à Port-au-Prince à la nouvelle que l'insurrection



de Goman se développait dans la Grand'Anse; en réalité, Pétion ne voulait point s'aventurer dans le Nord avant l'élection d'un président d'Haïti.

Il y eut, sur les entrefaites, une révolte à l'Arcahaie contre Christophe; elle fut réprimée dans le sang. Gérin en profita pour accuser Pétion de négligence coupable (fin février 1807).

#### 140. — Insurrection du Nord-Ouest.

*Les causes.* — De 1794 à 1796, le général Laveaux, gouverneur de Saint-Domingue, avait inculqué à la population de Port-de-Paix un fervent amour de la liberté et de la République. L'absolutisme de Christophe était exécré.

Le fameux Capois-la-Mort et sa fanatique 9<sup>e</sup> demi-brigade avaient joué un rôle important dans la guerre de l'Indépendance, mais, en dehors de tout contrôle officiel, sauf en novembre 1803. A la bataille de Santiago (février 1805), Christophe exposa délibérément la 9<sup>e</sup>; elle se couvrit de gloire, mais fut décimée.

Enfin, peu de jours après le drame du Pont-Rouge, l'héroïque Capois-la-Mort fut tué dans une embuscade tendue non loin de Limonade. A Port-de-Paix, on en rendit Christophe responsable.

*Les faits.* — La 9<sup>e</sup> demi-brigade se révolta à la voix d'un simple grenadier, Rébecca (13 mai 1807). Grâce au sénateur Timothée, ex-constituant de 1806, l'insurrection gagna les communes du Borgne et du Gros-Morne. Soudain, la nouvelle que Christophe était déjà dans le Nord-Ouest avec son armée, répandit la terreur. Le bas-peuple pilla Port-de-Paix, Rébecca le brûla; tous l'abandonnèrent. Rébecca et une poignée de soldats se réfugièrent aux Trois-Pavillons; cerné par le général Romain et obligé d'évacuer le fort, Rébecca fut grièvement blessé au cours d'un combat sur l'habitation Petite-Place-Payette. Romain le fit décapiter.

Les révoltés ne désarmèrent point. Conduits par des officiers de valeur, comme Alain, Nicolas Louis, Beauvoir, ils gagnèrent à leur cause Jean-Rabel et le Môle; dans

la suite, refoulés par les meilleurs lieutenants de Christophe, Magny, Pourcély, Romain, Daut, Brave, Martial Besse, ils se replièrent sur le Môle Saint-Nicolas.

#### a) — Expédition des Gonaïves.

Les insurgés de Port-de-Paix voulaient rattacher le Nord-Ouest à la République de l'Ouest. Pour seconder leurs efforts, Pétion et le Sénat de Port-au-Prince organisèrent plusieurs expéditions.

Une armée, que commandait le général Bazelais, transportée par la flottille de l'Ouest jusqu'aux Gonaïves, trouva cette ville sans défense et l'occupa. Mais, quand le général Magny, qui guerroyait dans le Nord-Ouest, revint avec ses régiments, les troupes de Bazelais s'embarquèrent en toute hâte (10 juin). — A la même époque, Pétion, victorieux au Boucassin, avait commencé le siège de Saint-Marc; en apprenant l'aventure de Bazelais, il rentra à Port-au-Prince.

#### b) — Deuxième expédition.

Cet échec provoqua à Port-au-Prince de violentes récriminations, même au Sénat; Pétion fut accusé d'abandonner les républicains du Môle.

Pour calmer les esprits et imposer silence aux partisans de Gérin, on décida une nouvelle expédition. Grâce à la flottille de l'Ouest, deux mille soldats, commandés par l'intrépide colonel Lamarre, débarquèrent (2 juillet 1807) au Grand Port-à-Piment et rejoignirent Nicolas Louis aux Moustiques. Lamarre lança une offensive hardie contre Port-de-Paix et s'en empara; mais il dut battre en retraite devant les huit mille hommes qu'envoya aussitôt Christophe (15 juillet).

Un mois plus tard, il marcha de nouveau contre Port-de-Paix; son adversaire, le général Romain, grièvement blessé, retourna au Cap. Christophe vint alors en personne prendre le commandement des troupes et, après un combat de huit heures, il dispersa l'armée républicaine (23 septembre 1807). Par contre, plusieurs généraux du



Nord subirent de graves échecs dans les montagnes de Saint-Louis et de Port-de-Paix; leurs pertes en hommes étaient considérables : plus de mille tués ou blessés, plus de deux cents prisonniers.

Lamarre reconstitua son armée sur l'habitation Foache et de nouveau assiégea le fort des Trois-Pavillons (19 juillet 1808). Christophe tenta en vain de dégager le fort; dépité, il rentra au Cap, afin d'obtenir des troupes du Nord, meilleures, à son avis, que celles de l'Artibonite.

### c) — Nouvelle expédition contre Saint-Marc.

Pour appuyer Lamarre et opérer une diversion, l'armée de l'Ouest, avec les généraux Pétion et Bonnet, se porta une fois de plus, contre Saint-Marc (7 septembre 1808). On manquait d'artillerie de gros calibre et le siège traîna en longueur. En novembre, Pétion, alarmé de la propagande hostile qui surexcitait les esprits à Port-au-Prince, abandonna soudain ses troupes. Ce fut le signal d'un sauve-qui-peut que seuls le sang-froid et l'habileté de Bonnet empêchèrent de tourner au désastre.

### d) — Expédition du Mirebalais et de la Sourde.

L'échec de Saint-Marc fut douloureusement ressenti par Lamarre et les insurgés du Nord-Ouest : leur armée fondit à vue d'œil, et, méthodiquement refoulée par Christophe, elle se replia sur le Môle (29 septembre 1808).

Pétion répondit par un grand effort aux reproches d'inertie dont on l'accablait. Douze mille hommes, répartis en trois divisions, sous les ordres de Gérin, Bonnet, Pétion, furent dirigés sur le Mirebalais (10 juin 1809). Les pluies avaient grossi l'Artibonite; le fougueux Gérin voulut contraindre ses hommes à passer le fleuve à la nage : il y eut beaucoup de noyés, beaucoup de déserteurs.

Douze cents hommes cependant, avec le colonel Lys, gagnèrent la rive opposée (15 juin) et se portèrent contre "La Sourde", position fortifiée proche de la Grande-Rivière du Nord. Battus par Martial Besse, ils pénétrèrent sur le territoire de l'Est pour ne pas tomber aux mains



de Christophe. Après diverses péripéties, ils rentrèrent à Port-au-Prince.

#### — Siège du Môle Saint-Nicolas.

Lamarre, enfermé au Môle, ne reçut que rarement des vivres et des nouvelles de l'Ouest. Désespéré, souhaitant la mort, il s'exposa témérairement, et fut blessé mortellement le 16 juillet 1810. Christophe ordonna de lui rendre les honneurs militaires.

Le successeur de Lamarre, l'adjudant-général Eveillard, fut tué le 11 septembre. Toussaint Paul le remplaça. Le 28 septembre 1810, les braves défenseurs du Môle abandonnaient une position devenue intenable. Ils devaient presque tous périr dans les casemates de Laferrière.

#### 141. — Christophe contre l'Ouest (1812).

La scission du Sud et de l'Ouest, consommée par Rigaud à la fin de 1810, servait les vues de Christophe, mais la réélection de Pétion en mars 1811 fut pour lui une déception bien amère. Une autre déception, plus grave, l'attendait. En janvier 1812, une partie de la flotte du Nord était en croisière sur la côte septentrionale de la presqu'île du Sud. En vue de Miragoane, les marins de la frégate *l'Artibonite*, las de la discipline de fer qui les comprimait, se révoltèrent, emprisonnèrent leurs officiers, et reconnurent l'autorité du général Borgella, président de la République du Sud.

Une frégate anglaise stationnait alors à Port-au-Prince; elle en partit, livra bataille à la flottille révoltée, et captura *l'Améthyste* qui fut sommairement réparée à Port-au-Prince et conduite à Kingston.

#### 142. — Siège de Port-au-Prince.

Christophe jura de se venger. Toutes les troupes de son royaume furent mobilisées. Le gros de son armée, quatorze mille hommes, massés au Mirebalais, dévala le Morne-à-Cabrits, culbuta le général Boyer à Santo dans

la plaine du Cul-de-Sac et campa à Drouillard pour y attendre Christophe. Cet arrêt providentiel sauva Port-au-Prince.

Boyer y improvisa une défense efficace. Pétion était alors aux Cayes, où il mettait fin à la scission du Sud. Il fut prévenu par exprès et rentra aussitôt : son retour releva tous les courages, un instant abattus.

Trois mois durant, Christophe bombardait la ville; il livra de nombreux assauts. Ses troupes pénétrèrent même jusqu'à la Grande-Savane. Mais la constance des Port-au-Princiens ne se démentit pas; une propagande habile rallia à la République de l'Ouest le tiers au moins de l'armée du Nord. Christophe leva précipitamment le siège, rentra au Cap et se vengea en faisant périr dans toutes les villes un grand nombre de mulâtres.

---

## CHAPITRE XXII

---

### Sommaire

143\*. — Le gouvernement de Pétion fut troublé par la conspiration de Yayou à Port-au-Prince, la tentative de Magloire Ambroise pour soulever la garnison de Jacmel, la révolte de Gérin dans le Sud, le projet de Delva d'exterminer tous les mulâtres et l'insurrection de Goman dans la Grand'Anse.

144\*. — Rigaud à son retour de France (1810) avait accepté la mission de pacifier la Grand'Anse, mais, à Jérémie, il se laissa circonvenir par Bruno Blanchet et il opéra la scission du Sud et de l'Ouest qui restèrent pourtant unis contre Christophe.

Quand Rigaud mourut en septembre 1811, l'union de l'Ouest et du Sud fut de nouveau réalisée.

145\*. — Pétion fit élaborer en 1816 une nouvelle constitution. Elle remet le pouvoir exécutif à un Président nommé à vie, assisté de trois grands fonctionnaires; le pouvoir législatif à un Sénat de vingt-quatre membres et à une Chambre des Représentants des communes. Cette constitution resta en vigueur jusqu'en 1867, après avoir subi de légères retouches en 1843.

146\*. — Les colonies espagnoles ne pensèrent sérieusement à se détacher de la Métropole que le jour où Napoléon confisqua la couronne d'Espagne au profit de son frère Joseph.

147\*. — Le mouvement séparatiste fut inauguré par Miranda, repris par Bolivar qui, aidé et conseillé par Pétion, réussit, au prix de douloureuses épreuves et grâce à une surhumaine activité, à donner leur indépendance au Venezuela, à la Colombie, à l'Equateur, au Pérou, à la Bolivie.

148\*. — Pétion ne vit point le triomphe de Bolivar; du moins eut-il, avant de mourir, la joie d'apprendre que le Congrès de Vienne (1815) en même temps qu'il refaisait la carte de l'Europe condamnait formellement la traite.

149\*. — Quand Pétion mourut le 28 mars 1818, les regrets furent unanimes. Sa bonté, son désintéressement extrême ont depuis longtemps fait oublier les erreurs de sa longue administration.

---



## LE GOUVERNEMENT DE PÉTION (suite.)

## 143. — Les conspirations contre Pétion.

a) *Le général Yayou.* — Yayou était né à la Grande-Rivière du Nord. Il avait un passé militaire brillant. Au début de la guerre de l'Indépendance, il s'était rallié, sans hésitation, à Dessalines, et avait dispersé la bande des Congos de Tellier, restée fidèle aux Français. Mais, ancien lieutenant de Sans-Souci, il ne put s'entendre avec Christophe, et fut nommé commandant d'arrondissement de Léogane (1804). Par cet acte, l'Empereur s'attira la haine de Yayou. Quand le Sud se révolta, Yayou adhéra au mouvement; au Pont-Rouge, il frappa, à plusieurs reprises, de son poignard, le cadavre de Dessalines, en s'écriant avec fureur : A bas le tyran!

Pour se venger de Christophe, il combattit vaillamment à Sibert et sauva Port-au-Prince (1<sup>er</sup> janvier 1807). Six mois après, poussé par Inginac, il conspira contre Pétion et tenta un coup de main à Port-au-Prince. Abandonné par les troupes, il rentra presque seul au fort Campan, puis se cacha chez un paysan de la plaine qui, par cupidité dévoila sa retraite. Il fut, croit-on, cerné et tué (fin juillet 1807).

b) *Le général Magloire Ambroise.* — Magloire Ambroise était né à Jacmel. Commandant de cet arrondissement, il fut vivement contrarié quand Pétion le nomma chef du département de l'Ouest, avec Port-au-Prince pour résidence.

Sans autorisation régulière, il retourna à Jacmel (6 décembre 1807) et s'efforça d'en soulever la garnison. Arrêté et gardé à vue dans les bureaux du général Bonnet, il se tua, dit-on, la nuit suivante, en avalant du poison. Durant plusieurs jours, le désordre régna à Jacmel : on pilla, on emprisonna, on massacra plusieurs détenus. Pétion ne sut ou ne voulut point réagir; il se contenta de larmoyer et de gémir de ce que le sang appelait le sang.

c) *Conspiration de Gérin.* — Le général Gérin avait été l'âme de la conspiration où Dessalines avait succombé.

Souvent, il y faisait allusion : il avait dressé l'échelle du pouvoir, et Pétion, "Mademoiselle Pétion", disait-il, par ironie, y était monté. En toutes circonstances, il critiqua amèrement Pétion; il allait jusqu'aux affronts les plus humiliants pour un chef d'Etat. Il se lança enfin dans la révolte ouverte, et projeta le soulèvement du Sud.

Le général Bruny Leblanc, commandant l'arrondissement de Nippes, reçut l'ordre de l'arrêter. Gérin, comme les généraux influents de cette époque, avait une garde privée. Assiégé dans sa demeure, il se défendit avec courage et fut tué.

d) *Conspiration Delva*. — Pendant la campagne de Lamarre au Nord-Ouest, l'adjudant-général Delva avait acquis une réputation méritée de vaillance. En 1811, il résolut d'exterminer tous les hommes de couleur, Pétion excepté. Trahi par ses complices, il fut condamné à cinq ans de détention. En prison, il déclara qu'une fois libre, il se vengerait atrocement de tous ses ennemis : on le savait brave, énergique et homme à tenir parole.

Dans la nuit qui devait précéder sa libération, Delva fut assailli dans son cachot par un peloton de soldats de la garde présidentielle, et lardé de coups de baïonnette. Pétion qui, à la même heure, inaugurait son palais de Volant-le-Tort, n'était point responsable de ce crime; aucune enquête cependant ne fut ordonnée.

e) *Insurrection de Goman*. — En 1807, des cultivateurs de la Grand'Anse s'armèrent et marchèrent sur Jérémie; ils furent battus, repoussés et ralliés par le chef de bataillon Goman. Christophe, pour affaiblir la République de l'Ouest, encouragea Goman, le nomma général de brigade, et même comte de Jérémie.

Ancien nègre marron, libéré en 1792, aux Cayes, par acte de Rigaud, Goman avait lutté contre les Anglais d'abord, contre Toussaint ensuite, pendant la néfaste guerre du Sud (1799-1800). Révolté aux Irois contre Toussaint avec Pyrame Cazal, il se prononça néanmoins contre Leclerc en 1802.

Goman avait les qualités d'un chef : il organisa son insurrection de la Grand'Anse si solidement qu'il tint les



pouvoirs établis en échec jusqu'en 1820. Il divisa ses partisans en deux classes : l'une, belliqueuse, soutint la guerre; l'autre, pacifique, cultiva dans les mornes les denrées destinées à l'échange contre de la poudre, du plomb, etc. Quand les troupes du Gouvernement marchaient contre lui, il se dérobaient sans cesse; ses adversaires, épuisés par de continuelles marches et contremarches se décourageaient et rentraient à leurs cantonnements.

On recourut, pour le prendre, à la trahison. En janvier 1809, le colonel Bellefleur parut trahir la République en offrant de livrer les Abricots; mais, au rendez-vous convenu, Bellefleur se soumit avec un empressement si marqué que Goman flaira un piège : il tourna bride et se sauva dans les bois. Les troupes de Bellefleur, dissimulées dans les alentours immédiats, taillèrent en pièces celles de Goman.

Au retour de Rigaud (avril 1810), Pétion usa d'un autre moyen. A la tête de cinq mille hommes, Rigaud pénétra dans la Grand'Anse. Goman vénérât Rigaud qu'il appelait "parrain" depuis 1792. Ils eurent une entrevue sur l'habitation Favrier (10 juillet 1810). Goman promit de se soumettre, mais revenu parmi ses partisans, il n'en fit rien.

La scission du Sud par Rigaud (1810-1812), le siège de Port-au-Prince par Christophe (1812) absorbèrent ensuite l'activité de Pétion. Le calme revenu, le général Bazalais partit pour la Grand'Anse avec pleins pouvoirs : Pétion lui avait recommandé d'être bon, de rassurer tous les campagnards, et de distribuer les terres domaniales. Cette adroite politique détacha de Goman ses lieutenants les plus actifs et leurs bandes. Pétion, autant que le président Boyer, son successeur, mérite donc bien le titre de "Pacificateur de la Grand'Anse".

#### 144. — La scission du Sud.

Le général Rigaud, battu par Toussaint (1800), réfugié en France, revint avec Leclerc (janvier 1802), mais fut déporté (avril 1802), interné à Poitiers, au Fort-de-



Joux, puis libéré sous la condition formelle de rester en France. En 1810, il trompa la police de Napoléon I<sup>er</sup> et débarqua aux Cayes.

Pétion ordonna des fêtes officielles pour célébrer le retour de son ancien chef, et lui confia, peu après, la délicate mission de pacifier la Grand'Anse. Rigaud se laissa circonvenir à Jérémie par Bruno Blanchet et accepta de constituer le Sud en Etat indépendant.

Le 28 octobre 1810, chaque paroisse du Sud nomma clandestinement un délégué, appelé *électeur*. Trois jours après, Rigaud se transporta aux Cayes; on l'y reçut en triomphe. Les *électeurs* présents se muèrent en députés formant une Assemblée Départementale. Dès le 3 novembre, l'Etat du Sud était constitué avec Rigaud pour chef. Quelques sénateurs de l'Ouest, mécontents de la dictature de Pétion, Lys, Daumec, Bonnet quittèrent furtivement Port-au-Prince et mirent leurs talents au service du nouvel Etat.



LE GÉNÉRAL RIGAUD.

Pétion, quoiqu'il ressentît vivement ces défections, ne voulut point d'une guerre civile. Rigaud et lui convinrent d'une entrevue au pont de Miragoane (2 décembre 1810). Pétion accepta le fait accompli, mais obtint que l'Ouest et le Sud resteraient unis contre Christophe. Pendant l'entretien, Rigaud, toujours colérique, excité par une intervention de Delva, officier de l'Est, se perça le pied de son épée. Il ne put guérir de cette blessure.

Bientôt la souffrance physique s'accompagna d'un profond découragement. Dégoûté des hommes et des choses, il se retira sur son habitation Laborde, dans la plaine des Cayes et y mourut le 18 septembre 1811, à l'âge de cinquante ans.

Le général Borgella, son successeur, témoin d'un mouvement irrésistible dans le peuple et dans l'armée pour la réunion du Sud et de l'Ouest, dut reconnaître, en mars 1812, l'autorité de Pétion.

#### 145. — La Constitution de 1816.

Pétion, dictateur depuis 1809, voulut, en 1815, rentrer dans la légalité. Les assemblées électorales, enfin convoquées, choisirent leurs candidats au Sénat. Pétion décida, en outre, de reviser l'impraticable Constitution de 1806.



J.-M. BORGELLA  
GÉNÉRAL DE DIVISION.

Un comité de treize membres, présidé par Sabourin, se réunit au Grand-Goâve (fin mars 1816) pour élaborer une nouvelle Constitution qui fut promulguée le 2 juin.

#### — Analyse sommaire de la Constitution de 1816.

a) *Pouvoir exécutif*. — Le Président de la République est nommé à vie; il a le droit de désigner son successeur, il nomme à tous les emplois, commande en chef les forces de terre et de mer; *seul*, il a l'initiative

de toutes les lois, sauf celles qui fixent les impôts publics ou les contributions. Il est aidé par trois grands fonctionnaires : un Secrétaire d'Etat (appointements annuels 6 000 gourdes), un Grand-Juge (4 000), un Secrétaire Général (4 000). Pétion confia ces postes importants à trois hommes dont il appréciait depuis de longues années la valeur professionnelle et le dévouement : J.-C. Imbert, A.-D. Sabourin, B. Inginac.

Boyer, chef de la garde présidentielle, et très puissant au Palais, avait usé de toute son influence pour faire ins-

crire dans la Constitution une vice-présidence de l'Etat en sa faveur. Pétion, consulté, s'y était opposé formellement.

b) *Pouvoir législatif*. — Le pouvoir législatif est exercé : 1° Par un Sénat permanent de vingt-quatre membres, élus pour neuf ans, rééligibles après un intervalle de trois ans. Pour combler chaque vacance sénatoriale, le Président propose trois citoyens, dont l'un est choisi par la Chambre. — *Seul* le Sénat nomme le Président d'Haïti; ou bien il ratifie le choix du président défunt, ou bien il procède à une élection pure et simple;

2° Par une Chambre des Représentants des Communes, renouvelable tous les cinq ans. Les députés sont *rétribués par leurs communes respectives*, jouissent des immunités parlementaires, mais les fonctions publiques salariées leur sont interdites. La Chambre tient une session annuelle de trois mois seulement (avril, mai, juin).

La Constitution de 1816 a été en vigueur jusqu'en 1843. Légèrement retouchée en 1846, elle fut encore la charte des gouvernements de Soulouque (1847-1849) et de Geffrard (1859-1867). Aucune autre constitution haïtienne n'a eu pareille longévité.



MONNAIE DE PÉTION.

#### 146. — Pétion et l'Amérique du Sud.

Après la découverte du Nouveau-Monde (1492), les Espagnols s'étaient établis dans une partie des Antilles, toute l'Amérique Centrale, et toute l'Amérique du Sud, le Brésil excepté.

Avec Charles-Quint et Philippe II, l'Espagne tout entière à son rêve de domination politique en Europe, ne considéra ses colonies que comme des territoires à exploiter, capables d'alimenter, à peu de frais, le trésor toujours épuisé de la métropole. Les Bourbons, descendants de



Louis XIV, devenus rois d'Espagne (1700) s'efforcèrent, il est vrai, de supprimer les abus. Cette heureuse réaction, due à Philippe V, n'eut pas le temps de pénétrer, à travers les couches d'une administration coloniale inerte et compliquée, jusqu'au peuple travailleur, vrai producteur de la richesse.

Quand en 1807 Napoléon confisqua la couronne d'Espagne au profit de son frère aîné Joseph, l'aristocratie coloniale de l'Amérique latine s'émut, se souleva contre Napoléon et pour la première fois, dans les colonies espagnoles, on pensa vraiment à l'indépendance. Cette idée gagna, en peu d'années, beaucoup d'adeptes, grâce à Miranda et à Bolivar.



MIRANDA.

#### 147. — Miranda.

Miranda, né au Venezuela (1752), officier de valeur, servit en France dans l'armée de Dumouriez (1792), fut emprisonné sous la Terreur et séjourna ensuite à Londres, puis aux Etats-Unis. En rentrant dans son pays d'origine, il s'arrêta à Jacmel. D'or-

dre de Dessalines, le général Magloire Ambroise, alors commandant de l'arrondissement, l'accueillit avec distinction. On a même prétendu que Dessalines, dans un entretien avec Miranda, aurait demandé sur quelles ressources le Venezuela comptait pour proclamer son indépendance. Miranda parlant avec chaleur de meetings, de discours propres à enflammer les foules, Dessalines, nerveux, l'aurait interrompu pour affirmer qu'une seule formule était efficace : "Couper têtes, brûler cayes". Miranda quitta Jacmel, avec de jeunes Haïtiens, amoureux d'aventures. Comme Dessalines l'avait prévu, Miranda échoua dans sa tentative de libération.

#### — Bolivar.

Simon Bolivar, natif de Caracas, orphelin de bonne heure, élevé par son oncle admirateur fanatique de Rous-

seau, suça dès l'enfance la plus pure doctrine révolutionnaire. En 1800, il voyage en Italie; il juge que Bonaparte est un grand ennemi de la liberté et lui voue une haine mortelle. Huit ans après, il entreprend de conduire le Venezuela et la Colombie à l'indépendance. Après des luttes pénibles, où les succès furent mêlés de bien des revers, Bolivar connut l'ivresse de la gloire : il entra en triomphateur à Caracas et fut acclamé *Libertador* (1812).

A la chute de Napoléon (1814), Ferdinand VII, remonté sur le trône d'Espagne, envoya onze mille soldats d'une valeur éprouvée en Colombie et au Venezuela. Bolivar, dont les lieutenants se jalouaient, ne put résister; il préféra l'exil à la soumission, et se rendit, avec ses compagnons d'infortune, à la Jamaïque d'abord, ensuite aux Cayes (fin décembre 1815). La ville entière des Cayes, et à sa tête le général Marion, commandant de l'arrondissement, reçut à bras ouverts les illustres fugitifs.



BOLIVAR.

#### 148. — Pétion et Bolivar.

Pétion et Bolivar se rencontrèrent à Port-au-Prince. Tous deux avaient exercé le pouvoir : leurs illusions s'étaient graduellement dissipées au contact des misérables passions humaines. Pétion ne songeait alors qu'à fortifier le Pouvoir Exécutif, en instituant une présidence à vie avec des attributions étendues. Bolivar profita de l'expérience politique de son hôte, et plus tard, dans tous les Etats qu'il libéra, il préconisa des Constitutions modelées sur la Constitution Haïtienne de 1816.

Aux Cayes, Bolivar reçut en abondance des armes et des munitions, sous la promesse qu'il abolirait l'esclavage là où il serait victorieux. Bolivar commença le sacrifice par lui-même : les quinze cents esclaves qui travaillaient sur son vaste domaine de San-Mateo près de Caracas, fu-



rent libérés sans condition (mars 1816). Mais quand il décréta la liberté générale, tous les propriétaires d'esclaves, y compris ses lieutenants, se dressèrent, mécontents, et l'abandonnèrent. Battu le 10 juillet 1816, Bolivar se réfugia à Jacmel. Il y resta six mois (26 décembre). Grâce à une énergie qu'aucune souffrance ne domptait et à sa surhumaine activité, il remporta ensuite de belles victoires, à Junin, à Ayacucho, etc... et proclama l'indépendance du Venezuela, de la Colombie, de l'Equateur, du Pérou, de la Bolivie.

#### — Abolition de la traite.

Pétion ne vit point le triomphe définitif de Bolivar. Il eut du moins une autre joie avant de mourir. La traite, ce commerce odieux qui, durant des siècles, avait enlevé des centaines de milliers de noirs de l'Afrique pour les vendre aux planteurs de l'Amérique, fut abolie officiellement au Congrès de Vienne (1815).

Les protagonistes du mouvement abolitionniste furent des Quakers, protestants philanthropes, assez nombreux en Amérique du Nord. L'un d'eux, Antoine Bénézet, chassé de France par la révocation de l'édit de Nantes (1685), consacra sa vie entière à mener, en pays anglais, la propagande contre l'esclavage. A son instigation, les Quakers d'Amérique expulsèrent de leur société tout membre possédant des esclaves et créèrent ensuite des écoles pour ces infortunés noirs soudainement rendus à la liberté. En Angleterre, un courant d'opinion contre la traite devint assez fort pour émouvoir le Parlement britannique; un député, Wilberforce, y incarna la lutte contre les négriers et les traitants, et en fit la grande passion de sa longue vie politique. Quarante ans durant, ce philanthrope revint à la charge; avant de descendre dans la tombe, il put se rendre le témoignage qu'il n'avait point travaillé en vain : toute l'Angleterre réclamait avec énergie l'abolition de la traite.

Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe pour inaugurer en France le gouvernement des Cent-Jours, il voulut se



concilier l'opinion anglaise et proclama l'abolition de la traite (1815).

Une nouvelle coalition de l'Europe, la septième depuis 1792, mit fin en France à la domination napoléonienne. L'illustre empereur, exilé à l'île Sainte-Hélène, étroitement gardé par les Anglais, mourut en 1821, à l'âge de 52 ans.

Le Congrès de Vienne (1815) refit la carte de l'Europe; il condamna la traite et cette condamnation fut confirmée par le Congrès de Vérone. Pour la rendre efficace, les puissances intéressées s'accordèrent le droit mutuel de visiter en pleine mer tous les bateaux de commerce. L'Angleterre possédait alors la flotte de guerre la plus nombreuse; c'est elle surtout qui, en exerçant ce droit de visite, fit la police des mers et pourchassa les vaisseaux négriers.

Malgré cette surveillance active, le commerce des esclaves existait encore, mais clandestin, après 1860.



#### 149. — Mort de Pétion.

La Constitution de 1816 procura plus d'un déboire à son auteur. La première session de la première législature s'ouvrit le 22 avril 1817 avec une Chambre de vingt-neuf

députés et un Sénat de quatorze membres : Pétion se déclara prêt à *seconder* le Pouvoir Législatif. Promesse illusoire ! En 1815 et 1816, les recettes de l'Etat s'étaient élevées à 1 100 000 gourdes en moyenne. La Chambre, pourtant, pour plaire à ses électeurs, édifia un budget de dépenses de plus de deux millions de gourdes. Pétion en fut navré, mais il n'avait plus le courage de réagir.

Depuis de longs mois, la maladie ne le quittait pas. En 1816, des pluies persistantes avaient inondé Port-au-Prince et la plaine du Cul-de-Sac, à ce point que les Etangs, normalement séparés par une bande de terre de deux lieues, n'étaient plus distants que d'un kilomètre. Des sources suintèrent partout à la Capitale, plus nombreuses au bord-de-mer. L'édilité d'alors négligeait ses devoirs : les immondices s'accumulèrent partout. Des fièvres malignes décimèrent la population. Pétion, frappé lui aussi, s'achemina lentement au tombeau. A partir de novembre 1816, des accès de fièvre le clouèrent, à intervalles réguliers, sur un lit de souffrances ; rarement, il parut en public, et le peuple s'inquiéta de ne plus le voir aux parades militaires du dimanche.

Des chagrins domestiques achevèrent de le démoraliser. Il en vint à ne plus vouloir se soigner ni même se nourrir. Il expira le 29 mars 1818. Son deuil fut vraiment national ; les étrangers comme les Haïtiens le pleurèrent. Sa bonté, son désintéressement extrêmes ont fait oublier depuis longtemps les erreurs et les fautes de sa longue administration.

---

## CHAPITRE XXIII

---

### *Sommaire*

150\*. — A la mort de Pétion, Boyer fut nommé président à vie. Il resta vingt-cinq ans au pouvoir et, pendant vingt-et-un ans, il gouverna l'île entière.

151\*. — L'un des premiers actes de Boyer fut d'achever la pacification de la Grand'Anse.

152\*. — Dans le Nord, le colonel Paulin s'étant révolté contre Henri I<sup>er</sup>, Boyer envoya des troupes pour le soutenir. Cette intervention de Boyer entraîna la dispersion de l'armée du Nord : Henri I<sup>er</sup> se voyant trahi par tous se tua d'une balle au cœur.

153\*. — La mort de Christophe mit fin à la scission du Nord et de l'Ouest.

154\*. — Le 1<sup>er</sup> décembre 1821, le peuple mécontent chassa de l'Est les représentants de l'Espagne.

155\*. — Boyer, appelé par le parti qui demandait la fusion avec Haïti, franchit la frontière avec vingt mille hommes et le 9 février 1822 entra, sans coup férir, à Santo-Domingo : l'unité de gouvernement était assurée dans l'île.

156\*. — La France, après diverses tentatives, comprit que tout espoir était désormais perdu pour elle de recouvrer son ancienne colonie. Le roi Charles X reconnut le 17 avril 1825, conditionnellement, notre indépendance. En 1838, les plénipotentiaires du roi Louis-Philippe acceptèrent à Port-au-Prince de reconnaître notre indépendance sans condition : ce fut l'un des meilleurs succès diplomatiques du gouvernement de Boyer.

157\*. — De 1818 à 1843, la paix intérieure fut troublée par trois conspirations sans importance et vite réprimées : celle de Romain (1820), celle de Quayer Larivière (1827), celle d'Izidor Gabriel (1837).



158\*. — L'œuvre législative accomplie par Boyer est considérable et, dans l'ensemble, excellente. On a fait cependant de graves reproches au Code Rural dont certaines dispositions portent gravement atteinte à la liberté individuelle.

159\*. — Boyer était autocrate par tempérament, et il tint systématiquement la jeune génération à l'écart des affaires.

— De plus, il prit des mesures arbitraires contre des représentants de la minorité à la Chambre.

160\*. — Il en résulta toute une campagne dite de "banquets patriotiques" et que semblait d'ailleurs justifier une série de désastres qui de 1827 à 1842 s'étaient abattus sur le pays.

161\*. — "La Société des droits de l'Homme et du Citoyen" exploita le mécontentement populaire et prépara la révolution qui obligea Boyer à partir pour l'exil.

Boyer mourut à Paris en 1850.

#### BOYER (1818-1843).

##### 150. — Election de Boyer.

Pétion s'était senti mourir; il n'usa point cependant du droit de désigner son successeur. Or, la majorité du Sénat était favorable au général Borgella, réputé pour sa droiture et son honnêteté. Mais le général sénateur Gédéon intimida ses collègues, les menaça d'un mouvement militaire et fit élire Jean-Pierre Boyer à la présidence de la République.

Boyer avait joué un rôle des plus secondaires dans la guerre capitale de l'Indépendance d'Haïti. Sa fortune date du jour, où Pétion, dont il était le secrétaire particulier, parvint à la présidence. Promu chef de la garde présidentielle, ayant ses entrées libres au Palais, il ne résista point à la tentation de critiquer amèrement les actes politiques de son supérieur hiérarchique et il contribua plus que tout autre, peut-être, à conduire Pétion au découragement d'abord, puis au dégoût de la vie.

Boyer, nommé président à vie, resta vingt-cinq ans au pouvoir. Pendant vingt et un ans, il gouverna l'île entière.



1818 — J.-P. BOYER — 1843

#### 151. — Fin de l'insurrection de Goman.

Pétion, par des mesures habiles, avait diminué l'influence de Goman sur les campagnards de la Grand'Anse. Boyer acheva de la ruiner. Une armée de six régiments de ligne et de plusieurs autres de gardes nationales fut confiée au général Bazelais, assisté des généraux Lys, Francisque et Borgella. Les hostilités commencèrent le 1<sup>er</sup> février 1819. Dans les mornes, on ne put trouver de sentier; mais en remontant les cours d'eau, les soldats du Gouvernement découvrirent les plantations de vivres. Pendant un mois, ils détruisirent les cases, ravagèrent les terrains cultivés, sans avoir l'occasion de se mesurer avec les troupes de Goman : celles-ci, se dérobant toujours, se refugiaient sur les hauteurs les plus escarpées de la Hotte et du Macaya. Marches et contre-marches surmenèrent l'armée de Bazelais; en même temps, son ravitaillement devint des plus précaires; il fut nécessaire de lui accorder du repos.

L'attaque reprit à la fin de mars, d'après un autre plan imaginé de Borgella. Des quatre coins du territoire in-soumis, les soldats de Boyer se portèrent par une marche

convergente, vers le Grand-Doco, repaire présumé de Goman. Grâce à une série ininterrompue de brillants engagements, l'insurrection fut anéantie en trois mois. On ne sait au juste ce que devinrent Goman et ses deux lieutenants les plus audacieux, Malfait et Malfou. On croit généralement que Goman, blessé dans une rencontre et sur le point d'être pris, se précipita du haut d'une falaise au fond d'un ravin.

### 152. — Mort de Christophe. — Fin du royaume du Nord.

Le 15 août 1820, Christophe fut frappé d'apoplexie dans l'église de Limonade. Les soins épressés de son entourage et du Docteur Stewart lui sauvèrent la vie, mais il resta paralytique. L'impuissance physique du roi favorisa une conspiration que certains grands du royaume ourdissaient contre lui depuis plusieurs mois.

*Occasion de la révolte.* — Le colonel Paulin, s'étant querellé avec son chef hiérarchique, le général Jean-Claude, fut mandé à Sans-Souci et condamné à la dégradation. Il se laissa dépouiller, sans mot dire, de la croix de Saint-Henri qui ornait son uniforme : elle était un don du roi ; mais quand on voulut arracher ses épaulettes il entra en fureur : "Mes épaulettes, je les ai gagnées sur le champ de bataille, vous ne pouvez me les enlever!"

Le roi, outré d'une telle attitude, le condamna à mort, mais la reine supplia et obtint qu'il fût seulement interné à la citadelle d'Henry.

Le colonel Paulin était le chef très aimé de la 8<sup>e</sup> demi-brigade, en garnison à Saint-Marc. Les officiers de la 8<sup>e</sup> complotèrent ; le général Jean-Claude fut tué. Les insurgés, pour tenir tête aux troupes du Nord que l'on expédia contre eux, s'adressèrent au président Boyer.

Ils eurent la double joie d'être exaucés et de voir l'armée du Nord se dissocier et se retourner contre le roi. Henri I<sup>er</sup>, trahi par tous, par sa garde même, se tua d'une balle au cœur pour ne pas tomber vivant aux mains de ses ennemis. Il fut secrètement inhumé à la citadelle.

Le prince héritier, Victor Henri, fut assassiné. La famille royale quitta le pays. La reine et ses filles, protégées



gées successivement par l'amiral anglais Popham, et par le colonel français Vincent, s'établirent en Angleterre, puis en Italie, à Pise. Le prince Ferdinand, fils de Henri I<sup>er</sup>, mourut à Paris, dans la détresse.

### 153. — Réunion du Nord à l'Ouest.

Boyer, appelé par les insurgés de Saint-Marc, mobilisa toute son armée; une marche rapide par Saint-Marc, les Gonaïves, Plaisance, le conduisit au Cap (26 octobre) où il entra triomphalement aux cris mille fois répétés de : "Vive le Président d'Haïti!" La célérité de Boyer déconcerta les généraux du Nord : ils avaient voulu fonder un Etat libéral indépendant, avec le général Romain pour Président.

### 154. — La "partie de l'Est" jusqu'à 1821.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Espagne avait confié l'exploitation économique de l'Audience de Santo-Domingo à la Compagnie de la Catalogne qui transféra ses droits à la Banque Saint-Charles. L'industrie, le commerce étaient nuls; l'agriculture peu florissante. Sur un territoire deux fois plus vaste que celui de Saint-Domingue, on ne relevait, en 1789, qu'une vingtaine de sucreries. La solitude immense des savanes de l'Est n'était animée que par des troupeaux épars de bœufs et de chevaux surveillés par quelques hattiers paresseux.

Santo-Domingo était cependant une assez belle ville, aux rues droites et larges, dotée de quelques monuments remarquables et d'une Université dirigée par des moines dominicains. Mais la colonie n'avait point de vie politique réelle. La population évaluée à cent vingt-cinq mille âmes, se partageait en cinquante mille blancs, soixante mille sang-mêlés, quinze mille noirs esclaves, dont le sort était bien doux comparé à celui des noirs de Saint-Domingue.

En 1801, Toussaint Louverture, puis de 1804 à 1809, le général français Ferrand avaient énergiquement travaillé au développement matériel de l'ancienne Audience. L'usurpation du trône d'Espagne par Joseph Bonaparte com-

promit leur œuvre. En voulant réprimer une révolte, Ferrand fut battu à Palo-Hincado (7 novembre 1808) et, désespéré, il se suicida. Le général Barquier, son successeur, défendit Santo-Domingo avec une ténacité, une bravoure et un talent qui excitèrent l'admiration des Anglais venus au secours des insurgés. Quand la garnison française évacua la ville (7 juillet 1809), les Anglais lui rendirent les honneurs de la guerre et le rapatrièrent en France.

En 1814, à la chute de Napoléon, la France rétrocéda à l'Espagne son ancienne colonie. Mais le nouveau gouvernement de l'Est se montra aussi indolent que ceux du XVIII<sup>e</sup> siècle; il ne sut rien entreprendre pour donner à cette terre fertile une vie économique intense. On se souvint alors de l'activité fébrile de Toussaint et de Ferrand. Tout le peuple, mécontent, se révolta et les représentants de l'Espagne furent chassés (1<sup>er</sup> décembre 1821).

### 155. — Boyer dans l'Est.

Les citoyens de l'Est, unis pour détruire, se divisèrent en quatre groupes politiques. L'un, tout en souhaitant des réformes, resta fidèle à l'Espagne. Un autre voulait l'indépendance pure et simple; un troisième, une indépendance fortifiée par une alliance étroite avec la Colombie, république que Bolivar venait de fonder. Le quatrième parti désirait vivement la fusion avec la République d'Haïti, pour réaliser l'unité politique de l'île : l'activité de Boyer lui assura le triomphe.

Avec une célérité remarquable, l'armée haïtienne, forte de vingt mille hommes, se porta sur la frontière qu'elle franchit en deux points : Ouanaminthe et Las Caobas. La colonne du Nord, commandée par le général Bonnet, et celle de l'Ouest, par le Président Boyer en personne, entrèrent, sans coup férir, à Santo-Domingo (9 février 1822).

Pendant vingt-et-un ans, toute l'île d'Haïti restera soumise à l'autorité de Boyer. Malheureusement, les Haïtiens traitèrent le territoire de l'Est en pays conquis. Boyer lui-même se plut à y "*caser*" les nombreux officiers



que lui avait légués le royaume de Christophe. Les Haïtiens ne se gardèrent pas toujours assez de la brutalité des mœurs militaires et heurtèrent trop de front les intérêts et les préjugés d'une population en grande partie bourgeoise. Un courant d'émigration assez dense s'établit au profit de Cuba.

156. — Reconnaissance de l'Indépendance d'Haïti par la France.

a) *Première mission française.* — En montant sur le trône de France, Louis XVIII, frère de Louis XVI, se souvint de Saint-Domingue, le joyau de l'empire colonial des Bourbons. A ses yeux, la cause principale de la magnifique résistance des Haïtiens à Leclerc était l'usurpation du pouvoir en France par Napoléon Bonaparte.

Par prudence toutefois, il n'envoya en Haïti qu'une mission officieuse de trois membres : Dauxion-Lavaysse, Dravermann, Franco de Medina.

Dravermann ne remplit aucun rôle : le général Borgella, son parent, près de qui il était accrédité, n'était plus le chef du Sud. Dauxion-Lavaysse était chargé de traiter avec Pétion; A. Franco de Medina, qui avait commandé à Santiago jusqu'à 1809, était député vers Christophe.

Lavaysse, reçu en *audience publique* par Pétion, dut se convaincre que l'indépendance était pour les Haïtiens une conquête qu'ils entendaient ne pas abandonner et qu'ils sauraient, à l'occasion, défendre avec la plus farouche et la plus indomptable énergie. Il emporta en France le meilleur souvenir de ses relations avec le Président, et la promesse qu'une indemnité raisonnable pourrait être versée aux colons dépossédés.

Quant à Franco de Medina, Christophe le traita comme un espion français; arrêté à Ouanaminthe, il fut traîné au Cap, mis aux fers, et condamné à mort (novembre 1814). Christophe publia les instructions secrètes dont Medina était porteur : Haïti tout entière jura de repousser toute agression française.



En Angleterre, les philanthropes, Wilberforce, Clarkson, ameutèrent l'opinion contre la traite des noirs; elle fut supprimée l'année suivante.

b) *Deuxième commission française.* — Elle comprenait trois membres, le vicomte de Fontanges, le conseiller d'Etat Esmangart, Laujon, secrétaire, et débarqua à Port-au-Prince, au début d'octobre 1816. Une lettre à Pétion révéla son but : faire arborer en Haïti le pavillon des Bourbons. Admis en *audience publique* (8 octobre 1816), les agents de Louis XVIII entendirent Pétion déclarer devant une foule frémissante : "Le peuple Haïtien est libre et indépendant. A la souveraineté d'une autre nation, il préfère la mort. Je ne compromettrai jamais la souveraineté de la jeune nation haïtienne".

Déçus, ils firent voile pour le Cap. Christophe refusa de les voir.

On avait cru, à Paris, que les distinctions honorifiques éblouiraient les Haïtiens : mille croix du Lys, dix de Saint-Louis, douze de la Légion d'Honneur à l'effigie de Henri IV, devaient récompenser les fonctionnaires anti-patriotes. On ne trouva pas, en toute Haïti, une seule poitrine qui consentit à les recevoir.

c) *Le général Boyé.* — De la mort de Pétion à 1822, les pourparlers furent officieux. L'amiral Duperré, Mr Dupetit-Thouars, Mr Liot vinrent, tour à tour, sonder le président Boyer et chercher une base d'entente.

En 1822, on revit en Haïti, un ancien aide-de-camp de Leclerc, promu entre-temps au grade de général : il s'appela Boyé. Ami réputé des noirs et des hommes de couleur, même avant 1804, il avait entretenu les relations les plus cordiales avec Boyer, son homonyme, à l'époque où celui-ci n'était qu'un simple officier subalterne.

Boyer, Président d'Haïti, chargea Boyé, général français, d'une mission auprès du gouvernement de Louis XVIII : elle échoua (août 1822).

d) *Mission Larose et Rouanez.* — Dans toutes les négociations depuis 1816, Mr Esmangart avait été le porte-parole du Gouvernement français. Il suggéra au prési-

dent Boyer l'idée de l'envoi en France d'une délégation haïtienne. Boyer accepta et choisit, pour le représenter, le sénateur Larose et le notaire Rouanez.

Des conférences furent tenues, d'abord à Strasbourg, car Mr Esmangart était préfet du Haut-Rhin, puis à Meaux, enfin à Paris. Les propositions haïtiennes furent adoptées, après une légère modification : l'indemnité fut portée de quatre-vingts à cent millions. Mais, au moment de l'échange des signatures, une difficulté surgit : le Roi de France prétendait se réserver l'exercice de la Souveraineté Extérieure de la République. La rupture des négociations fut immédiate (31 juillet 1823).

e) *Mission du baron de Mackau.* — Le roi Louis XVIII mourut en 1824. Sa politique, intérieure et extérieure, avait été extrêmement souple et déliée. Il fut regretté. Son frère, le comte d'Artois, lui succéda sous le nom de Charles X. D'esprit étroit, autoritaire par tempérament et par éducation, il répudiait nettement les principes de 1789 et se considérait comme roi de droit divin. Il reprit, à sa manière, les négociations pendantes avec Haïti, signa une ordonnance (17 avril 1825) par laquelle il reconnaissait conditionnellement l'Indépendance d'Haïti et chargea le baron de Mackau de l'imposer, par la force au besoin, au président de la République d'Haïti.

Le baron de Mackau disposait d'une flotte nombreuse, deux vaisseaux, six frégates, etc. . . . , qui fut dissimulée derrière la Gonave. Autorisé à débarquer à Port-au-Prince, il entra en pourparlers avec une Commission composée du Secrétaire général Inginac, du sénateur Rouanez et du colonel Frémont. Après diverses péripéties, le président Boyer lui-même prit sur lui d'accepter l'ordonnance. (Voir le texte en Appendice). Or, cette ordonnance, outre son ton insolite, stipulait le payement, en cinq annuités d'une indemnité de cent cinquante millions de francs!

La charge imposée était trop lourde. Pour verser la première tranche seulement, Boyer dut contracter à Paris, au nom de la République, un emprunt de trente millions de francs. — Au surplus, le peuple haïtien fut profondément froissé de voir son Indépendance, si chèrement ac-



quise, reconnue par une simple ordonnance royale, facilement révoquée, et non par un traité.

f) *Les traités de 1838.* — L'Indépendance, concédée par Charles X, étant conditionnelle, ne devait être effective qu'après le paiement intégral des cent cinquante millions. Or, la première annuité de trente millions fut aussi la dernière. Après la révolution française de 1830, les cercles politiques de Paris agitèrent l'idée d'une nouvelle expédition contre Haïti. Seule, la répugnance personnelle de Louis-Philippe nous épargna ce malheur.

En France, on se faisait illusion sur les ressources d'Haïti. Les légendes des grands trésors de Toussaint et de Christophe, propagées par les anciens colons, avaient produit leur effet : Haïti, ne payant pas, et se disant pauvre, était, croyait-on, de mauvaise foi.

En 1836, Dupetit-Thouars, revenu à Port-au-Prince, fit agréer par le président plusieurs réclamations de Louis-Philippe et se renseigna sur la vraie situation du Trésor Haïtien. Après avoir compulsé, à loisir, les comptes généraux de la République de 1818 à 1835, il avoua, avant de partir, qu'il était juste de réduire l'in-



MONNAIE DE BOYER.

demnité et d'en améliorer le mode de paiement.

En 1838, le baron de Las-Cases et le capitaine de vaisseau Baudin, plénipotentiaires du roi de France, et les commissaires haïtiens Inginac, Frémont, Labée, B. Ardouin, Séguy Villevalaix, préparèrent à Port-au-Prince deux traités : l'un politique, reconnaissant expressément, sans conditions, l'Indépendance d'Haïti; l'autre, financier, réduisant à soixante millions, payables en trente ans, le solde de l'indemnité imposée par Charles X.

Les deux traités, ratifiés la même année, constituaient pour le président Boyer un vrai succès politique. L'opinion publique haïtienne pourtant, loin de désarmer, accentua son hostilité.



## 157. — Les conspirations contre Boyer.

a) *Conspiration du général Romain* (1820-1821). — A la mort de Christophe, les généraux du Nord, ralliés au général Prince Paul Romain, n'avaient pas eu le temps de s'opposer à la marche rapide de l'armée de l'Ouest. Quand Boyer entra à Port-au-Prince (fin décembre 1820), une conspiration, ourdie au Cap, provoqua un commencement de révolte aux Gonaïves, à Saint-Marc, à la Petite-Rivière de l'Artibonite. L'insurrection fut promptement étouffée.

Le général Romain dut quitter le Nord et résider à Léogane. Il y mourut tragiquement en août 1822.

b) *Conspiration Quayer Larivière*. — Après l'acceptation de l'ordonnance de Charles X, un officier de valeur, Quayer Larivière, se faisant l'interprète des mécontents du peuple et de l'armée, projeta de renverser Boyer et de le remplacer par Borgella. Plusieurs lieutenants de la garde présidentielle se laissèrent persuader. Le complot fut découvert. On ne releva aucune preuve décisive contre Quayer Larivière, mais ses complices furent condamnés à mort (3 juillet 1827) et tous, sauf un, Jean-Louis Bellegarde, exécutés.

c) *Conspiration d'Izidor Gabriel*. — Elle eut pour cause les idées séparatistes du Nord : on y voulait un Etat indépendant, avec le général Guerrier pour chef. Guerrier, ayant été dénoncé, fut appelé à Port-au-Prince et surveillé de près. Izidor Gabriel prit les armes, fut chassé successivement du Cap, de Milot, de Sainte-Suzanne, et réduit à se jeter dans les bois où il fut tué (4 février 1839). Quant à Guerrier, dont rien ne démontrait la culpabilité, il reprit son commandement.

## 158. — Œuvre législative de Boyer.

De 1818 à 1826, le Sénat et la Chambre des Représentants des Communes élaborèrent une série de lois qui permirent la publication, coup sur coup, du Code civil (1825), du Code de Procédure civile (1826), du Code Rural, du

Code de Commerce (1826), etc ... De toute cette œuvre législative, excellente dans l'ensemble, c'est le Code Rural qui a été le plus critiqué.

Ce Code remettait en vigueur une partie des règlements des cultures de Toussaint, Dessalines et Christophe. Tout un monde de surveillants devait assurer la discipline dans les ateliers, réprimer le vagabondage, faire réparer les routes et chemins en temps utile. Les cultivateurs signèrent des contrats qui les liaient à leur employeur pour une durée variable de six mois à neuf ans. Il leur était formellement interdit d'avoir des danses ou des festins depuis le lundi matin jusqu'au vendredi soir. Tous les officiers en charge, commandants de place, commandants d'arrondissement avaient ordre d'inspecter périodiquement les campagnes de leur ressort, et de consigner leurs remarques dans des rapports qu'il fallait adresser à Port-au-Prince.

Boyer eut le tort de ne pas comprendre qu'après les douze ans du gouvernement libéral de Pétion, on ne pouvait, sans danger, revenir aux mesures de rigueur des régimes précédents.

Le Code Rural mécontenta tout le monde. Les cultivateurs, atteints dans leur liberté individuelle, ne renouvelèrent point leurs contrats. Les propriétaires furent déçus; tous avaient espéré s'enrichir rapidement grâce au travail forcé.

La popularité de Boyer en souffrit.

### 159. — L'opposition contre Boyer.

a) *Les causes.* — La Constitution de 1816 réservait au Président l'initiative de toutes les lois non relatives aux impôts. Or, après 1825, Boyer, obsédé par le paiement de l'indemnité, restreignit le nombre des fonctionnaires, diminua leurs appointements, et enfin accueillit froidement tous les projets favorables au développement de l'Instruction publique, etc.

Boyer, par tempérament, était un autocrate. "En tout, il veut dominer", disait de lui Pétion. Toutes les mesures utiles devaient venir de lui seul; quand un autre les



proposait, il trouvait mille raisons pour les écarter. Moqueur, sarcastique, il ne savait se garder ni d'un bon mot, ni d'un trait d'esprit. — Cette faiblesse lui aliéna les sympathies de beaucoup de fonctionnaires dévoués.

Enfin, Boyer, pendant sa longue présidence, ignora systématiquement la génération jeune, instruite par les soins de Pétion, ardente, et qui aspirait à utiliser son activité au service de la patrie haïtienne. La carrière militaire n'avait guère d'attrait : les grades supérieurs, seuls capables de procurer une certaine aisance, étaient peu nombreux ; on y parvenait lentement, car, depuis 1825, l'avancement était soumis à des règles très sévères. D'autre part, les avenues de l'administration étaient sévèrement gardées par ces admirables grands fonctionnaires, héritage du gouvernement de Pétion : Inginac, Imbert, etc... L'âge avait ralenti leur activité, mais Boyer leur avait gardé toute sa confiance.

Pour se venger, les jeunes tournèrent en dérision "les Gérontes" et applaudirent l'opposition parlementaire.

b) *L'opposition parlementaire.* — En 1838, Hérard Dumesle, président de la Chambre, et l'un des meneurs de l'opposition, fit voter une Adresse au Président de la République qui exprimait quelques idées justes, réclamait des progrès irréalisables pour l'époque, et n'était, au fond qu'une critique acerbe et parfois passionnée de toute l'administration.

Boyer en conçut une irritation extrême, et viola la Constitution. S'appuyant sur la majorité dont il disposait à la Chambre, il fit exclure les députés les plus hostiles à son gouvernement : Hérard Dumesle, Laudun, Lartigue, David Saint-Preux. Mais, aux élections de 1842, les communes des Cayes, Aquin, Jérémie, réélurent leurs députés expulsés : c'était une condamnation de la conduite du Président.

Ils furent encore éliminés de la Chambre de 1842, ainsi que plusieurs de leurs amis politiques : Dumai Lespinasse, Covin Aîné, Dominique Benoît, Ponthieux, Dorsainville Dautant, et leurs suppléants. La majorité montra tant



de zèle que vingt-huit députés sur soixante-douze ne parurent à aucune séance. Une douzaine de communes, dont les plus importantes, n'y eurent aucun représentant : Port-au-Prince, les Cayes, Gonaïves, Santo-Domingo, etc. . . .

Les députés du Sud se vengèrent en organisant une campagne de "banquets patriotiques". On se réunissait à la campagne sur l'habitation d'un adversaire du gouvernement; à la fin du repas, des discours vibrants mettaient en un saisissant relief les vices de l'administration officielle. Grâce au talent des orateurs, l'opposition, en s'infiltrant dans le peuple des campagnes, mina sourdement, mais d'une façon implacable, le gouvernement de Boyer.

#### 160. — Le tremblement de terre du 7 mai 1842.

Durant la présidence de Boyer, bien des catastrophes attristèrent le pays. C'est l'Arsenal qui saute (2 février 1827), incendie les magasins de l'Etat, et cause une perte de 5 millions de piastres. C'est un cyclone (12, 13 août 1831) qui ravage le département du Sud. Ce sont divers incendies (8 juillet 1832, 9 janvier 1843) qui anéantissent à Port-au-Prince, le premier une vingtaine d'îlets, l'autre une douzaine.

C'est enfin un tremblement de terre (7 mai 1842) qui secoue l'île entière, renverse en partie Santo-Domingo, détruit Santiago et Port-de-Paix, et transforme le Cap en un monceau de ruines; l'incendie qui se propage dans les décombres est accompagné d'un pillage qui se poursuit pendant plusieurs jours.

L'opposition s'empara de ces faits douloureux, et, parce que certains fonctionnaires n'étaient pas à l'abri de tout reproche, elle dressa un nouveau chef d'accusation contre le Gouvernement.

#### 161. — La révolution de 1843.

En août 1842, une association secrète, "La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen", se constitua aux Cayes pour exploiter le mécontentement populaire et préparer

la chute de Boyer. Elle fit circuler clandestinement, dans tout le Sud, le fameux "Manifeste de Praslin", résumé des griefs de l'opposition; on le couvrit de signatures. Quand les adhérents furent assez nombreux, un Comité d'Exécution fut institué, avec le commandant Rivière Hérard pour président.

A la fin de janvier 1843, une prise d'armes eut lieu sur l'habitation Praslin (plaine de Torbeck). Le général Borgella, chef du département du Sud, se montra irrésolu. L'insurrection en profita pour se répandre rapidement et gagner à sa cause les troupes destinées à la combattre : à Tiburon, le général Lazarre pactisa avec elle et devint l'un de ses meilleurs chefs militaires; à Jérémie, le général Segrettier se laissa surprendre, ou plutôt, fit défection.

En février, l'armée révolutionnaire pénétra dans l'Ouest et bouscula au "Mapou Dampis", à Léogane, la dernière armée du Gouvernement.

Boyer partit pour l'exil; de la Jamaïque, il se rendit à Paris. On raconte que Louis-Philippe, voulant lui rendre hommage, l'appela Prince à l'audience qu'il lui accorda, et comme Boyer se récriait : "Sire, je ne suis pas prince, j'ai été le chef d'une petite République", le roi de France lui serra affectueusement la main et répliqua : "Quand on a gouverné un million d'hommes pendant vingt-cinq ans, on s'est élevé au rang des princes."

Au pouvoir, Boyer s'était montré d'une probité extrême; il mourut à Paris, à l'âge de soixante-dix-sept ans, dans un état de gêne voisin de la misère (9 juillet 1850).

## CHAPITRE XXIV

---

### *Sommaire*

162\*. — Les réformateurs de 1843 étaient, avant tout, des idéologues : ils furent populaires aussi longtemps qu'ils bornèrent leur rôle à exposer des griefs et dresser des programmes, mais l'exercice du pouvoir devint vite fatal à leur autorité.

163\*. — Ils élaborèrent une Constitution qu'ils devaient eux-mêmes discréditer : en théorie, ils étaient partisans résolus d'un gouvernement civil; en fait, ils laissèrent subsister tous les abus du régime militaire et s'empressèrent de se faire conférer des grades dans l'armée.

164\*. — Rivière Hérard avait succédé à Boyer. Il favorisa secrètement le mouvement de protestation des vieux chefs militaires contre la nouvelle Constitution.

165\*. — La lutte allait éclater entre le pouvoir exécutif et la Constituante, lorsqu'arriva la très grave nouvelle que la partie de l'Est venait de déclarer son indépendance.

166\*. — Cette scission était l'aboutissement d'une série de mesures maladroites, prises de 1822 à 1843. Le président Rivière Hérard entreprit, pour l'empêcher de se consommer définitivement, une campagne dans l'Est qui lui fut fatale.



167\*. — Et, en effet; a) les Piquets s'étaient soulevés contre lui dans le Sud et l' "Armée Souffrante" du général Acaau se préparait à marcher sur la capitale; b) Pierrot, à la suite de son échec devant Santiago, détacha, au profit du général Guerrier, le Nord et l'Artibonite du reste de la République; c) à la capitale, les deux Ardouin organisèrent une conspiration. — Rivière Hérard, comprenant que toute tentative de résistance était inutile, s'embarqua pour l'exil.

168\*. — Guerrier était un octogénaire illettré, doué d'un grand sens pratique.

169\*. — Le prestige de son nom et d'habiles négociations lui valurent d'être reconnu par le pays tout entier.

170\*. — Guerrier fut, en réalité, un dictateur assisté d'un Conseil d'Etat.

171\*. — Il mourut le 15 avril 1845.

172\*. — Pierrot, appelé le 16 avril 1845 à la Présidence de la République, était un vieillard qui avait la phobie de Port-au-Prince. Il transféra le siège du Gouvernement au Cap-Haïtien. Les troupes de Saint-Marc proclamèrent sa déchéance quand il leur intima l'ordre de se porter contre les Dominicains (1<sup>er</sup> mars 1846).

173\*. — Riché gouverna du 1<sup>er</sup> mars 1846 au 27 février 1847. Il remit en vigueur la Constitution de 1816, légèrement modifiée, et réprima une agitation piquétiste dirigée par Acaau. Il mourut après une tournée dans le Nord.

## LES GOUVERNEMENTS ÉPHÉMÈRES

A) *Gouvernement provisoire.*

## 162. — Les hommes de 1843.

Après Boyer, le pouvoir exécutif fut confié provisoirement à J.-C. Imbert, Segrettier, Voltaire, Guerrier, Rivière Hérard, assistés d'un Conseil Consultatif de neuf membres. En faisaient parties : Hérard Dumesle, David Saint-Preux et Honoré Féry qui étaient des esprits distingués (4 avril 1843).

Ils avaient un programme politique nettement défini : sur les ruines des gouvernements passés, dont l'armature était militaire, en édifier un autre, civil, à large base de liberté. Leur œuvre fut éphémère, parce que, malgré un étalage somptueux des principes de 1789, les réformateurs de 1843 n'étaient ni assez convaincus ni assez sincères.

Le chef apparent de la révolution était Rivière Hérard. Vaniteux, sans culture réelle, cet ancien chef de bataillon ne concevait le gouvernement que sous la forme du despotisme militaire.

Son cousin, Hérard Dumesle, avait été jusqu'en 1842 le meneur le plus actif de l'opposition. Tribun à l'éloquence fastueuse, il possédait de sérieuses qualités d'esprit, mais qui cachaient une pauvreté de sentiments déconcertante. Dans le manifeste de Praslin, il avait exposé clairement et les besoins urgents d'Haïti et ses griefs contre Boyer. David Saint-Preux et lui étaient les hommes les plus populaires de l'île. On le vit bien aux élections de 1843 : Saint-Preux fut élu membre de la Constituante par les villes de Santiago et de Santo-Domingo : il opta pour Santo-Domingo.

Trois mois d'exercice du pouvoir suffirent à désabuser leurs admirateurs les plus fanatiques.

## 163. — La Constitution de 1843.

Du 18 septembre au 31 décembre, cent vingt-quatre députés élaborèrent à Port-au-Prince, dans une atmosphère souvent orageuse, la célèbre Constitution de 1843. "Chaque Constituant voulut placer son discours, indiquer ses idées, ses vues personnelles... Ce fut un déluge de rhétorique." (H. Pauléus Sannon). Ils prirent d'importantes décisions : 1° le Président de la République serait directement nommé par le peuple ; 2° le pouvoir législatif s'exercerait par une Chambre des Représentants et un Sénat de trente-six membres ; 3° nul blanc ne pourrait, même après quelques années de résidence, devenir citoyen haïtien ; 4° le préfet, chef de l'administration de l'arrondissement, aurait des attributions civiles et financières ; 5° à la tête de chaque commune il y aurait un maire élu par l'assemblée primaire ; 6° les juges, à tous les degrés seraient élus pour trois ou neuf ans, les juges de paix par les assemblées primaires, ceux de première instance et d'appel par d'autres assemblées électorales, ceux de Cassation par le Sénat.

Les auteurs de cette constitution furent les premiers à la discréditer.

Pendant la période révolutionnaire, les plus farouches partisans du pouvoir civil s'étaient fait accorder des grades dans l'armée : Hérard Dumesle avait un brevet de général, David Saint-Preux était colonel. La contagion de l'exemple fut telle qu'à Port-au-Prince l'on n'entendit bientôt "que la symphonie des grands sabres et des éperons battant à l'unisson les pavés de la ville". Ces porteurs d'épaulettes brillantes, ces intrus, l'armée, la vraie, les vit d'un mauvais œil : ses chefs, presque tous vétérans de 1804, âgés, illettrés malheureusement, ne voulaient d'ailleurs, à aucun prix, se trouver sous les ordres d'administrateurs civils, ou jeunes ou inexpérimentés. Enfin, beaucoup de bourgeois ne concevaient point qu'un peuple ne sachant ni lire ni écrire fût appelé à choisir lui-même ses maires, ses députés, ses sénateurs, ses juges.



*Gouvernement de Charles Hérard aîné dit Rivière Hérard.*

(31 décembre 1843 — 3 mai 1844).

**164. — Politique intérieure.**

La Constitution fut attaquée le jour même de sa publication. Le 1<sup>er</sup> janvier 1844, peuple et armée de Port-au-Prince, massés sur la place Pétion, accueillirent la lecture des principaux articles par les cris répétés de : “A bas les municipalités! à bas les préfets!”

Le mécontentement se généralisa, et il fut exploité tant par le nouveau Président que par ses adversaires, par les boyéristes surtout. En province, Charles Hérard aîné, appuyé par son cousin Hérard Dumesle, — devenu Secrétaire d'Etat de la Guerre, de la Marine, des Relations Extérieures, — favorisa secrètement un mouvement de protestation des vieux chefs militaires contre la nouvelle organisation de l'Etat.



1843. CHS. RIVIERE HERARD. 1844

Des élections eurent lieu néanmoins vers la mi-février 1844. Mais au lieu d'administrer les intérêts locaux, les nouvelles municipalités ne s'occupèrent que de politique générale. A la Petite-Rivière de l'Artibonite, un conflit éclata entre les autorités militaires et civiles : le député Bazin, le juge Adam, plusieurs de leurs parents ou amis en furent victimes (18 février 1844).

A Port-au-Prince, la Constituante, qui en attendant l'élection des chambres, s'était arrogé quelques attributions législatives,

entama une lutte sourde contre le Pouvoir Exécutif. Un coup d'Etat paraissait imminent, quand arriva la très grave nouvelle que la partie de l'Est s'était déclarée indépendante d'Haïti (28 février 1844).

## 165. — Révolte des Piquets du Sud.

La campagne électorale pour la Constituante de 1843 avait été particulièrement vive aux Cayes. Un ordre de Rivière Hérard d'arrêter les Salomon et leurs amis, avait provoqué à "Castel Père" un rassemblement armé. Le général Lazzarre ramena le calme et publia une amnistie pleine et entière. Salomon père et son fils Lysius vinrent, de leur plein gré, à Port-au-Prince, pour se justifier. Rivière Hérard les fit interner à Neyba : ils y restèrent huit mois.

L'influence des Salomon était considérable dans la région des Cayes. Les paysans du Sud se lassèrent d'attendre les réformes et le bonheur que la "Campagne des Banquets" avait fait miroiter à leurs yeux éblouis. Les boyéristes, d'autre part, nombreux aux Cayes et exclus des affaires par les hommes de Praslin, s'agitèrent. Une femme énergique. Louise Nicolas, contribua efficacement à l'organisation de la révolte. Le but politique et social du mouvement se précisa bientôt et effraya les meneurs du début : amoindrir ou supprimer la prépondérance des hommes de couleur, mettre un noir à la Présidence d'Haïti (*but politique*) ; déposséder certains citoyens réputés riches et partager leurs biens et une partie des biens de l'Etat entre les prolétaires (*but social*).

Une masse énorme de paysans, armés de piques, s'assembla à Camp-Perrin et se rua sur les Cayes, conduite par Jean-Jacques Acaau, Dugué Zamor et Jean Claude. Aux Quatre-Chemins, elle battit les troupes du Gouvernement (4-5 avril 1844), puis pénétra dans la ville. L'ivraie de la révolte, semée à pleines mains par les bourgeois, contre Boyer, levait maintenant contre eux ; un an après l'Armée Populaire de R. Hérard, l'Armée Souffrante du général J.-J. Acaau, "Chef des Réclamations de ses Concitoyens", connaissait l'ivresse du triomphe !

A la même époque, Jérémie, l'Anse-à-Veau, vigoureusement attaqués par Jeannot Moline et Antoine Pierre, subirent le même sort. Piquets des Cayes et piquets de la Grand'Anse concertèrent une marche sur la capitale. Mais Antoine Pierre attendit vainement au Pont de Mira-

goane Acaau et ses bandes : elles avaient été écrasées à Aquin par les généraux Geffrard et Riché.

A Port-au-Prince, où la population inquiète voyait déjà, en imagination, les piquets descendre à la course les mornes l'Hôpital, piller, saccager la ville et massacrer la population de couleur, les boyéristes activèrent leur campagne contre R. Hérard et répétèrent que, pour calmer les révoltés, il suffisait de mettre à la Présidence de la République un noir influent : le général Guerrier leur candidat.

### 166. — Scission de l'Est.

Bien des causes de froissement avaient surgi depuis 1822 entre les Haïtiens et les habitants de l'Est :

a) Dès août 1822, on avait appliqué à une population dont le quart était blanc, les articles de la Constitution Haïtienne touchant la propriété immobilière ; ces restrictions furent maintenues et même aggravées en 1843 ;

b) On avait voulu faire payer à l'Est comme à l'Ouest la dette de l'Indépendance ;

c) Au grand scandale des fidèles, nombre d'églises, de couvents, d'abbayes avaient été dépossédés de leurs rentes plusieurs fois séculaires au profit de l'Etat haïtien ;

d) On avait tenté de diviser en propriétés individuelles les "hattes", ces immenses étendues de terrain possédées jusqu'alors en commun ;

e) La coupe des bois précieux, source importante de richesses, avait été entravée ;

f) Enfin, un décret du Gouvernement provisoire (27 septembre 1843) ferma au commerce extérieur tous les ports de l'Est.

Au cours d'une longue tournée militaire entreprise en 1843, Rivière Hérard découvrit dans l'Est de nombreuses intrigues politiques. On appréhenda les curés de la Véga, de Cotui, de Macoris ; celui de la Cathédrale de Santo-Domingo, Gaspard Hernandez, fondateur d'une Université, fut exilé. Les deux frères Santana, Pedro et Ramon, partisans convaincus de la séparation, furent gardés à vue ;



contraints à suivre partout R. Hérard, ils trompèrent, à Azua, la surveillance inquiète de leurs gardiens et rentrèrent sur leur hatte à Seïbo.

L'agitation continua, secrète, plus ardente. Tandis que Buenaventura Baez prônait l'union à la France ou à la Colombie, un parti de l'Indépendance se fortifia à Santo-Domingo; il devait triompher, grâce aux Santana et à leurs hattiers.

Dans la nuit du 27 février 1844, les séparatistes occupèrent les positions principales de Santo-Domingo, mais leur succès ne fut assuré que le lendemain par l'entrée en ville des paysans voisins qui s'étaient soulevés comme un seul homme aux cris de : "Vive la Vierge Marie et la République Dominicaine !"

La *junte* provisoire lança un manifeste, résumé des griefs de l'Est contre les Haïtiens, puis, comme R. Hérard avait eu soin, l'année précédente, de vider les magasins de l'Etat, elle envoya chercher des armes à Curaçao.

Dans l'Ouest, les événements dominicains provoquèrent tour à tour la stupeur, la colère, et enfin un admirable élan patriotique. La jeunesse s'enrôla avec enthousiasme. L'armée haïtienne, forte de vingt-cinq mille hommes, s'ébranla vers la frontière (10 mars). Une colonne, commandée par le président lui-même, prit la route de Lascaobas; une autre, sous les ordres du général Souffrant, devait, par Neyba, rejoindre la première à Azua; celle du Nord, avec le général Pierrot, était chargée de reprendre Santiago et Puerto-Plata.

Le 20 mars, après un engagement de peu d'importance, R. Hérard entra dans Azua; il y resta plus d'un mois, attendant les vivres, les munitions, les pièces de gros calibre qu'une préparation hâtive de la guerre avait oubliés. Ce mois d'avril lui fut fatal.

## 167. — Révolution de 1844.

a) *Les causes.* — 1° Le soulèvement des piquets.

2° Le général Pierrot n'ayant pu s'emparer de Santiago, s'emporta contre R. Hérard qu'il rendit, on ne voit

trop pourquoi, responsable de son échec; il refusa formellement d'aller à Azua, rentra au Cap, le 25 avril, et y proclama la scission du Nord et de l'Artibonite, au profit du général Guerrier.

3° A Port-au-Prince, Hérard Dumesle, malgré l'opposition des trois autres ministres, Hippolyte, Laudun, Féry, publia un décret présidentiel déclarant dissoutes et l'ancienne Assemblée Constituante et la municipalité de Port-au-Prince. Le lendemain, les ex-Constituants, dont le premier devoir, affirmait-on hypocritement, était de défendre l'unité de la République, durent s'inscrire au bureau de la place en vue de rejoindre l'armée de l'Est; les récalcitrants, comme Dumai Lespinasse, président de l'Assemblée, Dominique Benoît, furent arrêtés, et, comme de simples citoyens déposés en prison (5 avril).

b) *Le coup d'Etat.* — Le parti boyériste, entraîné par Céligni et Beaubrun Ardouin, conspira plus que jamais et patronna ouvertement la candidature de Guerrier. Tout entier à ses plaisirs, Hérard Dumesle ignorait tout : naguère l'idole du peuple, il était maintenant ouvertement méprisé. La garde nationale lui tint tête le 2 mai; le 3, sans prise d'armes, on déclara Rivière Hérard déchu du pouvoir, et le vieux général Guerrier, duc de la Marmelade, duc de l'Avancé, qui, depuis longtemps, protestait qu'il ne trahirait point "son cher ami Hérard", se laissa convaincre enfin qu'il pouvait, seul, le remplacer.

Une délégation partit pour Azua, notifia à R. Hérard sa déchéance, et revint avec l'armée haïtienne. A Drouillard (plaine du Cul-de-Sac), R. Hérard s'embarqua pour l'exil; son cousin s'était déjà réfugié à bord d'un navire anglais.

---

C) *Présidence de Philippe Guerrier.*

(3 mai 1844 — 15 avril 1845)

## 168. — Le nouveau chef de l'Etat.

De la chute de Rivière Hérard à l'avènement de Soulouque, une politique étrange prévalut en notre pays : appelée "politique de doublure". Elle consistait à porter au pouvoir un noir des plus ignorants, pour diriger le gouvernement en son nom.

Guerrier était un octogénaire illettré, remarquable par sa bravoure, doué d'un bon sens pratique qui le rendait conciliant, modéré par tempérament et adversaire des violences inutiles. Mais, avec l'âge, l'ancien commandant de Marmelade avait contracté la détestable habitude de boire immodérément et il était à peu près constamment ivre. Les boyéristes espéraient qu'il ne serait, entre leurs mains, qu'un comparse auquel ils feraient signer les ordres les plus graves pendant la semi-inconscience de l'ivresse.



1844 — GUERRIER — 1845.

## 169. — Soumission d'Acaau.

L'accession de Guerrier à la présidence d'Haïti, le prestige de son nom, sa grande popularité dans l'armée, procurèrent au pays un calme relatif. Le Nord enthousiasmé ratifia le choix de Port-au-Prince. Dans le Sud, une délégalion extraordinaire, composée du colonel Chardavoine, du capitaine André Thélémaque et du citoyen Etienne Salomon désarma, par la persuasion et la distribution opportune de quelques fonctions militaires, les prin-



cipaux ennemis du gouvernement. Acaau seul parut hésiter, mais, abandonné par Jeannot Moline d'abord et Antoine Pierre, puis par Dugué Zamor et Augustin Cyprien, il se soumit. Installé par Salomon commandant de l'arrondissement des Cayes, Acaau afficha des velléités inquiétantes d'indépendance; il dut se rendre à Port-au-Prince, comparut devant un conseil spécial militaire, et, par ordre de Guerrier, résida à Saint-Marc.

### 170. — Conseil d'Etat.

La Constitution de 1843 devint lettre morte et le général Guerrier se conduisit en dictateur. Il se fit assister d'un Conseil d'Etat de vingt-et-un membres, dont le premier président fut Rameau (1<sup>re</sup> séance, 17 mars 1845). Aucune loi importante ne fut votée; parmi les mesures administratives, il convient de noter l'établissement, grâce au ministre Jean-Paul, de la poste aux lettres, la création aux Cayes du Lycée Philippe Guerrier, et des encouragements aux vingt-quatre écoles de Port-au-Prince que fréquentaient neuf cent cinquante garçons et trois cent trente filles (1845).

### — Conspiration R. Hérard.

Les riviéristes regrettaient amèrement le pouvoir. Enhardis par la caducité de Guerrier, ils supplièrent Hérard de rentrer, car, selon eux, tout était prêt pour une révolution.

Hérard partit de Kingston (29 mars 1845) à bord d'une goélette battant pavillon colombien. "Le peuple m'appelle", disait-il aux exilés qui partageaient sa fortune. Il tenta de débarquer à Jacmel; les autorités de la ville, ayant à leur tête le général Geffrard, s'apprêtèrent immédiatement à le repousser. A Tiburon, à l'Anse d'Hainault, à Jérémie, même attitude. Il retourna à la Jamaïque, mais pour en repartir aussitôt (8 avril) et débarquer à l'improviste à Grand Gosier (19 avril). Les pêcheurs de la localité s'armèrent et le contraignirent à se rembarquer en toute hâte. Profondément déçu, R. Hérard reprit tristement la route de l'exil.

## 171. — Derniers actes de Guerrier. — Sa mort.

On procéda à de nombreuses arrestations à Jérémie, aux Cayes, à Léogane, à Port-au-Prince. Le 12 avril, un arrêté présidentiel mit toute la République en état de siège, et institua des conseils spéciaux militaires pour juger les complices de R. Hérard. Mesure de rigueur dont Guerrier n'est point responsable : il ne savait plus ce qu'il signait. Usé par l'âge et la maladie, il acheva de mourir trois jours après. Ses funérailles solennelles furent célébrées à Saint-Marc, le 26 avril seulement, sous la présidence du général Pierrot, son successeur ; on transporta ses restes, le 2 mai, au fort Lasource, voisin de Dessalines-Ville.

D) *Présidence de Louis Pierrot.*

(16 avril 1845 — 1<sup>er</sup> mars 1846)

## 172. — Louis Pierrot.

Dès le 16 avril, par décret du Conseil d'Etat, un autre octogénaire, le général Jean-Louis Pierrot, vétéran de la guerre de l'Indépendance, beau-frère de Christophe, avait été appelé à la Présidence d'Haïti. C'était un beau vieillard, à la figure avenante et régulière, mais plus ignorant que Guerrier et qui donnait déjà des signes indiscutables de démente sénile.

Il lui répugnait de résider à Port-au-Prince, ce Port-aux-Crimes de Christophe et qui avait massacré Dessalines. Quand il y entra le 8 mai, au bruit des cloches et du canon, on accourut de tous côtés pour le voir. En quelques instants, la Grand'



1845 — PIERROT — 1846.

Rue fut noire de monde; la voiture présidentielle y roula lentement, au grand déplaisir de Pierrot, car dans cette foule qui l'acclamait, sa vue inquiète croyait discerner beaucoup d'assassins.

Onze jours plus tard (18 mai au matin), tout Port-au-Prince passa subitement de l'insouciance à l'angoisse : partout, on battait la générale. Boutiques, maisons privées, magasins se fermèrent en un clin d'œil; les rues se vidèrent. Les gardes nationaux se rendirent sur la place Pétion : Pierrot les passa en revue, les trouva trop bien armés, dangereux même, et leur témoigna publiquement sa défiance. On lui proposa leur licenciement : il refusa.

Le lendemain, à neuf heures. Pierrot sortit seul du Palais. En franchissant le Portail Saint-Joseph, il fit comprendre aux soldats du poste qu'il se rendait au Cap. La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre; ce fut un branle-bas indescriptible dans le monde gouvernemental. Durant deux heures, par petits groupes, sous les regards des Port-au-Princiens vaguement inquiets, aides de camp et officiers du Nord se lancèrent à bride abattue vers la plaine du Cul-de-Sac. Le Président fut rejoint à Drouillard : on le supplia de rebrousser chemin. Le maniaque vieillard fut inflexible : il redoutait Port-au-Prince, et il lui tardait de reprendre à Camp-Louise, son habitation préférée, loin de toute contrainte officielle, les habitudes de vie patriarcale qu'il avait été forcé de suspendre.

#### — Conspiration riviériste.

Ce départ inopiné, le désarroi qui s'ensuivit, enhardirent les adversaires du gouvernement. Les riviéristes conspirèrent à nouveau. Au nombre d'une soixantaine, ils se réunirent en armes à la Croix-des-Martyrs (nuit du 17 septembre 1845). Contrairement à leurs prévisions, Port-au-Prince resta calme. La répression, ordonnée par le Conseil d'Etat et plusieurs ministres de Pierrot, ne tarda pas et, à cause des passions surexcitées, elle fut féroce. Les révoltés, vigoureusement poursuivis par les généraux Terlonge et Lazarre, furent impitoyablement massacrés, les uns à Léogane même, les autres dans la plaine voisine où,



pendant quelques jours, une vraie chasse à l'homme répandit la terreur.

Quand il en fut instruit, le débonnaire Pierrot blâma avec force les atrocités commises.

### — Le Cap, capitale d'Haïti.

Par décret du 1<sup>er</sup> novembre 1845, le Cap-Haïtien supplanta Port-au-Prince et devint capitale d'Haïti. L'un après l'autre, les corps constitués, ministères, Conseil d'Etat, etc., s'y transportèrent. On y centralisa l'administration. Il en résulta un profond malaise. Les hauts fonctionnaires, astreints à des voyages continuels, les victimes de dénonciations malveillantes obligées de se rendre au Cap pour se disculper, se vengèrent en ridiculisant Pierrot et ses manies.

### La guerre contre les Dominicains.

Pierrot redoutait Port-au-Prince. Il avait une autre idée fixe : le châtimement à infliger aux Dominicains. L'un des premiers actes de son gouvernement avait été une proclamation (10 mai 1845) où un appel à l'union était suivi d'une menace : "Je ne consentirai jamais à la divisibilité du territoire haïtien!" Furieux, inquiets, les Dominicains prirent l'offensive et s'emparèrent de Hinche et de Lascaobas. Les Haïtiens, commandés par les généraux Samedi Thélémaque, Morrisset, Jacques Louis battirent leurs ennemis et les poursuivirent jusqu'en Dominicanie.

Mais cette guerre, alors impopulaire, se réduisit bientôt à quelques escarmouches sur la frontière. Quand, le 1<sup>er</sup> janvier 1846, Pierrot, au Cap, annonça du haut de l'autel de la patrie que la campagne contre l'Est allait recommencer, on accueillit la déclaration avec une froideur marquée : les Haïtiens ne refusaient pas la guerre, ils voulaient seulement des chefs capables de les conduire.

### Déchéance de Pierrot.

En 1846, on se moqua partout du Président. A Saint-Marc, durant le carnaval, on imita sa voix, ses gestes, sa

démarche. Aussi, quand les troupes de cette ville reçurent l'ordre de partir en campagne contre les Dominicains, elles se mutinèrent et proclamèrent la déchéance de Pierrot. Une délégation vint sur-le-champ à Port-au-Prince offrir la Présidence au général Riché. Celui-ci réunit au Palais de la Présidence une foule de fonctionnaires et de chefs militaires; la séance, orageuse, faillit tout compromettre, car Riché n'était point populaire; elle se termina néanmoins par les cris plutôt rares et peu enthousiastes de : Vive le Président Riché! (1<sup>er</sup> mars 1846).

Pierrot, après avoir formé plusieurs projets de résistance, tous irréalisables, prit le plus sage : se retirer définitivement au Camp-Louise.

E) *Présidence de Riché.*  
(1<sup>er</sup> mars 1846 — 27 février 1847)

173. — Fin de la dictature.

Le général de division Jean-Baptiste Riché n'était



point un vétéran de la guerre de l'Indépendance, mais comme ses deux prédécesseurs, c'était un vieillard illettré. Il eut du moins le bon sens de mettre fin à la dictature inaugurée en mai 1844. Le Conseil d'Etat, transformé en Sénat, reçut, le 24 mars 1846, le serment d'usage du chef de l'Etat. En novembre, la Constitution de 1816, légèrement modifiée, fut remise en vigueur.

— Agitation piquétiste.

Depuis la mort de Guerrier, Acaau, rentré dans le Sud, était commandant de l'Anse-à-Veau. Il n'avait pas oublié la sanglante défaite d'Aquin et il tenait Riché pour un ennemi personnel. Il refusa de le reconnaître comme président d'Haïti, et lança un

appel à ses anciens compagnons de l'Armée Souffrante. En quelques jours, Corail, Pestel, Plymouth, Port-Salut, les Platons, Torbeck furent en ébullition.

Riché se montra énergique. Il témoigna une confiance absolue à un adversaire politique, le brave général Samedi Thélémaque. A la tête de l'armée du gouvernement, Thélémaque s'empara de l'Anse-à-Veau. Acaau, désespéré, se jeta dans les bois, et, sur le point d'être pris, se brûla la cervelle (11 ou 12 mars 1846). Le 7 avril, Thélémaque vainquit encore les piquets à Port-à-Piment. Les insurgés, aux abois, durent évacuer Camp-Perrin, les Platons, les Coteaux, Corail, Pestel, Fond-Bleu. Le 24 juin, ceux des gorges inaccessibles de Plymouth se soumirent : la pacification était complète.

#### — Mort de Riché.

Le président Riché eut, entre autres mérites, celui de s'entourer de ministres capables, désintéressés, qui rendirent son administration bienfaisante pour le pays; il créa la maison centrale destinée à l'internement des petits vagabonds. Mais son passage au pouvoir fut de courte durée. Il mourut après une tournée dans le Nord, victime sans doute des drogues qu'il prenait pour se procurer une vigueur incompatible avec son grand âge (24 février 1847).



## LIVRE VII

---

### CHAPITRE XXV

---

#### *Sommaire*

174\*. — Au grand étonnement de tous, le 1<sup>er</sup> mars 1847, le général Soulouque, commandant de la garde, fut élu président de la République.

175\*. — Il savait à peine signer. Mais il était observateur et il s'entoura d'hommes capables de le conseiller.

176\*. — Les premiers ennuis lui vinrent du Nord, où se manifestaient les tendances séparatistes, et d'un désaccord entre le Sénat et la Chambre.

177\*. — Le 16 avril 1848, à la suite d'une altercation assez vive avec Céliigni Ardouin et d'une échauffourée à la place du quai à Port-au-Prince, Soulouque fit exécuter sommairement beaucoup de citoyens.

178\*. — Le Sud était en armes. Soulouque partit pour le pacifier. La campagne dura quatre mois et les représailles furent sanglantes. A son retour, Port-au-Prince le reçut en triomphe.

179\*. — Soulouque, voulant affirmer les droits d'Haïti sur le territoire de l'Est, franchit la frontière dominicaine avec quinze mille hommes, le 9 mars 1849.

Soulouque avait déjà remporté de beaux succès quand, au moment où le combat d'Ocoa tournait à l'avantage des Haïtiens, il donna le signal d'une retraite qui se transforma en déroute.

180\*. — Le 25 août 1849, Soulouque était proclamé empereur d'Haïti, sous le nom de Faustin I<sup>er</sup>.

181\*. — Faustin I<sup>er</sup> fit promulguer une Constitution. Il créa une noblesse et différents ordres impériaux. Sa cour fut organisée sur le modèle de celle de Christophe. Le sacre eut lieu le 18 avril 1852.

182\*. — L'expédition de l'Est et les dépenses considérables du sacre avaient obéré le trésor. Comme remède à la situation financière, Salomon, ministre des Finances, appliqua le monopole et le tarif maximum.

183\*. — Les résultats furent désastreux et les abus de toutes sortes si criants qu'il fallut bientôt revenir au régime de la libre concurrence.

184\*. — Le gaspillage et les malversations appauvrirent bientôt le trésor au point qu'on dut suspendre le paiement de l'indemnité de l'indépendance — ce qui amena une démonstration navale de l'amiral français Duquesne.

185\*. — Jusqu'à la fin de l'Empire les prisons regorgèrent; parmi les victimes de l'absolutisme de

Faustin I<sup>er</sup>, il faut citer : Céligni Ardouin, le duc de Limbé, Similien, le chef des "Zinglins", Bobo.

186\*. — Les hostilités reprirent en 1855 contre l'Est et se terminèrent par une débandade des troupes.

187\*. — L'Empire fut renversé par Geffrard en janvier 1859.

---

#### 174. — Election du successeur de Riché.

Le 1<sup>er</sup> mars 1847, le Sénat se réunit pour combler la vacance présidentielle. Deux hommes politiques, recommandables à divers titres, les généraux Jean-Paul, et A. Souffrant, briguaient l'honneur de remplacer Riché. Chacun d'eux avait au Sénat des partisans décidés. Huit tours de scrutin ne donnèrent pas de majorité. Le président du Sénat, Beaubrun Ardouin, recommanda alors la candidature de l'homme qui, à chaque vote, n'avait obtenu qu'une voix. Sa proposition rallia la majorité. Une fois de plus, la "politique de doublure" triomphait, car, au jugement de tous, le nouvel élu, plus connu à cette époque sous le nom de "Bonhomme Coachi" que sous le nom de Faustin Soulouque, paraissait incapable de gouverner.

Lui-même ne s'attendait ni à un tel honneur ni aux responsabilités qu'il entraîne. Quand la délégation du Sénat vint, en grande cérémonie, lui annoncer son élection, le bonhomme Coachi, couché dans son hamac, se crut mystifié; puis, comme les sénateurs insistaient, il grommela en colère : "Si je suis nommé Président, je saurai me conduire en chef!" On le persuada enfin, non sans peine, qu'il n'était point victime d'une mauvaise plaisanterie.



A) *Présidence de Faustin Soulouque.*(1<sup>er</sup> mars 1847 — 25 août 1849)

## 175. — Soulouque.

Esclave en 1789, mêlé aux événements de 1791 et 1792, Faustin Soulouque fut affranchi par Rigaud en 1793. Il prit part, en 1807, à la campagne du Môle. Boyer le nomma dans la suite commandant de la commune de Plaisance. Partout, il s'était montré homme de devoir, modeste, réglé, dévoué, indifférent à la politique. C'est même, semble-t-il, ce dernier trait de caractère qui lui valut d'être choisi par Riché comme commandant de la garde présidentielle.

Soulouque ne savait que tracer, gauchement, son nom; il était convaincu de son insuffisance. Porté au pouvoir malgré lui, il étudia les hommes politiques dont il pouvait faire ses collaborateurs. Il ne comprenait pas toujours sur-le-champ ce qu'il entendait, mais il savait écouter, il savait retenir, et il observa si bien que, jusqu'en avril 1848, ceux qui l'avaient nommé conservèrent leurs illusions. Mais on se moqua de lui et de son ignorance; il le sut, car sa police secrète était fort bien organisée. Il en vint à se défier de tous les gens de couleur, même de ses ministres; il fut impossible de lui faire signer une pièce dont il ne connaissait point le contenu intégral. Au Conseil des Secrétaires d'Etat, Delva, secrétaire particulier de Soulouque, devait faire deux lots des pièces soumises à son approbation: 1° celles qu'il pouvait signer immédiatement; 2° celles qui exigeaient un nouvel examen, et que, à l'insu de Delva, il soumettait à un autre conseiller intime.



1847 - SOULOUQUE - 1859

## 176. — Premiers actes de Soulouque.

Durant cinq mois, Soulouque garda les ministres de Riché, même Céligni Ardouin qui se vanta au Palais de savoir faire et défaire les chefs d'Etat : impertinence que Soulouque n'oublia jamais et qui lui faisait répéter à ses amis qu'il n'était point une chemise qu'on change à volonté. Les premières difficultés vinrent des menées séparatistes du Nord et d'un désaccord du Sénat et de la Chambre à propos d'un budget déficitaire. Soulouque, pressé d'aller dans le Nord, ferma la session législative le 25 juillet et ordonna à ses ministres de l'accompagner.

Presque tous démissionnèrent. Céligni Ardouin, ministre de l'Intérieur, objecta vainement que ses fonctions le retenaient à la capitale; il y exercerait le pouvoir exécutif au nom du Président. Il démissionna. "Ministre ou non, vous ne resterez pas", répliqua Soulouque avec humeur. C. Ardouin, rattaché à l'Etat-major présidentiel, partit.

Pendant l'absence de Soulouque, la terreur régna à Port-au-Prince, soigneusement entretenue par le général Maximilien Augustin, dit "Similien", chef de la garde du palais, et par ses partisans, "les Zinglins".

Le retour de Soulouque (fin septembre 1847) ne calma point les esprits. Le sénateur Joseph Courtois, directeur d'un journal "La Feuille du Commerce", "accusé d'avoir excité les citoyens à s'armer les uns contre les autres", fut emprisonné (novembre), condamné par les sénateurs, ses pairs, à un mois de prison et réduit à s'exiler par Soulouque qui consentit, à grand'peine, à lui faire grâce de la vie. Quelques mois plus tard, pendant la Semaine sainte de 1848, Soulouque en personne arrêta un de ses anciens ministres, David Troy; il conspirait; on découvrit dans sa maison, armes et munitions en telle quantité que nul n'osa le défendre.

## 177. — Massacres d'avril 1848.

Le dimanche 9 avril 1848, Soulouque, cédant à une pression populaire, renvoya ses ministres et les remplaça par les "citoyens" Dufresne, Vaval, Francisque et Salo-

mon jeune. L'animosité contre Soulouque s'accrut dans le milieu bourgeois et mulâtre. On conspira ouvertement à Port-au-Prince; en même temps, le commandant de l'arrondissement d'Aquin, Saint-Surin Pyrrham et le colonel Louis Jacques prirent les armes dans le Sud.

Le dimanche 16 avril, l'orage politique creva. Une vive discussion s'engagea au Palais de la Présidence entre Céligni Ardouin et Soulouque qui l'accusait d'avoir fomenté la révolte d'Aquin. Ardouin s'emporta jusqu'à frapper du pied le parquet. Un coup de feu fut tiré dans la cour du Palais; une fusillade nourrie crépita, et fit de nombreuses victimes. Céligni Ardouin, en cherchant à fuir, fut blessé et conduit en prison.

Dans l'après-midi, des bourgeois armés se réunirent sur la place du quai. Le général "Similien" sortit du Palais et leur intima l'ordre de se disperser. Ils répondirent par des cris de : "Vive Preston père !" La troupe ouvrit le feu et blessa ou tua une vingtaine de manifestants.

La répression continua, terrible. Pendant trois jours, on exécuta sommairement beaucoup de citoyens, sur un simple soupçon de complicité avec Ardouin. Les consulats regorgèrent de fugitifs.

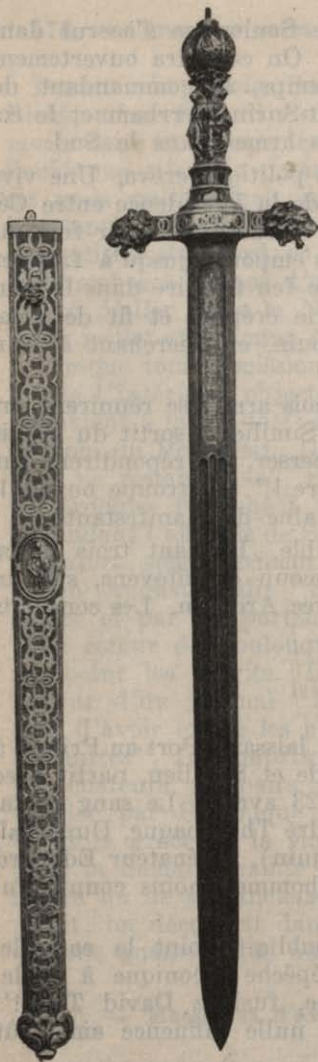
### 178. Soulouque dans le Sud.

Le calme rétabli, Soulouque, laissant Port-au-Prince à la garde des généraux Bellegarde et Similien, partit avec l'armée pour pacifier le Sud (23 avril). Le sang coula. Sain-Cyr Débrosse (2 mai), André Thélémaque, Duperval, Bourjolly, le colonel Delva (17 juin), le sénateur Edouard Hall (1<sup>er</sup> juin) et beaucoup d'hommes moins connus furent exécutés.

Entre temps, Soulouque n'oubliait point la capitale. De Jérémie, il adressa une dépêche laconique à Bellegarde : "Dès la présente reçue, fusillez David Troy!" L'ordre fut exécuté avant que nulle influence amie eût le temps d'intervenir.

Soulouque jura (proclamation aux Jérémiens) que "son épée ne serait remise dans le fourreau que lorsqu'il





ÉPÉE DE SOULOUQUE.

n'y aurait plus à frapper aucun des parjures qui conspiraient la perte du pays." Il tint parole et ne rentra à Port-au-Prince que le 15 août. On dressa, pour le recevoir, un nombre considérable d'arcs de triomphe aux enthousiastes légendes. La ville fut illuminée, trois soirs de suite. La Chambre des Représentants le remercia d'avoir sauvé la Patrie et la Constitution.

En décembre 1848, certes, "la République était tranquille, mais c'était le silence du tombeau." (Justin Bouzon).

179. — La première campagne de l'Est (mars 1849).

a) *Les causes.* — 1° Depuis 1844, Haïti entretenait sur la frontière, dans des conditions onéreuses pour le trésor, de nombreuses garnisons qui n'obtenaient aucun résultat appréciable, puisque les Dominicains s'obstinaient à ne faire que la guerre d'embuscades. Il fallait en finir au plus vite, car

2° Le Gouvernement de l'Est avait entrepris d'actives démarches pour se faire reconnaître par les Puissances. Louis-Philippe, roi des Français, ne leur donna aucune suite malgré l'intervention de son consul général à Port-au-Prince, Maxime Reybaud ; mais il fut détrôné en

1848, et le gouvernement provisoire autorisa Jules Bastide, ministre des Relations Extérieures, à signer avec le sénateur Buenaventura Baez un traité de commerce, d'amitié et de navigation par lequel la France reconnaissait formellement l'indépendance de la Dominique. Le gouvernement haïtien protesta; mais les hommes de 1848, en France, attachés à leur propagande libérale, n'étaient guère décidés à tenir compte des prétendus droits d'Haïti sur le territoire de l'Est.

b) *Les faits.* — Cette dernière cause, et non un vain désir de conquête, porta Soulouque à entreprendre la campagne sans retard. L'union patriotique manqua. La bourgeoisie haïtienne, nettement hostile au régime, ne voulut point exposer ses enfants pour la défense du pays; comme sous Pierrot, l'on vit nombre de citoyens qui avaient occupé des fonctions importantes se réclamer subitement de la nationalité française. Le Conseil des Secrétaires d'Etat les dénonça au pays et flétrit leur conduite.

Quinze mille hommes, distribués en plusieurs colonnes sous les ordres de Bobo, Geffrard, Thomas Hector, C. Vincent, Louis Michel, Jeannot Jean-François, franchirent la frontière (9 mars 1849).

Victorieuse à Cajul, à Las Matas, à Saint-Jean, l'armée de Soulouque mit en complète déroute, en avant d'Azua, le président Jimenez et ses quatre mille soldats. Les Dominicains étaient aux abois; les familles aisées de Santo-Domingo s'embarquèrent à la hâte pour l'étranger; le Congrès dominicain songea même à parlementer par l'intermédiaire des consuls étrangers.

En cet instant critique, — pendant que l'armée de Soulouque pillait les dépôts et les magasins d'Azua, — le président Jimenez fit appel à l'énergie de Santana qui, à l'écart des affaires, vivait paisiblement sur ses hattes du Seybo. Oubliant ses rancunes, il accourut avec ses hattiers, et d'accord avec Jimenez, s'apprêta à défendre le passage de la rivière Ocoa.

Quand l'armée de Soulouque parut, un combat des plus vifs s'engagea. Les Haïtiens avaient franchi la rivière alors à sec, quand Soulouque, subitement, sonna la

retraite. L'acharnement de l'ennemi la transforma en déroute, malgré Geffrard qui fut blessé à la jambe, malgré le général Louis Michel qui se fit tuer sur un canon qu'il ne voulait point abandonner. Soulouque y perdit ses bagages et une partie de son artillerie.

Pourquoi le néfaste signal de la retraite? On déclara, longtemps après, que Maxime Reybaud, consul général de France à Port-au-Prince, grand ami des Dominicains, avait expédié une corvette française de Jacmel à Azua pour annoncer au président l'imminence d'une prise d'armes à Port-au-Prince; sans contrôler la valeur du renseignement, Soulouque avait agi.

Le 6 mai 1849, il rentra à Port-au-Prince, "en triomphateur, avec les débris de son armée en guenilles, au bruit du canon et au son des cloches." (Justin Bouzon).

---

## B) L'EMPIRE

### 180. — Proclamation de l'Empire.

En décembre 1848, la Constitution de 1846, révisée, avait supprimé la responsabilité ministérielle : le Président couvrait de son autorité ses secrétaires d'Etat.

Après la campagne de l'Est, une pétition aux Chambres circula à Port-au-Prince (21 août), demandant, pour consolider les institutions publiques, que l'on conférât au Président le titre d'Empereur d'Haïti. L'idée n'était pas nouvelle : on avait déjà pensé à établir la royauté au profit de Riché. D'aucuns pensaient y trouver une garantie pour la stabilité du gouvernement. Quoi qu'il en soit, l'idée fit rapidement son chemin : elle fut agréée le 25 août par la Chambre des Représentants et le lendemain par le Sénat. Port-au-Prince illumina huit nuits durant. Les départements envoyèrent des adhésions enthousiastes au "Magnanime Héros", à l'"Illustre Souverain", etc.



## 181. — L'Empire.

a) *La Constitution.* — *La famille impériale.* — La Constitution de l'Empire, promulguée le 20 septembre 1849, proclama l'hérédité du pouvoir impérial, l'inviolabilité de la personne de l'Empereur, mais place cependant la *souveraineté dans l'universalité des citoyens*. L'Empereur nomme le Sénat; sa liste civile est fixée à cent cinquante mille piastres d'Espagne. L'Impératrice reçut un apanage de cinquante mille piastres; enfin trente mille piastres par an sont allouées aux proches parents de Sa Majesté.

FAUSTIN I<sup>er</sup>.

b) *Noblesse Impériale.* — Après quatre ans de règne, Christophe n'avait que soixante-dix-sept nobles, dont trois princes et huit ducs. Dès le début de l'Empire, Faustin I<sup>er</sup> nomma quatre princes, cinquante-neuf ducs, quatre-vingt-dix-neuf comtes, deux cent quinze barons, trois cent quarante-six chevaliers. Plus tard, les sénateurs, les députés devinrent, à leur tour, barons. La particule *de* fut mise devant tous les prénoms.

Les quatre princes furent : Leurs Altesses Sérénissimes Messeigneurs de Louis Pierrot (ancien président) de Larzarre, de Souffrant, de Bobo. Pour chaque duc, l'on devait dire : Sa Grâce Monseigneur de ... (Saint-Louis du Sud, par exemple); et, pour les comtes, Son Excellence.

c) *Les ordres impériaux.* — Faustin I<sup>er</sup> créa : 1° un ordre impérial et militaire de Saint-Faustin avec chevaliers, commandeurs, etc.; 2° un ordre impérial et civil de la Légion d'Honneur.

Il y eut profusion de rubans, de croix, de médailles, de cordons pour les grands dignitaires de la couronne. A l'origine, le ruban de la Légion d'Honneur fut rouge; plus tard, il fut liséré de bleu.



L'IMPÉRATRICE ADÉLINA.

Grand-Maître des cérémonies. Les courtisans ne pouvaient rire que si le grand chambellan leur disait : "Sa Majesté rit; riez, Messieurs." (D'après Marcellin.)

e) *Les préparatifs du sacre.* — Le sacre de Faustin I<sup>er</sup> n'eut lieu qu'en avril 1852. Pour cette auguste cérémonie, l'Empereur voulait un évêque. Il entreprit donc de négocier un concordat avec la cour de Rome. Mais son délégué, l'abbé Cessens, curé de Port-au-Prince, grand aumônier de l'Empereur, ne put inspirer à Pie IX une confiance suffisante : il manquait de prestige.

D'autres causes retardèrent le

d) *La cour.* — La maison de l'Empereur, celle de l'Impératrice, furent organisées comme celle de Christophe. Il y avait cercle à la cour le jeudi de chaque semaine à cinq heures de l'après-midi. L'étiquette la plus minutieuse y régnait. On ne s'adressait à Leurs Majestés qu'après en avoir obtenu la permission du



S. A. I. MADAME OLIVE,  
FILLE DE LL. MM.

sacre. Costumes somptueux, couronne de l'Empereur, couronne de l'Impératrice, sceptre, globe, main de justice, trône, etc., commandés à Paris, ne furent livrés que contre paiement, — cinquante mille francs pour la couronne seulement.

f) *Le sacre.* — Dès la fin de mars 1852, les députations de la province affluèrent à la capitale. Le 17 avril, au coucher du soleil, cent un (101) coups de canon annoncèrent les fêtes du lendemain.



Au côté ouest du Champ de Mars, deux tentes magnifiques avaient été dressées : la plus grande, en forme d'église, avait un autel en son milieu et pouvait recevoir de sept à huit mille personnes ; dans la plus petite, réservée à l'Empereur et à sa suite, on avait déposé les ornements impériaux, manteau, sceptre, etc.



A gauche :  
S. A. I. LE PRINCE MAINVILLE-JOS.  
Maréchal de Camp  
Fils du Prince Jean-Joseph  
A droite :  
S. A. I. LE PRINCE JEAN-JOSEPH  
Duc de Port-de-Paix.

Le dimanche 18 avril, dès trois heures du matin, la garde impériale et les députations occupèrent le Champ de Mars ; tour à tour, les corps constitués se présentèrent, y compris les consuls, les officiers du vapeur français *le Crocodile*, les représentants du commerce étranger. Vers neuf heures, au son des cloches, des tambours, de la canon-

nade et de la musique militaire, Leurs Majestés quittèrent



le Palais. La voiture de l'Empereur était attelée de huit chevaux gris, menés par des écuyers en grande livrée. Leurs Majestés entrèrent dans la petite tente et y revêtirent les costumes du sacre. Le cortège se reforma ensuite vers l'église provisoire : le canon tonnait encore. Vers dix heures enfin, au chant du *Veni Creator*, Faustin I<sup>er</sup>, revêtu du manteau impérial, sceptre en main, prit place avec l'impératrice Adelina au pied de l'autel. Les abbés Cessens et Moussa procédèrent ensuite aux cérémonies compliquées du sacre : Faustin I<sup>er</sup>, imitant Napoléon se couronna lui-même, puis couronna l'Impératrice.



S. Exc. Louis-Etienne  
Félicité de Salomon  
Jeune Duc  
de St-Louis-du-Sud  
Ministre des Finances  
du Commerce

Après le sacre, les fêtes. Durant huit jours, l'activité économique fut suspendue; administrations publiques, boutiques, magasins, furent fermés, et, chaque soir, la capitale et ses monuments publics s'embrasèrent des feux d'illuminations splendides.

#### 182. — Administration financière.

En 1847, il fallait quatre gourdes environ pour avoir un dollar : quoique déprécié, le papier-monnaie haïtien était cependant très utile, car la monnaie métallique était rare.

La première expédition de l'Est, les dépenses à l'étranger pour le sacre obérèrent le trésor. On fabriqua du papier-monnaie, à jet continu, quinze à vingt mille gourdes par jour; sa valeur d'échange baissa et, en 1848, le dollar valait onze gourdes. La crise du change ralentit le mouvement commercial, et l'on nota qu'en septembre 1848, la rade de Port-au-Prince ne reçut qu'un seul navire étranger : les dernières provisions des magasins se vendirent à des prix élevés; une crise de vie chère sévit sur le peuple haïtien.

Salomon Jeune (Lysius), était ministre des finances. Il appliqua résolument un système économique des plus hardis et qu'on peut résumer en deux mots : le monopole, le tarif maximum.

Le gouvernement ne monopolisa en 1849 que le coton et le café; il les recueillit à des prix déterminés pour les répartir ensuite entre les commerçants. Il fixa, en outre,



CÉRÉMONIE DU COURONNEMENT, 18 AVRIL 1852.

le prix de vente en gros de la plupart des marchandises importées. Le résultat fut d'abord des plus heureux et le dollar revint à six gourdes.

### 183. — Inconvénients du système de Salomon.

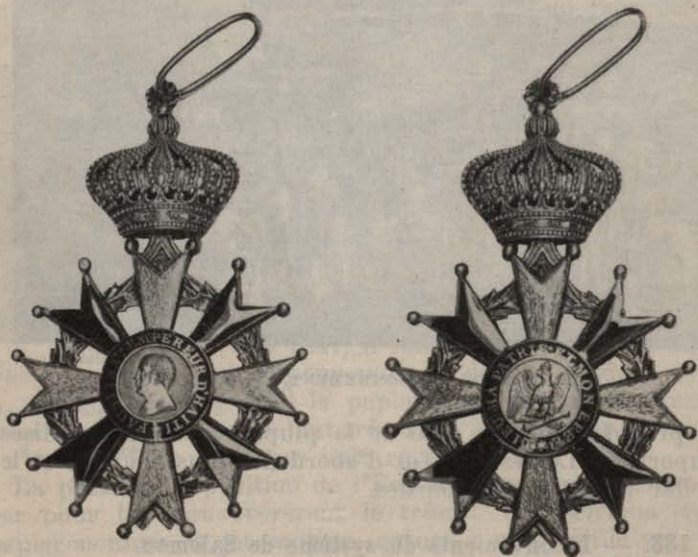
a) Il fallait, dans chacun des ports ouverts au commerce étranger, un nouveau rouage, des plus coûteux, "l'administration du monopole".

b) La récolte du café fut faible la première année (1848-1849). Salomon maintint le prix qu'il avait fixé : dix francs le quintal. Les cultivateurs furent déçus.

c) Les denrées monopolisées par l'Etat furent distribuées aux commerçants d'après la valeur des marchandises étrangères qu'ils importaient. Le fret des bateaux

devint difficile à réunir. Nombre de consignataires étrangers conseillèrent à leur firme de cesser tout envoi. Les recettes douanières diminuèrent sensiblement.

d) Certains capitaines étrangers qui apportaient des articles de première nécessité, des farines par exemple, ne les débarquèrent que sur promesse officielle d'un chargement complet de café. — Par ailleurs, la contrebande s'organisa sur une grande échelle, car plusieurs employés du monopole se laissèrent corrompre.



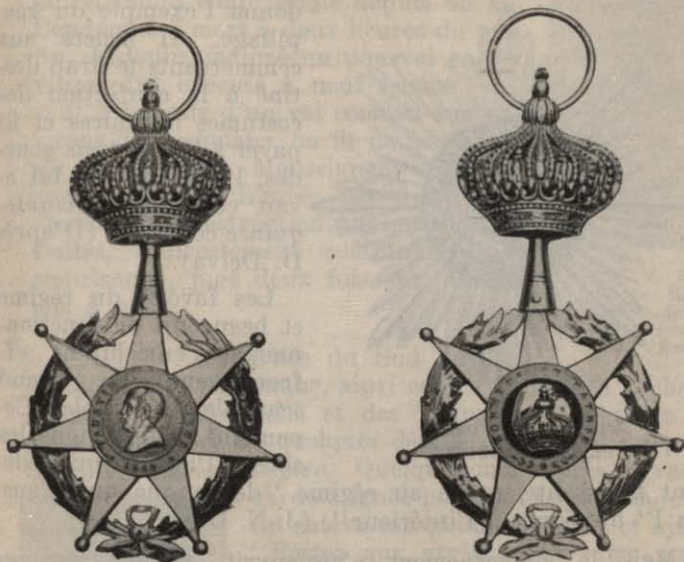
CROIX DE L'ORDRE DE SAINT-FAUSTIN.

e) Salomon s'entêta. Durant quelques mois, il refusa les produits monopolisés aux commerçants qui ne vendaient pas au prix du tarif; il prétendait même les contraindre à déposer leurs marchandises, au sortir de la douane, dans un local commun, appartenant à l'Etat, non garanti contre le feu, le vol ou l'émeute.

f) Amendes, saisies, visites domiciliaires, furent ses derniers moyens. Salomon fit tant et si bien qu'au bout



d'un an d'expérience, le dollar valait plus de seize gourdes. Alors, et avec un esprit de décision dont il avait donné déjà tant de preuves, il supprima le monopole.



CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Sous le régime de la libre concurrence, le café se vendit trente-cinq et quarante francs le quintal; en quelques jours, le dollar tomba à huit gourdes.

#### 184. — Gaspillage financier. — Duquesne.

Ce que le ministre avait donné d'une main, il prétendit bientôt le reprendre de l'autre. Il établit, en janvier 1850, l'impôt "du cinquième". Le gouvernement préleva, chez les négociants consignataires, à cinquante gourdes le quintal, — soit 40 % au-dessous du cours, — le cinquième des cafés destinés à l'exportation, et le paya en *bons de douane*, recevables en douane seulement, en paiement des droits d'exportation des quatre autres cinquièmes.

Cet impôt du cinquième fut "la source des plus insolentes concussions". (A. Firmin).

Dans un autre domaine financier, l'Empereur lui-même



PLAQUE DE L'ORDRE  
DE SAINT-FAUSTIN.

donna l'exemple du gaspillage. Il acheta aux commerçants le drap destiné à la confection des costumes militaires et fit payer à l'Etat *trois* gourdes, l'aune qui ne lui avait coûté que *soixante-quinze* centimes. (D'après D. Delva).

Les favoris du régime et beaucoup de fonctionnaires s'enrichirent effrontément, au grand scandale du peuple. Cependant, malgré tous les abus, "l'agriculture rede-

vint florissante, grâce au régime "despotique que Faustin I<sup>er</sup> fit régner à l'intérieur". (J.-N. Léger).

Mais le gouvernement s'appauvrit, et le trésor public resta vide. On cessa les paiements de la double dette de l'indemnité de l'indépendance et de l'emprunt. Cette négligence, calculée, provoqua une démonstration navale de l'amiral français Duquesne contre Port-au-Prince. Soulouque, non intimidé, se prépara à repousser la force par la force; l'incident n'eut aucune suite fâcheuse.



D. DELVA  
Comte de Dame-Marie  
Grand Chancelier de  
l'Empire  
Commandeur de l'Ordre  
Militaire et Impérial  
de Saint-Faustin.

### 185. — Despotisme de Faustin I<sup>er</sup>. — Quelques victimes.

1° Après la première campagne de l'Est (1849), une dizaine de prisonniers comparurent de-

vant un Conseil militaire spécial. La sentence ayant déplu à Soulouque, on les jugea de nouveau à la Croix-des-Bouquets. Parmi eux se trouvait Célini Ardouin, emprisonné depuis un an. Condamné à mort à deux heures du matin, Ardouin, malgré un pourvoi en révision, fut exécuté à neuf heures.

2° A la suite d'un vol commis aux environs de la douane, on fit de nombreuses perquisitions. Monseigneur de Francisque, duc de Limbé, ministre de la Justice, de l'Instruction publique et des Cultes, indirectement compromis, fut emprisonné, jugé deux fois, dégradé et mis à mort.



S. EXC. J. PAUL,  
Duc de Morin  
Chambellan  
et Aide de Camp  
de S. M. l'Empereur.

3° Après la tournée du Sud (avril-juillet 1848), Soulouque, aigri contre "Similien", chef de la garde présidentielle et des "Zinglins", le tança vertement à propos de quelques détails du service du palais. Similien, outré, conspira. Quelques mois après, devant la garde alignée pour la parade, Soulouque lui enleva son commandement et ajouta : "Restez aux arrêts dans votre maison jusqu'à nouvel ordre!" A la stupefaction de Similien, la garde resta impassible. Il obéit.



S. EXC. DUFRÈNE.  
Duc de Tiburon  
Ministre de la Guerre  
de la Marine et des  
Relations Extérieures.  
sa détention et que les funérailles de 1853 n'aient été qu'un simulacre.

4° En 1851, la police secrète de l'Empereur découvrit que le prince de Bobo, chef du département du Nord, fa-



vorisait, pour l'exploiter, un mouvement séparatiste. Destitué, Bobo refusa de venir se justifier à Port-au-Prince, et se jeta dans les bois. Sa tête fut mise à prix, mais personne ne le dénonça, et on ne sait comment il mourut.

5° Et combien d'autres, demeurés inconnus, furent les victimes de Soulouque, car les prisons regorgèrent jusqu'à la fin de l'Empire! Les plus dangereux allèrent pourrir dans les casemates du Môle Saint-Nicolas ou de Fort-Liberté. Le petit nombre seulement put, en pleine lucidité d'esprit, saluer en 1859, avec la chute de l'Empire, la fin de la tyrannie.



VIL DE LUBIN  
Comte de Pétionville  
Général de Brigade  
*Commandant de la  
Capitale de l'Empire.*

#### 186. — Deuxième campagne de l'Est.

Sur la question dominicaine, l'Empereur Faustin I<sup>er</sup> pensa comme le président Soulouque. La campagne contre l'Est eût été reprise en 1850-1851, sans une intervention concertée de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis, puissances qui nourrissaient le secret espoir de s'établir un jour dans l'Est; elles obtinrent de l'Empereur une trêve de quelques années.

Les hostilités reprirent en décembre 1855. La situation financière, déplorable, condamnait l'entreprise; seul, peut l'excuser le pressant appel du président Jimenez en faveur de la réunion sous un même chef des deux nations sœurs. L'armée manqua d'approvisionnements; les services d'arrière et le service d'informations furent ou mal assurés, ou inexistantes. Pour comble de malheur, la guerre déclarée, les Dominicains remirent à leur tête le fameux Santana qui prépara une vigoureuse résistance.

L'armée impériale franchit la frontière cependant, vivement attaquée, elle retraits. Faustin I<sup>er</sup> crut à une trahison de quelques chefs; Castor, Toussaint, Dessalines, Béliard comparurent devant un tribunal de guerre qui les condamna à mort; ils furent exécutés. L'Empereur,

néanmoins, pénétra fort avant sur le territoire ennemi, inquiété par des *guerilleros* plutôt que sérieusement combattu. Mais, à San-Thomé, au cours d'un engagement, ses troupes se débandèrent et il ramena avec peine à la capitale les débris de son armée.

Déçu, vieilli, sentant le régime ébranlé, Soulouque devint plus défiante encore, et, sur le soupçon le plus léger, sacrifia jusqu'à ses plus fidèles serviteurs.

### 187. — Fin de l'Empire.

Depuis de longues années, le général Geffrard, duc de Tabara, chef de l'état-major, jouissait de la faveur impériale, quand, (décembre 1858) une conversation familière avec Faustin I<sup>er</sup> lui fit entrevoir que son dévouement était suspecté. Il comprit. Il s'embarqua clandestinement sur un canot et se transporta aux Gonaïves où, de concert avec Aimé Legros, il proclama la Révolution.

Le Nord et l'Artibonite adhérèrent au mouvement. Soulouque voulut enrayer la révolution naissante; mais la trahison l'enveloppait. Au Camp-Mary, près Saint-Marc, son armée se dispersa au premier choc; le vieil empereur eut la vie sauve, grâce à la rapidité de son cheval. Avec le prestige militaire, la crainte qu'il inspirait disparut. Réfugié au Palais, prostré, il ne put empêcher les révolutionnaires d'occuper les postes importants de la capitale. Il se réfugia enfin au consulat français, puis s'exila (15 janvier 1859).

## CHAPITRE XXVI

---

### *Sommaire*

188\*. — Le Comité révolutionnaire des Gonaïves rétablit la République avec Geffrard comme Président.

189\*. — Geffrard remplaça peu à peu les fonctionnaires de l'Empire et s'entoura d'hommes intelligents et instruits.

190\*. — La démission du général Prophète, ministre de l'Intérieur, et son départ pour l'exil engagèrent un groupe de mécontents à tendre un piège à Geffrard : ils assassinèrent sa fille, mais ils ne purent atteindre le Président. Seize des conspirateurs subirent la peine capitale.

191\*. — Geffrard mit fin au schisme en signant un Concordat avec le Saint-Siège le 28 mars 1860. Quelques mois plus tard, Mgr Testard du Cosquer était sacré Archevêque de Port-au-Prince.

192\*. — Le général Santana, président de la République Dominicaine avait livré son pays à l'Espagne (18 mars 1861). Cet acte pouvait avoir de graves conséquences pour l'avenir d'Haïti : aussi Geffrard soutint-il les Dominicains partisans de l'indépendance. L'Espagne s'en vengea en exigeant le paiement d'une forte indemnité : Geffrard céda — mais l'opinion le blâma sévèrement.



193\*. — Le gouvernement de Geffrard fut nettement progressiste. Il réorganisa l'enseignement supérieur, pourvut les lycées d'un corps professoral remarquable, et surtout fonda, sous l'active impulsion d'Elie Dubois, un bon nombre d'écoles primaires. Il favorisa l'industrie et l'agriculture et créa dans l'armée un corps d'élite : les Tirailleurs de la Garde. Il multiplia les relations commerciales avec l'étranger. Malheureusement, il ne sut pas réagir efficacement contre certains abus qui s'étaient introduits dans l'administration des finances.

194\*. — L'œuvre législative de Geffrard est importante : amélioration du code civil, du code pénal, du code rural, vote de la loi sur les fabriques, etc.

195\*. — L'énorme publicité donnée à l'Affaire de Bizoton mécontenta profondément l'opinion.

196\*. — Sous Geffrard, les conspirations furent nombreuses; la sévérité de la répression paraissait exciter les adversaires du régime plutôt que les intimider ou les calmer.

197\*. — En mai 1866, Salnave souleva le Cap. Pour réduire les rebelles, Geffrard accepta le concours de la marine anglaise : ce fut une faute que le pays ne lui a jamais pardonnée.

198\*. — A partir de juillet 1866, les tentatives pour renverser le gouvernement se multiplient jusqu'au jour où les "Tirailleurs de la Garde" firent feu de la cour du Palais sur les appartements habités par Geffrard et sa famille.

199\*. — Geffrard démissionna le 13 mars 1867.

## PRÉSIDENTE DE GEFFRARD

(15 janvier 1859 — 13 mars 1867)

**188. — Restauration de la République.**

L'histoire a de curieuses coïncidences : le second empire haïtien fut fondé en 1849 ; le second empire français, trois ans plus tard, l'année même du sacre de Faustin I<sup>er</sup>.

Napoléon III était soupçonneux, vindicatif. Pour l'atteindre sans danger, l'opposition, en France, publia sur Soulouque les plus grosses bouffonneries, mais les allusions, malignes, cruelles étaient transparentes : l'un des empereurs masquait l'autre. Par contre-coup, le ridicule jeté à profusion sur Soulouque rejaillit sur Haïti : les Haïtiens instruits se sentirent humiliés et détestèrent à mort le régime impérial.

De son côté, le peuple, épris d'égalité, fut choqué, froissé intimement par l'étiquette minutieuse de la cour faustiniennne. Il trouvait étrange d'avoir à rendre certains honneurs à la bonne Adelina, aux princes et princesses Océan, Machoute, Irvine, etc., tous gens de modeste apparence.

Le comité révolutionnaire des Gonaïves fut donc l'heureux interprète de la volonté de tous quand, dans son premier appel au peuple, il proclama l'abolition de l'Empire et le rétablissement de la République. Comme, d'autre part, un souvenir pénible restait attaché aux gouvernements éphémères de 1843-1847, l'on revint à la Constitution de 1846 et à la présidence à vie.

**189. — Le Président Geffrard.**

Fils posthume du général Nicolas Geffrard, né à l'Anse-à-Veau, le 19 septembre 1806, il fut élevé par son demi-frère, le colonel Fabre. Soldat à quinze ans, capitaine en 1843, sa part active à la révolution de Praslin lui valut d'être coup sur coup promu général de brigade, commandant de l'arrondissement de Jacmel, général de division. En 1846, sur un soupçon de complicité avec les riviéristes,

on l'interna à Port-au-Prince; un conseil de guerre présidé par Soulouque l'acquitta.

Sous l'Empire, il devint chef de l'état-major, duc de Tabara, et, jusqu'à la dernière heure, jouit de la confiance de son impérial maître. Par quel prodige? Ses contem-

porains ont raconté que Geffrard était si parfait cavalier qu'on l'avait vu, un jour, à Jacmel, son cheval lancé à toute vitesse, se pencher sur l'arçon et recueillir, sous les pas de sa monture, un enfant. Cette habileté consommée, Geffrard l'aurait transportée dans le domaine de la politique : il mania Soulouque comme on manie un cheval ombrageux. Quand enfin, Soulouque désabusé, soupçonnant son jeu compliqué et savant, voulut le frapper, Geffrard, pour échapper à une mort certaine, le renversa du pouvoir. Geffrard n'é-



carta de prime abord aucun des hommes de l'Empire. Le général Guerrier Prophète conserva le portefeuille de l'Intérieur et le général Jean-Paul, grand chambellan de Faustin I<sup>er</sup>, fut président du Conseil des Secrétaires d'Etat. La Chambre des Représentants, cette Chambre "vénale, ignorante, où sauf une demi-douzaine d'exceptions, il n'y avait que des espions de Soulouque," (d'après Delva) ne fut pas dissoute et servit avec zèle le nouveau régime.

La réaction, cependant, était fatale. Peu à peu, Geffrard élimina les anciens fonctionnaires et s'entoura d'hommes nouveaux, intelligents, instruits, aptes à l'aider.

### 190. — Conspiration Guerrier Prophète.

Les mécontents se groupèrent autour du général Guerrier Prophète.

Selon la tradition, Prophète, homme influent du Nord, avait été pressenti le premier par les conspirateurs des



Gonaïves; il manqua d'audace et céda le pas à Geffrard. L'agitation faite autour de son nom le contraignit à démissionner (28 juin 1859), puis à s'exiler (3 septembre 1859).

Les conspirateurs un instant déconcertés, résolurent de frapper le Président. Ils s'embusquèrent à l'angle des rues de l'Hôpital et des Casernes, près de la maison Bellegarde qu'habitaient la mère et une fille du Président. Geffrard s'y rendait souvent le soir, presque seul. Ce soir-là, le Conseil des Ministres délibérait encore quand on entendit une détonation. Inquiet, mais résolu, Geffrard voulut sortir; ses amis le retinrent. Il fallut bientôt lui apprendre la triste vérité. Sa fille chérie, Mme Manneville Blanfort, lisait, au salon, à la lueur d'une lampe; un coup de fusil, tiré à travers les persiennes, l'avait tuée raide. Soldats et citoyens accoururent. Les assassins qui attendaient le Président, furent désappointés et se cachèrent.

On les rechercha. Le Gouvernement, guidé par les sympathies politiques des prévenus plutôt que par des preuves, procéda à de nombreuses arrestations. Seize condamnations à mort furent prononcées le 8 octobre et exécutées le jour même.

### 191. — Le Concordat.

a) *Avant Geffrard.* — Après l'occupation de la partie de l'Est, Boyer avait pris l'initiative de pourparlers avec le Saint-Siège : ses propositions furent examinées avec bienveillance. Monseigneur Pedro Valera, primat des Indes, archevêque de Santo-Domingo, reçut, de Rome, le titre d'Archevêque d'Haïti. Monseigneur Valera était âgé; il refusa, avec une douce mais ferme ténacité, de venir résider à Port-au-Prince, et consentit seulement à déléguer dans l'Ouest trois vicaires généraux : les Pères Pichardo (Nord), Correa (Artibonite), Salgado (Ouest et Sud).

Monseigneur Valera mourut à la Havane (1834). Jusqu'en 1860, la Cour de Rome se fit représenter successivement par Mgr England, Mgr Clancy, Mgr Rosati, le

Père Tisserant, haïtien, neveu de Beauvais, Mgr Spacapietra et Mgr Etheridge.

b) *Geffrard*. — En 1859, Geffrard reprit les négociations avec le Saint-Siège, et fit partir pour Rome deux plénipotentiaires : Faubert et Boyer. Un projet de Concordat, préparé en 1842 par Mgr Rosati fut discuté, légèrement modifié et accepté. Signé à Rome le 28 mars 1860, le Concordat fut approuvé par le Sénat (1<sup>er</sup> avril).

Monseigneur Monetti, chargé d'organiser canoniquement l'Eglise d'Haïti, arriva, accompagné de trois Pères du Saint-Esprit. Une commission du Concordat (3 janvier — 6 février 1861) délimita les diocèses, détermina les allocations aux évêques et vicaires généraux et décida la fondation d'un petit séminaire à Pétionville. Mgr Monetti ne séjourna pas longtemps en Haïti (départ, 6 avril). Son successeur, Mgr Testard du Cosquer put faire adopter toutes ses propositions par la Commission du Concordat, et, le jour de Pâques 1862, "promulgua les Bulles érigeant Port-au-Prince en métropole. C'est l'acte d'établissement de la hiérarchie." (Mgr Le Ruzic).

Mgr Testard du Cosquer retourna ensuite en Europe et fut sacré archevêque de Port-au-Prince, à Rome (18 septembre 1863). Il ne revint en Haïti que l'année suivante, accompagné de son vicaire général, l'abbé Guilloux, de plusieurs prêtres, séculiers ou Pères du Saint-Esprit, de quatre Frères de l'Instruction Chrétienne, et de quelques religieuses de Saint-Joseph de Cluny.

Avant de quitter la France, Monseigneur Testard du Cosquer avait obtenu que le Séminaire d'Haïti fût installé à Paris, rue Lhomond, chez les Révérends Pères du Saint-Esprit. Un autre Séminaire, destiné à la formation du clergé national, d'abord établi à Pétionville, fut bientôt transféré à Port-au-Prince.

## 192. — Geffrard et les Dominicains.

a) Après leur Déclaration d'Indépendance (1844), les Dominicains se divisèrent en partis politiques ennemis. Avec une insouciance qui tenait sans doute à l'absence de patriotisme, ils appelèrent l'étranger à leur secours, soit



pour conquérir le pouvoir, soit pour s'y maintenir. C'est ainsi que de 1849 à 1860, l'Angleterre, la France, les États-Unis furent tour à tour sollicités et faillirent s'installer à demeure sur le territoire de l'Est.

Le 18 mars 1861, sous prétexte d'écarter définitivement la conquête haïtienne, le général Santana, président de la République Dominicaine, livra son pays à l'Espagne, mais resta au pouvoir comme capitaine général. Ce geste émut les Haïtiens d'autant qu'en 1859 Geffrard avait conclu avec ses voisins une trêve de cinq ans. Une grande puissance dans l'Est pouvait être un danger pour l'indépendance de la petite Haïti, car, les motifs de querelle ne manquaient point. A quelle ligne frontière s'arrêterait l'Espagne? à celle d'Aranjuez? à celle de Bâle? ou à celle qui avait suivi la guerre de 1844?

Le gouvernement haïtien protesta et s'enhardit jusqu'à faire des démonstrations hostiles à la frontière; puis il favorisa, par tous les moyens, le parti dominicain de l'Indépendance. Battus en 1861, les insurgés de l'Est se réfugièrent en territoire haïtien; ils reprirent l'offensive en 1863 et livrèrent aux Espagnols une guerre d'escarmouches tellement meurtrière que les Cortès de Madrid votèrent, en avril 1865, l'évacuation de Santo-Domingo.

b) *Incident Rubalcava*. — Parce que Haïti protégeait les adversaires de Santana, l'amiral espagnol Rubalcava vint à Port-au-Prince à la tête d'une flotte imposante et prétendit exiger une indemnité de deux cent mille piastres, et un salut de vingt et un coups de canon, sans réponse (6 juillet 1861). Le Corps Diplomatique intervint. Geffrard accepta une partie des conditions : l'indemnité fut réduite et le salut rendu.

L'opinion blâma avec âpreté le Gouvernement; à la pusillanimité de Geffrard, elle opposa l'attitude fière, résolue, de Soulouque en face de l'amiral Duquesne.

### 193. — Administration de Geffrard.

Geffrard a été l'un de nos meilleurs chefs d'Etat. Son gouvernement, nettement progressiste, se signala par de nombreuses réformes.



a) *Enseignement*. — Dans l'enseignement supérieur, il réorganisa l'Ecole Nationale de Médecine, fonda une Ecole de Musique, une Ecole de Droit (12 janvier 1860) dont les cours, interrompus un instant, se rouvrirent en 1865, une Ecole de Peinture et une Ecole de Navigation qui ne tardèrent pas à disparaître.

Pour avoir, dans les écoles secondaires et supérieures, un personnel instruit, il envoya, aux frais de la République, de jeunes Haïtiens faire ou compléter leurs études en Europe. Attentif à ne froisser personne, Geffrard accorda aux noirs, jusqu'alors négligés, autant de bourses qu'aux mulâtres.

Dans l'enseignement secondaire, il reprit l'œuvre d'Honoré Féry, créa les Lycées de Jacmel et des Gonaïves, réorganisa les anciens Lycées, les pourvut d'un personnel capable, et les dota généreusement de cabinets de physique, de laboratoires de chimie, etc. On créa, en outre, un bon nombre d'écoles secondaires spéciales pour les deux sexes. De tous ces établissements sortit une génération qui, dès 1872, devait assurer au pays une élite intellectuelle remarquable.

L'enseignement primaire ne fut pas oublié. Grâce au zèle intelligent et averti du ministre Elie Dubois, des écoles primaires laïques furent établies dans les villes et les campagnes; les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et les Frères de l'Instruction Chrétienne ouvrirent leurs premiers établissements. Le service de contrôle de l'enseignement fut remanié: aux commissions principales et particulières de surveillance scolaire, on ajouta un corps d'Inspecteurs de l'Instruction publique.

b) *Industrie*. — Grâce à une instruction primaire meilleure, plus répandue, il se forma bientôt, dans les villes, entre le peuple et l'élite dirigeante, une classe intermédiaire nombreuse d'où sortirent quelques commerçants et fonctionnaires, et que Geffrard voulut orienter vers l'industrie. Pour préparer des contremaîtres, des ouvriers habiles, Geffrard appela une mission étrangère et créa la Fonderie Nationale de Port-au-Prince; bientôt le travail du fer n'eut plus de secret pour les jeunes Haïtiens. Mais,

dans cette voie nouvelle, Geffrard manqua de hardiesse : pour encourager partout les arts et métiers, pour développer la petite industrie, il aurait dû multiplier les écoles professionnelles. Soit pénurie de fonds, soit défaut de personnel compétent, il ne le fit pas.

Beaucoup de travaux d'utilité générale furent entrepris et menés à bonne fin : érection de fontaines publiques dans les grandes villes (fontaine Mme Colo, à Port-au-Prince), réfection des routes dans tout le pays, réparation du Bassin Général dans la plaine du Cul-de-Sac, et des canaux d'irrigation, etc.

c) *Agriculture.* — Geffrard interdit l'importation des denrées que pouvait fournir la culture haïtienne. Pendant la guerre de Sécession (1861-1865), toute l'activité des Etats-Unis étant tournée vers la guerre, le coton d'Haïti fut recherché; en Angleterre surtout; sa culture prospéra, grâce aux prix offerts, rémunérateurs, grâce encore aux primes à l'exportation accordées par le Gouvernement d'Haïti. Mais, en 1865, les Etats-Unis reprirent leur place dans la vie économique mondiale; la valeur du coton baissa dans la proportion de trois à un; le paysan haïtien se découragea et se livra, de préférence, à la culture maraîchère.

Afin d'améliorer nos méthodes de culture et de venir en aide aux noirs des Etats-Unis, victimes du préjugé de couleur, Geffrard encouragea leur immigration en Haïti. Tentative malheureuse dans l'ensemble, car des dizaines de familles, venues aux frais d'Haïti, furent vite désenchantées et rentrèrent aux Etats-Unis. C'est en 1861 qu'arriva le Révérend Holly, avec cent onze émigrants. L'habitation Drouillard leur fut concédée. Décimés par les maladies, ils modifièrent leur plan : leur pasteur vint à Port-au-Prince et y construisit un temple.

d) *Armée.* — L'armée fut réduite de trente à quinze mille hommes; mais, si Geffrard diminua le nombre, ce fut afin de constituer un corps d'élite : les Tirailleurs de la Garde.

Formé à l'européenne par un officier très instruit, Pétion Faubert, bien équipé, sévèrement discipliné, ce



corps, toujours prêt pour l'action immédiate, fut transporté d'un bout à l'autre du territoire sur les steamers de l'Etat; il a étouffé beaucoup de conspirations sur le point d'aboutir comme aussi plusieurs révoltes cherchant à s'organiser pour s'étendre.

Geffrard fut moins bien inspiré en remettant sur pied la garde nationale : les citoyens s'ingénièrent constamment à se dérober aux revues et aux mobilisations spéciales comme celle du 18 avril 1860, au départ du Président pour le Nord.

e) *Commerce*. — Geffrard rouvrit au commerce extérieur les ports que Soulouque avait fermés. Il favorisa le commerce national en restreignant les droits des consignataires étrangers; il établit, en outre, un service côtier de bateaux à vapeur haïtiens. Les statistiques douanières, publiées régulièrement de 1859 à 1865, établissent que le commerce est en progrès pour certaines denrées comme le café, le coton, les bois de teinture, et se fait surtout avec l'Angleterre, les Etats-Unis et la France.

f) *Finances*. — Geffrard ne sut pas réagir avec assez de décision contre les abus. Comme dans le passé, les biens de l'Etat restèrent affermés à des prix dérisoires aux particuliers, tandis que les particuliers, propriétaires d'immeubles au service de l'Etat, continuèrent à exiger des loyers très élevés.

La conséquence était fatale. Les budgets se soldèrent par un déficit croissant : déficit de deux millions de gourdes environ en 1859, de cinq en 1862, de huit en 1865. On recourut au papier-monnaie, à l'emprunt. Des bruits malveillants circulèrent; un député affirma que l'intérêt de l'emprunt était *dix-huit pour cent* l'an; plusieurs ministres, mis en cause, démissionnèrent.

Des billets de cinq, dix, cent gourdes, furent créés par simple décret (7 novembre 1862); d'autres, de *une et deux* gourdes, dits *papiers Geffrard*, par une loi (28 octobre 1863). On manqua de sérieux et de vigilance dans le contrôle de ces émissions, car, au dire des contemporains, des millions de gourdes disparurent sans laisser de traces.



La seule mesure financière utile fut la loi du 23 septembre 1863, portant création d'une nouvelle monnaie de bronze.

#### 194. — Oeuvres législatives.

a) *Neuvième Législature.* — La neuvième législature, celle de l'Empire, sanctionna, sans protester, tous les actes du Gouvernement de Geffrard. La Constitution de 1846 fut légèrement modifiée par des lois dites constitutionnelles :

1° La loi du 18 juillet 1859 proclame les immunités parlementaires, arrête que les lois de finances sont établies par les deux

chambres, décide que le nombre des Secrétaires d'Etat pourra varier de quatre à sept.

2° Celle du 18 octobre 1860 autorise le mariage entre Haïtiens et étrangers, l'époux haïtien pouvant seul acquérir des immeubles.

3° Celle du 11 décembre 1860 permet au Président de révoquer les juges pendant deux ans, en vue d'un meilleur recrutement de la magistrature.

En la même année 1860, le Code Pénal, le Code Civil sont légèrement retouchés : la procédure devint plus rapide pour la naturalisation des étrangers.

b) *Dixième Législature.* — La nouvelle Chambre, élue en 1862, posséda une pléiade d'hommes influents : "Exil-



lien Heurtelou; Demesvar Delorme, tribun éloquent, écrivain remarquable; Septimus Rameau; Arsace Deslandes dont la parole lumineuse enthousiasmait et passionnait les auditeurs; F. Modé enfin, si éloquent que durant ses discours on oubliait de discuter pour admirer et se taire.' (D'après F. Marcelin, vie de Ducas Hippolyte).

Pendant la session de 1862, la Chambre dénonça l'emprunt dit à 18 %, attaqua avec violence le Concordat, l'Eglise Catholique, et il fallut la menace de dissolution pour obtenir le vote du Budget des Cultes.

La session de 1863, ouverte le 27 avril, fut encore plus orageuse. Dans l'intervalle des sessions, le Président avait publié deux arrêtés-lois.

1° Le 1<sup>er</sup> septembre 1862, il avait supprimé la loi curiale de 1840 qui soumettait le curé au marguillier et il avait rendu exécutoire une loi sur les fabriques approuvée par Mgr Cosquer, mais non sanctionnée par les Chambres;

2° Un décret du 7 novembre avait ouvert un crédit de un million de gourdes en vue d'éteindre la dette flottante par la création de billets de cinq, dix, cent gourdes.

On accusa Geffrard d'aspérer à la dictature. Il s'en défendit habilement dans son Adresse aux Chambres : il leur soumettait les arrêtés de 1862; en les promulguant, il n'avait voulu que le bien général; il insinua en outre que c'était un malheur pour le pays que l'étranger fût incapable de posséder légalement.

La Chambre maintint l'interdiction du droit de propriété aux étrangers, repoussa la loi sur les fabriques et n'approuva que l'arrêté financier. Mais les débats préliminaires sur la constitutionnalité des arrêtés-lois indisposèrent le Gouvernement. A propos d'une insurrection qui éclata sur les entrefaites — celle d'Aimé Legros dans l'Ar-tibonite — la Chambre accusée de l'avoir provoquée par ses discours violents fut dissoute.

c) *Onzième Législature.* — Les assemblées primaires, convoquées le 16 juin 1863, réélurent beaucoup d'opposants — preuve, nous dit A. Firmin, que les élections



étaient libres. Moins hostile à l'Exécutif, la nouvelle Chambre vota : la loi sur les fabriques (4 septembre) ; la loi créant une nouvelle monnaie de bronze (23 septembre) ; la loi du Code Rural (10 octobre 1863) stipulant : 1° que les routes doivent être faites et entretenues par les habitants — prestation ou corvée en sont la conséquence immédiate — ; 2° que la police rurale est à la charge du chef de section aidé des chefs de district et des gardes champêtres.

La Chambre de 1863 donna ensuite décharge aux Ministères pour les comptes déficitaires de 1860, 1861 et 1862, et au lieu de prêcher l'économie, augmenta les indemnités du Chef de l'Etat et de ses ministres. Outre ses quarante mille piastres annuelles, le Président reçut six cents piastres par mois de frais de table et de représentation ; les ministres, cinq mille cinq cent cinquante-cinq piastres annuellement et quatre cents de représentation et d'allocation chaque mois.

Mais, cette onzième législature, d'abord docile, prit conscience de ses responsabilités, surtout après la révolte de Salnave, et insista pour obtenir quelques concessions libérales. Président, ministres, fonctionnaires de tous ordres, durent renoncer au tiers de leurs appointements pour 1867. Les conseils communaux furent rétablis comme en 1843, et la Présidence de la République redevint temporaire (5 ans).

Ces réformes ne désarmèrent point l'opposition : elle réclamait la démission de Geffrard. Et l'un de ses plus sérieux griefs, c'était la publicité éclatante donnée à une bien triste histoire, celle de Bizoton.

#### 195. — Affaire de Bizoton.

Une petite fille, nommée Clairecine, disparaît à Bizoton, le 27 décembre 1863, pendant une absence de sa mère. On la cherche en vain. Quelques jours plus tard, l'on apprend que, sacrifiée dans la nuit du 31 décembre, elle a fait les frais d'un sinistre festin.

Une enquête, discrètement menée, aboutit à quatorze arrestations dont huit furent maintenues : quatre hommes, quatre femmes. Leur procès commença le 4 février 1864



et passionna tout Port-au-Prince, y compris les légations et consulats. La culpabilité des prévenus fut bientôt évidente; après des aveux complets, on les déclara coupables de sorcellerie, de cruautés, de meurtre, et tous furent condamnés à mort.

Leur exécution eut lieu le 13 février 1864, dans des conditions si révoltantes, que l'assistance, haineuse d'abord, plaignit à la fin les victimes.

Ce procès, grâce à l'énorme publicité que lui donna la célèbre "Gazette des Tribunaux" rendit la jeune Haïti tristement célèbre. Les romanciers d'aventures exploitèrent l'incident et le dramatisèrent à plaisir. La foule, toujours simpliste et mal informée, conclut que le peuple haïtien, dans l'ensemble, se livrait à d'abominables pratiques importées d'Afrique. — Conclusion souverainement injuste, conclusion douloureuse à tout cœur haïtien. Est-il donc besoin de descendre loin dans les Annales des peuples qui marchent au tout premier rang de la civilisation pour retrouver, non pas un fait — mais des séries de faits — plus horribles, plus répugnants que le meurtre reproché à Congo Pellé et à Jeanne Pellé!

### 196. — Conspirations.

La Constitution de 1846 avait aboli la peine de mort en matière politique. Cependant, chaque conspiration ourdie contre le gouvernement de Geffrard entraîna de nombreuses exécutions capitales : rigueur regrettable, car, loin de désarmer les adversaires du régime, elle parut les exciter davantage. Le nombre et l'importance des insurrections, entre 1861 et 1867, en est une preuve saisissante.

a) Dans la nuit du 6 décembre 1861, le général Léon Legros et quelques amis attaquèrent, sans succès, l'arsenal des Gonaïves. Leur procès se termina par douze condamnations à mort que Geffrard commua (21 janvier 1862).

b) A Chollais, plaine des Cayes, se produisit un soulèvement d'anciens piquets (1<sup>er</sup> mai 1862). Le sénateur Etienne Salomon et treize autres furent exécutés le jour même de leur condamnation à mort (10 juin 1862).

c) En avril 1863, Geffrard n'était pas hostile au droit de propriété en Haïti par les étrangers. Le général Aimé Legros, ministre de la Police Générale, en profita pour soulever l'Artibonite. Dix-sept prévenus furent condamnés à mort le 9 juin et huit d'entre eux furent exécutés le jour même, dont Aimé Legros.

Aimé Legros avait contribué, plus que tout autre, en 1859, à la chute de l'Empire. Le peuple le considéra comme victime de l'ingratitude de Geffrard.

d) En 1864, Geffrard étant dans le Nord, on tenta de s'emparer de l'arsenal de Port-au-Prince. Plusieurs hommes politiques notables furent arrêtés et Prosper Elie, Lamy Duval condamnés à mort : sentence que Geffrard commua en cinq années de prison ; Deslandes et André Germain furent graciés.

e) Le général Ogé Longuefosse, soupçonné d'intrigues politiques dans le Nord, et invité à venir s'expliquer à Port-au-Prince, préféra se réfugier à Sainte-Suzanne. Arrêté à l'embarcadère de Fond-Blanc, il perdit la vie avec trois de ses complices (18 juillet 1864).

f) A la même époque, le général Philippeaux, ministre de la Guerre, fut victime, au Cap, d'un complot fomenté par le colonel A. Chanche et le chef d'escadron Sylvain Salnave. Philippeaux ne fut que blessé ; ses ennemis se réfugièrent dans l'Est. Après cet attentat, et la fuite des coupables, Geffrard restreignit la circulation en territoire haïtien aux seuls citoyens porteurs d'un permis officiel délivré par le commandant de l'arrondissement (loi de sûreté du 13 septembre 1864).

### 197. — Salnave et le Cap.

De Dominicanie, Salnave revint dans l'Ouest par Ouanaminthe ; il traversa, en courant, deux arrondissements militaires et le Cap le reçut en triomphe (9 mai 1865). On institua immédiatement un Comité Révolutionnaire, dit Comité de Salut Public, formé du général Jean-Joseph, président, de Demesvar Delorme, Saint-Ilmont Blot, Simon Sam, Evariste Laroche, Joseph Leroy, Seymour



Auguste. La révolution commençait à peine de s'étendre qu'elle fut circonscrite au Cap seul, grâce à l'activité des généraux Morrisset, Barthélemy, Pétion Faubert. Bientôt, douze mille hommes, dirigés par Nissage Saget, commencèrent le siège du Cap.

Après un échec à Savane Chatard, Salnave vit le Comité se dissoudre. Abandonné par tous les citoyens notables, — sauf par D. Delorme, — et profondément irrité, Salnave chercha un appui solide dans le peuple : il en flatta les passions et il en devint l'idole.

Le siège du Cap traîna en longueur. Geffrard, impatient, partit pour en diriger les opérations (25 août) ; il établit son quartier général à l'Acul dont il ouvrit le port, momentanément, au commerce étranger. Un bateau du gouvernement, la *Voldroque*, capturé par les révolutionnaires, et qu'ils appelèrent la *Providence*, fut armé en guerre et donna la chasse aux navires, même étrangers, qui transportaient à l'Acul ou des soldats haïtiens ou des munitions. A la suite d'une altercation en mer avec le commandant du croiseur anglais *Bull-Dog*, le consulat anglais, au Cap, fut violé : sept réfugiés politiques en furent extraits et déposés dans les prisons de la ville.

La diplomatie anglaise s'émut. Deux navires anglais, le *Bull-Dog*, la *Galatea*, bombardèrent la ville du Cap ; en même temps, Geffrard l'attaqua vivement par terre et s'en empara (9 novembre 1865).

Le pays n'a jamais pardonné à Geffrard le concours trop apparent de la marine anglaise. D'autre part, cent millions de gourdes, dit-on, avaient été dépensés pendant les six mois du siège pour maintenir l'armée sur le pied de guerre. Cent millions pour mettre en fuite un homme qui, même exilé, restait l'idole de la masse ! Salnave, vaincu, avait blessé à mort le gouvernement de Geffrard !

### 198. — Suite des insurrections.

h) Le 5 juillet 1866, les généraux Victorin Chevallier et Gallumette Michel s'emparèrent de l'arsenal des Gonaïves, et pendant huit jours, terrorisèrent la ville. Ils échappèrent à la mort par l'exil.



i) Un mois après, des insurgés occupèrent l'arsenal et le Palais National de Saint-Marc. Succès éphémère : une cour martiale prononça neuf condamnations à mort, — par contumace.

j) Après la grande révolte du Cap, le Gouvernement, vexé de l'attitude frondeuse des jeunes gens du Cap et de Port-au-Prince, en incorpora un grand nombre, par repréailles, dans les Tirailleurs de la garde. "Geffrard, disait-on, veut doter son pays d'une armée nationale commandée par des officiers intelligents. Les jeunes gens qu'il enlève aux professions libérales sont destinés à être un jour la pépinière où se recruteront les chefs de l'armée. C'est dans leur propre intérêt qu'il agit ainsi."

Ces jeunes gens instruits, pour la plupart appartenant aux meilleures familles, percèrent si bien la pensée secrète du Président qu'ils introduisirent parmi les Tirailleurs l'esprit de révolte qui les animait. Dans la nuit du 23 janvier 1867, des coups de feu partis de la cour du palais furent dirigés sur les appartements habités par Geffrard et sa famille. Réveillé en sursaut, Geffrard s'arma, descendit et, appuyé par ses gendres, riposta. La ville devait être du complot; partout on tirait. On pilla plusieurs magasins. Dans la matinée, un détachement de Tirailleurs fidèles attaqua le fort Lamarre, dernier refuge des révoltés; l'action dura un quart d'heure à peine : treize hommes, dont plusieurs de la haute société, comme Prosper Elie et son fils Justin, furent tués.

Une fois encore, Geffrard restait maître de la situation.

#### — Démission de Geffrard.

Mais la défection d'une partie de ses tirailleurs l'avait vivement impressionné; il proclama une amnistie générale, confia au Ministère et aux Chambres les pouvoirs que lui accordait la Constitution, et fit appel à des hommes nouveaux entièrement recrutés dans l'opposition.

Concessions inutiles, car, à la même date, le général Victorin Chevallier, las de son exil à Inague, avait soule-

vé Saint-Marc, puls, aidé de Nissage Saget, toute l'Artibonite.

Geffrard démissionna le 13 mars 1867 et partit pour la Jamaïque.

---

## CHAPITRE XXVII

---

### *Sommaire*

199\*. — Nissage Saget, ayant refusé la présidence, Salnave succéda à Geffrard.

200\*. — Salnave était d'une bravoure légendaire, mais le dédain qu'il affichait des convenances sociales lui aliéna beaucoup de sympathies.

201\*. — L'emprisonnement de Léon Montas provoqua une séance orageuse à la Chambre (11 octobre 1867). Quatre jours plus tard, la Chambre était envahie par une populace effrayante, qui cloua les portes du Palais Législatif : la Chambre fut dissoute.

202\*. — Là-dessus, le Nord se souleva : ce fut l'insurrection des Cacos.

203\*. — Salnave marcha contre elle — et se fit battre au Carrefour de Naples où il perdit deux cents hommes, ses munitions et ses archives.

Une délégation qui avait pour mission d'obtenir du pays des pouvoirs discrétionnaires pour Salnave, généralisa la révolution au lieu de l'enrayer.

204\*. — La situation de Salnave à Port-au-Prince devenait très critique : il s'adressa aux piquets qui répondirent à son appel et dégagèrent la capitale.

205\*. — Succès sans portée, car, bientôt après, Saget était acclamé président du Nord et Dominique du Sud : c'était le pays partagé en trois états indépendants.

206\*. — Salnave marcha en personne contre le Sud, mais malgré le dévouement des piquets à sa cause, la campagne fut un vrai désastre.

207\*. — Dans l'Artibonite, le général Victorin Chevallier ne fut pas plus heureux. Par contre, le général Brice Aîné qui, en octobre 1868, avait repoussé les attaques de Salnave contre Jérémie, marcha, de succès en succès. Le 18 décembre 1869, Brice pénétrait dans Port-au-Prince et le 19, Salnave partait avec une faible escorte du Palais National qui sauta quelques heures plus tard.

208\*. — Salnave fut saisi le 1<sup>er</sup> janvier 1870, aux Anses-à-Pitre, ramené à Port-au-Prince, condamné à mort par un tribunal révolutionnaire et fusillé sur les ruines encore fumantes du Palais National.



## SALNAVE, Président.

(14 juin 1867 — 19 décembre 1869)

## 199. — Gouvernement provisoire.

Pour éviter la période d'anarchie que tous redoutaient, le Sénat s'empressa de nommer Nissage Saget président d'Haïti. Nissage déclina cet honneur redoutable : les amis politiques de Geffrard restaient nombreux, l'ambition de Victorin Chevallier, et, surtout la popularité du général Sylvain Salnave l'inquiétaient. Un gouvernement provisoire de vingt-deux membres fut donc institué ; il convoqua une Assemblée Constituante.

Entre temps, Salnave débarqua en Dominicanie où l'accueil, cette fois, fut loin d'être sympathique ; reçu en triomphe au Cap, il fit fusiller Dasace Sévère et quelques infortunés qui l'avaient battu en 1865. A Port-au-Prince, du Pont-Rouge à la Cathédrale, Salnave connut l'ovation délirante. La foule qui l'acclamait était si serrée qu'elle en était presque immobile : on ne voyait que des têtes, et, par dessus ces têtes, des mains agitant des mouchoirs et des branches de laurier (25 avril).



Le "héros du 7 mai 1865" désirait la Présidence, mais il ne voulait la tenir que du peuple. Il se retira du gouvernement provisoire ; celui-ci comprit et se déclara dissous (2 mai 1867). Le pouvoir exécutif fut confié à Saget, Chevallier, Salnave. Triumvirat de bien courte durée ; le 4 mai, une populace où dominaient les déclassés et les femmes, acclama Salnave Président d'Haïti : il se contenta d'être le "Protecteur de la République".

Pour ne point paraître ridicule et impuissante, l'Assemblée Constituante délégua l'autorité exécutive provisoirement au général Salnave (6 mai). Le 14 juin enfin, elle nomma Sylvain Salnave président d'Haïti pour une période de quatre ans; son premier ministère comprenait :

André Germain : Justice et Finances;

Demesvar Delorme : Relations Extérieures, Instruction Publique;

Ovide Comeau : Intérieur, Agriculture;

Ménélas Clément : Guerre et Marine.

## 200. — Le nouveau Président.

Au dire de Firmin, son gendre, Salnave n'était nullement préparé à l'exercice du pouvoir; ce n'était qu'un soldat, d'une bravoure légendaire; la Présidence lui plut en ce qu'elle lui permettait d'être général en chef de l'armée haïtienne. Il affecta au pouvoir le mépris des convenances les plus élémentaires et accorda l'entrée de son palais "aux intrigants de bas étage, voire même aux femmes de mauvaise vie." (D'après F. Marcelin). Par contre, les personnes de la société, et la plupart des hommes politiques évitèrent avec soin une si douteuse promiscuité.

## 201. — Courte session législative. — Affaire Léon Montas.

Après avoir nommé Salnave à la présidence, la Constituante se sépara. De nouvelles élections eurent lieu dans le plus grand calme. La nouvelle Chambre compta beaucoup de partisans du Gouvernement déchu. Elle se réunit le 3 octobre. La session ne dura que onze jours.

Le général Léon Montas, officier distingué, d'une instruction étendue et variée, nommé par Geffrard commandant du département du Nord, était estimé; on louait sa droiture, sa générosité, son tact. Mais il avait combattu Salnave en 1865; il fut arrêté en mai 1867. Pendant cinq mois, emprisonné, tantôt au Cap, tantôt à Port-au-Prince, il réclama vainement des juges: il ne fut même pas interrogé.



Une pétition de Mme Montas à la Chambre des Représentants provoqua une séance orageuse (11 octobre 1867). Le député Armand Thoby parlait en faveur du prisonnier, quand le général Victorin Chevallier entra, l'air menaçant, et apostropha la Chambre. Après son départ, la discussion recommença; la tâche du ministère était ingrate : ses explications insuffisantes ne purent convaincre la majorité.

Le 14 octobre, une populace effrayante, composée surtout de femmes armées de pierres et de coutelas, s'organisa en bandes compactes et parcourut la capitale en vociférant : "Vive Salnave! à bas la Chambre!" Elle envahit le Palais Législatif, en chassa les députés, brisa chaises et bureaux, déchiqueta les portraits historiques, chanta, but, dansa, puis, se retirant, cloua les portes.

La Chambre des Représentants, victime de l'ancien "Protecteur de la République", était dissoute. Quant au général Léon Montas, cause involontaire de ce grave événement, le Moniteur nous apprend (N° du 18 décembre 1867) qu'il mourut d'apoplexie foudroyante dans la prison du Cap pendant la nuit du 4 au 5 décembre!

## 202. — Insurrection des Cacos.

L'assassinat de Dasace Sévère, l'emprisonnement injustifié de Léon Montas rendirent inquiets les hommes du Nord qui avaient lutté contre Salnave en 1865; grâce à une propagande habile, leurs craintes furent bientôt partagées par un grand nombre de paysans et le vieux Robert Noël souleva contre Salnave les "Cacos" de Vallière et de Mont-Organisé (juin 1867).

Le général Nord Alexis, chef du département du Nord, avait vécu longtemps parmi les insurgés. Pour en venir à bout, il employa tour à tour la force des armes sans rigueurs inutiles, et la persuasion. En octobre, deux mille Cacos déjà s'étaient soumis. Mais Salnave, qui se morfondait à Port-au-Prince, loin de la vie agitée des camps, partit lui-même (20 novembre), décidé à écraser l'insurrection. Troupes régulières et gardes nationales furent mobilisées. La vie normale étant interrompue, la colère



gronda dans les cœurs. Aux Cayes, le général Jean-Baptiste fut blessé par les gardes nationaux et le canon d'alarme tiré; les piquets de Torbeck accoururent; on dut écouter leurs réclamations, on les rationna, et on fut heureux de les voir repartir, à peu près satisfaits.

### 203. — Salnave contre les Cacos.

a) Une avalanche d'hommes roula sur le Nord. Les Cacos, partout refoulés (décembre), se tinrent alors sur la défensive et harcelèrent, en se dissimulant, l'armée de Salnave. La guerre devint acharnée : la division du général Obas fut décimée au morne Magdeleine (janvier 1868); le général Nord Alexis, disgracié, s'exila; entre Terrier-Rouge et Fort-Liberté (Carrefour de Naples), Salnave perdit deux cents hommes, ses munitions, ses archives, son argent (6-8 février 1868).

b) *Acte du Trou* (22 avril 1868). — Des citoyens et quelques officiers pensèrent, qu'avec des pouvoirs plus étendus, plus durables surtout, Salnave maîtriserait facilement l'insurrection. Une "Pétition au nom de l'Armée" demanda pour le Président un pouvoir discrétionnaire. Salnave accepta. On envoya une délégation dans "toutes les villes du pays pour recueillir des adhésions".

Elle recueillit la révolution.

Dès le 25 avril, le général Nissage Saget souleva l'Ar-tibonite et se proclama général en chef de l'Armée Révolutionnaire. Le 1<sup>er</sup> mai, le général Normil, président de la Constituante de 1867, souleva l'Anse-à-Veau. Le 8 mai, ce fut le tour des Cayes; le général Domingue y forma un "Comité Révolutionnaire" présidé par Dupont Jeune. Enfin, le 30 mai, Pétionville et la Croix-des-Bouquets prirent les armes sous la direction de Boisrond-Canal.

### 204. — Salnave à Port-au-Prince. — Les piquets.

A la fin de mai 1868, les cacos de John Lynch étaient à Drouillard et les insurgés du Sud communiquaient avec

Pétionville par une ligne de postes établie dans les mornes de l'Hôpital.

Salnave, revenu le 4 mai à la capitale, n'avait pour lui que les troupes, la population, et une intrépidité à toute épreuve. Le 27 mai, trois colonnes attaquèrent le fort Bizoton; elles furent repoussées. Le 3 juin, John Lynch et ses cacos parvinrent jusqu'au Portail Saint-Joseph et s'emparèrent du fort Gommier : mais les soldats de Salnave, les volontaires, les femmes du Bel-Air accoururent et poursuivirent les assaillants jusqu'à Drouillard.

Néanmoins, la situation de Salnave resta critique jusqu'au jour où, sur les instances de son ministre Numa Rigaud, il appela à son secours les piquets. Tour à tour, Delgrâce Jacquet, Joseph Hibbert, Chrispin Nègre, Larche, Raymond, Roc, Siffra, Lafond, etc., vinrent offrir leurs services. Le blocus de Port-au-Prince se desserra : le général Rébecca Hector rentra en hâte à Jacmel; le général Normil, pris entre Port-au-Prince et la plaine de Léogane infestée de piquets, quitta Carrefour pour Petit-Goâve (17 juillet 1868). Le 1<sup>er</sup> septembre enfin, Pétion Faubert partit de Pétionville, et, avec John Lynch, se replia sur Saint-Marc.

## 205. — Trois Républiques.

Malgré leur échec, les adversaires de Salnave continuèrent la lutte et consommèrent la scission. A Saint-Marc, Nissage Saget fut nommé président provisoire de la République du Nord, avec Faubert d'abord, Nord Alexis ensuite comme ministre de la Guerre (19 septembre 1868).

Trois jours plus tard, l'Etat du Sud se constituait avec Domingue pour président, Momplaisir Pierre pour ministre, un Conseil d'Etat et une Chambre des Comptes.

## 206. — Salnave contre le Sud.

Ne pouvant combattre tous ses ennemis à la fois, Salnave, assuré du dévouement des piquets, entreprit de réduire le Sud. Deux de ses bateaux *la Liberté*, *le Sylvain* (commandant Théophile Parisien), ayant rallié la Révolution,



Salnave acheta un navire américain (19 septembre) qu'il baptisa *l'Alexandre Pétion*; dès le lendemain, servi par un équipage entièrement américain, Salnave put couler dans la baie de Petit-Goâve les deux bateaux qui l'avaient trahi. Le jour même, aidé par les piquets de Saint-Vil John, il entra dans la ville (20 septembre).

En octobre 1868, Salnave, à bord de *l'Alexandre Pétion*, acheta en rade de Jérémie un autre steamer américain, *le Matanzas*. Ce renfort et les assauts des piquets n'eurent point raison de la ville : Jérémie, défendue par le général Brice Aîné résista victorieusement (4-8 octobre).

Après une rapide tournée d'inspection aux Gonaïves, à Port-de-Paix, Cap-Haïtien, Salnave revint dans le Sud et s'empara de Miragoane (30 novembre), puis de l'Anse-à-Veau (jusqu'au 13 décembre), ensuite d'Aquin (20 janvier 1869).

Maître d'Aquin, de Torbeck, de Cavaillon, Salnave s'attaqua enfin aux Cayes. Une première offensive (4-9 février 1869) fut repoussée; il revint à la charge et s'empara du fort l'Ilet (24 mai); il en fut délogé aussitôt, et, jusqu'en septembre, n'essuya que des échecs.

## 207. — La débâcle.

En 1869, les révolutionnaires achetèrent aux Etats-Unis deux bateaux qu'ils armèrent en guerre : *la République* et *le Mont-Organisé*; ils attaquèrent *le Salnave* et *l'Alexandre Pétion* dans le canal de la Tortue. La rencontre fut indécise (14 septembre); les quatre navires, se trouvèrent momentanément hors d'état de tenir la mer.

Vers la même époque, les révolutionnaires s'étaient emparés des Gonaïves (29 août); le général Victorin Chevallier qui dirigeait la résistance, revint à Port-au-Prince; son attitude hautaine, mécontenta les Secrétaires d'Etat. Salnave leva précipitamment le siège des Cayes et constitua un ministère de combat dont les membres les plus connus sont Victorin Chevallier et Florvil Hyppolite.

Les jours du Gouvernement, toutefois, semblent désormais comptés. C'est en vain que Salnave se fait accorder



la *présidence à vie* par un Conseil législatif à sa dévotion (16 novembre); en vain qu'il provoque le rétablissement des mesures financières les plus discréditées de l'Empire, impôt du cinquième, monopole du coton et du café; en vain qu'il autorise l'émission à jet continu de ce papier-monnaie que le peuple, malicieux, baptisa du nom pittoresque "z'o-reille bourrique" et qui fit monter le change à près de mille gourdes pour un dollar.

Dans une campagne rapide, le général Brice Aîné s'empara de Miragoane, Petite-Rivière de Nippes, Petit-Trou de Nippes, etc. (Octobre 1869). En même temps, le général Victorin Chevallier, qui assiégeait Jacmel, trahit Salnave (4 novembre); l'armée de Nissage avait déjà occupé Port-de-Paix (24 octobre); avec le concours de Nord Alexis elle entra au Cap-Haïtien le 14 novembre.



THÉOPHILE PARIISIEN,  
Commandant de la République  
et du Mont-Organisé.

#### — Prise de Port-au-Prince.

Un conseil de guerre tenu à Saint-Marc arrêta les détails d'une offensive suprême contre la capitale : 1° l'armée du général Saint-Elia Cauvin attaquerait Port-au-Prince par terre tandis que 2° trois bateaux révolutionnaires débarqueraient, au wharf même, les troupes de Brice et de Boisrond-Canal. L'entreprise était périlleuse, car Salnave venait d'acheter un superbe bateau, bien armé, *la Terreur*. *La Terreur* mouillait près du fort l'Ilet; la flottille de Brice s'en approcha sans bruit, dans les ténèbres de la nuit, et l'accosta : avant que l'alarme pût être donnée, Brice et ses soldats en étaient maîtres (18 décembre).

Au petit jour, trois colonnes, commandées par Brice, Boisrond-Canal, Saint-Léger Pierre Jean-Louis partirent du wharf : ils étaient mille, et la ville bien fortifiée, comptait une garnison de trois mille hommes. Mais l'audace de Brice en imposait à tous : "En cas de défaite, avait-il affirmé, notre retraite se fera sur le Fort National". Un combat de rues, favorable aux Cacos, aboutit, le soir, à l'explosion de la poudrière du fort Eveillard (Bel-Air).

La journée du 19 décembre fut décisive. Le Palais national, où deux mille quarts de poudre s'entassaient dans la "Salle du Trône", fut bombardé par *la Terreur*. Salnave, visiblement inquiet, céda enfin aux instances de ses amis et partit avec une faible escorte (10 hommes). Il montait le chemin de la Coupe, quand une explosion formidable ébranle l'air et le sol. Le Palais venait de sauter : un immense incendie en résulta qui détruisit mille maisons au moins du Morne-à-Tuf.

#### 208. — Mort de Salnave.

Salnave, poursuivi, se dirigea vers la frontière dominicaine. Battu le 1<sup>er</sup> janvier 1870, aux Anses-à-Pitre, il tomba, avec quelques amis fidèles, Alfred Delva, Ulysse Obas, etc., aux mains de ses ennemis politiques. Salnave excepté, tous furent tués à la Croix-des-Bouquets.

A Port-au-Prince, Salnave comparut devant un tribunal révolutionnaire ; on l'accusa de meurtre, d'incendie, de violation de la Constitution. Condamné à mort, il fut conduit sur les ruines encore fumantes du Palais, garrotté à un poteau et fusillé.

---

## CHAPITRE XXVIII

---

### *Sommaire*

209\*. — La fin tragique de Salnave ramena l'unité de Gouvernement.

210\*. — Le 19 mars 1870, l'Assemblée Nationale élut Nissage Saget, président d'Haïti. C'était un vieillard dont l'âge avait affaibli les facultés. Il se montra pourtant respectueux des lois et de la Constitution.

211\*. — Pour améliorer la situation financière, la Chambre, après de longs débats, autorisa un emprunt de huit cent mille dollars et le retrait du papier-monnaie à raison de trois cents gourdes pour un dollar.

212\*. — L'anarchie, qui avait sévi sur le pays tout entier de 1867 à 1870, comportait des leçons bien sévères, bien douloureuses qui, malheureusement, ne furent point entendues. Dès le 2 février 1871, une insurrection éclatait à Port-au-Prince; en mars 1873, trente hommes tentaient un coup de main aux Gonaïves et s'emparaient de l'arrondissement; en mars 1874, des exilés débarquaient au Cap et attaquaient l'Arsenal.

213\*. — Pour appuyer les réclamations de deux de ses sujets, l'Allemagne envoya deux frégates en rade de Port-au-Prince qui saisirent deux navires



haïtiens. L'indemnité exigée payée, les navires furent rendus, — mais sur le pont de chacun d'eux, on trouva le drapeau bicolore étendu et hideusement souillé. — En 1870, le président des Etats-Unis avait signé avec le général Baez un traité d'annexion de la République Dominicaine. Haïti comprit quel danger la menaçait et elle favorisa les partisans de l'Indépendance. Le traité fut rejeté par le Sénat américain à la suite d'une intervention de Charles Summer : Charles Summer a droit à la reconnaissance des Haïtiens.

214\*. — La Chambre de 1870 avait exercé un contrôle administratif si minutieux et si serré qu'il équivalait à interdire toute initiative à l'Exécutif.

Aux élections de 1873, l'Exécutif prit sa revanche en combattant la candidature de Bazelais, le chef du parti libéral. Bazelais obtint quand même la majorité et son élection fut validée par la Chambre.

215\*. — L'abstention de vingt-six députés antibazelaisistes ayant mis la Chambre en minorité, Bazelais, par patriotisme, consentit à ne point exercer son mandat, mais ce geste ne ramena point l'union et la concorde au sein de la Chambre.

216\*. — Nissage Saget démissionna le 12 mai 1874, après avoir refusé de rester en fonctions jusqu'à l'élection de son successeur.

217\*. — Le 11 juin 1874, l'Assemblée Constituante élut Domingue président. Son neveu, Septimus Rameau, fut le vrai chef du Gouvernement.

218\*. — Septimus Rameau était un esprit cultivé, mais son excessive confiance en ses talents devait l'induire à de graves erreurs.

219\*. — Les emprunts de 1874 et de 1875 s'accompagnèrent de louches transactions, — auxquelles s'ajoutèrent des mesures de violence contre Pierre Momplaisir Pierre, Brismard Brice, Boisrond-Canal qui étaient des adversaires du régime. — Mais Domingue fut approuvé par toute Haïti quand il signa un traité de paix et d'amitié avec la Dominique (20 janvier 1875).

220\*. — Jacmel et le Cap s'étant soulevés, Domingue résolut de transférer aux Cayes le siège du gouvernement, mais le peuple de Port-au-Prince se révolta. Rameau fut tué et Domingue put à grand'peine gagner un consulat (15 avril 1876).

221\*. — Boisrond-Canal remplaça Domingue. Devant l'opposition systématique des députés bazelaisistes, Boisrond-Canal prit la singulière résolution de laisser tout aller à la dérive.

222\*. — Boisrond-Canal eut à lutter contre Louis Tanis, commandant du département de l'Ouest, et les bazelaisistes : il triompha de ses adversaires. Néanmoins, convaincu qu'il n'avait la confiance ni des libéraux ni des nationaux, il résigna ses fonctions (17 juillet 1879).

---

## A) NISSAGE SAGET, Président.

(19 mars 1870 — 12 mai 1874)

## 209. — Gouvernement provisoire.

La fin tragique de Salnave fit disparaître les trois gouvernements de Port-au-Prince, de Saint-Marc et des Cayes. Un gouvernement provisoire les remplaça, composé de Nissage Saget, président, Michel Domingue, vice-président, Nord Alexis, Dupont Jeune, Volmar Laporte (27 décembre 1869).

Assisté d'un ministère de cinq membres et d'un Conseil Consultatif bientôt transformé en Conseil d'Etat, le gouvernement provisoire réagit avec vigueur contre les partisans du régime déchu : nombre de citoyens, coupables seulement de "Salnavisme", furent exécutés ; le monopole du café disparut (6 janvier 1870) ; on remit en vigueur la Constitution de 1867, et l'on prépara activement les élections législatives.



## 210. — Nissage Saget.

Dès sa première réunion (19 mars 1870), l'Assemblée Nationale élit le général Nissage Saget président d'Haïti pour quatre ans. Son mandat devait expirer le 15 mai 1874.

Cette nomination était attendue. "On a même prétendu (Armand Thoby, dans *Jacques Bonhomme d'Haïti*) que Saget et Domingue avaient conclu un pacte d'aide mutuelle pour se succéder au pouvoir."

Le nouveau président passait pour ne plus jouir de la plénitude de sa raison. Huit années de détention sous l'Empire avaient, dit-on, déséquilibré son esprit. Ce demi-fou, pourtant, s'est montré respectueux de la Constitution



et des lois : "Que chaque bourrique braie dans son pâturage!" déclara-t-il souvent aux nombreux courtisans qui l'excitaient contre le Corps Législatif.

### 211. — Réforme monétaire.

Le gouvernement provisoire avait retiré de la circulation les billets de Salnave à raison de dix gourdes Salnave contre une de la Révolution. Cette mesure était insuffisante, puisque quatre cents millions de gourdes restèrent en circulation; inefficace, au surplus, car les billets des Cayes et de Saint-Marc, grossièrement imprimés sur du papier ordinaire, furent reproduits à foison par des citoyens malhonnêtes.

Une première loi (15 juin 1870) interdit toute nouvelle émission de papier-monnaie. Puis les deux pouvoirs exécutif et législatif s'occupèrent du retrait : les ministres penchaient pour le retrait partiel et progressif; la Chambre, intransigeante, voulait le retrait intégral et immédiat. Pendant deux ans, la Chambre, entraînée par Boyer Bazalais et Edmond Paul, résista au ministère et l'on vit B. Lallemand, Sauveur Faubert, Volmar Laporte, Normil Sambour, Charles Haentjens, Darius Denis se succéder, comme des ombres, au département des Finances.

Enfin, le ministère du 2 janvier 1872 — J.-B. Damier à l'Intérieur, Liautaud Ethéart aux Finances, Octavius Rameau à la Justice et Saul Liautaud à la Guerre, — accepta les vues de la Chambre.

Le Gouvernement, autorisé par la loi du 15 juillet, contracta un emprunt de cent mille dollars affecté au retrait



EDMOND PAUL.

partiel. Une loi du 24 août compléta la réforme : un emprunt de deux millions de dollars permit le retrait intégral et immédiat, à raison de *trois cents* gourdes pour *un* dollar. Les dollars des Etats-Unis, leurs divisions, et la monnaie de cuivre haïtienne furent seuls en cours jusqu'à la réforme monétaire de Salomon.

La réforme monétaire fut diversement appréciée et même, vivement critiquée. D'une part, la défiance exista, au début du moins, contre cette monnaie étrangère ; d'autre part, les producteurs de café, tous paysans des mornes, furent trop tentés de garder chez eux, improductives, les belles espèces sonnantes qui remplaçaient les chiffons de gourdes. Le commerce en souffrit, notamment celui des tissus.

## 212. — Insurrections.

Que la tempête d'anarchie qui ravagea Haïti de 1867 à 1870 n'ait pas dégoûté de la guerre civile tous les Haïtiens de l'époque, on ose à peine le penser. La seule excuse des insurgés, c'est, peut-être, que le Gouvernement, une fois les passions apaisées, aurait dû autoriser le retour dans leur pays des nombreux Haïtiens épars sur la terre de l'exil.

a) Le 2 février 1871, on attaqua l'arsenal de Port-au-Prince. Vingt et une personnes comparurent devant le tribunal criminel assisté du jury et furent condamnées à des peines minimales.

b) Cinna Leconte, et une huitaine d'exilés politiques, las de souffrir à Guayabin et Monte-Christi, débarquèrent au Carénage et s'emparèrent de l'arsenal du Cap (nuit du 15 mars 1874). Dans l'appel aux armes qu'il répandit aussitôt, Cinna Leconte, descendant de Dessalines, s'intitula Jean-Jacques II : "J'avance, ô mes sujets, déclarait-il, et partout où je porterai mes pas, suivez l'éclair de l'épée de 1804".

Au jour naissant, le général Nord Alexis reprit l'Arsenal ; Cinna Leconte et trois conjurés furent pris et exécutés en face de l'Arsenal. On opéra, les jours suivants,



de nombreuses arrestations. Le président Nissage Saget se transporta au Cap. Il y rappela que Pétion, en 1812, avait brûlé, aux Cayes, des papiers qui compromettaient beaucoup de gens, apparemment inoffensifs; lui, Saget, possédait beaucoup de lettres, ajouta-t-il, et il ne les brûlerait pas! La panique fut indicible. ... Deux jours après, le président repartit pour la capitale : il n'avait arrêté personne, mais les Capois se tinrent tranquilles jusqu'en 1874.

c) Aux cris de : "Vive Gallumette! Vive Salomon!" une trentaine d'hommes armés (Gallumette Michel, Zamor Aîné, Jules Legros, Charles Félix, Mirabeau Sterlin, etc.) s'emparèrent de l'hôtel de l'arrondissement des Gonaïves et de la poudrière du fort Raboteau (nuit du 3-4 mars 1873). Douze heures plus tard, ils étaient, ou dispersés ou tués.

### 213. — Affaires diplomatiques.

a) En 1870-1871, Haïti avait affiché publiquement sa sympathie pour la France.

Deux commerçants allemands, Dickmann (Miragoane), Stapenhort (Cap-Haïtien) réclamèrent au Gouvernement Haïtien quinze mille dollars pour dommages matériels, réels ou prétendus, subis par eux du temps de Salnave et de Geffrard.

Deux frégates allemandes, *Vineta*, *Gazella*, mouillèrent, le 11 juin 1872, en rade de Port-au-Prince. Deux heures après leur arrivée, le capitaine Batsch exigea le paiement immédiat de trois mille livres sterling, puis, sans même attendre la réponse du Gouvernement, s'empara de deux navires de guerre haïtiens paisiblement à l'ancre.

Indignée, mais convaincue de son impuissance, Haïti paya. Batsch rendit sa proie et partit. Sur le pont de chaque navire haïtien, on trouva le drapeau bicolore largement étalé et ... hideusement souillé.

b) En 1870, Grant, président des Etats-Unis, et le général Baez, président de la République Dominicaine, signèrent un traité d'annexion de la partie de l'Est. Nom-



bre de Dominicains mécontents se soulevèrent avec Cabral et Luperon; on accusa les Haïtiens de les favoriser, et, Hamilton Fish, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, déclara même à son représentant à Port-au-Prince qu'il lui était difficile de croire aux assertions du Gouvernement Haïtien (9 février 1871).

Grâce à Charles Summer, sénateur du Massachussets, le Sénat américain refusa de sanctionner le traité d'annexion. Les Haïtiens, reconnaissants, offrirent à Summer une médaille d'or; à Port-au-Prince, son portrait orna la salle des séances de la Chambre (loi du 27 juillet 1871).

#### 214. — 1873. — Malaises.

Après la réforme monétaire, le mouvement commercial s'étant ralenti, les douanes perçurent moins de taxes. Pour faire face à ses obligations, le ministre des Finances contracta des emprunts qui, à l'échéance, ne purent être remboursés : on dut les renouveler, avec des primes qui montèrent jusqu'à 11 %.

D'autre part, la Chambre de 1870 avait abusé peut-être des droits que lui reconnaissait la Constitution de 1867. Jusqu'en 1872, elle avait contrôlé si minutieusement l'administration, les actes de l'Exécutif, qu'elle avait rendu tout gouvernement impossible : avant d'avoir donné leur mesure, combien de Secrétaires d'Etat durent se démettre! combien même ne restèrent en charge que deux mois!

Aux élections législatives du 10 janvier 1873, l'Exécutif prit sa revanche. A Port-au-Prince, il essaya de faire échouer le leader libéral, Boyer Bazalais : soldats et marins, embrigadés, allèrent voter contre lui. Deux scrutins successifs, annulés pour vice de forme, se prononcèrent pour Bazalais, et, au troisième, le 23 janvier, malgré la pression exercée, il obtint encore 512 voix sur 1 007 votants.

Trois membres du bureau de l'assemblée primaire, ayant refusé de signer le procès-verbal de cette élection mouvementée, les adversaires de Bazalais à la Chambre réclamèrent l'invalidation. Après de longs débats, Bazalais en triompha par quarante-quatre voix contre vingt et une.

## 215. — La dissidence.

Les anti-bazelaisistes s'armèrent à leur tour de la Constitution de 1867, "palladium du libéralisme", d'après le libéral A. Firmin. Elle stipulait (art. 84) "qu'aucune des deux Chambres ne pouvait prendre de résolution qu'autant que les deux tiers de ses membres étaient présents". Vingt-six députés, entraînés par Septimus Rameau, se retirèrent; pendant les quatre mois des sessions ordinaire et extraordinaire, ils empêchèrent tout travail législatif.

Après intervention de Joseph Lamothe, ministre de l'Intérieur, Bazelais, par patriotisme, consentit à ne point paraître à la Chambre en 1873. La session s'ouvrit sous la présidence de Brice Aîné (30 juillet). Le budget fut rejeté. Deux ministres furent blâmés. Le bruit courut d'une manifestation militaire contre la Chambre. Les députés se dispersèrent (16 septembre 1873) avant la clôture régulière de la session.

Ces rivalités mesquines, ces discussions énervantes ne favorisèrent point, tant s'en faut, l'ordre administratif. Plusieurs ministres furent accusés de malversations. La comptabilité cessa d'être à jour. On n'était plus au temps où les ministres tremblaient quand le moindre journaliste se permettait d'écrire : "Gare les interpellations!"

## 216. — Fin du gouvernement de Saget.

En avril 1874, les "dissidents", toujours excités par Rameau, refusèrent encore de siéger à la Chambre. Deux fois (24, 30 avril), le Sénat les adjura de se réunir à leurs collègues. Cependant le 15 mai approchait; le mandat de Nissage était à son terme. Chambre et Sénat, libéraux en majorité, avaient leur candidat, le général Pierre Momplaisir Pierre; mais l'opiniâtreté des dissidents les empêchait de se constituer en Assemblée Nationale.

A l'invitation qui lui fut faite de rester en fonction jusqu'à l'élection de son successeur, Nissage répliqua qu'une décision du Sénat et de la portion non-dissidente de la Chambre ne pouvait avoir d'effet constitutionnel.



Il n'attendit même pas le 15 mai. Le 12, il confia au général Michel Domingue le commandement en chef de l'armée haïtienne; le lendemain, il démissionna, ce qui permit aux Secrétaires d'Etat de continuer l'exercice du Pouvoir Exécutif. On lui accorda une pension de quatre mille piastres par an, et une garde d'honneur de quinze hommes. Retiré à Saint-Marc, il y vécut tranquille jusqu'à sa mort (7 avril 1880).

MICHEL DOMINGUE, président

(11 juin 1874 — 15 avril 1876)



217. — Domingue.

Malgré l'opposition du parti libéral, le gouvernement provisoire décréta de nouvelles élections législatives. Une Assemblée Constituante se réunit, modifia profondément la Constitution de 1867 et nomma Michel Domingue président d'Haïti pour huit ans.

Domingue, vieillard d'une bravoure réputée, mais ignorant, entêté, violent, cruel même, ne fut qu'un comparse : son neveu, Septimus Rameau, créé vice-président d'Haïti, fut le vrai chef du gouvernement.

218. — Septimus Rameau. — Son programme.

Septimus Rameau, (1) esprit très cultivé, était d'une vanité si grande qu'il n'avait foi qu'en lui seul. Inaccessible aux plus sages conseils, il ne put dominer une époque où tant de passions s'agitaient.

Il semblait avoir un programme politique; mais quand on vit cet homme, ce chef des dissidents de 1873, s'affubler,

(1) Né le 19 septembre 1826.



comme Hérard Dumesle, des insignes du militarisme le plus baroque, on douta de sa sincérité; aujourd'hui encore, l'on se demande si, derrière les déclarations les plus solennelles ne se cachait pas, au fond, une indifférence complète de la chose publique.

Deux idées hantaient, depuis longtemps, son esprit : création d'une Banque d'Etat, érection d'un Panthéon à la gloire des héros de 1804. Idées excellentes, mais qui ne pouvaient seules, constituer un programme de gouvernement.

### 219. — Les emprunts.

Une loi du 12 août 1874 autorisa un emprunt de trois millions de piastres; l'argent n'affluant pas assez vite au gré de Septimus Rameau, la Chambre vota un autre emprunt de douze millions, avec droit de rachat du premier (loi du 19 février 1875).

Jamais opération financière ne s'est effectuée dans des conditions plus déplorables. Les maisons de commerce de Port-au-Prince, intermédiaires du Gouvernement, se livrèrent à de louches transactions. Le Crédit Général Français, qui lança l'emprunt, préleva un courtage de 9 517 234 piastres 50! C'était un scandale sans nom; et cependant, malgré les bruyantes accusations de l'époque, il semble que le Gouvernement ait été moins coupable que trompé!

### — Frontière de l'Est.

En 1875, l'esprit de conquête qui animait les Haïtiens vingt ans plus tôt contre l'Est, n'existait plus. D'une part, l'indépendance de la République voisine avait été reconnue par les principales puissances. D'autre part, les Dominicains avaient souffert : domination temporaire de l'Espagne (1861-1865), démêlés politiques avec les Etats-Unis (1870-1871), etc. Les Haïtiens, émus de sympathie, et craignant pour leur propre sécurité, avaient contribué à éloigner de leur sol l'étranger.

Le gouvernement de Domingue ne fut donc que l'interprète heureux de la volonté du peuple en signant avec la Dominicanie un traité de paix et d'amitié (20 janvier

1875). Que n'a-t-il réglé en même temps les questions litigieuses entre les deux Républiques, celle des frontières surtout!

— Le 1<sup>er</sup> mai 1875.

A leurs fautes financières, Domingue et Rameau ajoutèrent des mesures de violence.

Le 1<sup>er</sup> mai 1875, ils voulurent se débarrasser des généraux Pierre Momplaisir Pierre, Brismard Brice et Boisrond-Canal, adversaires résolus du régime. Brice, grièvement blessé tandis qu'il gagnait le Consulat d'Espagne, et transporté à l'hôpital, y mourut. Boisrond-Canal, traqué sur son habitation de Frère, put se réfugier au Consulat américain. Quant à Momplaisir Pierre, homme de grand courage, assailli en son domicile par le général Lorquet, commandant du département de l'Ouest, il se défendit seul contre un régiment. On ne pénétra chez lui qu'après sa mort.

## 220. — Fin du gouvernement Domingue-Rameau.

Ces crimes, suivis de nombreux départs pour l'exil, aggravèrent la situation du gouvernement. Le général Louis Tanis prit les armes à Jacmel; Rameau se préparait à combattre, quand le Cap-Haïtien se souleva, puis tout le Nord, et même la Croix-des-Bouquets.

Domingue et Rameau, aux abois, projetèrent le transfert aux Cayes du gouvernement légal. Le 15 avril 1876, on transporta au wharf des malles, pleines de l'argent du dernier emprunt; le peuple s'émut, se révolta; bientôt la colère fut à son comble, et les gouvernants, pour y échapper, se dirigèrent vers les consulats. Le vieux Domingue fut blessé au bras du ministre de France, et Septimus Rameau tué. On pillait les fonds du grand emprunt; la nuit suivante, le général Paulémon Lorquet, attaqué en sa demeure privée, fut victime de la populace. Une nouvelle période d'anarchie et de violences, s'ouvrait : elle facilita les vengeances particulières.

## C) BOISROND - CANAL, Président

(17 juillet 1876 - 17 juillet 1879)

**221. — La politique nouvelle.**

Boisrond-Canal, victime de Domingue, lui succéda au pouvoir (17 juillet 1876). Le nouveau Président était un libéral opportuniste : modéré par tempérament, ni violent, ni cruel, ignorant complètement l'émotion de la peur, il avait vu se rallier à lui, à Kingston, un groupe de libéraux à qui pesaient et les souffrances de l'exil et l'intransigeance en paroles comme en actes de Boyer Bazalais.

Cette scission du parti libéral explique en partie les actes du nouveau gouvernement. Les bazalaisistes, en majorité à la Chambre, firent au pouvoir une opposition résolue, et, comme en 1871, soumirent l'administration à un contrôle des plus rigoureux. Pour dégoûter Haïti de cette attitude parlementaire où il entrait plus de discours que d'action sociale réelle, Boisrond-Canal adopta une politique étrange qu'un mot résume bien : laisser tout aller à la dérive. En plein jour, on tira des coups de feu dans les rues ; on cambriola les magasins, les demeures privées ; la police fermait les yeux. On vit des citoyens se réunir en armes, tenter un coup de main, puis rentrer chez eux, . . . sans être inquiétés. Quand on lui reprochait son insouciance, Boisrond-Canal se contentait de répondre, placidement, en bégayant : "Laissez grainnain !"

**222. — Les insurrections. — Emprunt 1875.**

En 1876, la Chambre ouvrit une enquête sur les emprunts de Domingue. Le scandale était si manifeste que



le Gouvernement se crut fondé à ne reconnaître, sur soixante millions de francs, valeur nominale, que vingt et un seulement qui rapportèrent intérêt à 6 % l'an (décret de l'Assemblée Nationale, 11 juillet 1877).

Deux ans plus tard, le principal artisan de la chute de Domingue, le général Louis Tanis, commandant du département de l'Ouest, se laissa égarer par l'ambition. Pendant une tournée présidentielle dans le Sud, il se révolta ; il était peu sympathique au peuple, et dut se réfugier au Fort-National d'abord, sur la terre étrangère ensuite.

A cette tentative d'insurrection répondit celle de Gélus Bien-Aimé à Port-de-Paix : elle n'eut aucun succès.

#### — Fin du gouvernement Boisrond-Canal.

En 1878, la tension entre libéraux bazelaisistes et libéraux canalistes était extrême. Le parti national, discrédité un instant par les fautes de son premier chef, Septimus Rameau, s'enhardit et rentra sur la scène politique. Aux élections de 1879, canalistes et nationaux coalisés triomphèrent des bazelaisistes.

En d'autres pays, une défaite politique n'entraîne qu'une lutte pacifique, un plus grand effort du parti vaincu pour ressaisir son influence. Mais Haïti était encore en voie d'organisation ; la rivalité des personnes et des programmes y provoqua un choc brutal. Le 30 juin 1879, à la suite d'une séance tumultueuse à la Chambre, — on y avait tiré des coups de feu — Boyer Bazelais, assisté de ses amis, se retrancha dans sa maison privée (rue Pavée) et défia le Gouvernement. Une bataille de rues commença, dura plusieurs jours, fut accompagnée d'incendies, et se termina par la défaite des révoltés.

“Malgré sa victoire, Boisrond-Canal, qui n'avait la confiance ni des libéraux ni des nationaux, résigna ses fonctions un an avant le terme de son mandat (17 juillet 1879).”

## CHAPITRE XXIX

### *Sommaire*

223\* — La situation politique était singulièrement troublée au lendemain du départ de Boisrond-Canal.

Elle eut son dénouement le 23 octobre 1879, lorsque l'Assemblée Nationale élut Salomon président de la République pour une période de sept ans.

224\*. — Le nouveau président se recommandait par sa culture, sa parfaite connaissance des besoins du pays, son ascendant sur les foules et l'indomptable énergie de sa volonté.

225\*. — Mais il était odieux aux libéraux qui profitèrent d'un voyage qu'il entreprit dans le Sud pour fomenter une révolution. Salomon réprima la révolte avec une si impitoyable rigueur qu'elle surexcita les passions au lieu de les calmer.

Quand Bazalais et ses compagnons débarquèrent à Miragoane (23 mai 1883), un grand nombre de villes se soulevèrent en leur faveur. A Port-au-Prince, la place et l'arrondissement ayant été attaqués, Salomon abandonna la capitale à une populace qui pillait et incendia les quartiers habités par les libéraux.

La mort de Bazalais (27 octobre 1883) entraîna la ruine de son parti.

226\*. Salomon confia le service de la Trésorerie à une banque qui s'installa à Port-au-Prince en

1880; il acheva le paiement de la dette de l'Indépendance Nationale; il frappa une monnaie aux armes de la République. Pour encourager le travail et la production, il accorda, dans des conditions sagement définies, des concessions de biens domaniaux; il diminua les droits à l'exportation pour le coton et le café. Il réorganisa les lycées pour lesquels il demanda une mission de professeurs français, et il ouvrit un grand nombre d'écoles rurales. Il travailla à une réforme de l'armée avec le concours d'officiers français, et fit entrer Haïti dans l'Union postale universelle.

227\*. — Salomon fut réélu le 26 juin 1886, au grand mécontentement du pays. Il se retira du pouvoir en août 1888, peu de jours après la révolte de Séide Thélémaque au Cap-Haïtien.

228\*. — Un gouvernement provisoire fut constitué, et deux hommes briguerent la présidence : D. Légitime et Séide Thélémaque.

229\*. — Le 28 septembre 1888, Séide Thélémaque fut tué dans une bagarre qui avait éclaté entre ses partisans et ceux de Légitime.

230\*. — Le 16 octobre, l'Assemblée Constituante nomma Légitime, chef du pouvoir exécutif. Deux mois plus tard, elle l'appela à la présidence de la République.

231\*. — Le Nord ne voulut point reconnaître Légitime et se constitua en état séparé : ce fut la guerre civile. Légitime, vaincu, partit pour l'exil le 22 août 1889.



LYSIUS SALOMON, Président.

(23 octobre 1879 — 10 août 1888)

### 223. — Gouvernement provisoire.

Le 17 juillet 1879, la situation politique était singulièrement trouble. Dans quelques villes importantes, comme Port-au-Prince, Jacmel, les Gonaïves, les bazelaisistes conservaient, malgré leur défaite, de nombreuses et actives sympathies. Il manquait au parti national un chef qui s'impose et que l'on suit. Enfin, Boisrond-Canal, au moment de s'exiler avait été indécis et flottant : il n'avait pas remplacé son ministre de la guerre, le général Chrysostôme François, tué à la Rue Pavée. Les autres membres du ministère reculèrent devant les responsabilités d'un pouvoir temporaire et résolurent de s'effacer. Des comités d'ordre public se constituèrent dans toutes les communes ; un comité central se forma à Port-au-Prince, d'où sortit un gouvernement provisoire composé des généraux Hériston Hérisse, Tirésias A. Simon Sam, Joseph Lamothe, Adelson Douyon et Diogène Serres.

Bazelais et ses amis, inquiets de la tournure prise par leur révolution et, malgré leurs multiples démarches, ne pouvant débarquer à Port-au-Prince, prirent passage sur un bateau allemand, le *Teutonia*, qui les transporta aux Gonaïves (premiers jours d'août). Ils ne restèrent maîtres de cette ville que pendant quinze jours. Battus par le général Hérisse, ils partirent pour l'exil.

Entre temps, le général Salomon, ministre des Finances de Faustin I<sup>er</sup>, rentra en Haïti. Il eut aussitôt, dans l'opinion publique, ses partisans et ses adversaires décidés.

Les élections du 29 septembre 1879 achevèrent la défaite politique des libéraux. De plus en plus, Salomon passait au premier plan.

Dans la nuit du 2 au 3 octobre, un mouvement militaire, exécuté par le général Richelieu Duperval, balaya le gouvernement provisoire Hérisse-Lamothe et le remplaça par un autre dont le général Salomon fut l'âme. Trois semaines plus tard, Salomon par un vote unanime

de l'Assemblée Nationale, devint président de la République pour une période de sept ans (23 octobre).

## 224. Le Président Salomon.

Lysius Salomon, frère du sénateur Etienne Salomon fusillé en 1863, était loin d'être un de ces noirs ignorants qu'une politique criminelle avait trop souvent hissés au pouvoir depuis Guerrier jusqu'à Domingue. De la même lignée que les Paul, les David Troy, les Hyppolite, il avait reçu une culture soignée : il en témoigna brillamment, en 1845, quand à peine âgé de trente ans, il prononça, dans l'église des Cayes, une vibrante apologie de Dessalines.



LE PRÉSIDENT SALOMON.

Sénateur sous Riché, ministre des Finances de l'Empire, obligé en 1859 de s'exiler, il fut le cauchemar de tous les gouvernements haïtiens, de Geffrard à Boisrond-Canal. Son influence sur les campagnards du Sud était si redoutée qu'il fut tenu éloigné de son pays pendant vingt ans : tantôt simple proscrit, tantôt ministre plénipotentiaire d'Haïti à Paris ou à Londres. Il protesta avec force et habileté contre l'ostracisme dont il était victime. Il utilisa, d'ailleurs, son exil pour se livrer à une étude approfondie des questions financières, administratives, diplomatiques.

Le président Salomon était donc un homme d'Etat d'une intelligence remarquable, instruit, probe, connaissant à fond les hommes et les choses de son pays, puissant sur les foules qu'il maniait à sa guise; et malgré son grand âge, — plus de soixante-dix ans, — d'une volonté, d'une énergie peu commune, qu'avaient entretenues le travail, la réflexion et les souffrances même de son bannissement.



## 225. — Salomon et le parti libéral.

a) *Conspiration de Saint-Marc.* — Salomon était odieux aux libéraux. Après une épidémie de variole qui, à cause d'une hygiène publique déplorable, décima le peuple haïtien en 1881-1882, Salomon avait entrepris un voyage de longue durée dans le sud, quand la ville de Saint-Marc prit les armes. Le président, rentré en hâte à la capitale, mit en état de siège les arrondissements de Saint-Marc, Port-au-Prince, Jacmel et emprisonna nombre de citoyens suspects de relations avec Bazelais et Edmond Paul. Malgré l'article 24 de la constitution de 1879 qui abolissait la peine de mort en matière politique, un tribunal militaire, siégeant à Saint-Marc, prononça quarante-huit condamnations à mort : quatorze exécutions capitales eurent lieu à Saint-Marc le 6 mai, autant à Gonaïves le lendemain : cette sévérité dans la répression produisit un véritable malaise dans tout le pays.

b) *Grande insurrection libérale.* — Un vapeur américain, *le Tropic*, débarqua un grand nombre de bazelaisistes, exilés à Kingston, à la Source Salée, près de Miragoane (27 mars 1883). Successivement, Miragoane, Jérémie (23 mai), Corail, Côtes-de-Fer, Jacmel, Baint et Aquin se déclarèrent contre Salomon. La révolution avait des sympathies partout. A Port-au-Prince, le 22 septembre, un samedi, des coups de feu, tirés à dix heures du matin, provoquèrent une panique effroyable. L'hôtel de l'arrondissement fut envahi et le général Pénor Benjamin tué à son poste. Le commandant de la place, Aurélien Jeanty, n'échappa que par miracle au même sort. Le châtiment fut terrible. Une populace déchaînée pilla et incendia les quartiers habités par les libéraux. Elle porta si loin ses excès que Salomon lui-même, à la suite de protestations émanées du Corps diplomatique, fit une tournée en ville pour calmer l'ardeur de ses partisans. (23 septembre).

Quelques semaines plus tard, Boyer Bazelais, désabusé par l'écroulement de ses espérances politiques, affaibli par les privations d'un long siège, mourut de dysenterie (27 octobre). Beaucoup de ses compagnons d'armes et de ses amis politiques trouvèrent la mort dans les combats ou



furent sommairement exécutés après la soumission des villes révoltées.

## 226. — Administration de Salomon.

### A) *Finance.*

a) En 1880, une banque s'installa à Port-au-Prince; elle eut des succursales dans les principales villes de la République. On lui confia le service de la Trésorerie Générale, sans doute pour prévenir le retour d'un pillage analogue à celui qui avait accompagné la chute de Domingue. Trois ans seulement après sa fondation, la Banque fut compromise dans l'*Affaire des mandats* : on retrouva en circulation des mandats déjà payés. Plusieurs employés, étrangers ou haïtiens, plusieurs courtiers furent traduits en justice et condamnés.

b) Le gouvernement de Salomon acheva le paiement de la Dette de l'Indépendance Nationale. En 1880, il reconnut l'emprunt Domingue comme Dette Nationale; la même année, après une décision des Chambres, on commença la frappe d'une monnaie nationale, aux armes de la République. (180 000 gourdes en pièces d'or, 460 000 pièces d'argent d'une gourde, 960 000 gourdes en monnaie d'argent divisionnaire, 460 000 en monnaie de bronze.)

c) Malgré la réforme monétaire, Salomon recourut au papier-monnaie. Pendant la longue insurrection libérale, il avait fallu entretenir l'armée sur le pied de guerre; dans toutes les villes bombardées et incendiées, des intérêts considérables ayant souffert, le gouvernement se trouva en face de nombreuses réclamations étrangères : pour Port-au-Prince seulement, il versa plus d'un demi-million de gourdes (587 418). Incapable de payer les appointements, Salomon, malgré les appréhensions de ses ministres, fit plusieurs émissions de papier-monnaie; en même temps, par d'habiles mesures, il parvint à enrayer si bien la hausse du change qu'en 1887 la gourde haïtienne était au pair avec le dollar américain.

### B) *Agriculture et Industrie.*

a) Par la loi du 26 février 1883, tout citoyen put devenir propriétaire. Sur l'engagement écrit de cultiver certaines denrées tropicales : café, canne à sucre, coton, cacao, tabac, le gouvernement accordait, à titre provisoire, une portion de trois à cinq carreaux de terre prélevés sur les domaines publics. La concession était définitive si, dans un délai, variant de deux à cinq ans, les trois quarts du terrain étaient effectivement plantés. En 1884, il y eut cinq cents demandes de concession ; l'année suivante, plus de douze cents.

b) En 1882, le gouvernement diminua les droits à l'exportation sur le coton et le café.

c) En 1887, sous la direction du général Légitime, ministre de l'agriculture, s'organisa la première exposition en Haïti. On construisit pour cette manifestation nationale, un bâtiment spacieux : c'est le local actuel de l'École de Médecine. L'exposition eut un grand succès.

### C) *Instruction Publique.*

Le président Salomon, aidé de son ministre F.-S. Manigat, réorganisa les lycées et leur distribua avec largesse, les fournitures et le matériel d'enseignement nécessaires. Grâce à l'appui de l'Alliance Française, le lycée de Port-au-Prince, dirigé par G. Manigat, reçut une mission de professeurs français ; quelques-uns d'entre eux : MM. Julien, Vilain, Moll, Rouzier, ont exercé une influence profonde sur les deux dernières générations scolaires.

L'enseignement primaire ne fut pas négligé. Salomon ouvrit un grand nombre d'écoles rurales qui ont donné d'appréciables résultats. On lui doit enfin une réorganisation heureuse de l'École Nationale de Droit.

### D) *Armée, Travaux Publics.*

L'activité de Salomon s'étendit à toutes les branches de l'administration. Une mission militaire française de trois officiers, le commandant Durand, les capitaines Lebrun et Chastel, travailla à la réforme de l'armée. Le palais des



cinq ministères fut commencé; on construisit un palais de la Présidence (disparu le 8 août 1912). Salomon fit admettre Haïti dans l'Union postale universelle. En 1887, un câble sous-marin relia Haïti au continent nord-américain.

### 227. — Fin du gouvernement de Salomon.

En 1886, Salomon, octogénaire, touchait au terme de son mandat présidentiel. De nombreuses adresses populaires réclamèrent impérieusement sa réélection. Le Corps Législatif s'inclina, revisa la Constitution de 1879 (26 juin 1886) et nomma Salomon pour une autre période de sept années. Ce fut une erreur, car en dépit des adresses, le pays était las du gouvernement. Les conspirations se succédèrent. Parmi les nationaux eux-mêmes, plusieurs candidatures surgirent et brisèrent l'unité, la discipline qui, pendant huit ans, avaient assuré le triomphe du parti. Salomon, inquiet, exila deux de ses amis politiques, les généraux Légitime et Manigat. Précaution vaine, car le 5 août 1888, le général Séide Thélémaque se révolta au Cap-Haïtien. Dès le 10, une prise d'armes de Port-au-Prince, favorisée par le général Hérard-Laforest, commandant d'arrondissement, contraignit le vieux président à l'abandon du pouvoir. Il mourut peu après à Paris.

### 228. — Gouvernement Provisoire.

Le 18 août 1888, le général Séide Thélémaque entra à Port-au-Prince avec les troupes du Nord et de l'Artibonite; un gouvernement provisoire composé des généraux Boisrond-Canal, président, D. Légitime, E. Claude, C. Archin, U. St-Amand, F. Hyppolite, membres, décréta des élections pour la réunion d'une Constituante.

Deux hommes alors briguaient la présidence : le général Légitime, très populaire dans l'Ouest et le général Séide Thélémaque qui aspirait au bénéfice de sa révolution : Thélémaque avait pour lui le Nord. Trois hommes du Sud venaient de passer à la Présidence : le Nord y voulait, cette fois, un de ses fils.



**229. — Affaire du 28 septembre 1888.**

Les passions politiques s'échauffèrent tellement que, le 28 septembre, une bagarre eut lieu entre les partisans de Légitime et ceux de Séide. Le palais, attaqué par les troupes du Nord, fut loyalement défendu par les généraux Anselme Prophète, Sully Guerrier, H. Momplaisir. Le généralissime du Nord y perdit la vie. Deux membres du gouvernement provisoire démissionnèrent, dont Florvil Hyppolite qui prétexta des raisons de santé pour rentrer au Cap.



LÉGITIME.

**230. — Légitime, président (16 décembre 1888).**

Au milieu d'octobre, l'Assemblée Constituante se réunit à la capitale : les députés du Nord étaient absents. Néanmoins, l'Assemblée ayant le quorum nécessaire pour travailler valablement, nomma F.-D. Légitime, chef du pouvoir exécutif (16 octobre), et deux mois plus tard, elle l'appela définitivement à la Présidence de la République (16 décembre). Elle élaborait ensuite et vota la Constitution de 1888.

**231. — La guerre civile.**

Le mécontentement qui couvait depuis la mort tragique de Séide Thélémaque, avait éclaté avant l'élection du 16 décembre. Saint-Marc, Gonaïves, Cap-Haïtien, Port-de-Paix s'étaient prononcés contre Légitime : dans l'Ouest même, Jacmel, à l'instigation de Chicoye, Bayon, Méri-sier Jeannis, avait suivi l'exemple du Nord.

Jacmel retomba bientôt au pouvoir de Légitime ; mais le Nord, entraîné par un Comité révolutionnaire composé d'hommes énergiques ou d'une grande valeur intellectuelle,

— général Hyppolite, président, N. Auguste, A. Firmin, V. Stewart, Saint-Martin Dupuy, N. Pierre-Louis, A. Duvivier, St-F. Blot, membres, — se constitua en état séparé, la République Septentrionale.

Le général Légitime avait pour lui les moyens supérieurs d'attaque et de défense qu'offre toujours une capitale, ainsi que l'enthousiasme, touchant au fanatisme, qu'il inspirait au peuple. Honnête, instruit, modéré, il eût été en temps de paix, un administrateur habile. Au début, son triomphe parut assuré. Les généraux Osman Piquant, Anselme Prophète, Saint-Fleur Paul, Antoine Pollas, Dardignac, menèrent avec entrain la lutte contre le Nord et l'Artibonite : ils occupèrent les Verrettes, Marchand, la Marmelade, la Grande-Rivière du Nord, le Trou. Un instant, la révolution fut confinée à Saint-Marc, Gonaïves et le Cap que bloquèrent les avisos de l'Ouest (*le Tous-saint, le Dessalines, la Bélise*). — Un coup de théâtre anéantit soudain les espérances de Légitime. Anselme Prophète, son ministre de la guerre et Osman Piquant son ministre de l'Intérieur, opérèrent une brusque retraite : on parla de trahison. Dans le Sud, le général Antoine Simon se révolta ; dans l'Ouest, le général Dardignac, le plus ferme partisan de Légitime, fut tué au Cap-Rouge, en combattant les rebelles de Marigot et de Saltrou.

Le département de l'Ouest fut envahi, et Port-au-Prince assiégé. Légitime partit pour l'exil (22 août 1889).

---

## CHAPITRE XXX

---

### *Sommaire*

232\*. — Le 9 octobre 1889, l'Assemblée Constituante proclama le général Hyppolite président de la République.

233\*. — Le nouveau président possédait à un haut degré le sentiment de sa dignité et de ses devoirs de chef d'état. Il choisit A. Firmin comme ministre des Finances et des Relations Extérieures.

234\*. — Celui-ci dut déployer beaucoup de tact et d'adresse pour écarter les prétentions des Etats-Unis sur le Môle Saint-Nicolas.

235\*. — Le 28 mai 1891, Sully Guerrier attaqua la prison de Port-au-Prince et libérait les prisonniers politiques. Hyppolite en éprouva une si violente colère que, pendant trois jours, la capitale vécut dans une angoisse indicible.

236-237\*. — Hyppolite fut redoutable à ses ennemis politiques : il ne fut pas cependant un vulgaire tyran : sous son gouvernement, la presse jouit même d'une liberté relative. Il s'intéressa vivement au développement économique du pays; il organisa le département des Travaux Publics. Il a signé beaucoup de contrats, presque tous excellents dans leur principe, quelques-uns très critiquables dans leur mode d'exécution.

Pour essayer de conjurer la crise financière qui s'annonçait, il recourut aux émissions de papier-monnaie, aux conventions budgétaires, aux emprunts sur place : expédients qui aggravèrent la situation au lieu de l'améliorer.

238\*. — A deux reprises, Hyppolite eut des entrevues avec le président dominicain, Ulysse Heureaux : vrais pactes de garantie contre les conspirateurs.



239\*. — Hyppolite mourut subitement le 24 mars 1896, au moment où il se mettait en marche sur Jacmel qui venait de se soulever.

240\* — Le 31 mars 1896, Sam succédait à Hyppolite. Durant son mandat, il ne rencontra guère que des difficultés d'ordre administratif. La situation financière l'amena à contracter emprunts sur emprunts.

241\*. — L'affaire Lüders où il céda aux exigences de l'Allemagne (6 décembre 1897), porta un coup mortel à son prestige.

242\*. — Sam se retira du pouvoir le 12 mai 1902.

243\*. — Après dix mois de guerre civile et de gouvernement provisoire, Alexis Nord devint président d'Haïti. Il fit le procès de la Consolidation (1903) et célébra avec beaucoup d'éclat le centenaire de l'Indépendance Nationale (1904).

---

A) FLORVIL HYPOLITE, président.

(9 octobre 1889 — 24 mars 1896).

### 232. — Gouvernement provisoire.

A Port-au-Prince, malgré une défiance qui persistait entre le Nord et l'Ouest, le général Hyppolite maintint dans son armée la plus sévère discipline. On constitua, comme d'habitude, un gouvernement provisoire : on y remarquait les généraux Monpoint jeune, Nord Alexis, St-M. Dupuy, Anténor Firmin, Titus Péliissier. Une nouvelle Assemblée Constituante se réunit aux Gonaïves (24 septembre), revisa la Constitution, et, le 9 octobre, proclama le général Hyppolite, président d'Haïti, pour sept ans. Hyppolite se porta aux Gonaïves, la cité de l'Indépendance, pour y prêter le serment constitutionnel.

### 233. — Le président Florvil Hyppolite.

Le nouveau président, sans avoir la culture générale de Légitime, était une personnalité remarquable. Il possédait à un degré supérieur le sentiment de sa dignité et de ses devoirs de chef d'Etat. De plus, militaire de carrière, il avait un besoin instinctif d'ordre et de discipline. Chose étrange toutefois : cet ordre, cette discipline qu'il exigeait impérieusement des autres, n'existait pas toujours en lui-même. Il avait traversé une crise mentale que l'on avait soignée dans les hauteurs du Cap et il lui en était resté une tendance excessive à la colère : les actes sanguinaires de son gouvernement n'ont pas d'autre cause.



FLORVIL HYPPOLITE.

Après la crise, l'homme reprenait le dessus, et l'impulsion qu'il donnait à son entourage était énergique. La première année de son gouvernement permit de bien augurer de l'avenir. Il publia (5 novembre 1889) un décret d'amnistie en faveur de tous les détenus politiques et de tous les exilés. Son ministre des Finances et des Relations Extérieures, Anténor Firmin, actif, honnête, rétablit l'ordre dans l'administration.

Malheureusement, un nuage politique, gros de menaces, troubla bientôt la quiétude générale ; il ne fut dissipé que grâce au sang-froid et à l'habileté de Firmin.

### 234. — Les Etats-Unis et le Môle Saint-Nicolas.

En 1888, entre la mort de Séide Thélémaque et la guerre civile ouvertement déclarée, un steamer américain, le *Haytian Republic*, après avoir transporté soldats et munitions pour le général Hyppolite, avait promené dans les ports du Sud une délégation du Nord qui s'efforça partout d'ébranler l'autorité de Légitime. En sortant de

Saint-Marc (22 octobre 1888), il fut capturé par un aviso de l'Ouest et jugé de bonne prise. La diplomatie de Washington intervint et, après de longues négociations, le bateau fut rendu (20 décembre). L'Ouest accusa le Nord d'avoir sollicité la bienveillance des Etats-Unis et d'avoir proposé en échange la cession du Môle Saint-Nicolas.

Comme pour confirmer la rumeur, l'amiral Bancroft Gherardi, délégué du président Harrison, vint à Port-au-Prince, avec une flotte imposante, pour négocier l'acquisition du Môle (avril 1891). La République entière fut en proie à une effervescence indescriptible. Le secrétaire d'Etat des Relations Etrangères, A. Firmin, se retrancha très habilement derrière un vice de forme : l'amiral n'avait pas de lettres officielles de créance. Quand ces pièces, aussitôt réclamées à Washington, furent arrivées, Firmin invoqua la Constitution de 1889 qui défend toute cession de territoire.

Les négociations furent interrompues ; mais de nombreux Haïtiens restèrent aigris contre le général Hyppolite.

### 235. — Affaire du 28 mai 1891.

C'était le jour de la grande Fête-Dieu. Tandis que le président escorté de sa maison militaire, assistait à la messe solennelle qui suit la procession, le général Sully Guerrier attaqua la prison et libéra les détenus politiques. Après le premier instant de surprise, le général Hyppolite éprouva une violente colère. Il parcourut la ville, entassant cadavres sur cadavres. Pendant trois jours, ce fut la terreur à Port-au-Prince. Ensuite, Hyppolite obligea tous les citoyens en état de porter les armes à coucher dans les postes. Effrayé par ses propres excès, le président calma les esprits et arrêta le départ d'une masse d'Haïtiens pour l'exil en publiant un décret d'amnistie (12 décembre 1891).

### 236. — Attentats contre Hyppolite.

Un individu, armé, dit-on, d'une manchette et connu seulement sous le nom de Simbi, réussit à pénétrer au Palais dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 1892. Il fut



surpris et tué. Était-ce un conspirateur ? Était-ce un fou ? On ne saurait décider, mais cet incident déplorable entraîna la mort d'un officier de la garde et d'un aide de camp du président, réputés complices.

Deux ans plus tard, on exécuta sommairement quatre hommes : Fabre Marinette, Egyptien Sébastien, Marius Jean-Baptiste, Fortuné. Ils étaient accusés d'avoir voulu attirer Hyppolite dans un guet-apens en simulant une tentative d'assassinat sur Mme Gautier, sa fille.

### 237. — Administration d'Hyppolite.

a) — *Liberté relative.* — Des faits précédents il ne faudrait pas conclure que le général Hyppolite ne fut qu'un vulgaire tyran. En 1892, il répara une longue indifférence nationale en érigeant au cimetière intérieur un mausolée au fondateur de l'Indépendance. La presse conserva toujours une certaine liberté d'opinion qui allait jusqu'à censurer les actes officiels. Députés, sénateurs purent accomplir entièrement leur devoir de représentants du peuple sans être molestés ou inquiétés.

b) — *Travaux Publics.* — Hyppolite s'intéressa vivement au développement économique d'Haïti. Le département des Travaux Publics, prévu par la Constitution de 1889, fut organisé. Haïti participa à l'exposition de Chicago. On acheva le Palais des cinq ministères. Aucun gouvernement n'a signé plus de contrats ; on peut en relever plus de cinquante, relatifs, les uns au service hydraulique, au télégraphe terrestre, au téléphone, au câble sous-marin à prolonger le long d'Haïti, — les autres à des wharfs, abattoirs, marchés publics (Port-au-Prince, Cap), à des ponts (Momance), etc.

Sans aucun doute, ces contrats marquaient la ferme volonté du président de faire progresser Haïti ; cependant, beaucoup de citoyens défiants, restèrent persuadés qu'on avait seulement inventé un nouveau moyen d'enrichir quelques particuliers aux dépens de la caisse publique. En fait, on n'eut pas assez le souci de bien choisir les contractants et les premiers essais de réalisation causèrent à la République de gros ennuis.

c) *Finances*. — Pour tant de projets, il fallait beaucoup d'argent. Le gouvernement d'Hyppolite n'hésita point à recourir aux frappes de monnaie métallique et aux émissions de papier-monnaie. La hausse du change reparut, lente, grâce aux efforts du président, mais graduelle; on recourut pour l'enrayer à des conventions budgétaires et à des emprunts sur place. Ce n'était que des expédients qui permirent au gouvernement de vivre au jour le jour, mais qui aggravèrent la situation financière, au lieu de l'améliorer. La dette intérieure rapporta jusqu'à 18 % d'intérêt annuel; le gouvernement entreprit de la racheter au moyen d'un emprunt de cinquante millions de francs. Vcté le 14 mars 1896, dix jours avant la mort d'Hyppolite, il ne fut souscrit à Paris que sous le gouvernement de Sam.

### 238. — Affaires Etrangères.

a) *Dominicarie*. — Le président Hyppolite et le président dominicain Ulysse Heureaux eurent une entrevue officielle à Thomazeau (3 février 1890). On y parla de frontières, d'amitié des deux peuples, et surtout de garantie mutuelle contre les conspirations et les prises d'armes. Deux ans plus tard, une nouvelle rencontre eut lieu dans la baie de Manceville.



ULYSSE HEUREAUX.

b) *France*. — Par crainte, sans doute, des fureurs d'Hyppolite et, peut-être, pour esquiver certaines prescriptions des lois haïtiennes, un nombre important d'individus, issus de parents français, mais considérés depuis longtemps comme Haïtiens, s'étaient inscrits à la Légation de France et y sollicitaient avec instance leur naturalisation. Le gouvernement haïtien s'émut, protesta, et, après de longues discussions, eut gain de cause : la Légation annula les inscriptions faites contre tout droit.

**239. — Fin du gouvernement d'Hyppolite.**

Dans les premiers jours de mars 1896, la nouvelle se répandit que Mérisier Jeannis qui, depuis cinq ans, vivait en révolte dans les bois de Lafond, avait pénétré de nuit à Jacmel et attaqué les postes.

Malgré les conseils, les ordres même de ses médecins (du docteur Louis Audain surtout), Hyppolite estima que son devoir de Chef d'Etat l'obligeait en personne à rétablir l'ordre et à châtier les auteurs de troubles.

Il quitta le Palais le 24 mars, à trois heures du matin. A moins de deux cents mètres du portail de Léogane, il tomba de cheval. On le releva; il avait succombé à un arrêt subit du cœur.

---

**B) TIRESIAS ANTOINE SIMON SAM, président.**

(31 mars 1896 — 12 mai 1902).

**240. — Election du général Sam.**

Pendant la courte vacance présidentielle (24-31 mars), le Conseil des ministres exerça le pouvoir Exécutif. Il ne se heurta à aucun obstacle vraiment sérieux. L'homme politique le plus marquant, le général F. Manigat, était loin. De plus, la main de fer du président défunt avait bridé momentanément l'énergie révolutionnaire des Haïtiens. Il importait cependant d'agir vite, car beaucoup de professionnels des révolutions témoignaient de leur hâte de rentrer d'exil. L'Assemblée Nationale, réunie à l'extraordinaire, élut le général Sam président pour sept ans.

Durant son mandat, le général Sam ne rencontra, en somme, que des difficultés d'ordre administratif. Habilement, il éloigna le général F. Manigat qui devint ministre plénipotentiaire d'Haïti à Paris.

**— Administration de Sam.**

a) *Finances.* — Il fallait améliorer la situation financière. Sam, contraint par l'opinion, appela à ses côtés



les citoyens Anténor Firmin et Solon Ménos. Une fois encore, Firmin tenta de rétablir l'équilibre budgétaire. Les mécontents montèrent une cabale. Le 4 juin 1897, le ministère bruyamment interpellé à la chambre, confondit ses adversaires. Le peuple lui fit une ovation indescriptible; mais la Chambre lui infligea un vote de blâme. A cause de la manifestation populaire, Sam, bien à contre-cœur, se solidarisa avec ses ministres, même avec Firmin dont la réputation de savoir et d'intégrité l'offusquait. Firmin avait compris : il démissionna en juillet.



SAM.

Après lui, on contracta emprunts sur emprunts. On diminua de 20 % les appointements des employés et fonctionnaires et les effets publics restèrent impayés durant de longs mois. On consolida enfin la dette flottante arriérée (loi du 21 décembre 1897). Cette dernière opération s'accompagna de regrettables irrégularités.

b) *Travaux Publics*. — A Port-au-Prince, on construisit un nouveau tribunal civil, on rétablit le service des tramways, on travailla activement au chemin de fer de la plaine du Cul-de-Sac. Dans le Nord, on commença la voie ferrée du Cap-Haïtien à la Grande-Rivière du Nord (loi du 29 octobre 1898).

#### 241. — Affaire Lüders.

Le 21 septembre 1897, la police haïtienne recherchait un certain Dorléus Présumé, accusé de vol : elle le trouva, nettoyant une voiture au seuil des "Écuries Centrales" de Port-au-Prince que dirigeait M. Lüders. Présumé résista. M. Lüders, attiré par le bruit, se livra à des voies de fait sur un agent et fut condamné par le tribunal de

police à un mois de prison (21 septembre 1897). Le tribunal correctionnel, jugeant ensuite en appel, estima qu'il y avait eu rébellion avec voies de fait, annula la première sentence et condamna les délinquants à un an de prison (14 octobre). M. Lüders était de nationalité allemande. Le comte Schwerin, chargé d'affaires, réclama la libération immédiate de Lüders, la destitution des juges et la révocation des agents de police impliqués dans l'affaire (17 octobre).

Dans un but évident de conciliation, le Gouvernement, après des démarches de Monsieur Powel, ministre des Etats-Unis, gracia M. Lüders qui partit pour l'étranger (22 octobre).

Le 6 décembre 1897, deux navires de guerre : *la Charlotte* et *le Stein*, mouillaient en rade de Port-au-Prince, sans le salut d'usage, et le commandant Thiele notifiait au gouvernement haïtien un ultimatum *aux conditions humiliantes dans le fond* : indemnité de vingt mille dollars pour Lüders, promesse que Lüders pourrait revenir en Haïti, lettre d'excuses au gouvernement de Berlin, salut de vingt et un coups de canon au drapeau allemand ; *et humiliantes dans la forme* : quatre heures seulement pour se résigner à une acceptation pure et simple.

Le Gouvernement céda. On hissa le drapeau blanc au mât du palais présidentiel. Cette capitulation porta un coup mortel au prestige de Sam.

## 242. — Fin du gouvernement de Sam.

En 1901, une ardente campagne s'ouvrit sur la question du terme du mandat présidentiel. Tous les partis, s'appuyant sur un texte de la Constitution de 1889, s'accordèrent pour le fixer au 15 mai 1902. Sam céda au vœu général du pays. De multiples candidatures surgirent aussitôt, même parmi les secrétaires d'Etat.

Le 12 mai 1902, l'Assemblée Nationale reçut le message de démission du président Sam. Elle s'apprêtait à élire un nouveau chef d'Etat, qui eût été probablement Cincinnatus Leconte, quand elle fut attaquée et contrainte de se disperser.



## C) GOUVERNEMENT PROVISOIRE

## 243. — Tâche difficile du Gouvernement provisoire.

Après le départ du général Sam pour l'exil (13 mai 1902), des comités révolutionnaires s'établirent dans toutes les communes. Leurs délégués, réunis à Port-au-Prince, constituèrent un gouvernement provisoire dont Boisron-Canal, un fois encore, fut le président. On décréta des élections, non pour une Constituante, mais pour un Corps Législatif nouveau, sénateurs et députés du régime précédent n'inspirant qu'une médiocre confiance. A plusieurs, on reprochait d'avoir vendu leurs votes; à d'autres, d'avoir, faute d'un programme politique arrêté, toléré l'incurie administrative.

Une jeunesse ardente, instruite, pleine de foi dans l'avenir du pays, fit campagne pour un homme politique qui possédait alors sa pleine confiance : Anténor Firmin. Firmin était un écrivain remarquable et un administrateur intègre qui, en réagissant avec vigueur contre les abus, avait assaini deux fois la situation financière.

Mais d'autres personnages comptaient beaucoup d'amis et aspiraient aussi à la magistrature suprême : Callisthènes Fouchard, Sénèque Momplaisir Pierre.

Firmin, Fouchard et Pierre avaient posé ouvertement leur candidature. On croyait deviner, en outre, que le général Nord, membre du gouvernement provisoire, et candidat plus ou moins avoué, depuis trente ans, à la présidence de son pays, tenterait, même au prix d'une guerre civile, de réaliser le rêve de sa vie.

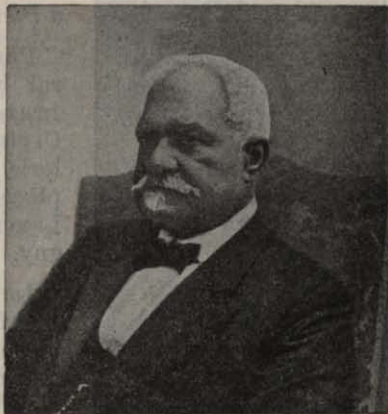
Au Cap-Haïtien, dont Firmin espérait être le premier député, une bagarre éclata entre ses partisans et ceux du général Nord (27 et 28 juin 1902). On se battit avec acharnement. Malgré l'appui du commandant d'arrondissement, Albert Salnave, et celui de l'amiral Killick, commandant de l'avis de guerre *la Crête-à-Pierrot*, Firmin dut évacuer la place. *La Crête-à-Pierrot* le transporta aux Gonaïves où, d'enthousiasme, la population le proclama son premier député. De tous les coins du pays,



les firministes rallièrent leur chef, bien décidés à soutenir sa cause, même par les armes. Grave imprudence : ils abandonnaient la capitale à leurs adversaires.

Le gouvernement provisoire se disloqua : trois membres, MM. Césarrions, Lalanne, Jérémie, se retirèrent. Il se maintint quand même et, par le concours qu'il donna au général Nord assura sa victoire sur le général Jean-Jumeau, délégué dans l'Artibonite, et principal soutien de la cause firministe.

A la capitale, tous les partis se coalisèrent contre Firmin. Les généraux Horelle Momplaisir, Justin Carrié, Emmanuel Thézan attaquèrent de tous côtés les départements de l'Artibonite et du Nord-Ouest. Il y eut des rencontres sanglantes au Limbé, à Saint-Michel, à Saint-Marc. Dans l'Ouest, la ville de Petit-Goâve, entraînée par Chicoye, se déclara pour Firmin; mais dépourvue de munitions, elle ne put résister aux généraux Carrié et Francillin et devint la proie des flammes.



CALLISTHÈNES FOUCHARD.

— La "Crête-à-Pierrot". — L'amiral Killick.

Dans cette triste page de guerre civile, un fait réconforta les patriotes angoissés. Par le steamer allemand *Marcomania*, le gouvernement provisoire avait expédié des armes au général Nord : la cargaison fut confisquée par l'avis — *la Crête-à-Pierrot*, alors au service des firministes.

Le gouvernement provisoire déclara *la Crête-à-Pierrot* pirate; *le Panther*, canonnière allemande, reçut l'ordre de le capturer. Quand *le Panther* parut en rade des Gonaïves

(6 septembre 1902), l'amiral Killick, souffrant, était à terre. Il se transporta immédiatement à son bord, renvoya l'équipage entier, sauf le docteur Coles, qui voulut partager son sort; puis, s'enveloppant du drapeau national, il tira dans la poudrière : *la Crête-à-Pierrot* sauta.



AMIRAL KILLICK.

Par sa mort héroïque, l'amiral Killick ajouta un nouveau lustre au nom fabuleux de *la Crête-à-Pierrot*, et, dans la galerie des héros haïtiens, il se plaça aux côtés de Dessalines, Lamartinière, Monpoint, Magny.

La perte de *la Crête-à-Pierrot* fut fatale aux firministes. Les munitions leur manquèrent. Le général Nord rentra victorieux avec son armée à Port-au-Prince. Parce qu'il était octogénaire, on s'était obstiné à le croire dépourvu d'ambition personnelle. Toutes les illusions tombèrent le soir du 17 décembre :

Nord se fit acclamer président par ses troupes; et, en



LA "CRÊTE-A-PIERROT" APRÈS L'EXPLOSION.

dépît de quelques protestations, l'Assemblée Nationale ratifia le coup d'Etat (21 décembre 1902),

D) — NORD ALEXIS, président

(21 décembre 1902 — 2 décembre 1908).

— Nord Alexis.

Le général Nord Alexis était le survivant d'une génération d'hommes politiques presque tous disparus. Il avait au cœur deux sentiments, deux passions : le culte des aïeux, le souci de l'Indépendance Nationale. Par crainte de l'intervention étrangère, il se montra dur, cruel même, pour les conspirateurs, et, s'il inonda le pays de papier-monnaie, de pièces de nickel, ce fut pour écarter un emprunt et le préserver des conséquences déplorables qui en découlent généralement pour un état faible.

Le président Nord, à cause de son grand âge et de son insuffisance intellectuelle, ne pouvait tout contrôler lui-même ; souvent, il fut mené ou trompé par ses conseillers.



NORD ALEXIS.

— Procès de la Consolidation.

Dès 1903, une commission officielle, chargée d'enquêter sur l'administration antérieure, conclut qu'il y avait lieu de poursuivre, et certains étrangers, et de grands fonctionnaires du gouvernement de Sam. Le procès aurait pu avoir une haute portée morale ; aux yeux de l'historien, il perd malheureusement toute signification : le gouvernement de Nord Alexis ne put pas se garder lui-même des erreurs qu'il poursuivait si durement chez les autres.

Ce procès, dans lequel les intéressés ne virent qu'un instrument de représailles politiques, provoqua une conspiration.



Dans la nuit du 1<sup>er</sup> janvier 1904, on entendit des coups de feu ; on apprit le lendemain la mort du général Maxi Momplaisir, chef désigné du complot, d'un de ses fils et de Maximé Jacques chez lequel ils se trouvaient.

Le président Nord Alexis était alors aux Gonaïves malgré les rumeurs pessimistes ; il avait tenu à y présider les



PALAIS DU CENTENAIRE AUX GONAÏVES.

fêtes du Centenaire de l'Indépendance Nationale. A son retour, il ordonna de nombreuses arrestations, suivies de quelques exécutions sommaires. Beaucoup d'Haïtiens se réfugièrent dans les consulats et s'exilèrent.

#### Conspiration firministe (1908).

En janvier 1908, le général Jean-Jumeau débarqua clandestinement près des Gonaïves. Aussitôt l'Artibonite, le Nord-Ouest et une partie du Nord se révoltèrent contre le gou-

vernement ; mais les armes et munitions commandées par Firmin aux Etats-Unis ne parvinrent jamais aux insurgés. Jean-Jumeau, vaincu à Marchand, fut exécuté. Les villes, sympathiques aux révolutionnaires, se soumirent. Firmin et ses compagnons d'exil durent, à peine débarqués, se réfugier au Consulat de France aux Gonaïves.

Le président Nord Alexis acharné contre les révolutionnaires voulut les déferer à la justice haïtienne; mais Monsieur Pierre Carteron, ministre de France à Port-au-Prince, instruit du sort des réfugiés au consulat américain de Saint-Marc, qui, à peine livrés, avaient été fusillés, se montra inflexible.



BÉNÉDICTION DES DRAPEAUX (1<sup>er</sup> JANVIER 1904).

### — Le 15 mars 1908.

La sanglante vision de tous les hommes de valeur, victimes d'un vieillard, émut un poète haïtien, Massillon Coicou. Il résolut de renverser Nord Alexis, mais il ourdit sa conspiration en illuminé et s'ouvrit à tous de son projet. Dans la nuit du 14 au 15 mars, on arracha de leur lit trois frères Coicou et une dizaine de citoyens : conduits près du cimetière extérieur, ils furent massacrés. La consternation devint générale; les consulats se remplirent.

Quatre mois plus tard, (5 et 6 juillet 1908), un immense incendie ravagea le quartier Sainte-Anne de Port-au-Prince. La rumeur publique, essentiellement inconsidérée, insinua que l'auteur de cet épouvantable sinistre, était le gouvernement lui-même : il aurait eu l'intention de détruire les dépôts d'armes clandestins.

#### — Fin du gouvernement de Nord Alexis.

Un instant, le général Nord songea à se faire réélire, mais ses forces défaillantes le décidèrent à renoncer à ce projet. Il se promit, du moins, de n'avoir pour successeur que le délégué du Nord, le général Turenne Jean-Gilles. Cette idée tourna vite à l'obsession. Nord Alexis, résolu à écarter tout obstacle, releva de ses fonctions le délégué du Sud, Antoine Simon, dont il redoutait l'ambition politique.

Cette révocation sensationnelle provoqua une prise d'armes aux Cayes (novembre 1908). Antoine Simon triompha des troupes du gouvernement à l'Anse-à-Veau et se dirigea sur la capitale. Le vieux président, abandonné de ses amis politiques, dut résigner le pouvoir. Malgré la protection du ministre de France, Monsieur Carteron, il fut poursuivi par les huées et les menaces de la populace. Le croiseur français Duguay-Trouin le transporta, sain et sauf, à Kingston (2 décembre 1908). Trois jours plus tard, Port-au-Prince acclamait Antoine Simon.

---

## CHAPITRE XXXI

---

### *Sommaire*

244\*. — De 1908 à 1915, c'est l'époque des gouvernements éphémères;

Simon fut président de 1908 à 1911;

245\*. — Leconte du 14 août 1911 au 8 août 1912;



246\*. — Tancredè Auguste du 8 août 1912 au 2 mai 1913;

247\*. — Du 4 mai 1913 au 27 juillet 1915, Michel Oreste, Oreste Zamor, Davilmar Théodore, Vilbrun Guillaume se succédèrent au pouvoir.

## ENCORE LES GOUVERNEMENTS ÉPHÉMÈRES L'ANARCHIE

244. — Antoine-Simon, président (17 décembre 1908 — 2 août 1911).

1. — *Antoine Simon*. — Elu président par l'Assemblée Nationale (17 décembre 1908), le général Antoine Simon n'avait pour tout bagage intellectuel qu'une médiocre culture primaire. Néanmoins, il ne manquait pas d'intelligence. Sa carrière politique en est la meilleure démonstration : il a franchi toute la distance qui sépare une modeste section rurale du faite des grandeurs ; il a pu aussi, — et ce n'est pas là son moindre mérite — commander pendant vingt-cinq ans, avec une modération rare chez nos militaires, le département du Sud.



ANTOINE SIMON.

Président de la République, le général Simon ne commit dans les premiers temps de son administration, aucun acte répréhensible. Son programme de gouvernement

fut assez hardi, et l'on aurait oublié son insuffisance intellectuelle, s'il avait su s'entourer de collaborateurs, dévoués avant tout à la chose publique.

Le président s'aperçut bientôt qu'on se moquait de lui et il vexa les Port-au-Princiens par des procédés plutôt puérils que tyranniques. Passait-il dans une rue, sur une place publique? tous, étrangers comme Haïtiens, devaient aussitôt s'arrêter, cesser, au besoin, de fumer, — et saluer respectueusement le chef de l'Etat. A tout instant, sans



CORTÈGE PRÉSIDENTIEL.

raison, les fonctionnaires de la capitale étaient convoqués au Palais pour y subir d'interminables et insipides discours.

La malignité publique se vengea amplement, certes, mais en cachette. On ne douta de la bonne foi du président qu'en apprenant sa ferme décision de contracter en France un grand emprunt. Les Etats-Unis intervinrent alors, diplomatiquement, et voulurent imposer leur participation. Pour aplanir les difficultés, le gouvernement de Simon signa avec des financiers américains les fameux contrats de chemin de fer du Nord (Cap-Haïtien — Port-au-Prince) et d'exploitation des figues-bananes (contrat Mac-Donald). Le pays protesta, mais en vain.

— Insurrection des Cacos. — Fin du gouvernement.

Beaucoup d'hommes du Nord de la République ne virent dans le chemin de fer de Port-au-Prince au Cap-Haïtien qu'une menace directe à leur prépondérance politique. Le 1<sup>er</sup> février 1911, Ouanaminthe se souleva. Le président Simon se transporta aussitôt dans le Nord et s'empara de Ouanaminthe qu'il livra au pillage et à l'incendie. Exaspérés par les excès de l'armée du gouvernement, les paysans du Nord-Est jurèrent de se venger. L'insurrection reprit à Ferrier (8 mai) et s'étendit à Capotille, Maribaroux et Mont-Organisé.

Le général Horelle Momplaisir, chef de l'armée du gouvernement, fut impuissant, malgré son énergie bien connue, à étouffer la révolte. Le président reparut dans le Nord, mais avec une armée de pauvres paysans, récemment incorporés. Il n'eut aucun succès. Constamment menacé à Fort-Liberté, son quartier-général, et voyant son armée fondre à vue d'œil, il regagna Port-au-Prince, d'où il partit pour l'exil (2 août 1911).

---

CINCINNATUS LECONTE, président

(14 août 1911 — 8 août 1912).

245. — Leconte.

Le chef de la révolution, Cincinnatus Leconte, un descendant de Dessalines, s'imposa comme président. Le peuple ne montra aucun enthousiasme, car la réputation politique du nouveau chef de l'Etat n'était pas sans tache : Leconte avait été compromis dans le scandale de la Consolidation.

Quelques mois seulement d'administration firent oublier l'ancien ministre. Leconte s'efforça de remettre de l'ordre dans les services publics. La confiance du pays en son chef, d'abord hésitante, devint entière. Leconte en profita pour entreprendre une réforme de l'armée que tous



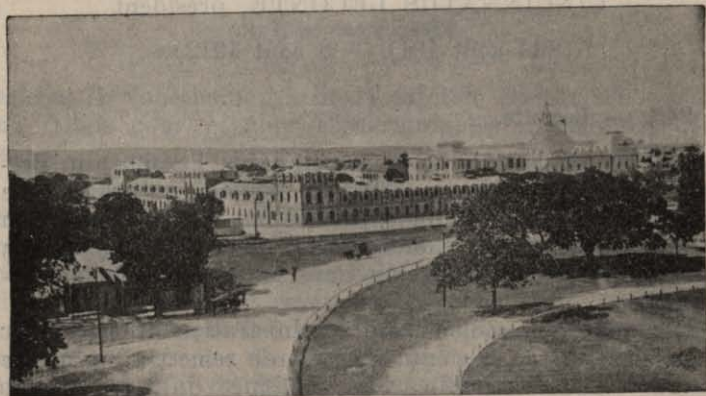
désiraient secrètement et que des alertes récentes sur la frontière avaient rendue nécessaire. Les casernes Dessalines furent construites.



CINцинNATUS LECOnte.

Un malaise politique persistait toutefois. A tort ou à raison, le public prétendait que Leconte était, peut-être, le seul homme de son gouvernement à vouloir un régime de probité administrative; on ajoutait que, plus d'une fois, il s'était plaint de ses collaborateurs. D'autre part, les Cacos, dont il s'était servi, l'année précédente, commençaient d'assimiler à l'ex-

cice d'une industrie, leurs révoltes contre les gouvernements. En 1912, leur fidélité



LE PALAIS NATIONAL ET LES CASERNES DESSALINES.

à Leconte était douteuse et l'on parlait d'une prise d'armes imminente.

Cette situation politique assez trouble eut un dénouement tragique. La population de Port-au-Prince fut réveillée en sursaut le 8 août 1912, à 3 heures du matin, par une formidable explosion : le Palais National venait de sauter. Dans les flammes et le crépitement de la mitraille le chef de l'Etat disparut avec trois cents soldats de sa garde.

**246. — Tancredè Auguste président (8 août 1912 — 2 mai 1913).**

Le jour même de la catastrophe, l'Assemblée Nationale nomma le général Tancredè Auguste, président d'Haïti. Tancredè confirma dans leurs charges les principaux fonctionnaires de Leconte, fit une tournée dans le Nord, languit et mourut (2 mai 1913).



TANCRÈDE AUGUSTE.

**247. — Quatre présidents en deux ans.**

Du 4 mai 1913, au 27 juillet 1915, les patriotes haïtiens, consternés, virent se succéder au pouvoir suprême :

Michel Oreste (4 mai 1913 - 27 janvier 1914) ;

Oreste Zamor (février - octobre 1914) ;

Davilmar Théodore (novembre 1914 - février 1915) ;

Vilbrun Guillaume Sam (mars - 27 juillet 1915).

Toute l'activité de ces gouvernements éphémères s'épuisa à combattre quatre révoltes de Cacos.

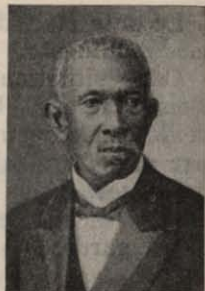
L'anarchie, permanente, généralisée et, chaque jour, aggravée, avait, insensiblement, mené le pays aux bords de l'un de ces abîmes d'où l'on ne revient qu'après s'être régénéré dans le deuil, la souffrance, et les amères et salutaires réflexions.



Michel Oreste,  
1913-1914.



Oreste Zamor,  
fév.-oct. 1914.



Davilmar Théodore,  
1914-1915.



Vilbrun Guillaume Sam,  
1915-1915.



Sudre Dartiguenave,  
1915-1922.



Louis Borno,  
1922-1930.



Louis-Eugène Roy,  
21 avril - 18 nov. 1930.

Etie LESCOIT  
1941 - 1940



Sténo Vincent,  
1930 - 1941

Estime DOMARSATS  
1946



## LIVRE VIII

---

### CHAPITRE XXXII

---

#### A) CONSTITUTION

##### DES PRINCIPAUX ÉTATS DE L'AMÉRIQUE

#### 248. — Découverte et colonisation de l'Amérique.

##### a) *Coup d'œil d'ensemble sur les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.*

— Le XV<sup>e</sup> siècle ferme le moyen âge et ouvre les temps modernes.

Désormais, l'Europe est constituée. Les luttes de château à château, de province à province, ont pris fin.

Ce n'est point la disparition de la guerre, mais elle ne se fera plus qu'entre les états, pour un intérêt national ou dynastique.

L'imprimerie met, à la portée de tous, les trésors de la pensée grecque et latine.

Le progrès ne se borne pas aux choses de l'esprit; il s'étend au commerce et à l'industrie. Les découvertes scientifiques (astronomie, physique...), ont une répercussion immédiate sur la vie pratique.

Les nations se font une plus juste idée des nécessités sociales. Il se développe en elles un sens plus large du bien-être qui, en multipliant les besoins, rend l'homme plus actif et entreprenant.

b) *Besoin d'expansion de la vieille Europe.* — Les populations de l'Europe sont à l'étroit sur leur vieux continent. Les contrées riveraines de la mer, telles que le Portugal, l'Espagne, Gênes, Venise, demandent aux voyages maritimes, vers les pays lointains, le moyen d'augmenter la fortune nationale.

De ce mouvement, inspiré autant par la curiosité scientifique que par les besoins économiques, sortirent les découvertes géographiques de Vasco de Gama, de Barthélémy Diaz, en Afrique et en Asie, de Christophe Colomb, de Vespuce, de Cartier, en Amérique.

L'île d'Haïti étant en Amérique, dans la mer des Antilles, il convient d'avoir une idée d'ensemble du développement de ce continent.

c) *L'Amérique et les peuples de l'Europe.* — Découverte par Colomb, l'Amérique fut longtemps une possession espagnole. Le premier, le Portugal, osa s'attaquer au droit exclusif de propriétaire que l'Espagne s'attribuait sur le Nouveau-Monde. Il s'établit au Brésil dès le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle.

Les Espagnols colonisèrent d'abord les Antilles : Cuba, Haïti, Porto-Rico, la Jamaïque. Colomb, au cours de ses voyages, ne fit qu'entrevoir la terre ferme. Améric Vespuce, qui publia la première relation sur ce continent, lui a donné son nom. Seuls, la Colombie britannique au Canada et les Etats-Unis de Colombie, rappellent la géniale découverte de Christophe.

Les Espagnols entreprirent bientôt la colonisation de la terre ferme. Fernand Cortez pénétra au Mexique, où il détruisit l'empire des Aztèques. Pizarre et ses compagnons envahirent l'Amérique du Sud et mirent fin à l'empire des Incas au Pérou.

Ces deux peuples, les Aztèques et les Incas, étaient arrivés à un degré de civilisation remarquable qui rappelle, par certains côtés, l'antique civilisation égyptienne : Aztèques et Incas avaient construit de grands monuments de pierre.

En 1613, Nuñez Caceres de Balboa découvrit l'Océan Pacifique, prouvant ainsi à ses contemporains que l'Amérique n'est pas un prolongement de l'Asie.

Les Anglais, les Français, les Danois, entreprirent, dans les débuts du XVI<sup>e</sup> siècle, de s'établir sur certains points de l'Amérique.

d) *Premiers établissements français dans l'Amérique du Nord.* — Un Français, Jacques Cartier, remonta le Saint-

Laurent et découvrit le Canada (1534). Cette vaste contrée, qui s'étend sur une bonne partie de l'Amérique du Nord fut conquise par un autre Français, Champlain.

Les Français, après avoir reconnu le Canada, explorèrent la vallée du Mississipi et se fixèrent en Floride et en Louisiane.

e) *Premiers établissements anglais.* — Les premiers essais de colonisation anglaise en Amérique furent l'œuvre de l'initiative privée. Ils recherchaient une terre où ils pussent professer librement leur foi, ces Anglais qui, le 20 décembre 1620 débarquèrent du *Mayflower* sur le rocher de Plymouth.

En 1628, les Anglais fondèrent l'état de Massachussets qui donna naissance au Maine, au Connecticut, au New-Hampshire, au Rhode-Island. Des catholiques irlandais s'installèrent dans le Maryland. Les quakers créèrent la Pennsylvanie. Les états de Georgie et de la Caroline doivent leur existence à l'initiative du gouvernement anglais lui-même. Enfin, les Anglais expulsèrent les Hollandais des territoires qui sont devenus les états de New-York, New-Jersey et du Delaware.

f) *Le bassin des Antilles.* — Quant au bassin des Antilles, il constitua un champ clos pour les Espagnols, les Anglais, les Français et les Hollandais : les merveilleuses îles qui le peuplent excitaient d'ardentes convoitises.

Après de longues luttes, où se distinguèrent ces terribles corsaires qu'étaient les flibustiers, les Espagnols conservèrent Cuba, Porto-Rico et la partie orientale d'Hispaniola; les Anglais, la Jamaïque, les Bahamas, Tabago, Trinidad, la Barbade, Saint-Christophe, la Dominique, Nevis, Montserrat et d'autres îles des petites Antilles. Les Français se maintinrent à Saint-Domingue, à la Martinique, à la Guade'oupe, à Saint-Martin; les Hollandais, à Curaçao, Oruba, Bonaire.

Anglais, Français, Hollandais, purent garder encore au nord de l'Amérique du Sud, le territoire connu sous le nom des trois Guyanes : la Guyane française, la Guyane anglaise, la Guyane hollandaise.



## B) LA FORMATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

### 249. — Le Canada.

Le Canada est une immense région qui va de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique et borne au nord les États-Unis.

Colonisé par les Français, particulièrement dans la vallée du Saint-Laurent, le Canada se développa avec rapidité. Sous la domination française, des villes importantes furent fondées : Québec, Montréal.

Mais au moment où la colonie laissait entrevoir les plus magnifiques espérances, la guerre survint entre la France et l'Angleterre. La France, dirigée par un monarque faible, plus préoccupé de ses plaisirs que de la grandeur de la nation, perdit, dans cette guerre, ses plus belles colonies. Les Anglais, soutenus par les Anglo-Américains du nord, attaquèrent le Canada. Deux chefs défendirent la colonie avec un courage que la métropole ne sut pas seconder : Montcalm et le marquis de Vaudreuil. Après une campagne des plus dures, où parfois la victoire semblait s'attacher à sa cause, Montcalm perdit la bataille de Québec où lui-même trouva la mort.

Par le traité de Paris, en 1763, la France céda le Canada à l'Angleterre.

Le Canada est aujourd'hui l'un des pays les plus avancés de l'Amérique. Quoiqu'il ne soit qu'une colonie anglaise, il jouit d'une autonomie si complète, qu'on doit le ranger parmi les principaux états du monde. Le Canada a son parlement, ses ministres responsables, sa marine marchande, son armée qui s'est distinguée dans la guerre mondiale. Son agriculture, son commerce et son industrie acquièrent chaque jour plus d'importance.

L'une de ses provinces a conservé, la langue, la littérature et les mœurs françaises. Québec et Montréal sont des villes à peu près françaises.

## 250. — Les Etats-Unis.

a) *L'Angleterre et ses colonies de l'Amérique du Nord.* — Les colonies anglaises de l'Amérique du Nord eurent un accroissement rapide. Fondées la plupart, sur les principes de la plus stricte moralité religieuse et sociale, ces colonies firent de l'instruction générale une condition impérative de leur développement. Les premiers colons partageaient leur temps entre la prière, la lecture de la Bible et les durs travaux d'un établissement en pays neuf.

Les colonies se glorifiaient d'être les filles de l'Angleterre, mais elles n'acceptèrent point d'être vassales, sujettes ou esclaves.

L'Angleterre leur refusa le droit de voter les impôts qu'on exigeait d'elles. De ce conflit, sortit la révolte contre la métropole.

b) *Le Congrès de Philadelphie.* — En 1774, se réunit le congrès de Philadelphie. Il formula une déclaration des droits, qui n'était que l'expression des droits imprescriptibles de la nature humaine. La guerre éclata.

c) *La lutte contre la métropole.* — Les Américains confièrent le commandement de leurs milices à George Washington. Mais le droit ne fait pas la science militaire. Les milices américaines, en dépit de leur courage, résistaient difficilement aux vieilles troupes britanniques.

Les Américains comprirent alors que pour réussir, il leur fallait un allié. Ils s'adressèrent à la France et déléguèrent à Paris Benjamin Franklin.

Ce philosophe, doublé d'un savant, conquit par sa bonhomie et sa franchise, la sympathie de Paris. La cause de l'Amérique était gagnée. Avant toute déclaration de guerre de la France, un corps de volontaires commandé par La Fayette s'en alla combattre aux côtés des Américains.

En 1775, un second congrès, réuni à Philadelphie, proclama l'indépendance des Etats-Unis. La guerre se développa, sur mer et sur terre. Les amiraux français furent, en plusieurs rencontres, victorieux des forces navales bri-



tanniques. Les contingents français débarqués aux Etats-Unis encadrèrent solidement les milices américaines. — Un bataillon d'affranchis, sortis de Saint-Domingue, sous l'ancien gouverneur, comte d'Estaing, devenu chef d'escadre, prit part à cette guerre. On remarquait dans ses rangs : Beauvais, Rigaud, Doyon, Lambert, Chavannes. Enfin, l'Angleterre s'avoua vaincue, — et par le traité de Versailles (1783) reconnut l'indépendance des Etats-Unis.

d) *Après l'Indépendance.* — L'Indépendance, à peine conquise, les Etats-Unis font figure de grand état. Leur drapeau, la bannière étoilée, se montre sur toutes les mers,

En 1812, la guerre recommença entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Elle fut de courte durée. Le général Andrew Jackson battit les Anglais à la Nouvelle-Orléans et les chassa du territoire de l'Union.

Dès lors, l'histoire des Etats-Unis ne se résume, jusqu'à la guerre de Sécession (1861-1865), qu'en une lutte contre les Indiens et la nature pour l'extension du pays vers les rives du Pacifique.

### 251. — La doctrine de Monroe.

a) *L'occasion.* — En 1823, les Etats-Unis firent une importante déclaration de politique internationale.

En effet, le moment était grave.

La Sainte-Alliance, vraie coalition des principales monarchies absolues de l'Europe, entendait ramener le monde à ce qu'il était avant 1789. Elle avait promis à l'Espagne de l'aider à reconquérir ses colonies émancipées. Une telle politique pouvait mettre en question l'indépendance des Etats-Unis.

b) *La doctrine.* — Dans un message célèbre, adressé au Congrès, le président Monroe fit les déclarations suivantes : 1° Les Etats-Unis s'abstiennent d'intervenir dans les affaires de l'Europe ; 2° les Etats-Unis considèrent l'Amérique comme fermée à la colonisation européenne ; 3° les Etats-Unis verraient d'un mauvais œil l'intervention d'une puissance de l'Europe dans les affaires d'un état indépendant de l'Amérique.



Ces trois déclarations constituent le fond de la doctrine de Monroe qui a fait tant de bruit dans le monde.

Il faut reconnaître que dans les premiers moments, l'influence du parti libéral en Europe, particulièrement en Angleterre et en France, a plus fait pour la sauvegarde des colonies émancipées que cette protection théorique des États-Unis.

### 252. — La guerre de Sécession (1861-1865).

Les puritains et les quakers avaient, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, mené une active campagne contre l'esclavage et la traite. Les quakers avaient libéré leurs esclaves et ouvert des écoles pour ces pauvres déshérités. Bientôt, les idées professées par ces chrétiens rigides furent partagées par la majorité de la population des états du nord de l'Union américaine. Une femme, Mme Beecher Stowe, dans un livre justement célèbre, "La Case de l'Oncle Tom", dévoila toutes les horreurs de l'esclavage. La noble cause eut aussi son martyr en la personne de John Brown, pendu à Charlestown en 1859.

En 1861, éclata aux États-Unis une formidable guerre civile connue sous le nom de guerre de Sécession. Elle eut pour principale cause la question de l'esclavage.

Elle provoqua la scission du pays en deux camps qui se combattirent avec violence. Les états du nord de l'Union réclamaient l'abolition de l'esclavage et ceux du sud étaient pour le maintien de cette infâme institution. Les états du nord, puritains profondément religieux, avaient déjà, sous l'influence des quakers, condamné l'esclavage. Les états du sud, agricoles, ne croyaient pas pouvoir maintenir leur prospérité sans la main-d'œuvre servile.

Après quatre années d'une lutte gigantesque, le nord l'emporta sur le sud et l'esclavage fut aboli.

Malheureusement, le héros moral de cette guerre, Abraham Lincoln, l'homme qui incarnait les plus nobles idées de la conscience américaine, périt assassiné quelques mois plus tard.

La guerre de Sécession n'arrêta pas l'essor des Etats-Unis. La paix rétablie, le sud et le nord reprirent, sans souvenirs trop cuisants, leur activité commerciale et industrielle.

### 253. — La guerre contre l'Espagne (1898).

La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle vit s'opérer une révolution profonde aux Etats-Unis. De puissance commerciale et industrielle, l'Union se transforma en puissance militaire et navale. Elle se donna une armée et une flotte et voulut dès lors jouer dans le monde un rôle en accord avec ses formidables ressources. Les Etats-Unis devinrent une puissance conquérante et affirmèrent leur droit à l'hégémonie sur toute l'Amérique. En 1898, les Etats-Unis intervinrent dans la lutte entre l'Espagne et Cuba.

Ils eurent facilement raison de la flotte espagnole à Manille dans les Philippines et à Santiago de Cuba.

A la conclusion de la paix (1898), ils se firent céder par l'Espagne les Philippines dans le Pacifique et Porto-Rico dans la mer des Antilles. Cuba demeure sous leur contrôle financier.

### 254. — Les Etats-Unis et la guerre mondiale (1914-18).

Au début de la "Grande Guerre", les Etats-Unis voulurent garder la neutralité. Mais la complication des événements les obligea à se ranger aux côtés de l'Angleterre et de la France contre l'Allemagne et l'Autriche.

L'appoint fourni, dans cette guerre par les Etats-Unis à ses alliés fut décisif. Aussi, à la conclusion de la paix, au congrès de Versailles, leur président Wilson joua-t-il le rôle d'un arbitre des destinées du monde.

### 255. — Les Etats-Unis, puissance mondiale.

Aucun pays du monde n'a eu un développement aussi prodigieux que l'Union américaine. Née à la vie libre avec une population de quatre millions d'habitants, l'Union compte en ce moment près de cent vingt millions d'âmes.

Elle forme une république fédérative de quarante-sept états qui gardent le contrôle de leur administration intérieure. Le gouvernement fédéral est représenté par un président élu pour quatre ans et un congrès formé d'une chambre et d'un sénat. Chaque état a un gouverneur et un parlement local.

Qui dira les richesses du sol et du sous-sol des Etats-Unis? Elles sont incalculables : d'un côté, les forêts et les vergers, les prairies naturelles, les vastes champs de céréales et les immenses plantations de coton et de tabac; de l'autre, le fer et le cuivre, la houille et le pétrole, l'or et l'argent. C'est le maximum d'abondance dans la plus complète variété.

Ces richesses de toutes sortes ont fait des Etats-Unis, sinon la première, du moins l'une des premières puissances du monde. A l'heure présente les valeurs qui lui sont dues par l'Europe produisent plus d'un million de dollars par jour.

## 256. — L'AMÉRIQUE LATINE.

Les Anglo-Saxons ont colonisé l'Amérique du Nord; les latins, représentés surtout par les Espagnols et les Portugais, ont étendu leur domination sur le reste du continent, du Mexique au Chili. De là, le nom d'Amérique latine donné à cette portion du Nouveau-Monde.

L'Amérique latine comprend de nombreux états et des colonies. Dans l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale, on a le Mexique, le Guatemala, le Nicaragua, Costa-Rica, San-Salvador, et la république de Panama.

L'Amérique du Sud comprend : la Colombie, l'Equateur, le Venezuela, le Pérou, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay, la Bolivie, l'Argentine et le Chili.

Les Antilles sont en partie latines et en partie anglo-saxonnes.

## 257. — Le Mexique.

Le Mexique, la vieille terre des Aztèques, avait formé une vaste colonie espagnole, comprenant le Texas, la Californie, etc. C'est le pays de l'Amérique où l'on trouve



le plus de représentants ou de descendants de cette race rouge que les Espagnols rencontrèrent au moment de la découverte.

Tout d'abord, les conquérants espagnols ne s'occupèrent que de l'exploitation des mines d'or du pays. Comme dans toutes leurs colonies américaines, là aussi, leur administration fut tracassière, pleine de mépris pour l'indigène.

En 1810, à la voix d'Hidalgo, le Mexique se révolta. Il s'ensuivit une lutte atroce, souillée, de part et d'autre, de crimes inouïs. Hidalgo ne triompha pas, mais les Mexicains se montrèrent indomptables.

Moralès, Victoria, Mina, relevèrent successivement le drapeau de l'indépendance. Enfin, en 1820, profitant de la révolution qui venait de renverser le roi Ferdinand VII, Iturbide chassa les Espagnols du Mexique. Vainqueur, il se fit proclamer empereur, mais ne tarda pas à succomber. Le Mexique proclama, en 1824, la république.

Le Mexique indépendant a eu à compter avec son voisin du Nord, l'Union fédérale. Par deux guerres, les Etats-Unis lui enlevèrent trois de ses plus riches provinces : le Texas, le Nouveau-Mexique et la Californie.

Ce pays a passé par de nombreuses révolutions. Un instant, un homme énergique, Porfirio Diaz, lui donna un peu de stabilité. Mais, à sa chute, les révolutions recommencèrent.

Le Mexique, dont la population est de quinze millions d'âmes, est pourtant un pays d'avenir, grâce à ses grandes richesses. Malheureusement, les Etats-Unis et l'Angleterre s'y font une concurrence dont le pays n'a pas toujours à se louer.

L'exemple du Mexique fut contagieux pour les colonies espagnoles de l'Amérique centrale. Elles se révoltèrent à leur tour; mais la répression fut cruelle.

La révolution de 1820, en Espagne, permit cependant à ces colonies de conquérir leur indépendance. Elles formèrent d'abord une confédération qui fit bientôt place aux républiques de l'Amérique centrale.

## 258. — L'Amérique du Sud.

Nous avons dit ailleurs l'effet de la révolution des colonies anglaises et de la révolution française sur l'Amérique du Sud.

Le mouvement d'indépendance de l'Amérique du Sud fut inauguré à Buenos-Ayres en 1816.

Vainqueurs des Espagnols, les indépendants constituèrent la confédération des provinces du Rio de la Plata, comprenant l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay.

Les soldats de la confédération ne se contentèrent pas de leur succès. Ils franchirent la Cordillère des Andes et poussèrent à la révolte le Chili et le Pérou. En 1817, le général San-Martin proclama l'indépendance du Chili.

La lutte prit une allure plus vive dans les colonies du nord de l'Amérique du Sud, en Colombie, à la Nouvelle-Grenade et au Venezuela.

Un homme incarna avec une énergie indomptable les revendications de ces colonies : Simon Bolivar.

Bolivar essaya une première fois de libérer son pays, le Venezuela. Après deux années de combats il fut vaincu et se réfugia en Haïti.

Secouru par le président Pétion, il recommença la lutte en 1816 et proclama l'indépendance de la Colombie et du Venezuela. Mais les Espagnols n'acceptèrent pas le fait accompli. Ils envahirent de nouveau les provinces libérées. La guerre se prolongea jusqu'à 1823, époque où Bolivar libéra définitivement son pays.

L'indépendance de la Colombie, de l'Equateur, du Venezuela assurée, Bolivar vola au secours du Pérou.

La lutte s'y poursuivit avec des alternatives de revers et de succès pour les indigènes. Le 20 février 1820, la convention de Callao fut signée : elle mettait fin à la guerre de l'indépendance de l'Amérique du Sud. Les territoires libérés formèrent deux républiques : le Pérou et la Bolivie, la dernière ainsi nommée en l'honneur de Simon Bolivar.

Ces nouveaux états furent, à peine nés, la proie de l'anarchie. Les révolutions devinrent leur mal chronique. Il fallut au pouvoir une série d'hommes énergiques, ceux qu'on nomme les "caudillos", tels que Guzman Blanco,



Garcia Moreno, Rivadavia, Dr Francia, pour leur procurer la stabilité nécessaire. Aujourd'hui, ces états, particulièrement l'Argentine, l'Uruguay et le Chili, évoluent vers un régime d'ordre et de liberté, de prospérité commerciale et industrielle.

Le Brésil, le plus vaste de l'Amérique du Sud, fut colonisé par les Portugais. Longtemps il demeura fidèle à la maison de Bragance.

En 1807, le Portugal ayant été envahi et subjugué par Junot, lieutenant de Napoléon, la maison régnante s'exila au Brésil qui devint un empire constitutionnel, en se séparant pacifiquement du Portugal (1826). Les règnes de don Pedro I<sup>er</sup> et de don Pedro II procurèrent au pays de longues années de paix. Cependant, en 1889, entraîné par l'exemple de toute l'Amérique, le Brésil se transforma en une république fédérative.

Le Brésil possède d'immenses ressources dans son vaste territoire; il est appelé à devenir un des états importants du monde.

### 259. — Le bassin des Antilles. — Le canal de Panama.

Il y a longtemps que les Etats-Unis ont formé le dessein de faire un lac américain de la Mer des Antilles et qu'ils en poursuivent la réalisation avec un remarquable esprit de suite. Plus d'une fois, l'Union avait sollicité l'Espagne de lui abandonner Cuba. La guerre de 1898 fournit donc aux Etats-Unis l'occasion d'obtenir par la force des armes le contrôle que l'Espagne refusait d'accorder librement.

En Haïti, l'attention des Etats-Unis se porta tout d'abord sur le Môle Saint-Nicolas et la baie de Samane. L'Union proposa, tant au gouvernement de la république d'Haïti qu'à celui de la Dominicanie, de prendre à bail ces deux excellents mouillages des Antilles. Les trop fréquentes dissensions intestines des deux républiques de l'île lui ont permis de se faire accorder les avantages que les diplomates recherchaient, mais en vain, depuis nombre d'années. En étendant leur influence sur Cuba, Haïti, Porto-Rico, les Etats-Unis ont réalisé le rêve d'une poli-



tique presque séculaire. Ils tiennent les principales entrées de la mer des Antilles.

Les deux Amériques ne sont réunies au niveau de l'Amérique centrale que par une bande de terre qui s'amincit considérablement à l'isthme de Panama.

L'idée de faire communiquer l'Atlantique et le Pacifique avait déjà hanté l'esprit des premiers conquérants de l'Amérique. Cependant, un tel progrès ne devait être réalisé qu'au XX<sup>e</sup> siècle.

En 1880, une compagnie française prit l'initiative du percement de l'isthme. Les travaux furent confiés à Ferdinand de Lesseps, le créateur du canal de Suez, entre la mer Rouge et la Méditerranée.

Aux prises avec des difficultés de toutes sortes, la compagnie dut abandonner les travaux commencés. Elle céda ses droits aux Etats-Unis.

Entre temps, les Etats-Unis profitèrent d'une révolution en Colombie pour faciliter la création de la république de Panama que l'Union prit sous sa protection.

Les Etats-Unis obtinrent de la nouvelle république l'exploitation du canal et l'occupation des territoires qui en dépendent, moyennant dix millions de dollars et une rente de deux cent mille dollars.

Les travaux furent repris et, grâce aux capitaux et à l'énergie du peuple américain, conduits à bonne fin.

Le contrôle du canal de Panama a une importance mondiale qui explique, en partie, la politique des Etats-Unis dans le bassin des Antilles.

## 260. — Les races humaines en Amérique.

a) *Au moment de la découverte.* — Par son développement historique, l'Amérique était, d'avance, condamnée à devenir la terre classique du mélange des races. Les deux cent millions d'hommes qui peuplent ce continent représentent toutes les variétés de l'espèce humaine et tous les degrés possibles de métissage entre les races.

Au moment de la découverte, la race rouge d'Amérique peuplait ce continent du nord au sud. On ne peut en fixer

le chiffre, d'une façon précise. Dépassait-il dix millions d'âmes? Probablement.

b) *Les peuplades.* — Les peuplades indiennes les plus connues de l'histoire sont : les Sioux, les Iroquois, les Hurons, les Aztèques, les Acomas, les Toltèques, les Natchez de l'Amérique du Nord, — les Caraïbes des Antilles, — les Araucans, les Incas, les Quetchas de l'Amérique du Sud.

Les Indiens étaient-ils autochtones? Formaient-ils réellement une seule et même race? Sur ces deux points, les opinions sont partagées.

c) *Une première hypothèse.* — Des ethnographes prétendent que les Indiens vinrent de l'Asie qui, à un moment donné, était reliée à l'Amérique au niveau du détroit de Behring. Selon cette opinion, les Peaux-Rouges, ne seraient que des Asiatiques modifiés par un nouveau climat. Les partisans de cette thèse invoquent à l'appui de leur opinion la tendance actuelle d'un bon nombre d'Américains du nord à reproduire physiquement le type Peau-Rouge.

d) *Une deuxième hypothèse.* — D'autres ethnographes soutiennent, au contraire, que le continent central, désigné, dans la légende antique, sous le nom d'Atlantide, et dont les Antilles et l'Amérique centrale ne sont que des vestiges, fut colonisé par une migration de peuples venus du littoral de la Méditerranée. Ils citent même les Phéniciens, les Egyptiens, les Carthaginois.

Il est certain que ces peuples avaient beaucoup voyagé sur l'Océan Atlantique. Qu'ils aient pu aborder les côtes d'Amérique, l'hypothèse n'a rien d'absurde. Les Scandinaaves n'ont-ils pas, dès le moyen âge, visité le Groënland et les côtes du Labrador?

Les savants qui soutiennent cette deuxième théorie font valoir que les Indiens des Antilles, de l'Amérique centrale et du Mexique ne ressemblaient pas aux Indiens du nord. Ils ont cherché dans l'étude de leurs langues d'autres raisons de les différencier et de les rattacher à la race méditerranéenne de l'ancien Continent.



e) *Etablissements européens*. — Les premiers peuples de l'Europe qui s'établirent en Amérique furent les Espagnols et les Portugais. Ensuite, vinrent les Anglais, les Français, les Irlandais, les Hollandais et les Danois.

Mais tous ces peuples appartenaient à la race blanche ou caucasienne. C'est donc cette race qui fournit le second peuplement de l'Amérique. Mieux armée que les Indiens, elle les fit disparaître sur de nombreux points de l'Amérique.

### 261. — Le métissage

f) La race blanche se mélangea à la race indienne et donna naissance, particulièrement au Mexique, dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud, à un premier degré de métissage, représenté, par les *Rotos* du Chili et les *Cholos* de la Bolivie.

g) *La traite*. — La destruction des Indiens, dans les Antilles tout d'abord, et au Mexique, poussa la race conquérante à recourir à l'importation des nègres d'Afrique pour assurer l'exploitation des terres. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la traite des noirs prit une grande extension. On en importait jusqu'à quatre-vingt mille par an.

La nouvelle race, la noire ou chamitique, allait donner naissance à deux catégories de métis ou mulâtres, selon qu'ils s'unissaient aux Indiens ou aux blancs.

h) *Les Asiatiques*. — Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la race jaune s'introduisit en Amérique. Après l'abolition de l'esclavage, les planteurs firent appel à la main-d'œuvre chinoise et hindoue. Plus tard, par émigration volontaire, les Chinois, les Japonais, les Hindous, se répandirent dans l'Amérique du Nord et dans les Antilles. Aujourd'hui, le courant d'émigration s'accroît vers l'Amérique du Sud.

En résumé, les quatre grandes variétés de l'espèce humaine sont largement représentées en Amérique.

#### i) *Répartition des races en Amérique*.

Les blancs se rencontrent dans toutes les parties de l'Amérique. Ils dominent numériquement dans l'Amérique du Nord.



Les Peaux-Rouges ou Indiens, dont la race diminue chaque jour, ont surtout laissé des millions de métis au Mexique, dans l'Amérique Centrale et du Sud. Les Indiens de pur sang ne sont pas plus de deux cent cinquante mille aux Etats-Unis.

Les noirs avec leurs métis de différents degrés : griffes, mulâtres, quarterons, etc., se rencontrent dans les états du sud des Etats-Unis, (Louisiane, Géorgie, Floride, Virginie, Caroline, etc.), dans les Antilles où ils dominent et dans l'Amérique du Sud, (Colombie, Venezuela, Pérou et Brésil). Ils sont dix millions aux Etats-Unis, sept millions dans les Antilles, dix millions dans l'Amérique du Sud.

Le groupe asiatique est numériquement le plus faible. Il ne se trouve en masse assez compacte qu'au Mexique et en Californie. Le gouvernement des Etats-Unis a cru nécessaire de prendre des mesures contre l'immigration des jaunes.

## LIVRE IX

### CHAPITRE XXXIII

#### *L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN HAÏTI*

---

#### PÉRIODE ESPAGNOLE

262. — Deux sortes de conquérants abordèrent en Haïti : les uns représentaient la force brutale et venaient y chercher l'or et la jouissance ; les autres représentaient la Foi et n'envisageaient que des âmes à sauver.

263. — Les apôtres pensaient que le monde appartient à la croix ; les aventuriers croyaient avoir assez fait et avoir sanctifié leur cupidité en déployant l'étendard du salut sur une terre idolâtre.

264. — Colomb, malgré ses erreurs et ses faiblesses, doit prendre rang parmi les apôtres. Il fut un héros chrétien. C'est après s'être confessé et avoir communiqué que le 3 août 1492, il quitte le port de Palos ; c'est au nom de Notre-Seigneur qu'il prend possession de la première île découverte qu'il nomme San Salvador. Le 6 décembre 1492, en touchant la terre d'Haïti au Môle Saint-Nicolas, il fait planter une grande croix du côté de l'est, et le lendemain il dresse une croix au milieu de la place du village. Avant de repartir pour l'Espagne, Colomb invite ceux de ses compagnons qu'il charge de la garde du fortin de la Nativité à rendre grâce à Dieu de ce qu'il leur ait permis de toucher notre île "pour y planter la foi".

265. — Par une bulle du 3 mai 1493, le pape Alexandre VI accorde à l'Espagne les terres découvertes à la condition expresse que les rois catholiques y enverront "des hommes probes et craignant Dieu, habiles à former à la

foi catholique et aux bonnes mœurs les habitants de ces contrées”.

266. — Comme conséquence de cette disposition, — et aussi des démarches personnelles de Colomb, un religieux de l'ordre de Saint-Benoît, le Père Boïl, est nommé vicaire apostolique dans les Indes — et douze religieux, appartenant à différents ordres, sont désignés pour l'accompagner. Ils avaient pour mission particulière de prendre garde que les Indiens soient bien traités et conduits au christianisme “par de bons exemples, par des caresses et par de bonnes œuvres”.

267. — A Isabella, l'un des premiers soins de Colomb fut d'y édifier une église en pierre où, le 6 janvier 1494, le P. Boïl, entouré de tout le clergé, célèbre la messe.

268. — Le Père Boïl trompa les espoirs fondés sur lui. Colomb, l'ayant compris dans les mesures arrêtées au temps de la famine, il se rangea du parti des mécontents : hommes que poussaient deux vilaines passions, l'avarice et la sensualité. Le Père Boïl ne tarda pas à quitter Hispaniola.

269. — Le Frère Romain Pane, de l'ordre de Saint-Jérôme, et le Frère Jean Bourguignon, de l'ordre de Saint-François, tous deux venus avec le Père Boïl, eurent une attitude plus apostolique. Ils résidèrent longtemps à la Véga et convertirent une famille de seize personnes dont le chef reçut le nom de Mathieu.

270. — Ils avaient déjà appris au cacique Guarionex le *Pater*, l'*Avé* et le *Credo* et ils se disposaient à le baptiser quand sa femme favorite fut outragée par un Espagnol.

271. — Le découragement gagna bientôt ces religieux : la vie de leurs compatriotes était un perpétuel scandale.

272. — Roldan inaugura le régime odieux des “repartimientos” ou répartitions. Ovando était venu avec des ordres qui lui enjoignaient de faire instruire les Indiens



des mystères de la foi et de mettre promptement fin au régime imaginé par Roldan et aggravé par Bobadilla. — Ces ordres furent bien mal obéis.

273. — Sous son administration, les indigènes furent poursuivis par le fer et le feu ; leur instruction religieuse fut négligée au point qu'on leur refusait le temps de se rendre aux catéchismes.

274. — Cependant, les quelques prêtres, séculiers ou religieux de Saint-François, qui se trouvaient alors dans l'île, s'efforçaient d'accomplir leur ministère, mais quels fruits pouvaient-ils espérer auprès de gens ainsi opprimés et scandalisés ? Quel respect ces malheureux Indiens pouvaient-ils éprouver pour une religion professée par des gens dissolus, qui prenaient leurs femmes et leurs enfants ?

275. — Le plus précieux fruit du ministère évangélique, à cette époque, fut presque tout en faveur de ces pauvres petits Indiens qui, avant de connaître le mal, moururent avec la grâce du baptême.

276. — Les Papes réclamèrent énergiquement contre les traitements infligés aux Indiens. Paul II déclara que c'était une invention du démon que d'affirmer que les Indiens pouvaient être réduits en servitude et il écrivit à l'archevêque de Tolède : "La sagesse incarnée ordonne d'instruire tous les peuples et de porter sans distinction la lumière à tous, parce que tous sont capables de la recevoir. Les Indiens sont des hommes comme nous. Nous déclarons que les Indiens, comme tous les autres peuples, même ceux qui ne sont pas encore baptisés doivent jouir de la liberté naturelle et de la propriété de leurs biens".

277. — En 1510, cinq religieux dominicains, recommandables par leurs talents, leur zèle et leurs vertus apostoliques, furent envoyés à Hispaniola à la demande du roi Ferdinand : c'étaient les Pères Pierre et François de Cordoue, Antoine de Montesino, Jean Garcès et Dominique de Mendoza.

278. — Le Père Antoine de Montesino, ayant, dans un sermon, rappelé que les répartitions d'Indiens étaient illécites, contraires aux lois divines et humaines, on murmura contre lui et il fut arrêté. Libéré sur promesse qu'il s'expliquerait en chaire, il récidiva le dimanche suivant et porta plus loin encore ses anathèmes.

279. — A la suite de cet incident, le roi d'Espagne invita Pierre de Cordoue et ses religieux à cesser d'invectiver "contre un si grand nombre de personnes sages".

280 — Pierre de Cordoue fonda en 1512, à Saint-Domingue, le couvent de Sainte-Croix, le premier que l'ordre de Saint-Dominique ait érigé dans le Nouveau-Monde.

281. — En 1516, le cardinal Ximénès régla que chaque missionnaire aurait dans son église un sacristain de bonnes mœurs, capable d'apprendre à lire aux enfants des Indiens et de leur enseigner la langue castillane. Il nomma trois commissaires, religieux de saint Jérôme, pour enquêter sur la situation à Hispaniola.

282. — Ils arrivèrent à destination le 20 décembre 1516, avec quatorze religieux appartenant aux ordres de Saint-Dominique et de Saint-François.

283. — Les religieux de saint Jérôme jugèrent qu'il fallait, pour éviter un plus grand mal tolérer les répartitions, mais ils ne négligèrent rien de ce qui pourrait alléger le joug espagnol et amener leurs compatriotes à plus de douceur et d'humanité.

284. — Le plus illustre défenseur des Indiens fut Barthélemy de Las Casas. Dès 1502, il se déclara leur protecteur. Pour exposer et soutenir leur cause, il traversa douze fois l'Océan. Il parla, écrivit, négocia, toujours avec chaleur et conviction.

285. — Il y a malheureusement une ombre à sa gloire. Son dévouement à ses chers Indiens l'induisit à favoriser l'introduction des Noirs à Hispaniola.



286. — Le pape Jules II avait créé en 1511, les évêchés de Saint-Domingue, de Saint-Jean de la Maguana et de La Conception.

Mais à la demande de l'empereur Charles-Quint, le pape Clément VII réunit les deux sièges de Saint-Domingue et de La Conception. Saint-Domingue conserva la dignité du siège épiscopal, et, en 1547, il fut érigé en métropole avec le droit de Primatie dans tout le Nouveau-Monde. L'archevêque étendait sa juridiction sur tous les évêques de la dépendance de l'Audience Royale, sur Cuba, Saint-Jean de Porto-Rico, la Floride et toute la côte ferme depuis l'île de la Trinité jusqu'à l'isthme de Panama.



SAINT PIERRE CLAVER.

287. — Don Sébastion Ramirez de Fuente fut le premier évêque de Saint-Domingue où il arriva en 1528. Il s'efforça de rétablir la paix dans son diocèse et il institua une école en faveur des Indiens. En 1544, l'empereur l'envoya au Mexique et son absence fut grandement préjudiciable à la colonie.

288. — Parmi les successeurs de Ramirez sur le siège de Saint-Domingue, il faut nommer Augustin Davila et Dominique Ferdinand Navarette.

Augustin Davila, de l'ordre de Saint-Dominique, employait presque tous ses revenus à entretenir et à soulager les pauvres.

Dominique Ferdinand Navarette fut nommé en 1678 et



mourut en 1685. Il procura aux Jésuites qui, depuis déjà plus de trente ans, évangélisaient Saint-Domingue, un établissement solide et leur fonda un collège.

---

## PÉRIODE FRANÇAISE

289. — Levasseur expirant sous les coups des assassins, s'était écrié : "C'est assez ! Qu'on m'amène un prêtre ! Je veux mourir catholique." Ces paroles indiquent qu'en 1652, il se trouvait des ecclésiastiques sur la grande terre en face de la Tortue.

290. — L'organisation religieuse, dans la partie française de Saint-Domingue, reste assez cahotique jusque dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Aucune autorité ecclésiastique ne préside à l'administration spirituelle de la colonie ; les cadres varient sans cesse ; le clergé se recrute malaisément et dans de mauvaises conditions.

291. — En 1681, il n'y a que huit prêtres pour desservir treize chapelles servant de paroisses et pourvoir aux besoins religieux de six mille six cent quarante-huit personnes éparses sur trois cents lieues de côtes.

292. — Trois congrégations sont autorisées à envoyer leurs sujets exercer leur ministère à Saint-Domingue : les Carmes, les Capucins et les Jacobins appelés encore Dominicains ou Frères Prêcheurs.

293. — Ces congrégations étaient complètement indépendantes les unes des autres ; elles relevaient directement de la Propagande et n'avaient aucune attache avec les évêques de France.

Le supérieur ecclésiastique local portait en Haïti, comme d'ailleurs dans les autres colonies françaises à cette époque, le titre de vice-préfet.

294. — Dès avant 1670, les Carmes occupent les paroisses de Nippes et de Rochelois ; quelques années plus tard,

ils se chargent de la Grand'Anse et d'une église de Léogane.

295. — C'étaient probablement des Capucins qui, en 1652, se trouvaient dans la région de Port-de-Paix. En 1682, ils sont au nombre de six dans l'île quand il leur faudrait être au moins seize. Ils étaient chargés de toutes les paroisses du Nord, du Grand et Petit-Goâve et de l'Acul.

296. — En 1702, les Capucins déclarent que leur ordre est, pour le moment, dans l'impossibilité d'assurer le service religieux dans la colonie et qu'ils abandonnent la mission d'Haïti,

297. — Les Jacobins avaient les paroisses de l'Esterre, de la Petite-Rivière et du Cul-de-Sac.

298. — Ce n'est qu'en 1780 que le Préfet apostolique reçoit le pouvoir d'administrer le sacrement de confirmation et de siéger au Conseil Supérieur.

Les limites des deux préfectures apostoliques ne seront définitivement fixées qu'en 1721.

299. — Les Jacobins étendent leur juridiction des Gonaïves aux Anses-à-Pitre, c'est-à-dire sur nos départements actuels de l'Artibonite, de l'Ouest et du Sud. Le chef-lieu de leur mission fut Léogane jusqu'en 1775, époque où il fut transféré à Port-au-Prince.

300. — Les Jésuites furent chargés de toute la région du Nord de 1704 à 1764. Leur Préfet résidait au Cap. De 1764 à 1768, ils furent remplacés par des séculiers, auxquels succédèrent des Capucins (1768-1800).

301. — Le ministère à Saint-Domingue était singulièrement pénible. Les missionnaires avaient à lutter contre la chaleur torride, le paludisme, le mal de Siam ou fièvre jaune. Il leur fallait parcourir de grandes distances pour voir les malades. Un prêtre était souvent seul là où il en aurait fallu dix.

302. — Les blancs avaient trop souvent une conduite déplorable; — ils rappelaient, presque tous, ces flibus-



tiers et boucaniers qui croyaient "faire beaucoup que de n'avoir pas entièrement oublié le Dieu de leurs pères", — "gens de sac et de corde, gens sans honneur", disait de Brach.

303. — Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le recrutement s'améliore; il passe à Saint-Domingue des gens "comme il faut" et qui "policient le pays".

304. — Et néanmoins, la religion y reste très peu connue et elle est encore plus mal pratiquée : le plaisir et les affaires sont le grand souci du colon. Le colon ne poursuit pas le prêtre de sa haine, mais il reste, à son égard, défiant et insolent avec une nuance d'hostilité.

305. — Parlant des noirs des petites Antilles, le Père du Tertre loue leurs bonnes dispositions, leur attachement à la vertu et leur assiduité à fréquenter les sacrements. — Mais à Saint-Domingue, que d'entraves, Jésuites et Jacobins rencontrent, quand ils veulent s'intéresser au bien moral de l'esclave!

306. — Il existe, il est vrai, des lois et des ordonnances qui obligent les maîtres à envoyer leurs engagés et esclaves à la Messe les dimanches et fêtes ainsi qu'aux catéchismes — et cela sous peine d'amendes élevées. Le Code Noir prescrit de baptiser tous les Noirs et de les instruire de la religion catholique.

307. — Dans la réalité, ces lois et ordonnances très sages, sont souvent méconnues.

308. — Le zèle et le dévouement des Jésuites seront attribués à l'esprit de domination; on les accusera de se servir des dogmes religieux qu'ils prêchent pour affaiblir les rapports de dépendance sur lesquels repose l'ordre colonial.

309. — En dépit de toutes les pénalités édictées, le baptême des noirs sera souvent retardé jusqu'à l'âge de dix ans et au delà. Sous prétexte que les esclaves ma-



riés pourraient prétendre s'assimiler aux blancs, il est des propriétaires qui refusent leur consentement, légalement nécessaire, aux mariages de leurs esclaves. On pousse la méfiance jusqu'à ne point permettre que le religieux chargé des noirs remplisse seul auprès d'eux toutes les fonctions curiales.

310. — Quant à l'instruction, elle est considérée comme dangereuse. "La sûreté des blancs exige qu'on tienne les nègres dans une profonde ignorance." — Si le marquis de Fénelon fait instruire les siens, c'est pour que "les moines ne mandent point en France qu'il ne croie point à sa religion et qu'il n'en a point". (1764).

Ni l'indifférence, ni l'hostilité ne déconcertent le dévouement des vrais apôtres à Saint-Domingue.

311. — Au premier rang de ceux-ci, il faut placer le Père Boutin qui fut, au Cap, pendant trente-sept ans (1705-1742), le curé des noirs et des matelots.

312. — Le P. Boutin fonda un hôpital pour les malades et les pauvres. Il recueillit une quinzaine d'orphelines qu'il confia à des personnes pieuses. Il ouvrit une école gratuite où l'on enseignait la lecture, l'écriture et les travaux manuels.

En 1733, il substitua à l'hôpital et à la maison des orphelines un pensionnat que dirigèrent des Religieuses de Notre-Dame de la Rochelle.

313. — Ce pensionnat, en 1780, comprenait sept classes dont quatre pour quarante-cinq pensionnaires et trois pour les cent externes de la ville. En outre, de trois à quatre cents jeunes filles de couleur, libres ou esclaves, se présentaient à l'école trois fois par semaine.

314. — Le Père Boutin est l'inventeur du cabrouet et on lui doit de nombreuses observations astronomiques.

315. — D'autres Jésuites se distinguèrent par leur zèle et leur science : le Père Margat est l'auteur de plusieurs lettres intéressantes ; le Père Le Pers a fourni au P. Charievoix des Mémoires pour l'Histoire de Saint-Domingue

et au médecin du roi, Poupée Desportes, des Mémoires sur les plantes de Saint-Domingue; le Père Laval fit bâtir au Trou un hôpital pour les malades et un hospice pour les voyageurs.

Ce sont les Jésuites qui ont naturalisé le caféier au Terrier-Rouge.

316. — Les Jacobins ont constamment exercé leur ministère dans des conditions défavorables. Ils étaient trop peu nombreux, mal organisés, presque partout logés dans de misérables huttes. Ils possédaient deux habitations : l'une à la Petite-Rivière de Léogane, l'autre à Cavaillon.

317. — L'un d'entre eux, le P. Labat, nous a laissé le récit de sa visite à Saint-Domingue en 1701 : c'est une chronique pleine de détails curieux, bien observés et contés avec une bonhomie qui n'est point exempte de malice.

Un autre Jacobin, le P. Nicolson, a composé "Un Essai sur l'Histoire Naturelle de Saint-Domingue" qui trace un tableau intéressant de la colonie en 1776 et fait connaître les noms et principales propriétés des arbres et plantes de l'île.

C'est un Jacobin qui construisit en 1787 la maison qui a servi d'archevêché jusqu'en 1917.

318. — Les Jacobins ont exercé leur ministère dans notre île jusqu'en 1804. Deux d'entre eux ont été mêlés aux luttes d'où est sortie notre indépendance nationale : le P. Viriot et le P. Lecun.

Le P. Viriot, saisi comme otage par Rigaud après la prise de Léogane, fut conduit aux Cayes, subit onze jours de cachot et, en octobre 1794, fut exécuté sur la place publique, après avoir confessé tous ceux qui devaient mourir avec lui.

Le P. Lecun fit preuve d'un héroïque courage pendant l'attaque de Port-au-Prince, le 4 février 1802. Sa fermeté sauva du massacre plus de cinq cents personnes de tout sexe, de toute couleur et de tout âge, qui s'étaient enfermées et barricadées à l'église.



## PÉRIODE HAÏTIENNE

319. — Pendant la période qui va de 1789 à 1804, la religion ne peut exercer qu'une bien faible action sur les âmes : ses ministres étaient trop peu nombreux, les passions trop surexcitées, les représentants de la hiérarchie ecclésiastique absents ou indignes de l'autorité dont ils étaient investis.

320. — La plupart des fondateurs de notre indépendance nationale étaient cependant profondément religieux et ils voyaient dans l'Eglise l'une des forces sur lesquelles devait reposer le nouvel Etat. Toussaint protégeait et honorait les prêtres catholiques. Dans sa proclamation du 10 octobre 1798, où il annonce l'expulsion des Anglais, il ordonne de remercier le Dieu des armées, il recommande aux chefs de corps de faire prier les soldats matin et soir et de veiller à ce qu'ils assistent fidèlement à la messe le dimanche. Dans les entretiens particuliers, il engageait les parents à enseigner le catéchisme à leurs enfants.



L'ABBÉ GRÉGOIRE.

321. — Sa Constitution du 9 mai 1801 porte que "la religion catholique, apostolique et romaine est la seule publiquement professée".

322. — Pour obtenir des prêtres, il se tourne vers la France. Il s'adresse, malheureusement, au schismatique Grégoire dans lequel il voyait l'ami de la race africaine.

Pour organiser la hiérarchie ecclésiastique en Haïti, Grégoire choisit Mauviel, évêque sacrilègement consacré et qui était affilié à la secte des Templiers. Le clergé du Nord et le curé de Port-au-Prince, indignés à la pensée de se voir soumis à l'autorité d'un évêque schismatique, pro-



testèrent dans un acte collectif en date du 1<sup>er</sup> avril 1801 et adressé à Toussaint lui-même. L'intrus Mauviel remit sa démission à Leclerc en 1802 et il rentra en France en 1805 sans avoir visité sa ville épiscopale.

323. — La Constitution de Dessalines (1805) énonce que "la loi n'admet pas de religion dominante et que l'Etat ne pourvoit à l'entretien d'aucun culte ni d'aucun ministre," mais Dessalines excepte les prêtres du massacre général des blancs.

324. — De 1805 à 1860, nous sommes en plein schisme : c'est la subordination de l'Eglise à l'Etat : l'autorité civile nomme et révoque les curés et décide dans les affaires du culte. "La branche vigoureuse détachée du tronc qui la nourrissait de sa sève vivifiante se dessèche et se transforme en une masse informe et pourrie que foule le pied du passant. C'est l'état de la malheureuse Eglise d'Haïti durant l'ère du schisme : ses ministres ne sont composés que de moines défroqués . . . et de séculiers français chassés de leur diocèse. Nulle part au monde la dignité du sacerdoce n'a été aussi méconnue, nulle part la sainteté que requiert la vocation de l'homme appelé à représenter Dieu lui-même et à traiter ses mystères sacrés n'a été profanée à un tel degré." (1)

325. — Le Saint-Siège se montra constamment préoccupé de mettre fin à une situation si douloureuse pour lui et si préjudiciable aux âmes.

326. — A six reprises, il envoya des délégations près du Gouvernement haïtien : l'intervention du clergé local qui redoutait d'avoir à se réformer ou à s'effacer, l'attitude d'une partie de l'élite tout imbue des doctrines philosophiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, la crainte où l'on était de voir la France utiliser à son profit l'influence des missionnaires, contribuèrent à retarder l'accord nécessaire entre la Papauté et la Nation haïtienne.

(1) Le Ruzic. — Documents sur la Mission des Frères Prêcheurs.

327. — Geffrard était un homme “instruit, distingué, aux vues larges”. L’un de ses premiers soucis à son arrivée au pouvoir fut de travailler au rétablissement des rapports réguliers entre Haïti et le Saint-Siège. Il envoya à Rome MM. Faubert et Boyer qui, de concert avec le cardinal Antonelli, arrêtaient les termes d’un Concordat. Ce Concordat, signé à Rome le 28 mars 1860, fut ratifié par le Sénat le 1<sup>er</sup> août.

328. — Le 3 octobre suivant, Pie IX nommait Monseigneur Monetti déléгат apostolique en Haïti et le chargeait d’organiser la nouvelle église. Il était accompagné de trois Pères du Saint-Esprit : les Pères Pascal, Orinel, et Aymonin.

329. — Mgr Monetti délimita les diocèses, fixa les allocations aux archevêques, évêques et vicaires généraux et rentra à Rome.

— Le 18 septembre 1863, Mgr Testard du Cosquer — qui était venu en Haïti l’année précédente comme déléгат apostolique — est sacré archevêque de Port-au-Prince.

330. — Mgr du Cosquer se recruta des collaborateurs en France et principalement en Bretagne. “Il fonda à Paris, au Séminaire du Saint-Esprit, un Grand-Séminaire et à Port-au-Prince un Petit-Séminaire-Collège. Il appela dans le pays les Frères de l’Instruction Chrétienne et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny”. (1)

391. — Les attaques violentes dont le clergé fut l’objet dans certains journaux, l’hostilité, ouverte ou déguisée des représentants du pouvoir, et les troubles politiques ne tardèrent pas à décourager Mgr du Cosquer. Il quitta Haïti le 22 mai 1867 et mourut à Rome le 28 juillet 1869.

332. — Mgr Guilloux lui succéda. “Intelligence élevée, esprit pénétrant, grande figure”, Mgr Guilloux restera dans l’Histoire de l’église d’Haïti “le modèle accompli de toutes les vertus apostoliques”.

---

(1) Album religieux d’Haïti.

333. — Il gouverna l'archidiocèse de Port-au-Prince de 1871 à 1885. Il transféra le Grand-Séminaire à Pontchâteau en Bretagne, multiplia les écoles et établissements de charité, confia aux Pères du Saint-Esprit le Petit-Séminaire-Collège et les paroisses du diocèse de Port-de-Paix aux Pères de la Compagnie de Marie et, en 1875, appela les Filles de la Sagesse.



MONSEIGNEUR GUILLOUX.

334. — Les "Œuvres Pastorales" de Mgr Guilloux — écrites dans un style simple et naturel mais toujours noble — retracent les longues luttes qu'il eut à soutenir pour sauvegarder les droits imprescriptibles de l'Eglise et appliquer les dispositions du Concordat.

335. — Le Concordat de 1860 divisait Haïti en cinq diocèses : Port-au-Prince, Gonâives, Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Cayes. Le siège de Port-au-Prince fut pourvu d'un titulaire au lendemain de la signature du Concordat.

Le 22 décembre 1873, Mgr Hillion fut préconisé évêque du Cap-Haïtien et nommé administrateur apostolique du diocèse de Port-de-Paix. Il succéda le 10 juin 1886 à Mgr Guilloux sur le siège de Port-au-Prince et mourut le 21 février 1890. Le 13 août 1886, il fut remplacé au Cap-Haïtien par Mgr Kersuzan qui démissionna après quarante-trois ans d'épiscopat, laissant son siège, le 12 février 1929, à Mgr Jan.



336. — Mgr Hillion a publié ses "Visites Pastorales". Rédigées en dehors de toute préoccupation littéraire, elles exposent d'une façon intéressante la situation religieuse des populations du Nord vers 1880 et le bien réalisé dans les paroisses par le zèle et le dévouement des prêtres.

337. — Le 28 juillet 1893, Mgr Tonti, Déléгат apostolique, prit possession du siège de Port-au-Prince, vacant depuis la mort de Mgr Hillion. Mgr Tonti, nommé Nonce apostolique au Brésil, quitta Haïti le 13 septembre 1902 et fut remplacé, à Port-au-Prince, par Mgr Conan, le 9 novembre 1903. Lorsque, le 5 décembre 1930, le Saint-Siège accepta la démission de Mgr Conan, Mgr Le Gouaze, Coadjuteur avec future succession, devint, ipso facto, Archevêque de Port-au-Prince.

338. — Le diocèse des Cayes dut attendre plus de trente ans son premier évêque. Présenté par le Président Hyppolite, Mgr Morice fut sacré évêque des Cayes le 30 juillet 1893. Il démissionna le 18 juin 1914 et fut remplacé, le 12 janvier 1916, par Mgr le Ruzic. Ce dernier, ayant démissionné à son tour, le 9 août 1919, Mgr Pichon devint Archevêque des Cayes le 18 décembre 1919.

339. — Ce n'est que le 18 décembre 1928, que NN. SS. Julio et Le Bihain, présentés par le Président Borno, furent sacrés évêques : le premier des Gonaïves et le second de Port-de-Paix.

340. — Le Saint-Siège, après s'être fait représenter à Port-au-Prince, par des Délégats et des Internonces, vient d'élever sa Légation en Haïti, au rang de Nonciature. Le premier Nonce Apostolique en Haïti, S. E. Mgr Fietta, est arrivé à Port-au-Prince, le 10 décembre 1930.

341. — En 1860, la province ecclésiastique d'Haïti comprenait soixante-cinq paroisses et sept annexes desservies par trente-six prêtres.

Aujourd'hui, elle comprend un archevêque et quatre évêques : Mgr Le Gouaze, archevêque de Port-au-Prince, Mgr Pichon, archevêque-évêque des Cayes, Mgr Jan,

évêque du Cap-Haïtien, Mgr Julio, évêque des Gonaïves et Mgr Le Bihain évêque de Port-de-Paix. Plus de deux cent soixante prêtres séculiers et réguliers desservent cent treize églises urbaines et cinq cents chapelles rurales et contrôlent plus de cent cinquante écoles presbytérales.

342. — Les Frères et les Sœurs (<sup>1</sup>), aidés les uns et les autres, par des maîtres haïtiens, instruisent plus de dix-huit mille enfants des deux sexes.

343. — Ces chiffres sont éloquentes : ils traduisent les remarquables progrès accomplis par la religion en Haïti depuis soixante ans. Ils permettent en même temps d'espérer que le jour n'est pas lointain (<sup>2</sup>) où le Pays verra ses Fils prendre une large part au labeur d'évangélisation et de moralisation que l'Eglise catholique poursuit sur notre terre — et parfois dans la tristesse et les larmes — depuis quatre siècles et demi.

---

(<sup>1</sup>) Les Filles de Marie, venues en Haïti le 17 octobre 1913, ont ouvert un noviciat au Bel-Air (Port-au-Prince).

(<sup>2</sup>) L'Ecole Apostolique, fondée à Port-au-Prince, en 1920, par l'Episcopat d'Haïti, a déjà fourni dix prêtres haïtiens aux divers diocèses.

# APPENDICE

---

## LIBERTE OU LA MORT.

*Acte d'Indépendance.*

### ARMÉE INDIGÈNE

GONAÏVES, le 1<sup>er</sup> janvier 1804, au 1<sup>er</sup> de l'Indépendance.

Aujourd'hui, premier janvier mil huit cent quatre, le Général en chef de l'armée indigène, accompagné des généraux, chefs de l'armée, convoqués à l'effet de prendre les mesures qui doivent tendre au bonheur du pays :

Après avoir fait connaître aux généraux assemblés, ses véritables intentions, d'assurer à jamais aux indigènes d'Haïti un gouvernement stable, objet de sa plus vive sollicitude : ce qu'il a fait par un discours qui tend à faire connaître aux puissances étrangères la résolution de rendre le pays indépendant, et de jouir d'une liberté consacrée par le sang du peuple de cette île ; et, après avoir recueilli les avis, a demandé que chacun des généraux assemblés prononçât le serment de renoncer à jamais à la France, de mourir plutôt que de vivre sous sa domination, et de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance.

Les généraux pénétrés de ces principes sacrés, après avoir donné d'une voix unanime leur adhésion au projet bien manifesté d'indépendance, ont tous juré à la postérité, à l'univers entier, de *renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.*

Fait aux Gonaïves, ce premier Janvier mil huit cent quatre, et le premier jour de l'indépendance d'Haïti.

Signé : Dessalines, général en chef ; — Christophe, Pétion, Clerveaux, Geffrard, Vernet, Gabart, généraux de division ; — P. Romain, E. Gérin, F. Capois, Daut, Jean-Louis François, Férou, Cangé, L. Bazalais, Magloire Ambroise, J.-J. Herne, Toussaint Brave, Yayou, généraux de brigade ; — Bonnet, F. Papalier, Morelly, Chevalier, Marion, adjudants-généraux ; — Magny, Roux, chefs de brigade ; — Charéron, B. Loret, Macajoux, Dupuy, Carbonne, Dia-quoi aîné, Raphaël, Malet, Derenoncourt, officiers de l'armée ; — et Boisrond Tonnerre, secrétaire.



## LIBERTE OU LA MORT.

Proclamation du général en chef

## AU PEUPLE D'HAÏTI.

Quartier-général des Gonaïves, le 1<sup>er</sup> janvier 1804, an 1<sup>er</sup>.

Citoyens,

Ce n'est pas assez d'avoir expulsé de votre pays les barbares qui l'ont ensanglanté depuis deux siècles; ce n'est pas assez d'avoir mis un frein aux factions toujours renaissantes qui se jouaient tour à tour du fantôme de liberté que la France exposait à vos yeux; il faut par un dernier acte d'autorité nationale, assurer à jamais l'empire de la liberté dans le pays qui nous a vus naître; il faut ravir au gouvernement inhumain qui tient depuis longtemps nos esprits dans la torpeur la plus humiliante, tout espoir de nous réasservir; il faut enfin vivre indépendant ou mourir.

Indépendance ou la mort... Que ces mots sacrés nous rallient, et qu'ils soient le signal des combats et de notre réunion.

Citoyens, mes compatriotes, j'ai rassemblé dans ce jour solennel ces militaires courageux, qui, à la veille de recueillir les derniers soupirs de la liberté, ont prodigué leur sang pour la sauver; ces généraux qui ont guidé vos efforts contre la tyrannie, n'ont point encore assez fait pour votre bonheur... Le nom français lugubre encore nos contrées.

Tout y retrace le souvenir des cruautés de ce peuple barbare : nos lois, nos mœurs, nos villes, tout porte encore l'empreinte française; que dis-je? il existe des Français dans notre île, et vous vous croyez libres et indépendants de cette république qui a combattu toutes les nations, il est vrai, mais qui n'a jamais vaincu celles qui ont voulu être libres.

Eh quoi! victimes pendant quatorze ans de notre crédulité et de notre indulgence; vaincus, non par des armées françaises, mais par la piteuse éloquence des proclamations de leurs agents; quand nous laisserons-nous de respirer le même air qu'eux? Sa cruauté comparée à notre patiente modération; sa couleur à la nôtre; l'étendue des mers qui nous séparent, notre climat vengeur, nous disent assez qu'ils ne sont pas nos frères, qu'ils ne le deviendront jamais, et que, s'ils trouvent un asile parmi nous, ils seront encore les machinateurs de nos troubles et de nos divisions.

Citoyens indigènes, hommes, femmes, filles et enfants, portez les regards sur toutes les parties de cette île; cherchez-y, vous, vos épouses, vous, vos maris, vous, vos frères, vous, vos sœurs; que dis-je? cherchez-y vos enfants, vos enfants à la mamelle! Que sont-ils devenus?... Je frémis de le dire... la proie de ces vautours. Au lieu de ces victimes intéressantes, votre œil consterné n'aperçoit que leurs assassins; que les tigres encore dégouttants de leur sang, et dont l'affreuse présence vous reproche votre insensibilité et votre lenteur à les venger. Qu'attendez-vous pour apaiser leurs mânes? Songez que vous avez voulu que vos restes reposassent auprès de ceux de vos pères, quand vous avez chassé la tyrannie; descendrez-vous dans la tombe sans les avoir vengés? Non, leurs ossements repousseraient les vôtres.

Et vous, hommes précieux, généraux intrépides, qui insensibles à vos propres malheurs, avez ressuscité la liberté en lui prodiguant tout votre sang; sachez que vous n'avez rien fait si vous ne donnez aux nations un exemple terrible, mais juste, de la vengeance que doit exercer un peuple fier d'avoir recouvré sa liberté, et jaloux de la maintenir; effrayons tous ceux qui oseraient tenter de nous la ravir encore : commençons par les Français ... Qu'ils frémissent en abordant nos côtes, sinon par le souvenir des cruautés qu'ils y ont exercées, au moins par la résolution terrible que nous allons prendre de dévouer à la mort quiconque, né français, souillerait de son pied sacrilège le territoire de la liberté.

Nous avons osé être libres, osons l'être par nous-mêmes et pour nous-mêmes; imitons l'enfant qui grandit : son propre poids brise la lisière qui lui devient inutile et l'entrave dans sa marche. Quel peuple a combattu pour nous? Quel peuple voudrait recueillir les fruits de nos travaux? Et quelle déshonorante absurdité que de vaincre pour être esclaves? Esclaves! ... Laissons aux Français cette épithète qualificative : ils ont vaincu pour cesser d'être libres.

Marchons sur d'autres traces; imitons ces peuples qui, portant leur sollicitude jusque sur l'avenir, et appréhendant de laisser à la postérité l'exemple de la lâcheté, ont préféré être exterminés que rayés du nombre des peuples libres.

Gardons-nous cependant que l'esprit de prosélytisme ne détruise notre ouvrage; laissons en paix respirer nos voisins, qu'ils vivent paisiblement sous l'empire des lois qu'ils se sont faites, et n'allons pas, boutefeux révolutionnaires, nous ériger en législateurs des Antilles, faire consister notre gloire à troubler le repos des îles qui nous avoisinent : elles n'ont point, comme celle que nous habitons, été arrosées du sang innocent de leurs habitants; elles n'ont point de vengeance à exercer contre l'autorité qui les protège.

Heureuses de n'avoir jamais connu les fléaux qui nous ont détruits, elles ne peuvent que faire des vœux pour notre prospérité.



Paix à nos voisins! mais anathème au nom français! haine éternelle à la France! voilà notre cri.

Indigènes d'Haïti, mon heureuse destinée me réservait à être un jour la sentinelle qui dût veiller à la garde de l'idole à laquelle vous sacrifiez, j'ai veillé, combattu, quelquefois seul, et, si j'ai été assez heureux pour remettre en vos mains le dépôt sacré que vous m'avez confié, songez que c'est à vous maintenant à le conserver. En combattant pour votre liberté, j'ai travaillé à mon propre bonheur. Avant de la consolider par des lois qui assurent votre libre individualité, vos chefs que j'assemble ici, et moi-même, nous vous devons la dernière preuve de notre dévouement.

Généraux, et vous, chefs, réunis ici près de moi pour le bonheur de notre pays, le jour est arrivé, ce jour qui doit éterniser notre gloire, notre indépendance.

S'il pouvait exister parmi vous un cœur tiède, qu'il s'éloigne et tremble de prononcer le serment qui doit nous unir.

*Jurons à l'univers entier, à la postérité, à nous-mêmes, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.*

*De combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance de notre pays!*

Et toi, peuple trop longtemps infortuné, témoin du serment que nous prononçons, souviens-toi que c'est sur ta constance et ton courage que j'ai compté quand je me suis lancé dans la carrière de la liberté pour y combattre le despotisme et la tyrannie contre lesquels tu luttais depuis quatorze ans. Rappelle-toi que j'ai tout sacrifié pour voler à ta défense, parents, enfants, fortune, et que maintenant je ne suis riche que de ta liberté; que mon nom est devenu en horreur à tous les peuples qui veulent l'esclavage, et que les despotes et les tyrans ne le prononcent qu'en maudissant le jour qui m'a vu naître; et si jamais tu refusais ou recevais en murmurant les lois que le génie qui veille à tes destinées me dictera pour ton bonheur, tu mériterais le sort des peuples ingrats.

Mais loin de moi cette affreuse idée. Tu seras le soutien de la liberté que tu chéris, l'appui du chef qui te commande.

Prête donc entre ses mains le serment de vivre libre et indépendant, et de préférer la mort à tout ce qui tendrait à te remettre sous le joug.

Jure enfin de poursuivre à jamais les traîtres et les ennemis de ton indépendance.

Fait au quartier général des Gonaïves, le 1<sup>er</sup> janvier 1804, l'an I<sup>er</sup> de l'Indépendance.



## LIBERTE OU LA MORT.

ACTE des généraux de l'armée qui nomme le général en chef  
DESSALINES, gouverneur général à vie.

## AU NOM DU PEUPLE D'HAÏTI

QUARTIER GÉNÉRAL DES GONAÏVES, LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1804, AN 1<sup>er</sup>.

Nous, généraux en chef des armées de l'île d'Haïti.

Pénétrés de reconnaissance des bienfaits que nous avons éprouvés du général en chef Jean-Jacques DESSALINES, protecteur de la liberté dont jouit le peuple.

Au nom de la liberté, au nom de l'Indépendance, au nom du peuple qu'il a rendu heureux, nous le proclamons **Gouverneur général** à vie d'Haïti; nous jurons d'obéir aveuglément aux lois émanées de son autorité, la seule que nous reconnaitrons : nous lui donnons le droit de faire la paix, la guerre et nommer son successeur.

Fait au quartier général des Gonaïves, ce 1<sup>er</sup> janvier 1804, et le premier jour de l'Indépendance.

Signé : GABART, etc., etc....

## ORDONNANCE DE CHARLES X.

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

Vu les art. 14 et 73 de la Charte;

Voulant pourvoir à ce que réclame l'intérêt du commerce français, les malheurs des anciens colons de Saint-Domingue, et l'état précaire des habitants actuels de cette île;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Les ports de la partie française de Saint-Domingue seront ouverts au commerce de toutes les nations.

Les droits perçus dans ces ports, soit sur les navires, soit sur les marchandises, tant à l'entrée qu'à la sortie, seront égaux et uniformes pour tous les pavillons, excepté le pavillon français, en faveur duquel ces droits seront réduits de moitié.

Art. 2. Les habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue verseront à la caisse fédérale des dépôts et consignations de France, en cinq termes égaux, d'année en année, le premier échéant au 31 décembre 1825, la somme de cent cinquante millions de francs, destinée à dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité.

Art. 3. Nous concédons, à ces conditions, par la présente ordonnance, aux habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue, l'indépendance pleine et entière de leur gouvernement.

Et sera la présente Ordonnance scellée du grand sceau.

Donné à Paris, au château des Tuileries, le 17 Avril de l'an de grâce 1825, et de notre règne le premier.

Signé : CHARLES.

Par le Roi :

*Le Pair de France, Ministre et Secrétaire d'Etat  
de la Marine et des Colonies,*

Signé : Comte de CHABROL.

Visa :

*Le Président du Conseil, Ministre et  
Secrétaire d'Etat des Finances,*

Signé : J. DE VILLELE.

Vu aux Sceaux :

*Le Ministre et Secrétaire d'Etat,*

*Garde des sceaux.*

Signé : Comte de PEYRONNET.

## DATES HISTORIQUES

de 1915 à 1934.

---

### 1915

- 27 juillet.** — Prise du Palais National par les révolutionnaires.  
Le président Vilbrun Guillaume Sam se réfugie à la Légation de France.  
Massacre d'un grand nombre de prisonniers.
- 28 juillet.** — Mort du Président Vilbrun Guillaume Sam, massacré par la foule.  
Débarquement des troupes américaines du croiseur "Washington", à la faveur de la nuit : *Haïti est occupée par les forces des Etats-Unis.*
- 12 août.** — Election du Sénateur Sudre Dartiguenave comme Président de la République.
- 16 septembre.** — Convention entre la République d'Haïti et le Gouvernement des Etats-Unis. d'Amérique.

### 1916

- 5 avril.** — Institution du Conseil d'Etat par un Décret.  
Dissolution du Sénat par un Décret qui donne mandat d'Assemblée Constituante à la Chambre des Députés.  
L'Amiral Caperton, chef des Forces d'Occupation, lance une déclaration appuyant ce Décret.

### 1917

- 13 janvier.** — Décès, à Port-au-Prince, de Davilmar Théodore, ancien Président de la République.
- 19 juin.** — Dissolution de la Chambre et du Sénat, par un Décret.



## 1918

- 19 juin.** — Nouvelle Constitution d'Haïti.
- 12 juillet.** — Déclaration de guerre à l'Allemagne, par Décret du Conseil d'Etat.
- 28 octobre.** — Décès, à New-York, de Michel Oreste, ancien Président de la République.

## 1919

- 12 avril.** — Convention avec la Banque Nationale de la République d'Haïti pour la réforme monétaire.
- 28 juin.** — Signature des Préliminaires de la Paix de Versailles avec l'Allemagne.
- 1er novembre.** — Mort de Charlemagne Péralte, chef des Cacos dans le Nord, tombé dans une embuscade.

## 1921

- 24 janvier.** — Message du Président Dartiguenave au Président des Etats-Unis, Mr. Harding, exposant les desiderata du peuple haïtien.
- 12 avril.** — Réponse du Président Harding au message du Président Dartiguenave.
- 29 novembre.** — Arrivée à Port-au-Prince, d'une Commission Sénatoriale des Etats-Unis, dite Commission Mc Cormick. Elle quitte Haïti pour la République Dominicaine, le 7 décembre.

## 1922

- 13 mars.** — Réception au Palais National du Général John Russel, Haut Commissaire du Président Harding en Haïti avec rang d'Ambassadeur Extraordinaire.
- 10 avril.** — Election du Président Louis Borno pour une période de quatre ans, par le Conseil d'Etat.
- 26 juin.** — Loi autorisant un emprunt de quarante millions de dollars, par séries.

- 15 décembre.** — Loi réglementant la liberté de la Presse.
- 28 décembre.** — Création du Service Technique de l'Agriculture et de l'Enseignement Professionnel.

### 1923

- 10 janvier.** — Décès aux Cayes, d'Antoine Simon, ancien Président de la République.

### 1924

- 6 janvier.** — Exhumation des restes de Pétion, transférés de la "Place Pétion" — devenue "Place de l'Indépendance" — au cimetière de Sainte-Anne.

### 1926

- 3 janvier.** — Transfert des restes de Dessalines et de Pétion à la "Place de l'Indépendance".
- 12 avril.** — Réélection du Président Borno par le Conseil d'Etat.
- 6 juin.** — Départ du Président Borno pour les Etats-Unis.
- 8 juillet.** — Décès, à l'Anse-à-Veau, de Sudre Dartiguenave, ancien Président de la République.

### 1927

- 29 juillet.** — Arrivée du Président Vasquez à Port-au-Prince.
- 3 août.** — Départ du Président Vasquez.
- 5 octobre.** — Vote par le Conseil d'Etat des Amendements à la Constitution.

### 1928

- 10 et 11 janvier.** — Plébiscite ratifiant les Amendements à la Constitution.

### 1929

- 21 janvier.** — Signature de l'Accord sur la Question des Frontières.

**4 novembre.** — Grève des Etudiants de Damien.

Les Etudiants des autres écoles ne tardent pas à se solidariser avec eux et la Grève prend une tournure politique.

**4 décembre.** — Proclamation de la Loi Martiale.

**6 décembre.** — Des avions militaires survolent les Cayes.

Les mitrailleuses font des victimes à Marchaterre.

## 1930

**28 février.** — Arrivée de la Commission Forbes, envoyée par le Président Hoover.

**20 Mars.** — Mr Eugène Roy est chargé de l'exécution du plan élaboré à la suite de l'enquête de la Commission Forbes, dit "Plan Hoover".

**21 avril.** — Décret désignant le citoyen Eugène Roy comme Président de la République.

**15 mai.** — Transmission des pouvoirs.

**15 juin.** — Arrivée de la Commission "Motton".

**9 juillet.** — Décret fixant les Elections législatives au 14 octobre. Loi réglementant le droit électoral.

**14 octobre.** — Elections législatives.

**18 novembre.** — Election, par l'Assemblée Nationale, du Sénateur Sténio Vincent comme Président de la République, pour une période de six ans.

Un décret de l'Assemblée Nationale déclare que le Président Eugène Roy a bien mérité de la Patrie.

## 1931

**5 août.** — La Loi Martiale est rapportée.

**5 août.** — Accord entre le Gouvernement Haïtien et le Gouvernement des Etats-Unis pour la remise à l'Administration Haïtienne de quelques services publics : la Direction Générale des Travaux Publics, le Service National d'Hygiène et le Service Technique de l'Agriculture et de l'Enseignement Professionnel.

**1er octobre.** — Remise des Services Publics à l'Administration Haïtienne, suivant accord du 5 août.



## 1932

- 15 juillet.** — Nouvelle Constitution d'Haïti.
- 16 août.** — Déclaration de l'Etat de siège dans le Département de l'Ouest.

## 1933

- 7 août.** — Accord entre le Gouvernement Haïtien et le Gouvernement des Etats-Unis, relatif à la désoccupation du territoire.
- 18 octobre.** — Entrevue des Présidents Vincent et Trujillo à Ouanaminthe.

## 1934

- 22 mars.** — Départ du Président Vincent pour les Etats-Unis.
- 2 avril.** — Un drapeau haïtien portant l'image du Sacré-Cœur est remis solennellement à Mgr Le Gouaze, dans l'église du Sacré-Cœur de Turgeau par le Ministre des Cultes, Mr L. Laleau.
- 23 avril.** — Retour des Etats-Unis du Président Vincent.
- 5 juillet.** — Descente du Président Roosevelt au Cap-Haïtien: il rend sa visite au Président Vincent.  
Le lendemain, un "Communiqué" paraît dans les journaux annonçant la complète haïtianisation de la Garde pour le 1er août: quinze jours plus tard, il ne doit plus y avoir un seul "Marine" en Haïti.
-

## ERRATA

---

page ligne

- 9 8 2<sup>o</sup>, le Marien, au *nord-ouest*, au lieu de : au *nord-est*.
- 58 35 qui devait *provoquer* en France, au lieu de : *créer* en France.
- 59 5 *Cette Déclaration* rédigée par des disciples de Rousseau, discutée par l'assemblée le 18 août 1789 et adoptée le même jour, met le principe de toute autorité dans le peuple. Au pouvoir absolu de droit divin du roi, etc. . . . au lieu de : Rédigée... du droit divin... .
- 64 11 l'Assemblée Générale en était venue, au lieu de : *elle* en était.
- 65 6 pour la France, au lieu de : *pour France*.
- 69 16 Ferrand de Baudières, au lieu de : *Fernand*.
- 69 29 entreprirent, pour améliorer, au lieu de : *firent*.
- 70 16 le 23 octobre, au lieu de : *au début* d'octobre.
- 72 29 Beauvais... *Ajoutez* : Bauvais, orthographe correcte, d'après certains actes officiels signés du général Bauvais.
- 73 34 si hostile jusque-là, au lieu de : si *terrible*.
- 74 30 sur trente îlets que comprenait la ville, au lieu de : *qui composaient*.
- 87 4 six affranchis, au lieu de : six *mulâtres*.
- 87 22 pour la France, au lieu de : *pour France*.
- 97 22 Dondon, au lieu de : *Donjon*.
- 99 36 avait été soudoyée, au lieu de : avait été *travaillée*.
- 102 6 Dondon, au lieu de : *Donjon*.
- 104 15 général de division, au lieu de : général de *district*.
- 111 21 Il débarqua à Santo-Domingo (27 mars 1798) et se rendit par terre au Cap (20 avril 1798), au lieu des dates données : 21 avril, 8 mai... .
- 112 27 *supprimer* : pendant qu'Hédouville pénétrait, au Cap, presque furtivement.
- 120 35 Borno Déléard, au lieu de : *Borna Déliard*.
- 123 3 *Changez ainsi* : Roume céda (décret du 27 avril 1800) ; puis se rétracta (16 juin 1800) lorsque le Gouverneur espagnol, Don Garcia, lui eut répliqué qu'il fallait, au préalable, l'agrément des deux métropoles.

*page ligne*

123 24 *Changez ainsi* : Cette petite armée sort fièrement de Santo-Domingo, mais se fond si bien en route qu'elle ne compte plus, aux environs de Bani, que sept à huit cents hommes ; là, après un engagement insignifiant avec l'avant-garde de Toussaint, elle se disperse pour toujours. Don Garcia s'empresse d'entrer en pourparlers avec Toussaint, et, le 22 janvier, à la Jayma, il signe une convention qui ressemble fort à une capitulation.

123 33 *Changez ainsi* : 84. — Toussaint à Santo-Domingo. — Ses actes.

Le 27 janvier, don Garcia, entouré de toutes les autorités locales, se tient debout à la porte ouest de Santo-Domingo : il doit souhaiter la bienvenue à son puissant adversaire. Encore quelques instants et la fière cité de Nicolas Ovando voit, en frémissant, peut-être, un spectacle d'une singulière éloquence puisqu'il démontre que la force ne saurait, en définitive, triompher du droit : un de ces noirs que les Espagnols avaient contribué à mettre en esclavage, est reçu comme un Gouverneur, les clefs de la ville lui sont offertes, puis, en présence de toutes les autorités, des troupes et du peuple, les voûtes de la cathédrale retentissent des accents d'un solennel *Te Deum*.

Sans perdre de temps, Toussaint organise sa conquête. Devant une foule immense, massée sur la plus grande place de Santo-Domingo, il proclame, pour toute l'île, la liberté générale, sans restriction de personne.

Après vérification des comptes du Trésor, il prélève trente mille pesetas (la peseta, en 1804, valait un franc nominale-ment) pour l'approvisionnement des troupes ; le reste, trois cent mille, Toussaint le réserve pour les dépenses courantes et le percement de routes stratégiques ou commerciales, telle la route de quatre-vingts lieues qui reliera Santo-Domingo à Laxavon.

124 21 *Changez ainsi* : 85. — Administration de Toussaint.

Étape par étape, avec une ténacité extraordinaire, par une politique habile, mais parfois peu scrupuleuse dans le choix des moyens, d'autant plus audacieux qu'il se sent plus maître du théâtre sur lequel il évolue, Toussaint est devenu le chef incontesté de toute l'île d'Haïti. Tant de gloire ne lui suffit pas, et l'on a, en 1801, le spectacle inouï d'un pauvre noir, ayant subi cinquante ans d'esclavage, révélant aux blancs de Saint-Domingue, stupéfaits, un génie d'administrateur de tout premier ordre.



page ligne

- 124 21 Il conserve, sans hésitation, la forme militaire qu'avait toujours eue le gouvernement. L'île est divisée en un certain nombre de districts dont les chefs principaux s'appellent : 1° dans l'Est, les généraux Clerveaux, Paul Louverture, Pageot ; 2° dans le Nord, les généraux Moïse, Christophe, Maurepas ; 3° dans l'Ouest et le Sud, les généraux Dessalines, Laplume, Charles Belair. Tous ces chefs sont, en même temps, inspecteurs des cultures. Le travail de la terre est sévèrement organisé. Plusieurs prescriptions du règlement sur la culture rappellent l'esclavage, mais, en les édictant, Toussaint avait, sans nul doute, présente à l'esprit, la tendance à l'oisiveté de la plupart des noirs libres. Toussaint distingue deux catégories de noirs : ceux qui ont de réelles aptitudes militaires, — c'est le petit nombre : un sur huit ou dix — il en fait des soldats ; les autres seront agriculteurs, contre leur gré parfois, et devront travailler, cinq années durant, sur les habitations de leurs anciens maîtres. Une surveillance rigoureuse réprime le vagabondage et l'oisiveté ; à l'ordinaire, le noir, signalé comme paresseux, est passé aux verges ou pendu.
- 125 27 Dès leur première réunion (22 mars 1801), les élus du peuple se constituent en Assemblée Centrale, au lieu de : *A leur première...*
- 125 30 qui connaît, au lieu de : *qui n'ignorait point.*
- 125 32 affecte, au lieu de : *affecta.*
- 126 23 *Changez ainsi* : Des cultivateurs de la plaine du Nord se révoltent (30 octobre 1801) et massacrent plusieurs centaines de blancs. Le général Moïse, leur inspecteur de cultures, accusé de n'avoir pas fait tout son devoir, est traduit, à Port-de-Paix, devant un premier Conseil de guerre qui l'acquitte. Toussaint, hors de lui, casse le jugement et réunit un autre Conseil de guerre qu'il préside lui-même. L'infortuné Moïse est condamné à mort et fusillé le même jour. Ensuite, Toussaint visite les paroisses du Nord. Partout, devant les garnisons en armes, il assemble les cultivateurs, les interroge quand il le croit utile, et, sans jugement, envoie un certain nombre se faire fusiller ; etc....
- 127 2 Cet homme extraordinaire à qui tout avait réussi depuis huit ans, ce chef si puissant, si bien obéi, était-il heureux ? au lieu de : *n'était pas heureux.*

*page ligne*

- 131 24 *Changez ainsi* : Maurepas fit de même à Port-de-Paix, Dessalines à Saint-Marc et Vernet aux Gonaïves, etc. ...
- 136 *Sous la gravure* : (état en 1924), au lieu de : (état actuel).
- 155 12 venait d'être déporté, au lieu de : *déposé*.
- 156 7 Montalais, au lieu de *Montbalais*.
- 198 1<sup>re</sup> (9 mars 1807), au lieu de (... 1811).
- 199 11 Modé, au lieu de : *Maudé*.
- 236 7 En faisaient partie : au lieu de : ... *parties*.





# TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préface .....	v
Observations .....	vi

## LIVRE I. — PÉRIODE ESPAGNOLE

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

1. — Haïti .....	2
2. — Christophe Colomb .....	3
3. — Les habitants d'Haïti en 1492 .....	6
4. — Premiers rapports des Espagnols et des Indiens .	11

### CHAPITRE II

5. — Deuxième voyage de Colomb. Son retour. Isabella	15
6. — Caonabo et la résistance indienne .....	16
7. — Combat de la Vega Real .....	18
8. — Esclave des Indiens .....	19
9. — Les déboires de Colomb. Son rappel. Sa mort .	21

### CHAPITRE III

10. — Nicolas Ovando .....	24
— Introduction des noirs à Hispaniola .....	26
11. — Barthélemy de Las Casas et les Indiens .....	27
12. — Le cacique Henri .....	28
13. — Grandeur et décadence d'Hispaniola .....	30
14. — Influence de la découverte de l'Amérique sur l'Espagne .....	32

## LIVRE II. — PÉRIODE FRANÇAISE JUSQU'EN 1789

### CHAPITRE IV

15. — L'Amérique et les peuples de l'Europe .....	37
16. — Les Français s'établissent à Hispaniola .....	37

	Pages
17. — Boucaniers et flibustiers .....	39
18. — Le traité de Ryswick .....	42
19. — Organisation de Saint-Domingue .....	43
20. — Saint-Domingue et les Anglais .....	46
21. — Saint-Domingue et la guerre de l'indépendance des Etats-Unis .....	47
22. — Prospérité de Saint-Domingue .....	48

#### CHAPITRE V

23. — La population de Saint-Domingue .....	49
— Les Noirs .....	49
— Les Mulâtres .....	51
— Les Blancs .....	53
— Conclusion .....	55

### LIVRE III. — PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

#### CHAPITRE VI

24. — France : 1789 .....	57
25. — L'ancienne société .....	57
— L'occasion de la Révolution .....	57
— Les Etats Généraux .....	58
— La Déclaration des Droits de l'homme .....	59
— Naissance de la société moderne .....	60
26. — A Saint-Domingue : Les colons contre les admi- nistrateurs royaux .....	60
— Les planteurs et les Etats Généraux .....	61
27. — L'Assemblée de Saint-Marc .....	62
— Les assemblées provinciales (Nord, Ouest, Sud)	63
28. — La lutte des Pompons. — Le colonel de Mauduit	63
29. — Assassinat du colonel de Mauduit .....	65

#### CHAPITRE VII

##### Les Affranchis

30. — Leur situation politique .....	69
31. — Ogé à Saint-Domingue .....	70

	Pages
32. — Ogé et les troupes coloniales (octobre 1790) ...	71
33. — Procès et mort d'Ogé et de Chavannes .....	71
34. — Les conséquences de la révolte d'Ogé .....	72
35. — Le conseil des représentants de la Commune ...	72
36. — Combat de Pernier .....	72
37. — Le concordat de Damiens .....	73
38. — L'affaire des 21 et 22 novembre 1791 .....	74
39. — La réaction. — Siège de Port-au-Prince .....	74

## CHAPITRE VIII

### Les Esclaves

40. — Avant la révolte en masse .....	76
41. — Boukman .....	77
42. — Insurrection des esclaves du Nord .....	78
43. — Insurrection des esclaves de l'Ouest et du Sud ..	79
44. — La première commission civile .....	80
45. — Actes de la commission civile .....	81
46. — Avant la deuxième commission civile .....	82

## CHAPITRE IX

### La seconde Commission Civile

47. — Sa composition. — Sa mission .....	85
48. — Sonthonax .....	85
49. — Premiers actes de la deuxième commission civile	86
50. — Complot de d'Esparbès .....	87
51. — Agitation à Port-au-Prince .....	87
52. — Attaque de Port-au-Prince .....	88
53. — Conspiration Galbaud .....	88
54. — L'Europe en guerre contre la France .....	90
55. — Conséquences pour Saint-Domingue .....	91
56. — L'affranchissement général .....	92
57. — Mise en accusation de Sonthonax et de Polvérel	93



**LIVRE IV. — PÉRIODE FRANÇAISE**  
**RÉVOLUTIONNAIRE (suite)**

CHAPITRE X

	Pages
58. — Toussaint Louverture .....	97
59. — Toussaint se détache de l'Espagne .....	99
60. — Toussaint sous le pavillon tricolore .....	100
61. — Toussaint contre Jean-François, Biassou et les Espagnols .....	100
62. — La lutte contre les Anglais .....	102
63. — Toussaint organisateur .....	103
64. — Le traité de Bâle. — Chefs indigènes récompensés	104
65. — Affaire Villatte .....	104
66. — La troisième commission civile .....	105
67. — Affaire Villatte (suite) .....	106
68. — Délégation dans le Sud .....	106
69. — La guerre contre les Anglais .....	107
70. — Election des députés de Saint-Domingue .....	107
71. — Toussaint contre Sonthonax .....	108

CHAPITRE XI

**La mission du Général Hédouville**

72. — Avant Hédouville .....	110
73. — Le général Hédouville .....	111
74. — Evacuation de Saint-Domingue par les Anglais (mai-septembre 1798) .....	112
75. — Toussaint contre Hédouville. — Leurs griefs ...	113
76. — Le départ d'Hédouville .....	114

CHAPITRE XII

**La guerre du Sud**

77. — Les causes. Conférence de Port-au-Prince .....	118
78. — L'incident de Corail .....	118
79. — L'adversaire de Toussaint .....	119

	Pages
80. — Les hostilités .....	120
81. — Fin des hostilités .....	121
82. — Roume interné .....	122
83. — Occupation de l'Est .....	123
84. — Toussaint à Santo-Domingo. — Ses actes .....	123
85. — Administration de Toussaint .....	124
86. — Constitution de 1801 .....	125
87. — Activité de Toussaint. — Sa puissance .....	126
88. — Inquiétudes de Toussaint .....	127

## CHAPITRE XIII

89. — Coup d'œil sur la situation en France .....	129
90. — Causes de l'expédition de Leclerc .....	129
91. — Arrivée de l'expédition à Saint-Domingue .....	130
92. — Les échecs de Toussaint .....	131
93. — La Crête-à-Pierrot .....	132
94. — Le siège de la Crête-à-Pierrot .....	134
— Soumission de Toussaint .....	137

## CHAPITRE XIV

95. — L'armée expéditionnaire de 1802 .....	140
96. — Le programme de Leclerc .....	140
97. — Déportation de Toussaint. Sa mort .....	141
98. — Le désarmement. Les bandes d'insurgés .....	143
99. — La prise d'armes de Charles Belair .....	144
100. — Régime de terreur .....	145

## LIVRE V. — LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE

## CHAPITRE XV

101. — Défection des troupes coloniales .....	148
102. — Mort de Leclerc .....	149
103. — Rochambeau .....	150
104. — L'unité de commandement dans l'insurrection .	151
105. — La guerre entre la France et l'Angleterre .....	152
106. — Les Français abandonnent l'intérieur de Saint-Domingue .....	152

	Pages
107. — Nicolas Geffrard dans le Sud .....	152
108. — Le congrès de l'Arcahaie (mai 1803) .....	153
109. — L'entrevue de Camp-Gérard .....	154
110. — Vive impulsion donnée à la guerre .....	154
111. — Siège de Port-au-Prince .....	155

## CHAPITRE XVI

112. — Campagne de Dessalines dans le Nord .....	157
113. — Le plan de Dessalines contre le Cap .....	158
114. — Vertières. — La lutte de Charrier .....	159

## PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE

1<sup>er</sup> janvier (1804).

## CHAPITRE XVII

115. — Avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1804 .....	163
116. — Le 1 <sup>er</sup> janvier 1804 .....	165

## LIVRE VI

## CHAPITRE XVIII

## Pour défendre Haïti

117. — Régime militaire .....	168
118. — Le massacre des Français .....	169
119. — Campagne de 1805 dans l'Est .....	171
120. — Dessalines et les Anglais .....	172
121. — Proclamation de l'Empire .....	173
— La constitution impériale de 1805 .....	174

## CHAPITRE XIX

122. — La question des domaines .....	178
123. — Vérification des titres de propriété .....	178
124. — Affermage des biens domaniaux .....	178
125. — Impôt territorial. — Règlement des cultures ...	179
126. — Les conspirations contre Dessalines .....	179



	Pages
127. — Dessalines dans le Sud (1806) .....	180
128. — Révolte du Sud .....	181
129. — Mort de Dessalines (17 octobre 1806) .....	181

## CHAPITRE XX

130. — Attitude des généraux .....	184
131. — L'Assemblée constituante .....	186
132. — La lutte .....	186
— Siège de Port-au-Prince .....	188
133. — L'Etat d'Haïti .....	191
134. — Le royaume d'Haïti .....	193
135. — Les palais de Christophe .....	195

## CHAPITRE XXI

136. — Pétion président (9 mars 1811) .....	198
137. — Pétion et le sénat .....	199
138. — Administration de Pétion .....	199
139. — La guerre civile .....	201
140. — Insurrection du Nord-Ouest .....	202
— Expédition des Gonaïves .....	203
— Deuxième expédition .....	203
— Nouvelle expédition contre Saint-Marc .....	204
— Expédition du Mirebalais et de la Sourde .....	204
— Siège du Môle Saint-Nicolas .....	205
141. — Christophe contre l'Ouest (1812) .....	205
142. — Siège de Port-au-Prince .....	205

## CHAPITRE XXII

143. — Les conspirations contre Pétion .....	208
144. — La scission du Sud .....	210
145. — La constitution de 1816 .....	212
— Analyse sommaire de la constitution de 1816 .....	212
146. — Pétion et l'Amérique du Sud .....	213
147. — Miranda .....	214
— Bolivar .....	214
148. — Pétion et Bolivar .....	215
— Abolition de la traite .....	216
149. — Mort de Pétion .....	217

## CHAPITRE XXIII

	Pages
150. — Election de Boyer .....	220
151. — Fin de l'insurrection de Goman .....	221
152. — Mort de Christophe. — Fin du royaume du Nord .....	222
153. — Réunion du Nord à l'Ouest .....	223
154. — La Partie de l'Est jusqu'à 1821 .....	223
155. — Boyer dans l'Est .....	224
156. — Reconnaissance de l'Indépendance d'Haïti par la France .....	225
157. — Les conspirations contre Boyer .....	229
158. — Oeuvre législative de Boyer .....	229
159. — L'opposition contre Boyer .....	230
160. — Le tremblement de terre du 7 mai 1842 .....	232
161. — La révolution de 1843 .....	232

## CHAPITRE XXIV

162. — Les hommes de 1843 .....	236
163. — La constitution de 1843 .....	237
164. — <i>Gouvernement de Rivière Hérard.</i> — 1. Politique intérieure .....	238
165. — Révolte des Piquets du Sud .....	239
166. — Scission de l'Est .....	240
167. — Révolution de 1844 .....	241
168. — <i>Présidence de Philippe Guerrier.</i> — 1. Le nouveau chef de l'Etat .....	243
169. — Soumission d'Acaau .....	243
170. — Conseil d'Etat .....	244
— Conspiration R. Hérard .....	244
171. — Derniers actes de Guerrier. — Sa mort .....	245
172. — <i>Présidence de Louis Pierrot.</i> — 1. Louis Pierrot ..	245
— Conspiration riviériste .....	246
— Le Cap, capitale d'Haïti .....	247
— La guerre contre les Dominicains .....	247
— Déchéance de Pierrot .....	247
173. — <i>Présidence de Riché.</i> — 1. Fin de la dictature ..	248
— Agitation piquétiste .....	248
— Mort de Riché .....	249

## LIVRE VII

## CHAPITRE XXV

	Pages
174. — Election du successeur de Riché .....	252
175. — Soulouque .....	253
176. — Premiers actes de Soulouque .....	254
177. — Massacres d'avril 1848 .....	254
178. — Soulouque dans le Sud .....	255
179. — La première campagne dans l'Est (mars 1849)	256
180. — L'Empire. — Proclamation de l'Empire .....	258
181. — L'Empire .....	259
182. — Administration financière .....	262
183. — Inconvénients du système de Salomon .....	263
184. — Gaspillage financier. — Duquesne .....	265
185. — Despotisme de Faustin 1 <sup>er</sup> . — Quelques victimes	266
186. — Deuxième campagne de l'Est .....	268
187. — Fin de l'Empire .....	269

## CHAPITRE XXVI

188. — Restauration de la République .....	272
189. — Le président Geffrard .....	272
190. — Conspiration Guerrier Prophète .....	273
191. — Le Concordat .....	274
192. — Geffrard et les Dominicains .....	275
193. — Administration de Geffrard .....	276
194. — Oeuvres législatives .....	280
195. — Affaire de Bizoton .....	282
196. — Conspirations .....	283
197. — Salnave et le Cap .....	284
198. — Suite des insurrections .....	285
— Démission de Geffrard .....	286

## CHAPITRE XXVII

199. — Gouvernement Provisoire. — Salnave président..	289
200. — Le nouveau président .....	290
201. — Courte session législative. — Affaire Léon Montas	290



	Pages
202. — Insurrection des Cacos .....	291
203. — Salnave contre les Cacos .....	292
204. — Salnave à Port-au-Prince. — Les Piquets .....	292
205. — Trois Républiques .....	293
206. — Salnave contre le Sud .....	293
207. — La débâcle .....	294
— Prise de Port-au-Prince .....	295
208. — Mort de Salnave .....	296

## CHAPITRE XXVIII

209. — Gouvernement provisoire .....	300
210. — Nissage Saget président .....	300
211. — Réforme monétaire .....	301
212. — Insurrections .....	302
213. — Affaires diplomatiques .....	303
214. — 1873. — Malaise .....	304
215. — La dissidence .....	305
216. — Fin du gouvernement de Saget .....	305
<i>Michel Domingue, président :</i>	
217. — Domingue .....	306
218. — Septimus Rameau. — Son programme .....	306
219. — Les emprunts .....	307
— Frontière de l'Est .....	307
— Le 1 <sup>er</sup> mai 1875 .....	308
220. — Fin du gouvernement de Domingue-Rameau ...	308
<i>Boisrond-Canal, président :</i>	
221. — La politique nouvelle .....	309
222. — Les insurrections. — Emprunt 1875 .....	309
— Fin du gouvernement de Boisrond-Canal .....	310

## CHAPITRE XXIX

223. — Gouvernement provisoire .....	313
224. — Le président Salomon .....	314
225. — Salomon et le parti libéral .....	315
226. — Administration de Salomon .....	316
227. — Fin du gouvernement de Salomon .....	318

	Pages
228. — Gouvernement provisoire .....	318
229. — Affaire du 28 septembre 1888 .....	319
230. — Légitime, président .....	319
231. — La guerre civile .....	319

## CHAPITRE XXX

232. — Gouvernement provisoire .....	322
233. — Le président Florvil Hyppolite .....	323
234. — Les Etats-Unis et le Môle Saint-Nicolas .....	323
235. — Affaire du 28 mai 1891 .....	324
236. — Attentats contre Hyppolite .....	324
237. — Administration d'Hyppolite .....	325
238. — Affaires Etrangères .....	326
239. — Fin du gouvernement d'Hyppolite .....	327
<i>Tirésias Antoine Simon Sam, président :</i>	
240. — Election du général Sam .....	327
— Administration de Sam .....	327
241. — Affaire Lüders .....	328
242. — Fin du gouvernement de Sam .....	329
<i>Gouvernement provisoire :</i>	
243. — Tâche difficile du gouvernement provisoire .....	330
— La Crête-à-Pierrot. — L'amiral Killick .....	331
<i>Nord Alexis, président :</i>	
— Nord Alexis .....	333
— Procès de la Consolidation .....	333
— Conspiration firministe (1908) .....	334
— Le 15 mars 1908 .....	335
— Fin du gouvernement de Nord Alexis .....	336

## CHAPITRE XXXI

244. — Antoine-Simon .....	337
— Insurrection des Cacos. — Fin du gouvernement .....	339
245. — Leconte .....	339
246. — Tanerède Auguste .....	341
247. — Quatre présidents en deux ans .....	341

## LIVRE VIII. — CONSTITUTION DES PRINCIPAUX ÉTATS DE L'AMÉRIQUE

### CHAPITRE XXXII

	Pages
248. — Découverte et colonisation de l'Amérique .....	343
249. — Formation des états américains : le Canada ...	346
250. — Les Etats-Unis .....	347
251. — La doctrine de Monroe .....	348
252. — La guerre de Sécession .....	349
253. — La guerre contre l'Espagne .....	350
254. — Les Etats-Unis et la guerre mondiale .....	350
255. — Les Etats-Unis, puissance mondiale .....	350
256. — L'Amérique latine .....	351
257. — Le Mexique .....	351
258. — L'Amérique du Sud .....	353
259. — Le bassin des Antilles. — Le canal de Panama	354
260. — Les races humaines en Amérique .....	355
261. — Le métissage .....	357

## LIVRE IX. — L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN HAÏTI

### CHAPITRE XXXIII

— Période espagnole .....	359
— Période française .....	364
— Période haïtienne .....	369

### Appendice

— Acte de l'Indépendance .....	375
— Proclamation du général en chef .....	376
— Acte des généraux nommant Dessalines gouverneur à vie .....	379
— Ordonnance de Charles X .....	380
— Dates historiques .....	381
— Errata .....	386











